

CONTRAT DE BAIE



TOME 2
PROGRAMME D' ACTIONS PHASE 2
2019-2022



TOME 2

Programme d'actions phase 2
2019-2021

Octobre 2019

SOMMAIRE DU TOME 2

Défi 1

Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade.....5

Action 1 – Lutte contre les pollutions domestiques.....	7
Action 2 – Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune.....	17
Action 3 – Lutte contre les pollutions portuaires	18
Action 4 – Suivis écologiques spécifiques.....	35
Action 5 – Lutte contre les pollutions pluviales.....	43
Action 6 – Lutte contre les pollutions industrielles et professionnelles.....	52
Action 7 – Coordination des gestionnaires du littoral.....	65

Défi 2

Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers.....69

Action 8 – Restauration de cours d'eau.....	71
Action 9 – Restauration de sites naturels.....	77
Action 10 – Génie écologique.....	91
Action 11 – Stratégie et coordination du balisage et des zones de mouillage du littoral.....	99
Action 12 – Élaboration, mise en oeuvre et suivi des plans de gestion des récifs artificiels.....	110
Action 13 – Études et actions spécifiques.....	116

Défi 3

Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral.....128

Action 14 – Mise en place d'observatoires.....	129
Action 15 – Pilotage et évaluation du Contrat de Baie.....	136
Action 16 – Stratégie globale d'information et de sensibilisation.....	140
Action 17 – Actions de sensibilisation à mettre en oeuvre suite à l'adoption du plan général de communication.....	144

Tableau général des actions et opérations.....158



FICHES ACTIONS

Défi 1

Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade

ACTION N°		FA 1 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES	
opérations associées n°	1_10 : Réalisation d'un bassin de rétention d'eaux unitaires - ARENC 1_12 : Création d'un nouveau poste de relevage et extension du réseau d'assainissement sur Couronne-Vieille 1_13 : Création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues 1_14 : Restructuration du réseau d'assainissement du centre ville de Port de Bouc 1_15 : Recalibrage des réseaux Ouest en amont du poste de relevage Sud 1_16 : Etude générale relative à la qualité des eaux de baignade du littoral Marseillais 1_17 : Amélioration de la qualité des eaux du littoral Marseillais 1_18 : Mise au place de nouveaux équipements au sein de la nouvelle STEP de Fos visant à réduire l'impact des rejets		
	DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)	COÛT de l'ACTION HT (phase 2)	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS : Métropole Aix-Marseille-Provence; Ville de Marseille; Ville de Martigues; Ville de Port de Bouc; Agence de l'Eau, ARPE; SMBVH; Bureaux d'étude ARS, DDTM			
ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A1.1 : Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées; - A1.2 : Diagnostiquer et mettre en œuvre les solutions pour mieux réguler les entrées d'eau sur la station d'épuration de Marseille; <p>La lutte contre les pollutions domestiques est la thématique la plus importante du Contrat de Baie (2015-2018) en terme de mobilisation financière des maitres d'ouvrage et des partenaires techniques et/ou financiers.</p> <p>En effet, identifié comme source potentiellement importante de contamination du milieu aquatique, le système d'assainissement de Marseille (via les actions inscrites au Contrat d'Agglomération de Marseille) et sur le secteur de l'Huveaune (via les actions inscrites au Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune) est une priorité du Contrat de Baie.</p> <p>En prévision des JO 2024, un accent particulier est mis sur la qualité des eaux de baignade du littoral Marseillais. Une vaste opération d'amélioration de la qualité des eaux d'envergure est donc inscrite au Contrat de Baie. Elle vise à poursuivre les opérations engagées dans le Contrat d'Agglomération de la phase 1 ; à mesurer la qualité des eaux et modéliser les impacts ; à améliorer plus largement la qualité des eaux des cours d'eau se déversant dans le parc balnéaire.</p> <p>Durant cette seconde phase, les réseaux d'assainissement continueront d'être améliorés et renforcés sur un périmètre nouvellement élargi au Golfe de Fos. Plusieurs actions de modernisation des réseaux d'assainissement sont ainsi prévues sur le périmètre du Conseil de Territoire Pays de Martigues et une action sur celui d'Istres Ouest Provence visant la mise en place de nouveaux équipements au sein de la nouvelle STEP de Fos-sur-mer.</p> <p>Enfin, dans la perspective de poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle, lutter contre les pollutions par les substances dangereuses et évaluer, maîtriser et prévenir les risques pour la santé humaine, l'EPA Euromed vise la réalisation d'une réseau et d'un bassin de rétention des eau pluviales sur ARENC.</p> <p>Suivant le même objectif, la création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues sera réalisé en phase 2.</p>			

ACTION N° FA 1			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES				
OPERATION n° 1_10			Réalisation d'un bassin de rétention d'eaux unitaires - ARENC				
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION				
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI: A1-2 Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle (5A), lutter contre les pollutions par les substances dangereuses (5C) et évaluer, maîtriser et prévenir les risques pour la santé humaine (5E).			   				
Maitre d'ouvrage EPAEM							
PARTENAIRES TECHNIQUES : DSP SERAMM Bureau d'études conseil SAFEGE Bureau d'études maitre d'œuvre EGIS Services de l'état (DDTM, DREAL, ...) Agence de l'Eau RMC							
TERRITOIRE: MARSEILLE							
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06a, FRDR11034, FRDC07a (impact sur le fonctionnement du système d'assainissement unitaire et donc sur le rejet de Cortiou)			Contexte En fonctionnement normal, les eaux usées et les eaux pluviales sont acheminées jusqu'à la station d'épuration où elles sont traitées, puis rejetées dans la Calanque de Cortiou. A partir d'un certain niveau de pluie, des délestages du réseau unitaire se produisent vers la mer par les déversoirs ou par des débordements sur les voies dans le cas de précipitations importantes. En conséquence, la capacité du réseau actuel est nettement insuffisante et une vingtaine de points de débordement récurrents sont recensés sur le réseau unitaire. Sur le secteur Arenc/Villette, l'EPAEM a programmé la réalisation d'un bassin de rétention. L'emplacement de ce bassin est prévu sur le quartier d'Arenc, à la limite entre le 2 et 3ème arrondissement de Marseille. Il collectera les eaux pluviales de l'ensemble de l'impluvium du quartier d'Arenc (entre les rues d'Anthoine, Melchior Guinot, l'avenue Roger Salengro et le boulevard de Paris). La réalisation d'un bassin de rétention contribuera fortement à réduire les déversements du Collecteurs 5, via le déversoir de Gibbes vers le GPMM, cause importante de débordement et d'inondation dans le secteur du Boulevard de Paris et de la rue d'Anthoine. Il participera également à diminuer (voir supprimer) les rejets polluants en milieu naturel, vers les bassins portuaire du GPMM.				
Correspondance programme de mesures : OF5A_ASS0201							
TYPE D'OPERATION:							
Etude			X				
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation			X				
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
COUT OPERATION €HT 4 210 000 €							
COUT OPERATION €TTC 5 052 000 €							
Bassin de rétention €HT 4 210 000 € <i>(montants exprimés en valeur Avril 2012)</i>							
TVA 20% 842 000 €							
			PHASE 2				
			Planning				
			2019	2020	2021	2022	2023
Etudes							
DCE Travaux							
Autorisations adm.							
AO Entreprise travaux							
Fouilles							
Travaux							
			REGION SUD PACA		CD 13		Autres financeurs :
MAMP	MARSEILLE	AERMC	COMMUNES		EPAEM		
0%	0%	42,75%	0%		0%		57,25%
0 €	0 €	1 799 775 €	0 €		0 €		2 410 225 €

ACTION N°		FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES							
OPERATION n°		1_12	Création d'un nouveau poste de relevage et extension du réseau d'assainissement sur Couronne-Vieille							
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Suite à l'action 102 du Contrat de Baie de Marseille, concernant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur la ville de Martigues, un programme pluriannuel de travaux a été établi, dont une des opérations concerne l'assainissement non collectif de Couronne-Vieille. Le secteur de la Couronne-Vieille est aujourd'hui équipé d'un assainissement non collectif, avec un raccordement à des fosses septiques pour les particuliers. La présente action concerne le renouvellement et la réhabilitation du réseau non collectif de ce secteur en créant un nouveau poste de relevage et en isolant les fosses septiques des particuliers pour les brancher sur un réseau d'assainissement collectif. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action, sur le secteur de Couronne-Vieille consiste en la création d'un nouveau poste de relevage et en l'extension du réseau d'assainissement collectif pour supprimer les assainissements non collectifs obsolètes de type fosses septiques.							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3								
Réduire les rejets directs et indirects en mer en réduisant les rejets polluants										
Maitre d'ouvrage		MAMP (CT6)								
PARTENAIRES TECHNIQUES										
Ville de Martigues										
Métropole										
Agence de l'eau										
TERRITOIRE:										
Couronne-Vieille - Martigues										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC04										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation		X								
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
Réalisation budgétaire/travaux										
COUT OPERATION HT		200 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2019	2020	2021
Travaux										
MAMP (CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs				
70%	0%	0%	0%	30%	0%	0%				
140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €				

ACTION N°		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES																
OPERATION n° 1_13		Création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues																
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3 Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION <u>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</u> Suite à l'action 102 du Contrat de Baie de Marseille, concernant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire du Pays de Martigues, un programme pluriannuel de travaux a été établi, dont une des opérations concerne la réalisation d'un bassin d'orage en entrée de la station d'épuration. La station d'épuration de Martigues a été classée non conforme en 2016 à la suite d'un nombre trop important d'évènements de surverse (> 20 épisodes) par temps de pluie. La présente action concerne une étude d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage et une phase travaux afin de permettre le lissage des arrivées sur la station tout en permettant de minimiser le rejet d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel . <u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u> L'action, sur la station d'épuration de Martigues, consiste en la création d'un bassin d'orage en tête des arrivées. Celui-ci permettra une tolérance plus importante aux eaux parasites et donc limiter les évènements de surverse et les rejets d'eaux usées non traitées en mer.																
Maitre d'ouvrage MAMP (CT6) PARTENAIRES TECHNIQUES Ville de Martigues Métropole AMP Agence de l'eau RMC																		
TERRITOIRE: Martigues																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation	X																	
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 1 200 000 € Détail : montant annuel Etude et travaux 1 200 000 €		Planning Etudes et travaux		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie														
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
MAMP (CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs												
20%	0%	50%	0%	30%	0%	0%												
240 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N°		FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES						
OPERATION n°		1_14	Restructuration du réseau d'assainissement du centre ville de Port de Bouc						
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3 Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Suite à l'action 102 du Contrat de Baie de Marseille, concernant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire du Pays de Martigues, un programme pluriannuel de travaux a été établi, dont une des opérations concerne la restructuration du réseau d'assainissement du centre ville de Port de Bouc. Le secteur du centre ville est constitué de plusieurs postes de relevage dont un de forte capacité (> 600 Kg e DBO5). La présente action concerne la fiabilisation de la liaison entre les deux secteurs de Port de Bouc par le passage du canal Arles à Bouc et la restructuration du réseau d'assainissement du secteur.							
Maitre d'ouvrage MAMP (CT6)		DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action, sur le secteur du centre-ville de Port de Bouc, consiste en une fiabilisation de la liaison entre les deux secteurs de Port de Bouc avec la réalisation d'un fonçage et l'étude de la restructuration du réseau d'assainissement afin de minimiser le nombre de postes de relevage et d'en créer de nouvelle génération.							
PARTENAIRES TECHNIQUES Ville de Port de Bouc Métropole AMP Agence de l'eau RMC									
TERRITOIRE: Port de Bouc									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 1 400 000 € Détail : Etude et travaux 1 400 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie					
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Etudes et travaux							
MAMP (CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs			
20%	0%	50%	0%	30%	0%	0%			
280 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N° FA 1		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES											
OPERATION n° 1_15 Recalibrage des réseaux Ouest en amont du poste de relevage Sud													
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3 Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION <u>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</u> Suite à l'action 102 du Contrat de Baie de Marseille, concernant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire du Pays de Martigues, un programme pluriannuel de travaux a été établi, dont une des opérations concerne le recalibrage des réseaux amont à l'ouest du poste Sud. Le réseau achemine toutes les eaux usées du Littoral, du secteur de Lavéra et une partie du secteur Nord de Jonquières. La présente action concerne une étude d'Assistance à Maitrise d'ouvrage et une phase travaux afin de permettre le recalibrage des réseaux pour optimiser les temps de transit et éviter les débordements par pluie semestrielle et annuelle. <u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u> L'action, sur le recalibrage du réseau ouest du Poste Sud, consiste à optimiser le temps de transit et éviter les rejets en mer par temps de pluie. (*) : montant indicatif , application coûts plafonds pour le calcul de l'assiette											
Maitre d'ouvrage MAMP (CT6) PARTENAIRES TECHNIQUES Ville de Martigues Métropole AMP Agence de l'eau RMC													
TERRITOIRE: Martigues													
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation	X												
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire													
COUT OPERATION HT 900 000 € <u>Détail :</u> Etude et travaux 900 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie									
				2015	2016	2017	2019	2020	2021				
		Etudes et travaux											
MAMP (CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs							
20%	0%	50%	0%	30%	0%	0%							
180 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	0,00 €	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €							

ACTION N°		FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES			
OPERATION n°		1_16	Etude générale relative à la qualité des eaux de baignades du littoral Marseillais			
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : <p>En application du Code de la Santé Publique, (art D1332-20 du CSP) le Service de la Santé Publique et des Handicapés (SSPH) a fait réaliser les profils de vulnérabilité des 21 plages de Marseille en 2010. Le plan d'action qui en a découlé a permis en 2015, un classement très satisfaisant de 19 plages excellentes et 2 bonnes. Or après une progression spectaculaire, la tendance de ces dernières années montre une stagnation voire une régression du classement des plages. Les enjeux pour la ville demeurent, sur les plages, la protection de la santé des baigneurs, le respect de la réglementation, l'atteinte d'un taux d'accessibilité maximal pour la baignade avec une eau de la meilleure qualité possible et un classement excellent des plages.</p> DESCRIPTION DE L'ACTION : <p>Les actions à conduire sont de différents ordres :</p> <p>1 / compiler et analyser les données recueillies depuis 2010 pour évaluer le travail réalisé depuis les derniers profils. Puis lancer un plan d'actions d'amélioration et d'anticipation, complémentaire à ceux existants notamment sur les modalités de gestion active mais aussi sur l'identification et la résorption des sources d'apports de pollution (Il s'agit, entre autres, de mieux connaître, comprendre et maîtriser les sources de pollution par temps de pluie et par temps sec).</p> <p>2 / mettre à jour et créer des profils de baignade par plage. Cette remise à jour portera, notamment, sur l'inventaire des sources de pollution et l'impact des travaux et aménagements réalisés depuis 2011. Les profils des plages Catalans, Huveaune et Borély devront probablement être remis à jour. La ville de Marseille peut être amenée à élargir le contrôle sanitaire à de nouveaux lieux de baignade (par exemple : Frioul, Malmousque...). Il conviendra, alors de réaliser un profil d'eau de baignade réglementaire répondant aux exigences de l'article D1332-20 du Code de la Santé Publique. Pour chaque site, revu ou nouveau un document de synthèse sera élaboré pour être diffusé au public et une maquette de panneau pour affichage in situ sera proposée.</p>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-8				
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants						
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille (SSPH)				
PARTENAIRES TECHNIQUES						
RIVAGES PROTEC (titulaire du marché)						
TERRITOIRE:						
Marseille						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDCO6a, FRDCO6b						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		117 600 €				
Détail :						
Etape 1 : Evaluation, état des lieux et diagnostic des plans d'actions		67 700 €				
Etape 2 : Prospectives pour la gestion active et plan d'actions d'amélioration		27 900 €				
Etape 3 : Réalisation de 3 profils de plage , montant annuel HT 2018		22 000 €				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
0%	40%	0%	0%	60%	0%	0%
0,00 €	47 040,00 €	0,00 €	0,00 €	70 560,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°		FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES			
OPERATION n° 1_17 Optimisation des ouvrages d'assainissements littoraux du territoire Marseille Provence						
DEFI principal * : 1		Contexte et objectifs:				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		Les systèmes d'assainissement du Territoire Marseille-Provence sont conçus pour réduire l'impact des rejets urbains des agglomérations cotières. Les derniers évènements climatiques et la pression anthropique croissante ont pour conséquence d'augmenter la sollicitation des réseaux d'assainissement. Des problématiques de dégradation et de capacité apparaissent ainsi sur le front de mer .				
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-2/3		La Métropole a programmé un certain nombre d'études et de travaux, afin de limiter l'impact sur le milieu naturel.				
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants		L'accueil des épreuves de voiles des Jeux Olympiques à Marseille en 2024, permet de fixer un horizon temporel pour l'atteinte des premiers résultats significatifs.				
Maitre d'ouvrage MAMP (DEAP)		Descriptif des actions: MARSEILLE				
PARTENAIRES TECHNIQUES		-Poursuite des opérations engagées au titre du Contrat d'agglomération:				
Agence de l'eau RMC		* Pose de clapets sur les DO Jeanne d'Arc et Blancarde, Jarret (pm 100k€HT),				
SERAMM, SAEM, SAOM		* Automatisation des vannes du pompage Muette et télégestion des pompes pluviales de la Corniche (pm 52k€HT),				
SMBVH		* Reprise des déversoirs unitaires Brossolette (Jarret); collecteur Lazer (Huveaune) et C18b (baie) : 800k€HT (Faisabilité engagée - études et travaux)				
Marseille, Carry-le-Rouet, Cassis, Ensues		- Mesures de la qualité des eaux (unitaires, pluviales à l'aval de la Pugette, Huveaune, Jarret, Vieille-Chapelle, Bonneveine), et modélisation des impacts (poids relatifs et contribution à la rémanence) = 300k€HT études				
La Ciotat, Le Rove et Sausset-les-Pins		- Amélioration des eaux de l'Huveaune = 400k€HT études et 3M€HT travaux:				
TERRITOIRE:		* Etudes/travaux conditions de retour de l'Huveaune dans son cours (pm 140 k€HT)				
CT1 Marseille-Provence		* Opportunité et faisabilité de l'extension de l'estuaire de l'Huveaune				
SDAGE n° masses d'eau:		* Résorption des mauvais branchements des eaux parasites et traitement du rejet du Parc Borély avec la Ville (Police du Maire et propriétaire du parc)				
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c		* Réductions des rejets du déversoir des Escourtines (études et travaux)				
Correspondance programme de mesures :		* Déconnection des réseaux sanitaires desservant l'amont des enclaves unitaires de la Blancarde du réseau unitaire aboutissant dans le Collecteur Rive Gauche Jarret (faisabilité : de 300k€ à 900k€ s'il faut créer de nouveaux puits)				
OF 5A_ASS0101, ASS0201, ASS0501		- Amélioration ruisseau de Bonneveine = 100k€HT études et 1M€HT travaux				
TYPE D'OPERATION:		* résorption des mauvais branchements, des eaux parasites et des apports de graisses sur les réseaux avec la Ville (Police du Maire, SOGIMA)				
Etude		* Suppression des branches arrivant en direct sur les plages				
Gestion/Exploitation		* Opportunité et modalité de nettoyage de l'aval (travaux selon résultats)				
Travaux/prestation		* Etude de stockages dans le busage du ruisseau (travaux si opportunité).				
Expérimentation		- Autres actions = 200k€HT études et 2 M€HT travaux :				
Animation		* Résorption des mauvais branchements et des eaux parasites avec la Ville				
Communication / sensibilisation		* Faisabilité d'un tunnel de stockage unitaire (contrat d'agglomération)				
INDICATEUR DE SUIVI		* Opportunités et modalités de nettoyage des tronçons de réseaux sous influence marine, dont le déversoir Prado - travaux selon résultats				
Réalisation budgétaire		* Etude d'un traitement pluvial au rond-point CMV et dans la base du Roucas - travaux si opportunité (1 M€HT)				
		* Etude opportunité et faisabilité de création de maillages du pluvial vers le sanitaire avec vannes by-pass de sécurité - travaux selon opportunité				
		* Etude des stockages en réseaux (travaux selon opportunités)				
		* sécurisation de l'alimentation des équipements électromécaniques.				
		- Dévoiement des réseaux de la Pointe Rouge (projet d'aménagement de brise-lames pour préserver la plage) = 200k€ HT études et 2M€HT travaux				
		- Adaptation des mesures d'exploitation (exploitants des réseaux d'assainissement et Propreté Urbaine) 1/2				

ACTION N°		FA 1		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES					
OPERATION n°		1_17		Optimisation des ouvrages d'assainissements littoraux du territoire Marseille Provence (suite)					
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-2/3 Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants		Carry le Rouet - Sausset les Pins - Etude/travaux: Inspection et curage de l'émissaire en mer de la STEP (100k€ HT) - Réhabilitation/extension de réseaux (Sq. jean Biancotto, ch. des Marchandises) = 85k€ HT - Réduction des eaux claires parasites - sectorisation des réseaux - Contrôle des particuliers, hôtels et restaurants en bord de mer Cassis - Etude d'opportunité et de faisabilité d'un émissaire en mer pour le rejet de la station d'épuration (€ HT) - Réhabilitation/extension de réseaux (Av. Albizzi/Gare, Av. Monseigneur de Belzunce, Rue Auguste Favier) =285k€ HT - Réduction des eaux claires parasites - sectorisation des réseaux Cassis/Roquefort-la-Bédoule: 200k€ HT - Poursuite du contrôle des particuliers, hôtels et restaurants en bord de mer Ensues la Redonne - Réhabilitation/extension de réseaux (Bd Tempete) =120k€ HT - Réduction des eaux claires parasites - sectorisation des réseaux La Ciotat - Etude d'opportunité et de faisabilité d'un émissaire en mer pour le rejet de la station d'épuration (€ HT) - test d'étanchéité, ITV (Plage et port des capucins, av. Wilson, av. Subilia) - Réhabilitation/extension de réseaux (rue des Poilus, av. Wilson, Tr. Picoussin/pl. Cornille, a. de Lorraine, Ch. des Arbouses, ch. de l'Homme Rouge) =400k€ HT - Contrôle de la conformité de raccordement d'installations : local du port des Capucins, local de la société nautique au port de la Ciotat - Poursuite du contrôle des particuliers, hôtels et restaurants en bord de mer - Réduction des eaux claires parasites - sectorisation des réseaux La Ciotat/Ceyreste: 200k€ HT - Vidange/entretien des ouvrages de traitement des eaux pluviales Le Rove - Transfert des effluents de la Vesse et de Nolon vers le réseau du Rove Village et suppression de la station d'épuration (1,65M€ HT) - Réhabilitation/extension de réseaux (RD568) = 60k€ HT Le montant total de l'opération est évalué à 13 000 000 € HT (*) aide prévisionnelle calculée sur la base d'une assiette de dépenses éligibles de 7M€							
Maitre d'ouvrage MAMP (DEAP) PARTENAIRES TECHNIQUES Agence de l'eau RMC SERAMM, SAEM, SAOM SMBVH Marseille, Carry-le-Rouet, Cassis, Ensues La Ciotat, Le Rove et Sausset-les-Pins									
TERRITOIRE: CT1 Marseille-Provence									
SDAGE n° masses d'eau: FRDCO6a,FRDCO6b,FRDCO7a Correspondance programme de mesures : OF 5A_ASS0101, ASS0201, ASS0501									
TYPE D'OPERATION: Etude <input checked="" type="checkbox"/> X Gestion/Exploitation <input checked="" type="checkbox"/> X Travaux/prestation <input checked="" type="checkbox"/> X Expérimentation <input type="checkbox"/> Animation <input type="checkbox"/> Communication / sensibilisation <input type="checkbox"/>									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 13 000 000 € Détail : Etude 1 500 000 € Travaux/prestation 11 500 000 € (*) Participation prévisionnelle. Chaque action devant faire l'objet d'une demande d'aide spécifique auprès des co-financiers. Sous réserve d'éligibilité. (**) Aide prévisionnelle calculée sur la base d'une assiette de dépenses éligibles de 7 M d'€.		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	...	2023
		Étapes 1 et 2							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (*)	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs			
20%	0%	27%	25%	28%	0%	0%			
2 600 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	3 250 000,00 €	3 650 000,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N°		FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES					
OPERATION n°		1_18	Construction de la nouvelle STEP de Fos-sur-Mer avec mise en place de nouveaux équipements visant à réduire l'impact des rejets d'eaux traitées					
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</p> <p>En 2010, un diagnostic de la station d'épuration existante, d'une capacité de 22.500 EH, portant notamment sur les ouvrages de génie civil, mais aussi sur la vétusté des équipements, a été réalisé.</p> <p>Ainsi, les fortes dégradations du génie civil, les difficultés de fonctionnement par temps de pluie, la limite de capacité organique nominale mais aussi l'impossibilité d'évolution pour le traitement de l'azote et du phosphore ont permis de confirmer la nécessité de construire une nouvelle station d'épuration.</p> <p>Aussi, la collectivité prévoit la construction d'une station d'épuration avec pour objectif le traitement des effluents pour une capacité globale de 28.000 EH, à l'horizon 2040. Comme pour la station d'épuration actuelle, le futur rejet se fera dans la roubine qui débouche dans le canal de liaison d'Arles à Bouc, et in fine, dans le golfe de Fos.</p> <p>Ce projet se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nécessité d'assurer un traitement poussé des pollutions carbonées, azotées et phosphorées, - d'importantes contraintes foncières nécessitant le recours à des filières compactes, offrant de bonnes potentialités de mise en œuvre de mesures de prévention et de lutte contre les nuisances de voisinage (olfactives et sonores principalement), - la collecte d'importantes quantités d'eaux claires parasites (de temps sec et de temps de pluie) provoquant un accroissement des débits de pointe. <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>L'action porte sur la construction de la nouvelle station d'épuration intégrant une filière de traitement biologique avec filtration membranaire ainsi que la mise en place de nouveaux équipements permettant une diminution de l'impact du rejet sur le milieu récepteur par temps de pluie.</p> <p>Ainsi, la construction d'un bassin d'orage de 1000 m³ en entrée de station permettra le traitement des eaux usées par temps de pluie en évitant les déversements dans le milieu récepteur.</p> <p>En solution de base, la station comprendra les étapes de traitement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolongement des conduites d'arrivée actuellement en refoulement, - Prétraitement (dégrillage, dessablage, déshuilage), - Traitement des sables et des graisses produits sur la station, - Relevage vers file biologique et vers le bassin d'orage, - Bassin d'orage, - Traitement biologique par boues activées, - Filtration membranaire des boues biologiques, - Conduite de rejet vers le milieu naturel, - Déshydratation des boues produites, évacuation en bennes, - Désodorisation de l'ensemble des installations, - Construction d'un bâtiment d'exploitation. <p>(*) Aide exceptionnelle contractuelle</p>					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3						
Construire une nouvelle STEP (capacité de 28.000 EH), en espace contraint, avec réduction des rejets directs et indirects en mer et amélioration du traitement des événements pluvieux et réduction des rejets polluants.								
Maitre d'ouvrage		MAMP (CT5)						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
ARPE								
Agence de l'Eau RMC								
TERRITOIRE:								
Istres Ouest-provence								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDC04								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation		X						
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
Mise en eau de la nouvelle station d'épuration								
COUT OPERATION HT		14 000 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail :			Planning					
			2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etudes phase préparatoire		950 000 €						
Travaux y compris études phase travaux		12 850 000 €	DCE					
Mise en service		200 000 €	ATTRIBUTION DU MARCHE					
			ETUDE					
			TRAVAUX					
MAMP (CT5)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs		
65%	0%	5%	0%	15%	14%	0%		
9 100 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €		

CONTRAT DE RIVIÈRE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE
Phase 2 (Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Huveaune)

actions associées n° **Toutes les opérations annexées au Contrat de Baie**

DEFI principal * : **1 et 3**
 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)

COÛT de l'ACTION HT (phase 2) 38 600 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :

Agence de l'Eau RMC	Conseil régional PACA	<u>Correspondance programme de mesures:</u> VOIR DETAIL FIGURANT PAR OPERATION DANS LE CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE
Communes concernées, MAMP	Liste non exhaustive	
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône		

ENJEUX et objectifs de l'action, déclinée en environ 80 actions portées par une vingtaine de maitres d'ouvrage

Le Contrat de Rivière, porté par le Syndicat de l'Huveaune (SMBVH depuis l'arrêté Préfectoral du 22 février 2019), est l'outil retenu par les acteurs du territoire pour répondre aux obligations réglementaires, en déclinant le programme de mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), tout en prenant en compte les spécificités locales. Il se traduit avant tout par la mise en œuvre d'une gestion concertée et pérenne des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin versant.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette démarche, co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés par les enjeux liés à la gestion de l'eau sur le bassin versant, évolue en phase 2 et s'articule autour de ces 4 enjeux structurants pour le territoire, eux-mêmes déclinés en plusieurs objectifs et actions :

- A- Qualité des eaux (17 actions / 13 028 171 €)
- BD- Qualité des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (enjeux B et D de la phase 1 ici regroupés en phase 2, en cohérence avec la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI) - (26 actions / 13 768 601 €)
- C- Etat des ressources en eau (18 actions / 9 888 920 €)
- E- Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant (13 actions / 2 045 000 €)

Les typologies d'actions inscrites à la phase 2 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, en relation avec les enjeux du Contrat de Baie sont les suivantes :

Gestion concertée et stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation :

- Mise en œuvre d'une stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, et Formation pour une gestion concertée et durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune
- Projet d'aménagement de voies vertes le long de l'Huveaune et ses affluents pour valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives
- Coordination de l'opération Huveaune propre sur l'Huveaune et ses affluents (notamment territoire Marseillais)

Etude pour l'amélioration de la connaissance sur la qualité des milieux et des sources de contamination :

- Poursuite de l'action RSDE STEP sur la station d'épuration d'Auriol Saint Zacharie
- Continuité du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines
- Réalisation d'un état initial de la pollution potentielle et avérée sur les eaux souterraines en lien avec les sites et sols pollués

Assainissement :

- Nouveau schéma directeur EU sur Cuges les Pins
- Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées (Territoire du CT4)
- Mise en oeuvre des schémas directeurs des eaux pluviales avec un volet qualitatif
- Construction d'un système d'assainissement collectif au hameau du Pigeonnier, commune de La Bouilladisse

Entreprises et industries :

- Actions collectives "entreprises" sur les pollutions diffuses sur les CT1 et CT4 : diagnostic et travaux de mise en conformité
- Signature et mise en application des conventions spéciales de déversement et autorisations de rejets

Agriculture et usages de produits phytosanitaires :

- Accompagnement technique des collectivités, des industriels, particuliers, pour réduire l'usage des phytosanitaires

Qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations (mise en oeuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Huveaune)

- Nouvelles Déclarations d'Intérêt Général (DIG) pour l'entretien des cours d'eau ; porter à connaissance du schéma directeur d'aménagement et de restauration des cours d'eau
- Mise en oeuvre d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et action cadre "acculturation au risque"
- Intégration du petit et du grand cycle de l'eau (notamment cours d'eau et pluvial) dans l'aménagement du territoire : notamment travaux d'aménagement Camp de Sarlier à Aubagne et reproduction sur d'autres zones d'activités, rédaction d'une OAP thématique "eau" dans le PLU du CT, déclinaison de l'atelier des territoire.
- Restauration de la continuité écologique : actions en lien avec le tronçon Pugette-mer : étude de faisabilité de retour de l'Huveaune dans son lit et colonisation de l'Anguille européenne
- Programme d'entretien des cours d'eau Huveaune et affluents (140 km de cours d'eau sur le bassin versant Huveaune)
- Études et travaux pour la mise en oeuvre d'aménagement des cours d'eau visant à leur restauration écologique, à la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation et à la valorisation du cadre de vie sur différents secteurs : Aubagne, Auriol, Marseille, Roquevaire, etc
- Mise en oeuvre du plan de gestion des macro-déchets.

Plus d'informations sur le Contrat de Rivière : www.syndicat-huveaune.fr

ACTION N°		FA 3 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES	
operations associées n° 3_01 bis : Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains 3_02 : Démarche de certification "Ports Propres" et "Port Propre Actif en Biodiversité" 3_03 bis : Lutte contre les pollutions portuaires des ports en gestion départementale 3_05 : Amélioration qualité des eaux de la base nautique du Roucas Blanc (JO 2024) 3_06 : ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : réalisation d'une aire de carénage 3_07 : Maîtrise d'œuvre et travaux pour l'installation de systèmes de traitement des eaux de carénage dans les formes de radoub de la RN 3_08 : Collecte et traitement des eaux du Village yachting de la Ciotat 3_08 bis : Amélioration de la qualité des eaux dans les chantiers navals de La Ciotat - Création d'une plateforme de carénage de 4Ha			
DEFI principal * : 1 <small>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</small>		COUT de l'ACTION HT (phase 2)	21 735 000 €
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS : Département des Bouches-du-Rhône Métropole Aix-Marseille-Provence Grand port Maritime de Marseille Région Sud Agence de l'Eau La Ciotat Shipyards			
ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION Objectifs de l'action : A1.5 : Réduire les pollutions issues des ports de plaisance La lutte contre les pollutions portuaires est une priorité du Contrat de Baie renouvelée pour la phase 2 à l'image de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui poursuit son action engagée en phase 1 dans le cadre du Contrat Calypso, passé avec l'Agence de l'Eau, avec pour objectif de réduire les pollutions portuaires issues des ports de plaisance dont elle a la gestion. Il s'agira d'équiper les ports en points d'apport volontaire de déchets liés à la plaisance, de cuves à eaux grises et d'aires de carénage, mais également de favoriser les économies d'eau et d'énergie. La démarche prévoit également d'intégrer un volet de sensibilisation et de formation des personnels. Les ports départementaux de Cassis et de Carro partagent cet objectif avec la poursuite des mises aux normes des zones techniques démarrées en première phase. La Métropole Aix-Marseille Provence poursuivra également son engagement dans les démarches "Ports Propres" et de "Ports Actifs en Biodiversité" dont la gouvernance est assurée par le Conseil Régional SUD PACA. Ports Propres est une démarche de Gestion Environnementale Portuaire à destination des ports de plaisance, certifiée AFAQ AFNOR « Ports Propres », CWA, accord européen. Une grande majorité des ports de plaisance de la Région PACA sont engagés dans cette labélisation. La certification AFAQ Ports Propres Actifs en biodiversité complète le dispositif et reconnaît les ports engagés dans des actions concrètes envers la protection et la restauration de la faune et la flore du littoral. L'étude réalisée en première phase au niveau du GPMM se concrétisera en phase 2 par la réalisation des travaux pour l'installation de systèmes de traitement des eaux de carénage dans les formes de radoub de la Réparation Navale. L'Action comporte 3 nouvelles opérations : - la lutte contre les pollutions aquatiques dans le cadre de la modernisation de la base nautique du Roucas Blanc (Marseille), retenue pour accueillir les épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024, - la réalisation d'une aire de carénage dans le cadre du projet de restructuration de l'Anse du Pharo (Marseille) - l'amélioration de la qualité des eaux dans les chantiers navals de La Ciotat et la réalisation de travaux au niveau des canalisations pour le pluvial, la mise en place de séparateurs hydrocarbures et de systèmes de stockage sur les voies des eaux d'extinction des incendies afin de permettre le rejet des eaux polluées en mer.			

ACTION N°	FA 301 bis	Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains <small>NB: Anciennement "Opération Calypso"</small>	
operations associées n°		8 opérations annexées	
DEFI principal * :		COUT de l'ACTION HT	
<small>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</small>		1 116 000 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
Agence de l'Eau : dont le financement global s'élève sur l'intégralité des actions inscrites à 522 900 €		MAMP dont le financement global s'élève que l'intégralité des actions inscrites à 593 100€	
Correspondance programme de mesures: OF5C-IND0501			
Enjeux et objectifs de l'action:			
<p>L'ancienne Communauté Urbaine MPM et l'Agence de l'Eau RMC se sont engagées en 2014, dans un programme pluriannuel d'investissements pour l'amélioration de la qualité environnementale des ports. Ce programme d'actions, intitulé "opération Calypso" visait à réduire les émissions des pollutions toxiques issues de l'activité des ports. Il comprenait notamment des actions visant la modernisation des stations d'avitaillement, des aires de carénage ainsi qu'une meilleure gestion des déchets portuaires dans l'objectif d'éviter tout risque de pollution et permettant de rentrer dans une démarche de certification "Ports propres".</p> <p>Ce Contrat s'est achevé en 2018, et un certain nombre d'actions reste en suspens. Elles sont ici reprises pour être inscrites à la phase 2 du Contrat de Baie (fiches 3_01bis 08 à 3_01bis 34).</p> <p>Les actions retenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ENSUES-LA-REDONNE PORT DE LA MADRAGUE DE GIGNAC - Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage - MARSEILLE PORT FRIOUL - Etudes et diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique: aire de carénage, station d'avitaillement - MARSEILLE PORT FRIOUL - Rénovation de la zone technique (Travaux) Aire de carénage Station d'avitaillement pompe à eaux grises et noires - MARSEILLE PORT DES GOUDES - Etudes et diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique: aire de carénage - MARSEILLE PORT DES GOUDES - Travaux de rénovation de l'aire technique: aire de carénage - MARSEILLE PORT DE LA MADRAGUE DE MONTREDON - Travaux de rénovation de la zone technique: aire de carénage - MARSEILLE PORT DU VALLON DES AUFFES - Mise aux normes de l'aire de carénage - Contrôle de la qualité des rejets des ports 			
Financement AE : Montant indicatif , prise en compte strictement du volet réduction des pollutions toxiques			

ACTION N° 3_01 bis		Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains						
OPERATION n° 308		Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage						
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFII A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE et OBJECTIFS: Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur). DESCRIPTIF DE L'ACTION: La fourniture des équipements (débourbeur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance. Les études de dimensionnement des équipements seront réalisées par le biais du bureau d'études de l'entreprise devant fournir le débourbeur/déshuileur. Les sondages des sols seront réalisés lors des travaux de raccordement des locaux des sociétaires au réseau d'assainissement collectif en 2015.						
Maître d'ouvrage MAMP								
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
Métropole AMP Agence de l'Eau RMC								
TERRITOIRE:								
Communes de: Ensues-la-Redonne.Port de Plaisance du la Madrague-de-Gignac								
SDAGE n° masses d'eau:								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation		X						
Experimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
COUT OPERATION TTC 54 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :			2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etude 0 €								
Travaux/prestation 54 000 €			Réalisation Travaux					
Communication / sensibilisation 0 €								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%		
27 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		3_01bis		Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains																																											
OPERATION n°		313		Etudes et diagnostics pour l'amélioration et la modernisation de la zone technique : aire de carénage, station d'avitaillement.																																											
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE : La zone technique du Port de Plaisance du Frioul doit faire l'objet d'un programme de rénovation. OBJECTIFS: Les études et diagnostics consistent à : - Munir la zone technique du port du Frioul, d'équipements normalisés, sécurisés et répondant à l'abondante législation en vigueur. - Prendre en compte dans un contexte réglementaire, la gestion des déchets et des rejets des effluents. - Organiser dans l'espace, les équipements de la zone technique pour permettre un fonctionnement sécuritaire vis-à-vis du public, rationalisé, optimisé et évolutif en fonction de la législation future. DESCRIPTIF DE L'ACTION: Diagnostic réalisé. Etudes conception à réaliser.																																											
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5																																													
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																																															
Maitre d'ouvrage		MAMP																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
Métropole AMP																																															
Agence de l'Eau RMC																																															
TERRITOIRE:																																															
Communes de: Marseille.Port de Plaisance du Frioul.																																															
SDAGE n° masses d'eau:																																															
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude		X																																													
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation																																															
Experimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI																																															
COUT OPERATION TTC		30 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation études</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Réalisation études																											
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																							
	2015	2016	2017				2019	2020	2021																																						
Réalisation études																																															
Détail :																																															
Etude		30 000 €																																													
Travaux/prestation																																															
Communication / sensibilisation																																															
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																									
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%																																									
15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																									

ACTION N°		3_01bis		Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains																																											
OPERATION n°		314		Etudes et diagnostics pour rénovation de l'aire technique : aire de carénage.																																											
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE : Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur). Diagnostic réalisé. Etudes conception à réaliser. OBJECTIFS: Les objectifs des études sont de déterminés, la nature du sol, les hauteurs de la nappe, le dimensionnement des ouvrages, les exutoires envisageables. DESCRIPTIF DE L'ACTION: Les différentes études (sondages de sol, rapport géotechniques, cahier des charges) seront menées par le biais des marchés transversaux de la Métropole et des marchés propres à la Direction des Ports de Plaisance.																																											
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5																																													
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																																															
Maitre d'ouvrage		MAMP (DIPOR)																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
Métropole AMP																																															
Agence de l'Eau RMC																																															
TERRITOIRE:																																															
Communes de: Marseille.Port de Plaisance des Goudes																																															
SDAGE n° masses d'eau:																																															
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude		X																																													
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation																																															
Experimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI																																															
COUT OPERATION TTC		6 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation études</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Réalisation études																											
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																							
	2015	2016	2017				2019	2020	2021																																						
Réalisation études																																															
Détail :																																															
Etude		6 000 €																																													
Travaux/prestation		0 €																																													
Communication / sensibilisation		0 €																																													
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																									
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%																																									
6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																									

ACTION N° 3_01bis		Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains						
OPERATION n° 315		Travaux de rénovation de l'aire technique : aire de carénage.						
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE et OBJECTIFS: Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (débourbeur/déshuileur). DESCRIPTIF DE L'ACTION: La fourniture des équipements (débourbeur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance.						
Maitre d'ouvrage MAMP								
PARTENAIRES TECHNIQUES : Métropole AMP Agence de l'Eau RMC								
TERRITOIRE: Communes de: Marseille.Port de Plaisance des Goudes								
SDAGE n° masses d'eau: Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation		X						
Experimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
COUT OPERATION TTC 84 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :			2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etude 0 €								
Travaux/prestation 84 000 €			Réalisation Travaux					
Communication / sensibilisation 0 €								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%		
42 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		3_01bis		Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains																																											
OPERATION n°		317		Travaux de rénovation de l'aire technique : aire de carénage.																																											
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE et OBJECTIFS: Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (déboureur/déshuileur). DESCRIPTIF DE L'ACTION: La fourniture des équipements (déboureur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance.																																											
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEF		A1-5																																													
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																																															
Maitre d'ouvrage		MAMP																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
Métropole AMP																																															
Agence de l'Eau RMC																																															
TERRITOIRE:																																															
Communes de: Marseille.Port de Plaisance de la Madrague de Montredon.																																															
SDAGE n° masses d'eau:																																															
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude																																															
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation		X																																													
Experimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI																																															
COUT OPERATION TTC		192 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Réalisation Travaux																											
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																							
	2015	2016	2017				2019	2020	2021																																						
Réalisation Travaux																																															
Détail :																																															
Etude		0 €																																													
Travaux/prestation		192 000 €																																													
Communication / sensibilisation		0 €																																													
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																									
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%																																									
96 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																									

ACTION N°		3_01bis		Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains					
OPERATION n°		318		Mise aux normes de l'aire de carénage					
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE et OBJECTIFS: Dans le cadre de mise aux normes environnementale et du programme d'action Ports Propres, l'aire de carénage doit être équipée d'une unité de traitement des eaux polluées (déboureur/déshuileur). DESCRIPTIF DE L'ACTION: La fourniture des équipements (déboureur/déshuileur), les travaux (Gros œuvre, VRD) seront assurés par le biais des marchés à bons de commande propres à la Direction des Ports de Plaisance.					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)									
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5							
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance									
Maitre d'ouvrage		MAMP							
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
Métropole AMP									
Agence de l'Eau RMC									
TERRITOIRE:									
Communes de: Marseille.Port de Plaisance du Vallon des Auffes									
SDAGE n° masses d'eau:									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
COUT OPERATION TTC		30 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :				Planning					
Etude		0 €		2015		2016		2017	
Travaux/prestation		30 000 €		Réalisation Travaux					
Communication / sensibilisation		0 €							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs			
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%			
15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N°		3_01bis		Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains																																											
OPERATION n°		322		Contrôle de la qualité des rejets des ports																																											
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE : Le contexte se détermine par la mise en œuvre d'un état des lieux des contaminations des milieux pour permettre d'identifier les sources potentielles de pollution non encore prises en compte. Les établissements identifiés par ce biais viendront alimenter les opérations destinées à la réduction des pollutions toxiques. OBJECTIFS: L'objectif est de réaliser un état des lieux pour connaître les niveaux de contamination des milieux et les sources potentielles de substances dangereuses (milieux récepteurs, station de traitement des eaux usées issues du carénage) ; DESCRIPTIF DE L'ACTION: Par le biais de l'utilisation d'un marché à bons de commande géré par la Direction des Ports de Plaisance des analyses seront réalisées annuellement sur les ports de plaisance (peut-être en limiter le nombre si des actions significatives ne sont pas engagées dans l'immédiat). Mise en place d'un tableau de bord et de suivi des relevés des analyses annuelles ; en prenant comme valeurs étalons, les valeurs définies à l'Op_ 321.																																											
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5																																													
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																																															
Maitre d'ouvrage		MAMP																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
Métropole AMP																																															
Agence de l'Eau RMC																																															
TERRITOIRE:																																															
Concerne tous les ports de plaisance. Communes de: Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la -Redonne, Le Rove, Marseille, La Ciotat																																															
SDAGE n° masses d'eau:																																															
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude																																															
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation		X																																													
Experimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI																																															
Mise en œuvre d'un tableau de bord et de suivi des relevés d'analyses																																															
COUT OPERATION TTC		120 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Analyses</td> <td>A programmer pour tous les ports (récurrent)</td> <td>A programmer pour tous les ports (récurrent)</td> <td>A programmer pour tous les ports (récurrent)</td> <td>A programmer pour tous les ports (récurrent)</td> <td>A programmer pour tous les ports (récurrent)</td> <td>A programmer pour tous les ports (récurrent)</td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Etude							Travaux/prestation							Communication / sensibilisation							Analyses	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																									
Etude																																															
Travaux/prestation																																															
Communication / sensibilisation																																															
Analyses	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)	A programmer pour tous les ports (récurrent)																																									
Détail :																																															
Etude		120 000 €																																													
Travaux/prestation		0 €																																													
Communication / sensibilisation		0 €																																													
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																									
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%																																									
60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																									

ACTION N°		3_01bis		Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains																																				
OPERATION n°		334		Rénovation de la zone technique (Travaux) -Aire de carénage-Station d'avitaillement-pompe à eaux grises et noires																																				
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE : La zone technique du Port de Plaisance de Sausset-les-Pins, fait l'objet d'un programme de rénovation. OBJECTIFS: Les travaux consistent à équiper la zone technique du port de Sausset-les-Pins: D'une station d'avitaillement D'une aire de carénage D'une pompe à eaux noires D'une pompe à eaux grises DESCRIPTIF DE L'ACTION: Les travaux nécessaires à la réalisation du projet feront l'objet d'un marché alloti. NB: Cette fiche vient en complément à l'action N° 13 ,opération 313.																																				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5																																						
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																																								
Maitre d'ouvrage		MAMP																																						
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																								
Métropole AMP																																								
Agence de l'Eau																																								
TERRITOIRE:																																								
Communes de: Marseille.Port de Plaisance du Frioul..																																								
SDAGE n° masses d'eau:																																								
Correspondance programme de mesures :																																								
TYPE D'OPERATION:																																								
Etude																																								
Gestion/Exploitation																																								
Travaux/prestation		X																																						
Experimentation																																								
Animation																																								
Communication / sensibilisation																																								
INDICATEUR DE SUIVI																																								
COUT OPERATION TTC		660 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Réalisation travaux (Début 2018)</td> <td>Réalisation travaux (Fin 2019)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Etude							Travaux/prestation				Réalisation travaux (Début 2018)	Réalisation travaux (Fin 2019)		Communication / sensibilisation						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																		
Etude																																								
Travaux/prestation				Réalisation travaux (Début 2018)	Réalisation travaux (Fin 2019)																																			
Communication / sensibilisation																																								
Détail :																																								
Etude		0 €																																						
Travaux/prestation		660 000 €																																						
Communication / sensibilisation		0 €																																						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%																																		
330 000,00 €	0,00 €	330 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																		

ACTION N°		FA 3		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES					
OPERATION n°		3_02		Démarche de certification - "Ports Propres" et "Ports Actifs en Biodiversité"					
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				<p>La Métropole Aix-Marseille-Provence (ex MPM) s'est engagée depuis plusieurs années dans la démarche "Ports Propres" dont la gouvernance est assurée par le Conseil Régional SUD PACA.</p> <p>Cette démarche, vise à la mise aux normes environnementales des équipements techniques portuaires (station d'avitaillement, aire de carénage, raccordements aux systèmes d'assainissement collectif...) à l'installation d'équipements spéciaux et réglementaires tels que les pompes à eaux noires et à eaux grises, les barrages de protection contre les pollutions par les hydrocarbures...</p> <p>La démarche, pour se réaliser, est dotée d'un programme d'action bâti sur un diagnostic et amendé par deux plans de gestion des déchets issus de l'activité de la plaisance.</p> <p>Le programme d'action comportait 126 opérations réalisées en partie. Pour les opérations en cours ou à réaliser, elles sont synthétisées dans les fiches opérations du Contrat de Baie (Fiches N° 308,314,315,317,318,334)</p> <p>Cette fiche opération 302 est destinée à inscrire et à rappeler dans le Contrat de Baie, la démarche "ports propres" entamée depuis bientôt 10 ans afin de permettre la continuité du cofinancement des actions en cours et à venir.</p> <p>En plus de la protection de l'environnement, l'un des objectifs est l'obtention de la certification "Ports Propres", récemment complétée par "Ports actifs en biodiversité", délivrée par l'AFNOR, pour l'ensemble des ports de plaisance du territoire de la Métropole.</p> <p>Le taux d'intervention de la Région est passé pour la phase 2 du Contrat, à 20% du cout total de l'action.</p>					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1.5							
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance									
Maitre d'ouvrage		MAMP							
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
Métropole AMP									
Conseil régional SUD PACA									
UPACA									
TERRITOIRE:									
Territoire du Contrat de Baie									
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
Certification de l'ensemble des ports du territoire du contrat de baie									
COUT OPERATION HT		1 000 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :				Planning					
travaux et études		1 000 000 €		2015	2016	2017	2019	2020	2021
Cahier des charges									
Etude									
restitution									
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs			
80%	0%	0%	20%	0%	0%	0%			
800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES						
OPERATION n°		3_03bis	Lutte contre les pollutions portuaires des ports en gestion départementale						
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1.5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		Contexte : Le Département est autorisé de gestion sur 8 des 47 ports que compte le littoral des Bouches-du-Rhône. En régie ou en délégation, il assure la gestion de ces ports sur le territoire du Contrat de Baie : La Redonne, Niolon, Cassis, La Ciotat et Carro. Le Département gère ses ports avec pour objectif de concilier développement économique, protection de l'environnement et qualité de vie pour tous. La concertation avec les usagers est à la base de cette gestion, et les missions assurées par le Département sont les suivantes : - travaux nécessaires à l'entretien, la protection et à la modernisation des équipements - gestion dynamique du plan d'eau - amélioration de la qualité environnementale des ports : récupération des eaux usées des navires, aires de carénage, plan de gestion des déchets...							
Maitre d'ouvrage Département des Bouches-du-Rhône		Objectif : C'est dans cet esprit que le Département a prévu d'améliorer son dispositif de lutte contre les pollutions portuaires sur les ports de CASSIS et de CARRO. Ces études ont définies un certain nombre d'objectifs et de travaux, dont la mise aux normes des aires de carénage. La Mission de Maîtrise d'œuvre aura pour mission la réalisation de travaux d'aménagement de l'aire de levage sur les domaines portuaires départementaux de Cassis et de Carro.							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'eau RMC Communes concernées Groupe de pilotage "usagers"		Description de l'opération : Les objectifs du Maître d'ouvrage sont : - Pour CASSIS : de remettre aux normes les engins de levage (grue, slipway) et ou de les changer, de garantir la sécurité des installations de levage et par là même celle des personnes, d'assurer une durabilité des installations (rapport investissement/durée de vie, entretien), de contrôler les consommations des fluides et des énergies (en recourant si possible aux énergies renouvelables), de rechercher des solutions compatibles avec une logique de développement durable. - Pour CARRO : de remplacer la grue de 6 T pour une grue plus moderne et plus adaptée au port, d'assurer la stabilité des quais et de la zone de levage, de collecter et traiter les effluents de carénage et les eaux de ruissellement pluvial : installation d'un séparateur, débourbeur, récupération des eaux grises, des eaux noires, d'optimiser la répartition spatiale des équipements de la zone : positionnement de la grue, des installations de collecte des batteries, des huiles usagées et autres déchets portuaires. Proposer un espace d'aménagement de cette zone.							
TERRITOIRE: Port de CASSIS et port de CARRO									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC05, FRDC07b, FRDC07c									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		x							
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation des travaux									
COÛT OPERATION HT 744 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail : Travaux d'aménagement de l'Aire de levage TTC 840 000 € Maitrise d'œuvre TTC 84 000 € SPS TTC 6 000 € TVA 186 000 €				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Travaux							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs			
0%	0%	20%	0%	80%	0%	0%			
0,00 €	0,00 €	148 800,00 €	0,00 €	595 200,00 €	0,00 €	0,00 €			

ACTION N° FA 3		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES					
OPERATION n° 3_05		Lutte contre les pollutions aquatiques de la base nautique du Roucas Blanc (JO 2024)					
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance		<p>La Ville de Marseille a été retenue comme ville hôte des épreuves de voile dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024. Les compétitions se dérouleront en rade sud. Le site du Roucas Blanc a été retenu comme base logistique à terre, et comme bassin d'évolution pour les mises à l'eau. Cet équipement et les aménagements nécessaires devront respecter les chartes environnementale et sociales du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) tout en intégrant la dimension « héritage ».</p> <p>Cette marina deviendra à l'issue des Jeux Olympiques un équipement public permettant la pratique des sports nautiques, l'accueil d'événements sportifs internationaux mais aussi des projets favorisant la découverte du littoral et la sensibilisation à sa protection. Cet équipement s'inscrira dans l'aménagement global du Parc Balnéaire du Prado, situé sur le Domaine Public Maritime, propriété de l'État.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Le chiffrage des solutions techniques retenues ainsi que les impacts environnementaux seront précisés grâce à différentes études d'avant projet à réaliser. Celles-ci seront réalisées d'ici 2020. Les travaux sur la Marina se dérouleront quant à eux de la fin 2020 à 2023. L'enveloppe globale de la reconfiguration de la base nautique est estimée à 30 M d'€ TTC.</p> <p>Les travaux concernés par cette fiche action concernent les problématiques liées à la qualité de l'eau à travers notamment l'amélioration et la modernisation de la zone technique du Roucas Blanc (aire de carénage, station d'avitaillement). La pratique nautique génère une activité d'entretien et de maintenance des bateaux d'encadrement, réalisée à terre au niveau de la zone technique. Cette dernière ne dispose pas d'équipements performants permettant de collecter et de traiter les eaux issues du lavage des coques et des travaux sur les moteurs. En parallèle, sera étudiée la possibilité de compléter le dispositif par l'utilisation de l'eau de pluie pour le rinçage des navires et dans une optique d'économie d'eau potable.</p> <p>De plus, des travaux de lutte contre les pollutions pluviales seront envisagés en lien avec la présence de 3 déversoirs susceptibles, par temps de pluie, d'impacter la qualité du plan d'eau.</p> <p>Enfin, des problèmes de la qualité sont apparus en lien avec le manque de renouvellement et la circulation d'eau dans le bassin. Une étude de courantologie sera à réaliser par la maîtrise d'oeuvre afin d'évaluer l'impact de nouveaux équipements et d'envisager des pistes/travaux d'amélioration dans ce domaine. Si des travaux de ce type étaient à réaliser, les profils de baignade des plages avoisinantes seraient également mis à jour dans le cadre de cette étude.</p>					
Maitre d'ouvrage Ville de Marseille							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'Eau MAMP Etat							
TERRITOIRE: GPMM							
SDAGE n° masses d'eau: FRDO6b Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION:							
Etude		X					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation		X					
Expérimentation							
Animation		X					
Communication / sensibilisation		X					
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire							
COUT OPERATION HT 1 000 000 €							
Détail :		Planning					
Etude 100 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Travaux 900 000 €		2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Etude de maîtrise d'oeuvre					
		Travaux					
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs	
0%	20%	40%	10%	30%	0%	0%	
0,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N° FA 3		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES																
OPERATION n° 3_06		ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : réalisation d'une aire de carénage																
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Contexte et objectif : Le port de réparation navale de plaisance de l'Anse du Pharo est en phase de réhabilitation. En effet, la Métropole a confié à la SPL SOLEAM un contrat de concession de travaux pour la restructuration de ce site . Cette opération de restructuration consiste à implanter et organiser des services dédiés à l'entretien / réparation de bateaux, couvrant l'ensemble de la gamme des besoins des plaisanciers métropolitains, et disposant d'une palette compétitive de services et équipements nécessaires à leur exploitation. Dans le cadre de ce projet, la Métropole a prévu de réaliser une aire de carénage permettant la récupération-traitement des effluents. En effet, ce site d'existence ancienne, ne dispose pas de système de récupération-traitement des effluents liés au nettoyage des bateaux. Une étude est nécessaire dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre en cours de lancement pour définir et évaluer les adaptations à réaliser et ainsi réduire ou supprimer les flux de contaminants vers le milieu marin, avant réalisation des travaux de l'aire de carénage. Les travaux consisteront en la création d'une aire de carénage de 20 x 12 m environ équipée d'un dispositif de récupération, traitement et recyclage des eaux de carénage. Description de l'action d'un montant global de 205 000 € HT: L'étude présentera un diagnostic de la qualité du milieu aquatique à l'échelle de l'ensemble du site ainsi que des propositions de réalisation d'aire de carénage et leurs coûts associés. L'estimation prévisionnelle de ces aménagements est actuellement de 190 K€ HT et sera affinée dans le cadre des études d'avant-projet (courant année 2019). <i>(*) Participation de la Métropole de 4 M d'€ sur l'ensemble du projet estimé à 11,2 M d'€ (environ 35%) (**) Montant indicatif, prise en compte strictement du volet réduction des pollutions toxiques (***) Participation estimatif de la Région SUD au titre du CRET sur l'ensemble du projet : 1,6 M d'€ sur l'ensemble du projet (environ 13%).</i>																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																		
Maitre d'ouvrage SOLEAM																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : Métropole AMP Agence de l'Eau RMC																		
TERRITOIRE: Marseille																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDCO6a Correspondance programme de mesures :																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation	X																	
Travaux/prestation	X																	
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 205 000 € Détail : Etude 15 000 € Travaux/prestation 190 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
		2015	2016	2017	2019	2020	2021											
Etude																		
Travaux/prestation																		
MAMP (*)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (***)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs SOLEAM												
35%	0%	40%	13%	0%	0%	12%												
71 750,00 €	0,00 €	82 000,00 €	26 650,00 €	0,00 €	0,00 €	24 600,00 €												

ACTION N° FA 3		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES																
OPERATION n° 3_07		Maîtrise d'œuvre et travaux pour l'installation de systèmes de traitement des eaux de carénage dans les formes de radoub de la RN																
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Contexte et objectif : Les bassins de commerce de Marseille occupent la moitié Nord de la rade marseillaise. Des espaces marins naturels l'encadrent (à proximité des parcs des Calanques et de la Côte Bleue), et des zones de baignade jouxtent ses limites (Corbière, Catalans). Afin de préserver la qualité de l'eau et des sédiments dans l'ensemble des bassins marseillais et en particulier dans les sédiments aux abords des formes de réparation navale (RN), le GPMM prévoit d'intégrer un dispositif de traitement de la qualité de l'eau avant rejet dans le milieu. Une étude préliminaire a été réalisée en 2017 - 2018 pour définir, évaluer et prioriser les adaptations à réaliser sur les 9 formes de radoub concernées, et ainsi réduire ou supprimer les flux de contaminants vers le milieu marin. Description de l'action : L'étude a permis de caractériser les besoins et de définir des solutions en terme de choix de système de traitement des eaux de carénage à installer dans chacun des 4 sites de la RN. Des travaux sont à présent prévus pour mettre en place les diverses installations et pour cela, une maîtrise d'oeuvre a été choisie, en externe, pour accompagner le GPMM dans la rédaction du dossier de marché Travaux et pour suivre les travaux pendant toute la durée du marché prévu pendant 4 ans. Il s'agira de missions telles que la direction de l'exécution des travaux (DET); le visa des études d'exécution qui seront faites par l'entreprise de coordination des travaux (OPC) ; les opérations de réception des travaux (AOR). <i>* opération Contrat GPMM/Agence de l'Eau/Etat</i>																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-5 Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																		
Maitre d'ouvrage GPMM																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'Eau MAMP DDTM13 exploitants réparation navale																		
TERRITOIRE: GPMM																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDO6a Correspondance programme de mesures :																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Maîtrise d'œuvre</td><td>X</td></tr> <tr><td>SPS et autres prestations connexes</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Maîtrise d'œuvre	X	SPS et autres prestations connexes	X	Travaux	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Maîtrise d'œuvre	X																	
SPS et autres prestations connexes	X																	
Travaux	X																	
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 12 000 000 € Détail : MOE - SPS et prestations connexes 1 000 000 € Réalisation des travaux (marché en cours d'écriture) 11 000 000 €																		
		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		Marché MOE et choix titulaire		juil-18														
		Missions PRO / DCE		4eme trimestre 2018														
		MOE pour le marché de travaux (à venir) Travaux (prévus jusqu'en 2022)																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs GPMM												
0%	0%	40%	10%	0%	0%	50%												
0,00 €	0,00 €	4 800 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000 000,00 €												

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES							
OPERATION n°		3_08	Collecte et traitement des eaux du Village yachting de la Ciotat							
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>La SASU LCS Yachting Village est une filiale de la SPL La Ciotat Shipyards (LCS), chargée d'aménager et d'exploiter un village d'entreprises spécialisées dans le refit de grands yachts dans le cadre d'une délégation de service public confiée par la Métropole Aix Marseille Provence (MAMP). Les phases 1 et 2 de cette opération consistent dans l'édification de bâtiments de 8.000 m2 de SDP d'ateliers et de bureaux et la réalisation des travaux de réseaux et de voirie afférents sur une friche industrielle de 3,7 ha attenante au DPM et dépourvue de système d'assainissement performant.</p> <p>Cette opération intègre:</p> <p>1/ La mise en place d'un réseau pluvial performant permettant de reprendre non seulement les eaux de voiries et les eaux de toitures de l'opération, mais aussi l'ensemble des eaux provenant des bassins versants amonts. A la demande des services de l'Etat compétents (DDTM) les conduites ont été dimensionnées de manière à réduire les débordements amont en prenant en compte les précipitations centenales;</p> <p>2/ La mise en place, à la demande de la Direction de l'eau et de l'assainissement et du pluvial (DEAP) de la MAMP, de systèmes de traitement des eaux collectées avant rejet dans les eaux du port de La Ciotat de type décanteur-dépollueur, plus performants que le système de séparateur à hydrocarbures généralement préconisé pour les voiries et le stationnement.</p> <p>DESCRIPTIF DES ACTIONS</p> <p>Réseaux d'eaux pluviales du Village d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'oeuvre des VRD du Village (part des réseaux pluviaux) : 40 000€ - Linéaire de canalisations pluviales (D600, 800, 1000, cadre 1mx1,5m) : 400 000€ - Système de traitement des eaux (décanteur-dépollueur) pour les voies et parkings du village : 130 000€ <p>(*) possibilité d'intervention de l'AERMC si travaux de désimperméabilisation (non programmés) et/ou réutilisation des eaux pluviales pour arrosage espaces verts.</p> <p>(**) en attente d'arbitrage</p>							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-2/3								
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants										
Maitre d'ouvrage		SASU LCS Yachting Village								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
Agence de l'eau RMC										
TERRITOIRE:										
La Ciotat										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC07c										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation		X								
Experimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
COUT OPERATION HT		570 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etude		40 000 €	Etudes							
Travaux			Travaux							
Réseau EP		400 000 €								
Décanteur		130 000 €								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (**)	COMMUNES	Autres financeurs SASU LCS Yachting Village				
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%				
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	570 000,00 €				

ACTION N°		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES					
OPERATION n°		Amélioration de la qualité des eaux dans les chantiers navals de La Ciotat - Création d'une plateforme de carénage de 4Ha					
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-2/3 Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants		La poursuite de la stratégie industrielle de revitalisation des chantiers navals de La Ciotat engagée en 1994 conduit à aménager sur le domaine public maritime une plateforme de carénage de 4ha dédiée à l'accueil de yachts de 2000t à 4000t (de 80m à 105m environ) en lieu et place de la zone dite "terreplein Nord", aujourd'hui largement en friche et dépourvue de tout système d'assainissement. Dans le cadre d'une démarche volontariste visant à minimiser l'impact de ces aménagements sur le milieu marin, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation, ce projet intègre divers éléments ayant vocation à améliorer durablement la qualité des eaux dans le port.					
Maitre d'ouvrage La Ciotat Shipyards		L'opération envisagée inclura ainsi : 1/ Une dépollution importante du fond du bassin, à l'occasion des travaux destinés à augmenter le tirant d'eau l'approche de la plateforme. Tous les matériaux pollués en fond de bassin, et notamment les sédiments pollués issus de l'ancienne activité portuaire seront retirés et feront l'objet d'un traitement adhoc préalablement à leur valorisation. Un suivi de la biocénose marine sera mis en place après travaux. (Sur ce sujet, LCS associé au BRGM a déposé une candidature, en cours de traitement, pour l'appel à projet "dragage et gestion des sédiments de dragage : mutualisation et valorisation" sous le nom EVE.) 2/ L'installation sur la totalité de la plateforme de carénage d'un système performant de collecte et d'assainissement des eaux pluviales et des effluents issus de l'activité industrielle avant rejet. Une superficie d'environ 4 ha sera ainsi entièrement étanchéifiée par un revêtement soit béton, soit enrobé. Les eaux pluviales et les effluents collectés seront acheminés via un des réseaux d'une longueur de 3,5 kms de réseaux jusqu'à des systèmes dits "décanteurs / dépollueurs" avant rejet dans le milieu. En phase d'exploitation, l'efficacité du dispositif de traitement sera contrôlée par des analyses d'eau biennuelles.					
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'eau RMC CD13 MAMP							
TERRITOIRE: La Ciotat							
SDAGE <u>n° masses d'eau:</u> FRDC07c Correspondance programme de mesures :		DESCRIPTIF DES ACTIONS 1/ Traitement des effluents : * Réseaux et ouvrages de traitement : 1,7 M€ HT * Revêtement de la plateforme (étanchéité) : 1,8M€ HT (*) (*) Travaux éligibles aux financements au titre de la réduction des émissions toxiques sur la surface actuellement actualisée pour des opérations de stockage et carénage. 2/ Enlèvement, traitement et valorisation des matériaux pollués : * Dragage 0,8 M€ HT, * Traitement et valorisation des matériaux pollués 3M€ (montant susceptible d'évoluer en fonction de la taille des démonstrateurs mis en place dans le cadre de l'AP dragage, si retenu). * Dispositif de protection du milieu : 200 000€ (**) Aide prévisionnelle calculée sur la base d'une assiette de travaux éligibles de 1,8M€ (*) Participation estimative du Département et de la Région sur la base du subventionnement global prévu sur les travaux d'infrastructures portuaires et de dépollution estimés à 24,5 M€					
TYPE D'OPERATION:							
Etude		X					
Gestion/Exploitation		x					
Travaux/prestation		X					
Experimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
COUT OPERATION HT		7 600 000 €					
Détail : Etude 100 000 € Travaux 7 500 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie			
		2015	2016	2017	2019	2020	2021
Traitement effluents							3,5 M€
Dragage + protection					1 M€		
Gestion pollution					3 M€		
Suivis					0,07 M€	0,03 M€	
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (*)	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs : La Ciotat Shipyards	
0%	0%	9%	5%	33%	0%	53%	
0,00 €	0,00 €	720 000,00 €	380 000,00 €	2 470 000,00 €	0,00 €	4 030 000,00 €	

ACTION N°		FA 4		SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE	
opérations associées n°		<p>4_02 : Suivi du milieu marin au droit du rejet des STEP de MAMP</p> <p>4_03 : Participation au dispositif de surveillance sur <i>Ostreopsis ovata</i></p> <p>4_05 : Outils de surveillance de la toxicité émergente en mer (OSTEM)</p> <p>4_06 : Etude des paramètres physico-chimiques de l'eau du golfe</p> <p>4_07 : Etude sur les pollutions aquatiques des plans d'eau du They de Roustan</p> <p>4_08 : Etude des peuplements de poissons marins dans le golfe</p> <p>4_09 : Etude et caractérisation des contaminants chimiques du milieu marin dans le golfe</p>			
DEFI principal * :		1	COUT de l'ACTION TTC (phase 2)		772 329 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)					
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
Agence de l'Eau		Surfrider Fondation; PMCB			
Communes littorales concernées		Métropole Aix-Marseille-Provence			
ENJEUX et objectifs de l'action					
<p>Objectifs de l'action:</p> <p>A2.1 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques littoraux et maritimes.</p> <p>A1.8 : Lancer une étude visant à établir un modèle prédictif sur la qualité des eaux de baignade et mettre en œuvre des actions de surveillance.</p> <p>Les suivis écologiques doivent permettre de s'assurer de la qualité des eaux du littoral métropolitain.</p> <p>L'Action comprend 2 actions dans la continuité de la phase 1 : suivi du milieu marin au droit de rejet des stations d'épuration et surveillance de l'algue <i>Ostreopsis Ovata</i>. Concernant cette dernière, des lacunes ont été constatées dans le suivi de l'algue <i>Ostreopsis ovata</i>. Un réseau de suivi sera donc mis en place durant la saison estivale, avec un point sur la côte bleue et un point sur Marseille. 24 analyses seront effectuées entre juin et septembre et ce suivi sera couplé avec des observations visuelles.</p> <p>De nouvelles actions sont également programmées en phase 2.</p> <p>Depuis 2016, les interdictions de baignade pour des pollutions bactériennes d'origines inconnues se sont répétées. La récurrence de ces situations exige un suivi accru des nouvelles sources de toxicité comme l'algue <i>Ostreopsis Ovata</i>, le <i>Trichodesmium</i>, dont l'apparition est liée à la tropicalisation de la Méditerranée et au réchauffement climatique. La Ville de Marseille souhaite ainsi développer conjointement avec l'Université, un programme de surveillance estivale et un protocole d'urgence en cas de crise sanitaire, grâce au développement de nouveaux outils moléculaires innovants.</p> <p>La Ville de Marseille souhaite ainsi améliorer la surveillance de la toxicité émergente en mer (OSTEM), ce qui nécessite la mise en place de nouveaux outils de surveillance.</p> <p>Sur le périmètre du golfe de Fos, de nouvelles campagnes vont permettre d'évaluer les contaminants et paramètres physico-chimiques, et de suivre les peuplements de poissons marins. Une étude spécifique des pollutions aquatiques sera réalisée par le Parc Naturel Régional de Camargue.</p>					

ACTION N°		FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE																																													
OPERATION n°		4_02	Suivi du milieu marin au droit du rejet des STEP de MAMP																																													
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																																														
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2.1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE ET OBJECTIFS Les rejets urbains des agglomérations côtières représentent l'une des principales contributions à la pollution du littoral méditerranéen. Les systèmes d'assainissement et les stations d'épuration de MAMP sont conçus et réalisés pour réduire cet impact et garantir la sécurité des usages comme la préservation des milieux. Les milieux littoraux restent cependant fragiles et il convient de les surveiller continuellement sur une longue période. Il est donc apparu indispensable de mettre en œuvre des programmes de suivi, visant à diagnostiquer et à évaluer l'incidence des rejets au cours du temps.																																														
Maître d'ouvrage MAMP (DEAP)		DESCRIPTION DE L'OPERATION: 8 stations d'épuration rejettent leurs effluents directement dans le milieu marin : Marseille, Frioul, Cassis, La Ciotat, Niolon, Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues et Marignane. Chacune font l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, demandant entre autre, le suivi du milieu marin au droits des rejets. Le suivi du milieu porte sur 2 volets. - Le volet « <u>qualité des milieux</u> » concerne : - l'eau, - les sédiments - la matière vivante, - Le volet « <u>peuplement benthique</u> » concerne : - les communautés de substrat meuble, - les communautés de substrat dur, - l'herbier de Posidonie.																																														
PARTENAIRES TECHNIQUES : AERMC DDTM 13		Le montant de l'opération est évalué à 450 000,00€ HT, soit 540 000,00€ TTC.																																														
TERRITOIRE: MAMP		INDICATEUR DE SUIVI 1/Résultats de l'étude afin d'avoir un état 0 2/ Suivi et évolution des résultats qui concernent la qualité du milieu et les peuplements benthiques																																														
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b Correspondance programme de mesures :		* : Changement de répartition financière en phase 2 : 50% MAMP et 50% AERMC																																														
TYPE D'OPERATION:		<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>					Etude	X						Gestion/Exploitation							Travaux/prestation							Expérimentation							Animation							Communication / sensibilisation						
Etude	X																																															
Gestion/Exploitation																																																
Travaux/prestation																																																
Expérimentation																																																
Animation																																																
Communication / sensibilisation																																																
COUT OPERATION HT 450 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																									
Détail :				2015	2016	2017	2019	2020	2021																																							
Etude TTC 540 000 €		Cahier des charges																																														
tva 90 000 €		Etude d'impact																																														
Communication / sensibilisation		Suivi écologique																																														
Phase 1 : 225 000 €																																																
Phase 2 : 225 000 €																																																
MAMP (CTS)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																										
20 %	0 %	50 %	0 %	30 %	0 %	0 %																																										
90 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €																																										

ACTION N°		FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE						
OPERATION n°		4_03	Participer au dispositif de surveillance/alerte eaux de baignade sur <i>Ostreopsis ovata</i>						
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-8 Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs sur la problématique émergente de l'apparition d' <i>Ostreopsis ovata</i> en Méditerranée Maitre d'ouvrage Surfrider Foundation PARTENAIRES TECHNIQUES : CR Sud-PACA CD13 ARS PACA PMCB Centre Anti Poison de Marseille, LOV, MOI TERRITOIRE: Contrat de Baie SDAGE n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b Correspondance programme de mesures : TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation X INDICATEUR DE SUIVI Nombres d'analyses réalisées; d'observations terrain; d'enquêtes; de personnes sensibilisées; de réunions d'acteurs		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Contexte et objectif : Depuis 2006, une nouvelle problématique est survenue en Méditerranée avec l'apparition d' <i>Ostreopsis ovata</i> . La surveillance et la connaissance de cette algue n'en sont qu'aux prémices sous nos latitudes. Bien connue sous les latitudes tropicales, ses « blooms » (développement rapide) sont imprévisibles et constituent une « menace » sanitaire pour les usagers susceptibles d'être en contact avec cette algue (inhalation, ingestion, cutané). Les objectifs principaux de cette opération sont de : - Mettre en place un réseau de suivi complémentaire de l'algue <i>Ostreopsis ovata</i> sur le littoral ; - Acquérir de la donnée et de l'information quant à la présence d' <i>Ostreopsis ovata</i> sur le littoral de la rade de Marseille; - Informer les acteurs (institutionnels, scientifiques, et décideurs) de la problématique <i>Ostreopsis ovata</i> . Description de l'action : Surfrider se propose de mettre en place un réseau de suivi d' <i>Ostreopsis ovata</i> entre les mois de juin et les mois de septembre sur 1 point préalablement définis avec les acteurs du projet (sur le secteur de la Côte Bleue au sein de la réserve) soit 8 analyses supplémentaires. Ce suivi pourra être couplé aux observations visuelles faites sur le terrain par les agents maritimes préalablement formés (agents parc marin, usagers, sauveteurs, etc.) en vue d'une gestion plus rapide (prélèvements supplémentaires quand suspicion). Les prélèvements seront sous-traités dans un laboratoire d'analyse agréé (Laboratoire Départemental) et analysés dans les délais impartis. Conformément à la réglementation s'appliquant aux eaux de baignade (2006/7/CE), l'association se référera à la note de service n°DGS/EA3/EA4/2010 de 2010 relative à la surveillance sanitaire et environnementale et aux modalités de gestion des risques sanitaires pour la saison estivale 2010, liés à la présence de la microalgue toxique <i>Ostreopsis ovata</i> dans les eaux de baignade en Méditerranée et à la contamination par ses toxines des produits de la mer issus de la pêche de loisir, en cas de non-conformité des résultats, une enquête sera amorcée avec, comme interlocuteurs privilégiés, les acteurs identifiés du projet. L'association proposera également aux communes du territoire du contrat de baie des sessions d'information sur l'apparition de l'algue à destination de leurs agents et/ou des gestionnaires de sites ainsi qu'un kit de communication en cas de crise. Enfin, Surfrider Foundation Europe a développé un livret pédagogique à destination du grand public abordant la problématique de l'apparition de cette algue et les gestes à adopter. * Modification de la répartition financière en phase 2. Non éligible au 11ème programme, la participation de l'AERMC passe de 36% en phase 1 à 0% en phase 2.							
COUT OPERATION HT 40 000 € Détail : Cout annuel phase 2 Etude 40 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etude		Etude							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC*	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Surfrider Foundation Europe			
0 %	0 %	0 %	30 %	0 %	0 %	70 %			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €			

ACTION N°		FA 4		SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE					
OPERATION n°		4_05		Outils de Surveillance de la Toxicité Emergente en Mer (OSTEM)					
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI Développement de la surveillance et des alertes des eaux de baignade à Marseille faces aux toxicités émergentes des cyanobactéries marines.		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Les événements survenus lors du mois d'août 2016 (réitérés en 2017 et 2018) sur les plages de Corbières, nous ont contraint à interdire la baignade dans le but de protéger la population d'un risque que nous n'avons pu identifier (analyses bactériologiques et d' <i>Ostreopsis</i> négatives). Ces situations récurrentes, ont montré la nécessité d'accroître notre expertise scientifique. Il est, donc, apparu nécessaire de se rapprocher de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (M.I.O). Le rapport d'analyse établi conjointement par le MIO et le SSPH a confirmé l'émergence d'une problématique de santé publique nouvelle liée à la présence d'une cyanobactérie marine toxique, <i>Trichodesmium</i> , connue en zone tropicale et subtropicale. Or, la tropicalisation des eaux en Méditerranée résultant des changements climatiques en cours peut expliquer l'observation de plus en plus récurrente de ces cyanobactéries. Ce contexte nous conduit à envisager une approche pluridisciplinaire, dans le cadre d'une démarche de santé environnementale telle que préconisée par l'O.M.S (Organisation Mondiale de la Santé). Face aux demandes croissantes des citoyens, la ville ne peut se contenter d'une application stricte du principe de précaution, mais se doit de prévenir d'éventuelles pathologies émergentes et cela en s'appuyant sur les savoir-faire et l'expertise scientifique du M.I.O, au sein d'Aix Marseille Université. Ce partenariat pourrait prendre la forme d'un co-encadrement d'une thèse CIFRE sur trois ans. Dans ce cadre le M.I.O propose une approche innovante répondant aux besoins de la ville de Marseille notamment dans la recherche et la mise au point de nouveaux outils moléculaires de mesure pour la détection des agents toxiques émergents et de la production de leur toxines en mer. C'est ainsi, qu'au travers de ce projet la ville disposera d' outils de surveillance de la qualité des eaux , permettant d'anticiper au mieux d'éventuelles évolutions réglementaires à l'échelle européenne.							
Maitre d'ouvrage M.I.O. / Ville de Marseille PARTENAIRES TECHNIQUES : Institut Méditerranéen d'Océanologie (M.I.O) Ville de Marseille		DESCRIPTION DE L'ACTION : Développement conjoint SSPH et M.I.O d'un programme de surveillance estivale et un protocole d'urgence en cas de crise sanitaire, grâce au développement de nouveaux outils moléculaires innovants . Les cyanobactéries <i>Trichodesmium</i> , présumées toxiques, étant présentes de façon sporadique en période estivale à Marseille, nous proposons d'accroître le nombre d'échantillons à tester en prélevant également, au cours de l'été austral, la zone tropicale du sud-ouest Pacifique où les efflorescences de <i>Trichodesmium</i> sont suivies et étudiées depuis 25 ans par le M.I.O. 1) Des suivis de toxicité (dermatoses, neurotoxiques et hépatotoxiques) des eaux seront réalisés grâce à des collaborations nationales (ANSES), des suivis de toxicité sur la faune marine seront réalisés par des tests sur le zooplancton (test <i>Artemia salina</i>). 2) Des outils moléculaires innovants (sondes-TSA-FISH) seront développés visant les toxines dont la voie de biosynthèse est connue des calibrations des outils moléculaires seront nécessaires avant qu'il puisse être utilisé de façon récurrentes dans le programme de surveillance. Ces calibrations seront réalisées grâce à des laboratoires universitaires (ECOBIO de l'Université de Rennes, Institut Louis Malarde de Tahiti, Medical University of South Carolina et College of Pharmacy, University of Rhode Island). 3) Des articles scientifiques seront produits issus de la revue bibliographique de l'état de l'art et des développements et applications des sondes moléculaires comme outil de surveillance.							
TERRITOIRE: Marseille SDAGE n° masses d'eau: FRDC06a, FRDC06b Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI A COMPLETER									
COUT OPERATION HT 334 479 € Détail : Frais Interne M.I.O 168 321 € Frais de fonctionnement M.I.O 54 434 € Salaire Doctorant VdM (convention ANRT) 60 000 € Frais de fonctionnement VdM (frais d'accompagnement, Analyses, Equipement, Missions Communications, Réalisation de Sondes) 51 724 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Spécification							
		Protocole de surveillance							
		Outil de Surveillance							
		Valorisation							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs (M.I.O)			
0%	33%	0%	0%	0%	0%	67%			
0,00 €	111 715,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	222 763,01 €			

ACTION N°		FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE						
OPERATION n°		4_06	Etude des paramètres physico-chimiques de l'eau du golfe						
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Entouré par quatre zones urbaines et par l'une des plus vastes zones industrielo-portuaire et pétrochimique d'Europe, le Golfe de Fos s'insère dans un environnement complexe, conjuguant milieux naturels classés, aquaculture et sites anthropisés à haut potentiel économique et social. Du fait de leurs émissions atmosphériques ou marines, certaines activités peuvent être à l'origine de situations de contamination ou de modification des équilibres qui régissent la vie marine. La cartographie des zones de contamination du golfe, réalisée en 2012 dans le cadre d'une étude d'imprégnation de la faune marine, a notamment permis de révéler des impacts significatifs de certaines sources en mercure, sous-produits de chloration et pesticides, dont il est nécessaire de connaître l'évolution. La gestion de ce territoire maritime unique nécessite de développer des instruments de suivi environnemental du milieu marin, adaptés aux particularités locales et appliqués au Golfe de Fos dans son ensemble. Or les programmes réglementaires de surveillance du milieu marin ne prévoient pas de mesures spécifiques à l'échelle des territoires. Il est donc nécessaire de compléter la connaissance de l'état environnemental de ce milieu et d'en mesurer l'évolution au cours du temps. L'action compte trois objectifs distincts, destinés à la fois au développement de la connaissance du milieu marin et à la valorisation du patrimoine et des actions de prévention des atteintes environnementales sur l'espace du Golfe : 1. Mesurer régulièrement les paramètres physico-chimiques liés à la vie marine, aux variations de salinité et aux courants, ainsi que les niveaux de contamination au sein de l'espace maritime du Golfe de Fos 2. Identifier les indicateurs pertinents pour le suivi environnemental du golfe de Fos, tenant compte de ses spécificités. 3. Impliquer le grand public dans la protection de l'environnement aquatique, et dans la compréhension des enjeux et des risques, en accompagnement des activités (économie, pêche, tourisme, sport, plaisance) qui s'y développent. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action propose de réaliser des mesures mensuelles de variation des paramètres physico-chimiques (oxygène dissout, chlorophylle A, courants, salinité, température, pH). Ces mesures seront interprétées dans le but de mieux contraindre les modèles de dispersion des polluants étudiés. L'action animera et renforcera le volontariat pour l'observation de l'environnement pour assurer la participation des citoyens à l'action de mesure et d'observation des paramètres. Des actions de communication (réunions publiques d'information, participation à la concertation conduite par le S3PI, animation internet) seront réalisées. Enfin, il s'agira également de suivre l'état de contamination du milieu marin et l'évolution des paramètres liés à l'impact des activités anthropiques dans le golfe, en poursuivant l'étude d'imprégnation des poissons par les principaux polluants représentatifs des activités industrielles, portuaires et agricoles. L'action se déroule à partir de janvier 2019, pendant 1 an. Elle concerne l'espace maritime et les territoires de pourtour du Golfe de Fos. Moyens mis en œuvre : - Equipements et structures : dispositif de mesure des paramètres physico-chimiques du milieu marin (sonde CTD), courantomètre, observatoire citoyen de l'environnement - Personnel : animation du réseau de volontaires, validation des mesures, interprétation des résultats, communication (organisation de réunions publiques, rédaction d'articles et valorisation scientifique)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2.1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes									
Maitre d'ouvrage Institut Ecocitoyen									
PARTENAIRES TECHNIQUES : Aix Marseille Université Pêcheurs professionnels (Fos, Port-Saint-Louis)									
TERRITOIRE: Territoire du Golfe de Fos									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures : OF5C_GOU0101									
TYPE D'OPERATION:									
Etude			X						
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation			X						
Communication / sensibilisation			X						
INDICATEUR DE SUIVI Evolution des paramètres Rapport d'étude									
COUT OPERATION HT		23 625 €							
Détail :									
Moyens humains		18 809 €							
Moyens matériels		227 €							
Missions		600 €							
Fonctionnement général		3 989 €							
			Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie				
			Planning	2015	2016	2017	2019	2020	2021
MAMP (CTS)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (**)	COMMUNES	Autres financeurs			
10 %	0 %	50 %	0 %	20 %	0 %	20 %			
2 362,49 €	0,00 €	11 812,44 €	0,00 €	4 724,98 €	0,00 €	4 724,98 €			

ACTION N°		FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE															
OPERATION n°		4_07	Etude sur les pollutions aquatiques des plans d'eau du They de Roustan															
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : A l'embouchure du Rhône, le site occupe une des places les plus exposées aux pollutions diverses engendrées par les multiples exploitations agricoles situées le long du fleuve, ainsi que par sa proximité avec la Zone industrielle de Fos. La ZIF et ses activités associées entraînent des pollutions atmosphériques, sonores et marines non négligeables étant donné l'entrée d'eau non maîtrisable au niveau du grau Napoléon. La pollution du Rhône (pesticides, PCB), conséquence des nombreuses activités en amont, impacte probablement le site. DESCRIPTION DE L'ACTION : Prélèvements d'eau et de sédiments dans les quatre plans d'eau (baisse des Siffleurs, baisse des oiseaux, baisse de la Cane Perdue et étang de Napoléon) : 1 prélèvement sédiment / an par lagunes = 4 prélèvements 1 prélèvement eau / mois par lagunes = 48 prélèvements Les analyses des échantillons seront réalisées par le laboratoire accrédité CARSO – Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon. Sont mesurées près de 700 substances chimiques : HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), COV (Composés Organiques Volatils), chlorobenzènes, pesticides, métaux et PCB.																
Maitre d'ouvrage PNR Camargue PARTENAIRES TECHNIQUES : CARSO – Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon																		
TERRITOIRE: They de Roustan SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures : OF5C_GOU0101																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation						
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation	X																	
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI Concentration en substances chimiques et polluants dans les étangs et les sédiments dans le temps																		
COUT OPERATION HT 23 028 € Détail : Prélèvements (ingénierie 7 jours) 1 484 € Analyses en laboratoire 18 710 € Analyses et rapport (ingénierie 5 jours) 2 834 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		Prélèvements																
		Analyses																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs												
0 %	0 %	50 %	0 %	0 %	0 %	50 %												
0,00 €	0,00 €	11 514,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 514,00 €												

ACTION N° FA 4		SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE																																													
OPERATION n° 4_08		Etude des peuplements de poissons marins dans le golfe																																													
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes Maitre d'ouvrage Institut Ecocitoyen PARTENAIRES TECHNIQUES : Clubs de plongée locaux (PSL, Fos, Martigues, Port-de-Bouc)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le golfe de Fos réceptionne des rejets de toutes natures (industriels, urbains, agricoles, récréatifs issus des apports du Rhône etc) qui représentent des quantités importantes d'hydrocarbures et de métaux. Ces composés, seuls ou en mélange, peuvent avoir un effet néfaste sur la vie marine. Dans un contexte environnemental aussi particulier, il est nécessaire d'accompagner et d'enrichir les études portant sur les polluants spécifiques, d'une connaissance générale du biotope marin et de son évolution. Ce type de connaissance est un élément important de l'indication de l'état environnemental du golfe, qu'il est nécessaire d'intégrer aux futurs dispositifs de gestion du milieu. L'action propose de suivre la qualité écologique du Golfe de Fos sur les aspects biodiversité d'une part, et sur les aspects contamination d'autre part, en réalisant des observations de plongées sous-marines. DESCRIPTION DE L'ACTION : La mesure repose sur le recensement d'espèces représentatives de la zone maritime. L'identification et le comptage visuel constituent un premier niveau d'observation, qui s'articule autour de l'identification visuelle de certaines espèces remarquables comme les serranidés (mérus, barbières...), sparidés (dorades, sars...), ou d'autres espèces comme le corb. En complément, l'observation de gorgones et de nacres de Méditerranée pourrait être réalisée. La participation citoyenne et la connaissance issue de cette action seront valorisées par animation des commissions environnement des clubs de plongée, ainsi qu'à travers des manifestations auprès du grand public. Moyens mis en œuvre : - Equipements et structures : Matériel d'observation et de plongée, observatoire citoyen de l'environnement, licence de plongée - Personnel : animation du réseau, récolte et interprétation des données, communication (réunions publiques, rédaction d'articles et valorisation scientifique). (**) Montant prévisionnel maximum dans la limite des crédits disponibles																																													
TERRITOIRE: Golfe de Fos SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation X Communication / sensibilisation X																																															
INDICATEUR DE SUIVI Taux d'observation retourné à l'Institut écocitoyen																																															
COUT OPERATION HT 26 197 Détail : Moyens humains 22 208 Matériel Fonctionnement général 3 989																																															
							<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021																							
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																									
MAMP (CTS)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs (Institut Ecocitoyen)																																									
10%	0%	50%	0%	20%	0%	20%																																									
2 619,70 €	0,00 €	13 098,50 €	0,00 €	5 239,40 €	0,00 €	5 239,40 €																																									

ACTION N°		FA 4	ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES																																												
OPERATION n°		4_09	Etude et caractérisation des contaminants chimiques du milieu marin dans le golfe																																												
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Entouré par quatre zones urbaines et par l'une des plus vastes zones industrielo-portuaires et pétrochimique d'Europe, le golfe de Fos s'insère dans un environnement complexe, conjuguant milieux naturels classés, aquaculture et sites anthropisés à haut potentiel économique et social. Du fait de leurs émissions atmosphériques ou marines, certaines activités peuvent être à l'origine de situations de contamination ou de modification des équilibres qui régissent la vie marine La cartographie des zones de contamination du Golfe, réalisée en 2012 dans le cadre d'une étude d'imprégnation de la faune marine, a notamment permis de révéler des impacts significatifs de certaines sources en mercure, sous-produits de chloration et pesticides, dont il est nécessaire de connaître l'évolution. La gestion de ce territoire maritime unique nécessite de développer des instruments de suivi environnemental du milieu marin, adaptés aux particularités locales et appliqués au golfe de Fos dans son ensemble. Or les programmes réglementaires de surveillance du milieu marin ne prévoient pas de mesures spécifiques à l'échelle des territoires. Il est donc nécessaire de compléter la connaissance de l'état environnemental de ce milieu et d'en identifier les paramètres spécifiques. L'action compte trois objectifs distincts, destinés à la fois au développement de la connaissance du milieu marin et à la valorisation du patrimoine et des actions de prévention des atteintes environnementales sur l'espace du golfe : 1. Caractériser et cartographier les mesures de contamination au sein de l'espace maritime du Golfe de Fos 2. Identifier les indicateurs pertinents pour le suivi environnemental du golfe de Fos, tenant compte de ses spécificités. 3. Impliquer le grand public dans la protection de l'environnement aquatique, et dans la compréhension des enjeux et des risques, en accompagnement des activités (économie, pêche, tourisme, sport, plaisance) qui s'y développent. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action consiste à organiser une campagne de mesure de l'état de contamination du milieu marin et l'évolution des paramètres liés à l'impact des activités anthropiques dans le golfe, en poursuivant l'étude d'imprégnation des poissons par les principaux polluants représentatifs des activités industrielles, portuaires et agricoles. Les mesures seront effectuées sur une vingtaine de poissons (congres), et sur 2 types de tissus différents : muscles, foies. Les polluants analysés seront identiques à ceux retenus dans le cadre de la première étude de contamination (dioxines/furanes, HAP, PCB, métaux...). L'action animera et renforcera le volontariat pour l'observation de l'environnement pour assurer la participation des citoyens à l'action de mesure et d'observation des paramètres. Des actions de communication (réunions publiques d'information, participation à la concertation conduite par le S3PI, animation internet) seront réalisées. L'action se déroule à partir de janvier 2020, pendant 1 an. Elle concerne l'espace maritime et les territoires du pourtour du Golfe de Fos. Moyens mis en œuvre : - Equipements et structures : observatoire citoyen de l'environnement pour la mise en œuvre des phases de prélèvement - Personnel : animation du réseau de volontaires (plaisanciers, pêcheurs), validation des mesures, interprétation des résultats, communication (organisation de réunions publiques, rédaction d'articles et valorisation scientifique) - Prestations : analyses de contaminants chimiques																																													
Maitre d'ouvrage Institut Ecocitoyen PARTENAIRES TECHNIQUES : Aix Marseille Université Pêcheurs professionnels et plaisanciers (Fos, Port-Saint-Louis)																																															
TERRITOIRE: Territoire du Golfe de Fos SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 <u>Correspondance programme de mesures :</u> OF5C_GOU0101																																															
TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation X Communication / sensibilisation X																																															
INDICATEUR DE SUIVI Evolution des paramètres Rapport d'étude																																															
COUT OPERATION HT 100 000 € Détail : Moyens humains 15 000 € Moyens matériels Missions Fonctionnement général Prestations (analyses + logistique) 85 000 €		(*) montant prévisionnel maximum dans la limite des crédits disponibles <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021																												
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																									
MAMP (CT5)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs (Institut Ecocitoyen)																																									
10 %	0 %	50 %	0 %	20 %	0 %	20 %																																									
10 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €																																									


ACTION N°		FA 5 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES	
opérations associées n°		<p>5_02 : Etude pour la réalisation d'un SDEP sur GPMM</p> <p>5_03 : Amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et des déjections équinnes du centre équestre de Pastré</p> <p>5_05 : ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : amélioration de la gestion du ruissellement pluvial</p> <p>5_06 : Réduction des macro-déchets : bassins versants littoraux marseillais</p> <p>5_07 : Gestion intégrée des eaux pluviales au niveau de la promenade René Cassin</p> <p>5_08 : Récupération des eaux en amont canal des Comtes</p> <p>5_09 : Récupération et stockage des eaux pluviales au niveau de l'école Victor Hugo</p> <p>5_10 : Projet Se@nergieS : Réseau d'arrosage en Eau Brute</p>	
DEFI principal * :		1	COUT de l'ACTION HT (phase 2) 11 063 800 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
PARTENAIRE TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
Agence de l'Eau			
MAMP, Communes de MAMP concernées		EXPLOITANTS PORTUAIRES	
SERAMM		DDTM13	
ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A1.1 : Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées;</p> <p>A1.3 : Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants</p> <p>Au-delà des traitements technologiquement possibles, une meilleure gestion des eaux et des polluants en milieu urbain doit être recherchée pour envisager une diminution à la source des rejets urbains par temps de pluie et de leurs impacts. En effet, les nuisances dues aux eaux pluviales et de ruissellement sont très importantes, sur le plan de la sécurité publique (inondations) mais aussi de la protection de l'environnement et de la santé publique (dégradation des eaux superficielles).</p> <p>L'artificialisation des sols perturbe le cycle naturel de l'eau. Du fait de leur imperméabilisation, les couches superficielles et profondes du sol ne sont plus alimentées naturellement par les eaux pluviales. Le bilan hydrologique s'en trouve modifié. À pluviométrie égale, l'infiltration passe ainsi de 50 % en zone naturelle à seulement 15 % en zone imperméabilisée.</p> <p>L'artificialisation des sols emporte deux conséquences : cela accroît le volume des eaux de ruissellement ; cela assèche les sols urbains et diminue l'alimentation des nappes souterraines. La poursuite de l'artificialisation au rythme actuel n'est guère compatible avec les capacités des réseaux enterrés des centres villes, qui ont tendance à saturer et à déborder en cas de fortes pluies. Le dessèchement des sols et la baisse du niveau des nappes pénalisent la végétation urbaine et induisent des tassements différentiels des sols, générateurs de dégâts pour les immeubles et les infrastructures urbaines. La ressource précieuse que constitue l'eau de pluie est perdue et transformée en menace. Ces apports brutaux d'eau fortement désoxygénée, chargée de matières en suspension ou organiques, génèrent une dégradation momentanée ou plus durable du milieu. Enfin, les rejets urbains par temps de pluie constituent vraisemblablement l'une des sources majeures d'apport au milieu aquatique de micropolluants toxiques minéraux (plomb, zinc, cuivre, chrome) ou organiques (ammonium, pesticides...), ce qui peut provoquer une accumulation toxique dans la chaîne alimentaire.</p> <p>Différents traitements de ces rejets sont possibles, utilisant des technologies classiques comme les stations d'épuration ou exploitant le caractère particulière des polluants et leur bonne décantabilité. Dans tous les cas, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie fondée sur trois points principaux : prendre en compte l'ensemble des rejets, considérer la totalité de la durée de l'événement et minimiser non seulement les rejets émis mais surtout les impacts.</p> <p>Ce sont les raisons principales pour lesquelles il est important que des études sur les eaux pluviales, en vue de la réalisation de schémas directeurs, à la fois sur le territoire de la Métropole (réalisé en phase 1) et de son bassin versant et dans l'enceinte privée du Grand port Maritime de Marseille soient réalisées.</p> <p>Par ailleurs, en vue d'améliorer la qualité des services offerts et la propreté sur les sites de baignade aménagés de Marseille, il sera procédé à l'amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et des déjections équinnes du centre équestre de Pastré.</p> <p>L'amélioration du traitement pluvial et la désimperméabilisation des sols seront également recherchées dans le cadre du projet de restructuration de l'Anse du Pharo.</p> <p>De nombreux macro-déchets sont apportés dans la baie de Marseille par les réseaux pluviaux (ou unitaires) et les cours d'eau (Huveaune et affluents, ruisseaux de Bonneveine et de la Vieille Chapelle), principalement lors des pluies. Ces macro-déchets sont susceptibles de constituer des protections pour les bactéries dont la présence est relevée de façon récurrente après des précipitations significatives. Une attention toute particulière sera apportée à cette problématique lors de cette seconde phase du Contrat.</p> <p>Enfin, plusieurs projets ambitieux de gestion intégrée des eaux pluviales seront initiés sur le territoire du golfe de Fos.</p>			

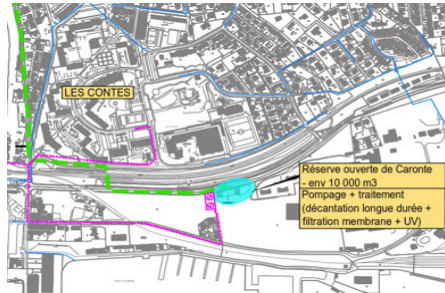
ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES			
OPERATION n°		5_02	Etude pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales dans l'enceinte du GPMM			
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			CONTEXTE :			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-1	Les bassins de commerce de Marseille occupent la moitié Nord de la rade marseillaise. Des espaces marins naturels l'encadrent (à proximité des parcs des Calanques et de la Côte Bleue), et des zones de baignade jouxtent ses limites (Corbière, Catalans). Le suivi de la qualité de l'eau et des sédiments montre des contaminations fortes dans l'ensemble des bassins marseillais. Les terres pleins portuaires de Marseille ne sont, en grande majorité, pas conçus pour le traitement du ruissellement pluvial. Compte tenu de la nature et de l'intensité des activités logistiques sur le site, une contribution significative en flux de contaminants vers le milieu récepteur est possible.			
Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées			La caractérisation de ces flux, solides et liquides, l'identification des réseaux, bassins versants, exutoires et gestionnaires associés, et enfin la hiérarchisation des sources, au regard des apports du bassin versant, s'imposent avant l'élaboration d'un plan d'action.			
Maître d'ouvrage		GPMM	OBJECTIFS :			
PARTENAIRES TECHNIQUES :			L'étude devra dresser d'abord un diagnostic de la qualité du milieu aquatique, par l'exploitation des données existantes (REPOM notamment), puis le déploiement d'une stratégie d'échantillonnage sur une année complète.			
AERMC			La discrimination et la hiérarchisation des sources doivent permettre d'établir la pertinence d'une action spécifique sur le pluvial et les priorités.			
MAMP			Un inventaire des réseaux, des dispositifs de traitement et des modalités de gestion existants sera établi.			
DDTM13			Un plan d'investissement, tenant compte par ailleurs des nécessités d'évacuation des forts épisodes de crues, doit en découler, avec un plan de financement associé.			
SERAMM			La gestion des équipements sera également définie, en déterminant les modalités d'exploitation et d'entretien et le modèle économique associé.			
EXPLOITANTS PORTUAIRES			L'étude pourra également déboucher sur des orientations pour la gestion du réseau pluvial sous la responsabilité de la Ville de Marseille et pour la gestion des sédiments contaminés.			
TERRITOIRE:			* opération Contrat GPMM/Agence de l'Eau/Etat			
Zone portuaire de Marseille						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06a						
Correspondance programme de mesures :						
OF5A, OF5C-ASS0101						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
1/ Suivi de la qualité des eaux dans le port (REPOM)						
2/ Rapports d'étude						
COUT OPERATION HT		200 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail :		-	Planning		2015	2016
Etude		200 000 €	2017	2019	2020	2021
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs GPMM
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%
0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €


ACTION N° FA 5		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES							
OPERATION n° 5_03		Amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et des déjections équine du centre équestre de Pastré							
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-4 Améliorer la qualité des services offerts et la propreté sur les sites de baignade aménagés		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION <p>La phase 3 de la gestion des eaux usées et pluviale est reportée, du fait d'une réduction des crédits de paiement. 3 plateformes sont à créer pour éviter un ruissellement excessif. Chaque plateforme sera dirigée vers un bac de décantation. Le trop plein de chaque bac de décantation sera dirigé vers le bassin de rétention. Les études de cette phase 3 débuteront 3^{ème} trimestre 2018 pour un démarrage des travaux 2nd semestre 2019.</p> <p>La surverse du bassin de rétention dont l'exutoire est situé plage Bains des Dames a été bloquée. Une vanne en position fermée évite le déversement des eaux du bassin de rétention vers l'anse.</p> <p>Un nettoyage régulier du bassin de rétention est réalisé par le centre équestre de Pastré.</p> <p>La carrière de la pinède est en contre pente, le point le plus bas de la carrière est en aval de l'avaloir. Une inversion de pente est à faire. A ce jour, les eaux de ruissellement sont réceptionnées dans le fossé drainant. Des travaux ont été réalisés sur la carrière pinède en 2016 : création de deux pentes avec drains périphériques dirigés dans les ouvrages de collecte (avaloirs).</p> <p>Des merlons ont été réalisés en limite de propriété par les services de la Ville de Marseille compétents en partie haute du site afin de canaliser l'eau de ruissellement vers des ouvrages de collecte. La pose de drains a été faite autour de la grande carrière pour éviter les écoulements.</p> <p>Cette opération est programmée pour la phase 2 du Contrat de Baie.</p> <p>(*) Financement de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'opération collective</p>							
Maitre d'ouvrage Ville de Marseille PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'Eau RMC Métropole AMP									
TERRITOIRE: MARSEILLE									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06a Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Expérimentation Animation Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 250 000 € Détail : Etude 25 000 € suivi opération - travaux 225 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie					
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Cahier des charges		2018					
		Etude							
		Travaux							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs à déterminer phase 2			
0 %	40 %	30 %	0 %	30 %	0 %	0 %			
0,00 €	100 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €			

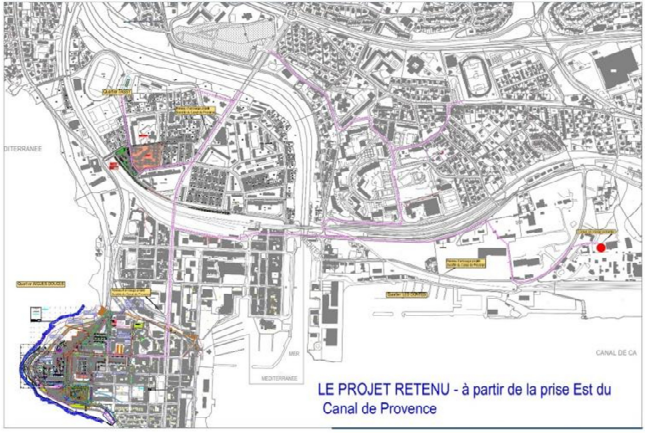
ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES							
OPERATION n°		5_05	ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : amélioration de la gestion du ruissellement pluvial							
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Le port de réparation navale de plaisance de l'Anse du Pharo est en phase de réhabilitation. En effet, la Métropole a confié à la SPL SOLEAM un contrat de concession de travaux pour la restructuration de ce site . Cette opération de restructuration consiste à implanter et organiser des services dédiés à l'entretien / réparation de bateaux, couvrant l'ensemble de la gamme des besoins des plaisanciers métropolitains, et disposant d'une palette compétitive de services et équipements nécessaires à leur exploitation.</p> <p>L'un des objectifs de cette opération de restructuration est d'améliorer le traitement des eaux pluviales de ce site et désimpermeabiliser autant que faire se peut les aménagements à réaliser.</p> <p>Phase projet: 2018-2020 : études préalables au projet 2020-2022 : travaux de réalisation</p> <p>L'estimation prévisionnelle de ces aménagements sera réalisée dans le cadre des études d'avant-projet (courant année 2019).</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>(*) Participation de la Métropole de 4 M d'€ sur l'ensemble du projet estimé à 11,2 M d'€ (environ 35%) (**) application des coûts plafonds à la surface desimpermeabilisée (***) Participation estimatif de la Région SUD au titre du CRET : 1,6 M d'€ sur l'ensemble du projet (environ 13%).</p> </div>							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-4								
Améliorer le traitement des eaux pluviales et désimpermeabilisation des sols										
Maitre d'ouvrage		SOLEAM								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
TERRITOIRE:										
MARSEILLE										
SDAGE n° masses d'eau:										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude										
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI										
Réalisation budgétaire										
COUT OPERATION HT		648 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etude		48 000 €	Etude							
Travaux		600 000 €	Travaux							
Communication / sensibilisation										
MAMP (*)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (***)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs SOLEAM				
35%	0%	15%	13%	0%	0%	37%				
226 800,00 €	0,00 €	99 792,00 €	84 240,00 €	0,00 €	0,00 €	239 760,00 €				

ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES					
OPERATION n°		5_06	Réduction des macro-déchets : bassins versants littoraux marseillais					
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Contexte et objectifs: De nombreux macro-déchets sont apportés dans la baie de Marseille par les réseaux pluviaux (ou unitaires) et les cours d'eau (Huveaune et affluents, ruisseaux de Bonneveine et de la Vieille Chapelle), principalement lors des pluies. Ces macro-déchets sont susceptibles de constituer des protections pour les bactéries dont la présence est relevée de façon récurrente après des précipitations significatives. Ils gênent aussi les activités nautiques et peuvent affecter le fonctionnement de certains éléments des réseaux (postes de relevage, capteurs, vannes dont vannes by-pass).</p> <p>L'accueil des épreuves de voiles des Jeux Olympiques en 2024 par Marseille permet de fixer un horizon temporel à cette action. Ainsi, Aix-Marseille-Provence souhaite renforcer son action de résorption des macro-déchets. Pour atteindre cet objectif, plusieurs opérations sont programmées.</p> <p>Descriptif des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de mise en place de barreaudage des avaloirs = 250 k€HT/ avaloirs, leurs nombres est à déterminer par une étude de terrain. - Mise en place de clapet de rétention des macro-déchets aux exutoires du déversoir d'Orange du Prado (saut du Loup) = 170 k€HT. - Gestion des macro-déchets sur le site de la Pugette = 50 k€HT études, 950 k€HT travaux. - Faisabilité du piégeage des apports de la Gouffonne (Bassin Beauchêne, stade Alex Caujolle), faisabilité et opportunité d'un traitement qualitatif = 200 k€HT études, 2 M€HT travaux. - Travaux de piégeages des macro-déchets identifiés par l'étude en cours "conditions de retour de l'Huveaune dans son cours" = 100 k€ HT. - Opportunité et faisabilité de piégeage des macro-déchets au rond-point Cdt Rolland - Roucas blanc = 500 k€ - Opportunité et faisabilité de piégeage des macro-déchets aux différents exutoires pluviaux ou GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : 100 k€HT études, 1 M€HT travaux. - Opportunité et faisabilité du piégeage des macro-déchets sur les ouvrages de rétention existants :(dont le bassin du Commodore) : 80 k€ études, 500 k€HT travaux. - Protection équipements électromécaniques = 100k€HT études + travaux. - Adaptation des mesures d'exploitation (exploitants des réseaux d'assainissement et Propreté Urbaine) <p>Le montant total de l'opération est évalué à 6 millions d'euros HT.</p>					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3						
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants								
Maitre d'ouvrage		MAMP (DEAP)						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
Agence de l'eau RMC								
SERAMM								
TERRITOIRE:								
MARSEILLE								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation		x						
Travaux/prestation		X						
Experimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
COUT OPERATION HT		6 000 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail :			Planning					
Etude		600 000 €	2015	2016	2017	2019	2020	2021
Travaux		5 400 000 €	Étapes 1 et 2					
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs		
70%	0%	0%	A DETERMINER	30%	0%	0%		
4 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#VALEUR!	1 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		FA 5	Réduire les pollutions industrielles						
OPERATION n°		5_07	Gestion intégrée des eaux pluviales au niveau de la promenade René Cassin						
DEFI principal * : 1 <small>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</small> OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI 1 1. Promenade René Cassin - Désimpermeabilisation - Récupération d'eau pluvial - Economie - Eau potable		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : La promenade Littoral et Cassin, en modes doux, sera connectée au réseau existant des voies cyclables et piétonnes. Elle reliera le quartier Aigues Douces et le centre-ville. La promenade passe sous l'Avenue Maurice Thorez, très circulante. Le projet d'aménagement va permettre de relier les passages piétons de l'infrastructure supérieure existante (Maurice Thorez) et la promenade mode doux réaménagée. L'opération intègre également la requalification de la promenade (aménagée pendant les années 1960) : consolider la surface de la promenade et protéger du passage enterré des pipelines. Cette opération a fait l'objet d'une large concertation avec les habitants, qui se sont plaints des conditions de stationnement, de circulation, de conflits d'usages, etc. DESCRIPTION DE L'ACTION : Le projet intègre des techniques alternatives de gestion intégrée des eaux pluviales contribuant à créer des espaces multifonctionnelles pouvant offrir des services écologiques, économiques et sociaux certains. En raison de la présence des pipelines, les travaux sous-surface seront limités au maximum. Une Noue longera l'ensemble de l'allée de 3m piste cyclable et piétonne, mode actif. L'allée sera constituée de revêtements poreux. Des jardins de pluies recueilleront les eaux issues du passage sous le pont nécessairement étanche (présence des pipelines). Les espaces végétaux choisis seront adaptés à ce milieu particulier. L'action city life 4 permettra de sensibiliser techniciens, élus et riverains à ce nouveau mode de gestion et produira des supports pédagogiques dont nous assureront la pérennité. L'ensemble constitue un îlot de fraîcheur pour l'ensemble urbain qui l'entoure, limite le débit dans le réseau unitaire. Les travaux prévus : Remblais, Aménagements paysagers, Mobilier urbain, Nouveaux réseaux : réseau d'arrosage et d'éclairage							
Maître d'ouvrage Ville de Port-de-Bouc		PARTENAIRES TECHNIQUES : NALDEO BERIM RICHER							
TERRITOIRE: CT6		SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION:									
Étude Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Expérimentation X Animation Communication / sensibilisation		(*) montant indicatif, application des coûts plafonds à la surface desimpermeabilisée							
INDICATEUR DE SUIVI Rémunération budgétaire									
COÛT OPERATION HT 440 000 € Détail : Travaux 400 000 € Prestation 40 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Travaux							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES		Autres financeurs ANRU		
0%	0%	26%	17%	0%	20%		35%		
0,00 €	0,00 €	124 200,00 €	75 600,00 €	0,00 €	86 200,00 €		154 000,00 €		

ACTION N° FA 5		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES																																																				
OPERATION n° 5_08		Récupération des eaux en amont canal des Comtes																																																				
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI : 1 A COMPLETER		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : L'objectif initial du projet de réseau d'arrosage est basé sur la collecte, le stockage et la réutilisation des Eaux Pluviales, afin d'arroser les espaces verts prioritairement de QPV et éventuellement les autres espaces verts de la Ville. en restant dans des coûts d'investissement acceptables. Il s'agira dans ce projet, de créer un réseau de collecte publique des eaux de pluie ayant pour origine le bassin versant des Comtes, en s'appuyant sur les vestiges, friches et infrastructures de l'aire industrielle du XIX siècle. DESCRIPTION DE L'ACTION : Cette fiche concerne l'étude de conception de : - la mise en place des systèmes de collecte en amont pour orienter l'eau de pluie dans le canal principal, - la réhabilitation de l'ancien canal principal d'alimentation d'eau brute pour l'alimentation de deux anciens réservoirs ouverts d'une capacité de 10 000 m3, - la remise en état des réservoirs, l'organisation de leur surverse, - la mise en place des procédés pour le traitement de l'eau récoltée, - sa réutilisation, réintégration dans le réseau d'arrosage. Un état de la faune et la flore actuelle devra être établi, en vu de sa réhabilitation à travers un projet de promenade en mode doux sur l'ancien chemin de hallage qui borde le canal, avec une approche pédagogique grand public. Une étude préalable de faisabilité a été menée par le cabinet d'étude Naldéo et constituera les premiers éléments du CCTP. (*) montant indicatif, application des coûts plafonds à la surface desimperméabilisée																																																				
Maitre d'ouvrage Ville de Port-de-Bouc PARTENAIRES TECHNIQUES : NALDEO : pour l'étude de faisabilité terminée																																																						
TERRITOIRE: CT6																																																						
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :																																																						
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																																					
Etude	X																																																					
Gestion/Exploitation																																																						
Travaux/prestation																																																						
Expérimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation																																																						
INDICATEUR DE SUIVI Rémunération budgétaire		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de Maîtrise d'œuvre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Etude de Maîtrise d'œuvre																																		
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																														
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																																
Etude de Maîtrise d'œuvre																																																						
COUT OPERATION HT 80 000 € Détail : Etude et maîtrise d'œuvre 80 000 €																																																						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs ANRU																																																
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%																																																
0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €																																																

ACTION N° FA 5		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PUVIALES							
OPERATION n° 5_09		Récupération et stockage des eaux pluviales au niveau de l'école Victor Hugo							
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI : 1 1. Récupération d'eau pluviale pour l'arrosage		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : L'objectif initial du projet de réseau d'arrosage est basé sur la collecte, le stockage et la réutilisation des Eaux Pluviales, afin d'arroser les espaces verts prioritairement de QPV et éventuellement les autres espaces verts de la Ville. dans le respect des points suivants: · se conformer à l'avis de l'ARS en matière sanitaire qui, s'appuyant sur le décret du 21/08/2008, limite la réutilisation des eaux pluviales uniquement aux eaux de toiture inaccessibles, · rester dans des coûts d'investissement acceptables. C'est ainsi que les orientations techniques ont été prises. Il s'agira dans ce projet de : · créer sur chacun des 3 QPV un réseau de collecte publique des eaux de toitures, ayant pour origine des bâtiments publics ou privés, · assurer un stockage sur site des eaux pluviales, que ce stockage soit centralisé ou qu'il soit multiple (en pied de bâtiments par exemple), Cette fiche concerne le premier Equipement public à intégrer cette démarche et alimentera la promenade René Cassin faisant l'objet d'une autre fiche. DESCRIPTION DE L'ACTION : Il s'agit de récupérer les eaux de toiture d'un bâtiment d'école, de stocker ces eaux dans des réservoirs, de les distribuer ensuite. Il s'agit donc d'un « micro-réseau » d'eaux pluviales. Le stockage s'effectue par des bâches souples, positionnées à l'extérieur du bâtiment. Une pompe surpressée distribue l'eau d'arrosage préalablement stockée. Les schémas ci-après illustrent ces éléments (origine TANGRAM ARCHITECTES – juin 2018). Il est cependant nécessaire de secourir le stockage par une ressource en eau extérieure, les pluies étant quasi-inexistantes en été, face à des besoins maximaux en arrosage. Selon une étude du BERIM (tableau ci-après), une douzaine de cuves de stockage sont envisagées sur l'école Victor Hugo. <u>Les travaux prévus</u> La surface de collecte disponible est de 563 m² et 754 m² pour un volume de 169 m3 et 226 m³ hors période estivale - Mise en place de deux cuves souples, 170m3 et 230 m3 - Mise en place grave compactée 167 m² et 218 m² - Création réseau avec antenne d'arrosage PEHD diam 100 - Création liaison toiture terrasse cuve - Mise en place surverse (*) montant indicatif, application des coûts plafonds à la surface desimperméabilisée 							
Maitre d'ouvrage Ville de Port-de-Bouc PARTENAIRES TECHNIQUES : NALDEO BERIM RICHIER									
TERRITOIRE: CT6									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Expérimentation		X							
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Rémunération budgétaire									
COUT OPERATION HT 60 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail : Travaux 52 000 € Prestation 8 000 €				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Travaux							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs ANRU			
0%	0%	50%	0%	0%	25%	35%			
0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	21 000,00 €			

ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES																																												
OPERATION n°		5_10	Projet Se@nergieS: Réseau d'arrosage en Eau Brute																																												
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : L'objectif initial du projet de réseau d'arrosage est basé sur la collecte, le stockage et la réutilisation des Eaux Pluviales, afin d'arroser les espaces verts prioritairement de QPV et éventuellement les autres espaces verts de la Ville, en restant dans des coûts d'investissement acceptables. Il s'agira dans ce projet, de créer un réseau primaire de distribution d'eau brute en remplacement de l'eau d'arrosage par l'eau potable. L'étude de faisabilité a démontré que l'eau brute issue de la collecte de l'eau de pluie et stockée dans les bassins en proximité ne suffirait pas à couvrir les besoins en plein été. Le choix de la ressource principale s'est logiquement porté sur le réseau de la Société du Canal de Provence, ceci pour plusieurs raisons : le réseau S.C.P. est présent sur la commune au nord (DN 250 mm fonte) et au sud-est, au niveau de 2 anciennes bornes de distribution sur un ancien site industriel (usine disparue à ce jour). C'est ce dernier point de livraison qui a été retenu pour alimenter le futur réseau d'arrosage de la Ville, le coût de l'eau vendue par S.C.P. est particulièrement attractif = 0.37332 €HT/m3 (TVA 5.5 %), abonnement annuel à 879.43 €HT/an, forfait minimum pour branchement : environ 10 K€ HT (TVA 20 %) pour une prise de 50 à 70 m3/h. Pour rappel, le coût de l'eau AEP que la Ville paie pour l'arrosage est de l'ordre de 1.20 €/m3, et le coût de l'eau sur la Métropole de Marseille avoisine les 3.50 €/m3 (assainissement compris), la construction d'un réseau d'arrosage pour desservir les 3 QPV (Tassy, Aigues Douces, Les Contes) permet également de desservir en route, la plupart des espaces verts de la Ville, et quelques courtes extensions du réseau permettent de couvrir la totalité des espaces verts communaux.																																													
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI 1 1. Récupération d'eau pluviale pour l'arrosage																																															
Maître d'ouvrage Ville de Port-de-Bouc		DESCRIPTION DE L'ACTION : - raccordement sur la ou les prises SCP en attente au sud-est, - ossature du réseau en DN 250 et 200 mm fonte, - optimisation du tracé avec celui du RCU (Réseau de Chaleur Urbain) afin de privilégier la pose en tranchée, - reprise au passage de la plupart des branchements d'arrosage existants (actuellement raccordés sur le réseau AEP), - distribution dans les espaces verts par un réseau de petite section en PEHD.																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES : NALDEO BERIM RICHIER																																															
TERRITOIRE: CT6																																															
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de Maîtrise d'œuvre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Etude de Maîtrise d'œuvre							Travaux																				
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																							
	2015						2016	2017	2019	2020	2021																																				
Etude de Maîtrise d'œuvre																																															
Travaux																																															
Etude X																																															
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation X																																															
Expérimentation X																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI Rémunération budgétaire		<table border="1"> <thead> <tr> <th>MAMP (CT6)</th> <th>MARSEILLE</th> <th>AGENCE DE L'EAU RMC</th> <th>REGION SUD PACA</th> <th>CD 13</th> <th>COMMUNES</th> <th>Autres financeurs ANRU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2%</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>97%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>374 000,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>3 011 800,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> </tbody> </table>					MAMP (CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs ANRU	2%	0%	0%	0%	0%	97%	0%	374 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 011 800,00 €	0,00 €																				
MAMP (CT6)	MARSEILLE						AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs ANRU																																				
2%	0%						0%	0%	0%	97%	0%																																				
374 000,00 €	0,00 €						0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 011 800,00 €	0,00 €																																				
COÛT OPERATION HT 3 385 800 €																																															
Détail : Arrosage																																															

ACTION N°	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES		
opérations associées n°	<p>6_01 : Travaux de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille</p> <p>6_02 : Etude de définition pour la dépollution du site de la Lave sur la rade nord de Marseille</p> <p>6_03 : Opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles</p> <p>6_04 : Diagnostic de l'impact des activités agricoles sur la masse d'eau du golfe</p> <p>6_07 : Amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel vis-à-vis du chlore</p> <p>6_08 : Etude de faisabilité du remplacement du chlore par un biopolymère comme anti-fouling</p> <p>6_09 : Réduction des émissions de Zinc dans les rejets des Tours Aéro-Réfrigérantes (TAR)</p> <p>6_10 : Valorisation des laitiers d'acierie pour limiter l'envol de poussières</p> <p>6_11 : Modernisation de la station de neutralisation du canal d'acierie</p> <p>6_12 : Modernisation de l'autosurveillance des rejets aqueux sur le site d'ArcelorMittal</p> <p>6_13 : Etude de remise en état d'une lagune de traitement des eaux</p>		
DEFI principal * :	1	COUT de l'ACTION HT (phase 2)	9 786 000 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
Agence de l'Eau	Ville de Marseille, MAMP		
Etat, DREAL, ADEME	Conseil Départemental, Conseil régional		
GPMM	Rétia, Sanofi, Recyclax		
ENJEUX et objectifs de l'action			
Objectifs de l'action :			
A1.7 : Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et / ou historiques.			
<p>Le territoire de Marseille comporte deux zones terrestres fortement impactées par des pollutions industrielles. Dans les calanques, les anciennes industries implantées ont abandonnés des déchets dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Au Nord de Marseille, dans le quartier de l'Estaque, des centaines d'hectares sont eux aussi pollués par des produits industriels. Le ruissellement pluvial entraîne la dispersion de ces polluants et leur rejet à la mer, impactant de fait le milieu. La qualité des eaux de baignade du littoral du Contrat de Baie est nécessairement impactée par l'état de ces friches industrielles.</p> <p>Aussi, il a été inscrit au Contrat de Baie deux opérations, en vue d'étudier les conditions de restauration des milieux littoraux impactés par ces pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la première opération vise à la réalisation d'un programme de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille, - la seconde consiste en une étude de dépollution du site de "la Lave" au nord de Marseille. <p>Il est de plus apparu nécessaire de traiter également la problématique des pollutions issues d'activités encore en cours. Pour cela, la Métropole, forte du succès de cette opération au cours de la phase 1, reconduira une opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles diffuses, en partenariat avec la CCIMP et les autres associations professionnelles.</p> <p>La masse d'eau du golfe de Fos est considérée comme une masse d'eau fortement modifiée en raison des altérations physiques dues à l'activité industrialo-portuaire. Caractérisée par des terminaux pétroliers, des industries chimiques et sidérurgiques, de construction métallique, de production énergétique ou encore de zones logistiques, les impacts sur le milieu marin sont multiples. Il était donc nécessaire d'impliquer les acteurs industriels du pourtour du golfe, pour prévenir et réduire les pollutions en mer d'origine économique. Conscients de ces enjeux, les industriels se sont mobilisés pour l'extension du Contrat de Baie en inscrivant au programme d'action plusieurs opérations, portant sur la réduction de rejets de polluants (remplacement du chlore par un biopolymère par Elengy, substitution du zinc par ESSO), de suivi du milieu (amélioration de l'autosurveillance, mutualisation des suivis), de restauration de milieux naturels ou de sensibilisation et accompagnement.</p> <p>Enfin, les analyses de qualité de l'eau et des sédiments menées dans le cadre de diverses études dans le golfe montrent aujourd'hui la présence de molécules fertilisantes d'origines agricoles (orthophosphate et nitrates) notamment à proximité du Grand plan de Bourg. La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône se mobilise en vue d'établir un programme d'actions de prévention et de réduction des pollutions agricoles</p>			

ACTION N° FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES																
OPERATION n° 6_01		Travaux de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille																
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-7 Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et/ou historiques en particulier au droit de la cuvette de Cortiou		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Sur le littoral Sud, plusieurs anciens sites industriels dont les responsables sont considérés comme défaillants, font l'objet d'une pollution avérée : calanques de l'Escalette, de Samena, divers dépôts ponctuels entre Montredon et Callelongue (29 hectares pollués dont les remblais de route) et terrains de l'entreprise "Legre Mante". Des transferts de pollution se font vers la mer et les sédiments marins (plomb notamment), mais ne menacent pas la santé des baigneurs d'après l'Institut de Veille Sanitaire. Seuls des travaux d'urgence ont pour l'instant été réalisés dans les calanques de Samena (2002) et de l'Escalette (2005). Fin 2011, l'Etat a décidé d'allouer des moyens financiers à l'ADEME pour concrétiser la dépollution des sites. Les objectifs visés sont de couper les voies de transfert des polluants (envols au vent, ruissellement) et les voies d'exposition des personnes (risque d'ingestion, d'inhalation de poussières contaminées). DESCRIPTION DE L'ACTION : Les différents sites pollués sont clairement identifiés. L'action consiste à mettre en oeuvre le plan d'action élaboré par le bureau d'étude prestataire de l'ADEME. Celui ci préconise le confinement de la plupart des sites, et l'extraction de certains remblais et scories. Les travaux initialement prévus en 2018 ont été retardés en raison d'une augmentation du budget initial, passant de 3 à 4,7 millions d'euros.																
Maitre d'ouvrage ADEME PARTENAIRES TECHNIQUES : Métropole AMP Ville de Marseille CD13																		
TERRITOIRE: Marseille																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b Correspondance programme de mesures :																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	X
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation	X																	
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation	X																	
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION TTC 4 700 000 € Détail : Travaux/prestation 4 700 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie														
		Planning		2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		Etude																
		autorisations																
		Appel d'offre / travaux																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	ETAT												
21%	21%	0%	0%	36%	0%	21%												
1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €												

ACTION N°		FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES																																								
OPERATION n°		6_02 Etude de définition pour la dépollution du site de la Lave sur la rade nord de Marseille																																										
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Les activités industrielles passées (fabrication d'acide sulfurique, de sulfate de soude, de soufre et de différents chlorures), localisées sur le relief aujourd'hui en friche, au nord et en contre-haut de la RD 568, ont été sources de pollution aux métaux lourds (arsenic, plomb, fer), par ruissellement, infiltration, ou par envoi de poussières, du site maritime et terrestre des quais de la Lave et de ses abords. Si les emprises industrielles privées, au nord de la RD568, font l'objet d'opérations de dépollution déjà très avancées à ce jour, celles localisées au sud de la RD568 n'ont pas été traitées. Pour autant, celles-ci sont le siège du projet de création urbaine d'envergure. Les objectifs sont: - de s'assurer de la compatibilité des terrains pollués avec les usages futurs envisagés et de s'assurer de l'absence de risque sanitaire par rapport aux activités envisagées. - d'estimer, dans un second temps, les opérations à réaliser pour la viabilisation des terrains et les éventuelles conséquences financières et techniques de l'état des sols au regard du futur projet. DESCRIPTION DE L'ACTION : Le procédé reste à déterminer plus précisément. En cas d'excavation de terres correspondant soit à des dépôts de matériaux superficiels à enlever, soit à des excavations dues à la mise en place de sous-sol, il sera réalisé des tests de lixiviation. - Réalisation d'un diagnostic sur l'état environnemental pour chacune des zones ou secteurs spécifiques. Ce diagnostic se compose d'une étude historique et documentaire, d'une étude de vulnérabilité et d'investigations de terrains ciblées en particulier sur chacun des futurs bâtis. - Réalisation d'un diagnostic approfondi, en cas de contamination avérée, pour préciser les voies de transferts et évaluer les risques, les impacts sur le milieu et les futurs usages identifiés : tests de lixiviation, sondages complémentaires, pose de piézomètres, analyses sur les eaux souterraines, gaz du sol... - En cas de risque probable pour les futurs usagers du site, un plan de gestion ainsi qu'un bilan coût-avantages devront être réalisés pour éliminer les sources de pollution et supprimer les voies de transfert.																																										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-7 Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et/ou historiques en particulier au droit de la cuvette de Cortiou																																												
Maitre d'ouvrage Ville de Marseille																																												
PARTENAIRES TECHNIQUES : Ville de Marseille, Rétia, Sanofi, Recyclex GPMM DREAL Conseil Départemental,																																												
TERRITOIRE: Ville de Marseille (rade Nord)																																												
SDAGE n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a Correspondance programme de mesures :																																												
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																											
Etude	X																																											
Gestion/Exploitation																																												
Travaux/prestation																																												
Expérimentation																																												
Animation																																												
Communication / sensibilisation																																												
INDICATEUR DE SUIVI Avancement de la démarche: - engagement financier (AP / CP) - consommation financière - repères de procédure : consultation, notification, ...																																												
COUT OPERATION HT 30 000 € Détail : Etude 30 000 €		Planning <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cahier des Charges</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Cahier des Charges							Etudes																				
	Phase 1 du Contrat de Baie				Phase 2 du Contrat de Baie																																							
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																						
Cahier des Charges																																												
Etudes																																												
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																						
0%	50%	0%	0%	50%	0%	0%																																						
0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €																																						

ACTION N° FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES							
OPERATION n° 6_03		Opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles							
DEFI principal * : 1		<p>Le territoire du contrat de baie étendu au golfe de Fos abrite un tissu d'entreprises important constitué de plusieurs zones industrielles et artisanales, de pôles industriels majeurs dans le territoire du GPMM ainsi que d'un nombre important d'entreprises implantées sur le territoire et non regroupées en ZI ou ZAC ,</p> <p>Les effluents aqueux collectés auprès des établissements industriels , commerciaux et des entreprises sont transportés puis traités sur des ouvrages d'épurations ,</p> <p>Les campagnes de recherche des substances dangereuses dans l'eau au niveau des stations d'épuration du territoire mettent en évidence la présence de micropolluants dans les rejets ,</p> <p>La réduction des pollutions toxiques d'origine industrielle est enjeu important de ce territoire , il fait l'objet de mesures dans le PDM du SDAGE nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux</p> <p>Descriptif de l'action- objectifs visés</p> <p>L'objet de cette opération est de mettre en œuvre un programme d'actions visant à réduire l'impact des pollutions dispersées industrielles (déchets et effluents) dans l'objectif d'une amélioration de la qualité des milieux aquatiques.</p> <p>Cette démarche vise en priorité les établissements dont les effluents liquides et/ou déchets constituent, de façon individuelle ou collective, une source de pollution suffisante pour impacter le fonctionnement des systèmes d'assainissement et qualité des rejets ,</p> <p>Les partenaires de la future démarche se donnent pour objectifs de promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration qualitative et quantitative des effluents rejetés dans les systèmes d'assainissement collectifs ; - La mise en conformité administrative des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement et la mise en œuvre de solutions acceptables pour la collecte et l'élimination des déchets toxiques ou dangereux pour l'eau ; <p>Elle s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir un état des lieux exhaustif des pollutions d'origine industrielle et fixer des priorités - régulariser les principaux sites émetteurs (entreprises , services techniques) - mettre à jour les règlements d'assainissement , les conventions de raccordement ect ,,, - engager des actions de communication <p>Et sera animée par des chargés de missions</p> <p>Territoire concerné - planification de l'opération collective</p> <p>Dans la deuxième phase du contrat de baie cette opération collective sera étendue à l'ensemble du territoire du contrat de baie ,</p> <p>Compte tenu la complexité du territoire et la volonté de la Métropole de mettre en place une opération collective à l'échelle Métropolitaine , il est proposé de planifier cette opération collective dans le cadre du contrat Métropolitain qui sera élaboré en 2020</p> <p>(*) : l'engagement de l'Agence de l'eau pour l'opération collective sera planifié dans l'annexe opération collective du contrat Métropolitain qui sera mis en place en 2020.</p>							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)									
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3									
Réduire les rejets polluants en mer									
Maitre d'ouvrage CCIMP/MAMP									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
CCIMP									
Professionnels									
Entreprises									
Industriels									
CMAR									
TERRITOIRE:									
Périmètre Contrat Métropolitain									
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDCO4, FRDCO5, FRDC06a et b, FRDC07a, b et c									
Correspondance programme de mesures :									
OF5C_IND12, IND0201									
TYPE D'OPERATION:									
Etude X									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
Avancement de la démarche:									
- engagement financier (AP / CP)									
- consommation financière									
- repères de procédure : consultation, notification, ...									
COUT OPERATION HT 3 000 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		Planning	2015	2016	2017	2019	2020	2021	
service police des réseaux (autorisations, conventions, vérifications banchements...)			300 000 €						
Etude diagnostique des entreprises			600 000 €	démarrage opération					
Traitement des pollutions entreprises (études, prétraitement de certaines			1 650 000 €						
Gestion des déchets dangereux des entreprises			400 000 €						
Animation, communication			50 000 €						
TVA			600 000 €						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs CCIMP (10%) industriels/PME (39%)			
1%	0%	50%	0%	0%	0%	50%			
15 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 485 000,00 €			

ACTION N°		FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES						
OPERATION n°		6_04		Diagnostic de l'impact des activités agricoles sur la masse d'eau du golfe						
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3 Réduire les rejets polluants en mer		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le golfe de Fos est un territoire où l'activité agricole est présente, du maraîchage aux manades, à la production de foin. Celle-ci se situe principalement au niveau du Gran Plan de Bourg bien qu'elle soit présente sur une grande partie du pourtour du golfe. Les analyses de qualité de l'eau et des sédiments menées dans le cadre de diverses études dans le golfe montrent aujourd'hui la présence de molécules fertilisantes d'origines agricoles (orthophosphate et nitrates) notamment à proximité du Grand plan de Bourg. Or le territoire étant également traversé par de nombreux canaux, ceux-ci peuvent être vecteurs de certaines pollutions. De fait, il est difficile d'identifier clairement l'origine de ces pollutions. Afin de remédier à cette problématique, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône met en place un diagnostic permettant de qualifier et d'identifier le risque avéré de pollutions agricoles sur le milieu aquatique. DESCRIPTION DE L'ACTION : Le diagnostic est composé des phases suivantes : - Identification des pratiques agricoles présentes dans ou à proximité du périmètre - Identification du type de risque de pollution (diffuse ou ponctuelle) - Déplacement sur le terrain pour échanges avec les agriculteurs et constat des pratiques actuelles - Proposition d'un plan d'action de prévention et de réduction des pollutions agricoles								
Maitre d'ouvrage Chambre d'agriculture 13 PARTENAIRES TECHNIQUES : CFR CETA Maraîchage GPM										
TERRITOIRE: Ensemble du Golfe SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire d'étude Rapport										
COUT OPERATION HT 20 000 € Détail : Etude 20 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie				
			2015	2016	2017	2019	2020	2021		
MAMP (CT5 et CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs				
50%	0%	0%	0%	30%	0%	20%				
10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €				

ACTION N°		FA 6	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES						
OPERATION n°		6_08	Etude de faisabilité du remplacement du chlore par un biopolymère comme anti-fouling						
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3 Réduire les rejets polluants en mer		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le terminal méthanier de Fos Cavaou a une activité de déchargement de navires méthaniers, de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL), de regazéification du GNL et d'injection de gaz haute pression sur le réseau gazier national. Dans sa partie de regazéification du GNL, le terminal utilise de grandes quantités d'eau de mer, afin de redonner au GNL sa forme gazeuse par échange de chaleur. Une solution d'hypochlorite de sodium, fabriquée in situ par électrolyse, est injectée dans l'eau de mer pompée, afin d'éviter les phénomènes de micro et macrofouling sur les conduites et installations d'eau de regazéification du terminal. Ce procédé implique le rejet de composés chlorés résiduels dans le milieu marin. L'objectif de l'action est de diminuer la quantité de chlore résiduel rejetée dans le milieu naturel par le remplacement d'une grande partie du chlore injecté par un biopolymère.							
Maitre d'ouvrage ELENGY - Terminal Méthanier de Fos Cavaou		DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action consiste, dans un premier temps, à la mise en place d'une unité pilote d'injection de biopolymère dans une demi-pomperie d'eau de mer en remplacement de l'injection de la solution d'hypochlorite de sodium. Cette unité pilote permet d'analyser l'impact du biopolymère sur le micro/macrofouling, ainsi que de définir les protocoles d'injection. Cette phase pilote donnera lieu à une étude technico-économique permettant de déterminer la faisabilité d'une implantation pérenne de cette solution innovante sur le terminal de Fos Cavaou. Cette action consistera alors, dans un second temps, à transformer l'installation existante d'injection d'hypochlorite de sodium en une unité de stockage et d'injection intermittente de biopolymère et chlore.							
PARTENAIRES TECHNIQUES : ELENGY - Terminal Méthanier de Fos Cavaou ENGIE - CRIGEN (développeur de la solution) POLYMARIS (producteur de biopolymère)									
TERRITOIRE: Elengy									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures : OF5C_IND0301									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		x							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		x							
Expérimentation		x							
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Diminution substantielle de la quantité de chlore résiduel rejetée dans le milieu naturel : objectif de 90 % sur les volumes de chlore rejetés.									
COUT OPERATION HT 210 000 € Détail :		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etude technico-économique 10 000 €									
Etude de faisabilité 50 000 €									
Modification de l'installation existante 150 000 €									
Achat du biopolymère (en fonction du niveau de fonctionnement du terminal) A définir									
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs			
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%			
0,00 €	0,00 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	105 000,00 €			

ACTION N°		FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES									
OPERATION n°		6_09		Réduction des émissions de Zinc dans les rejets des Tours Aéro-Réfrigérantes (TAR)									
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3 Réduire les rejets polluants en mer		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Dans le cadre de l'action RSDE (Recherche et réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau) pour les ICPE de 2010-2013, la substance Zinc est restée visée par la surveillance pérenne. Or, après étude, il est apparu que les concentrations de Zinc constatées dans le milieu marin provenaient des rejets des Tour Aéro-Réfrigérantes (TAR) du site. En effet, le fonctionnement des TAR implique des procédés faisant intervenir du Zinc, qui se retrouve dans le milieu marin après rejet. L'objectif de cette action est la réduction des émissions de Zinc au milieu naturel (rejet en mer - Darse sud) DESCRIPTION DE L'ACTION : Il s'agit ici de prendre les mesures suivantes : - Substitution des produits de traitement des eaux des TAR contenant du Zinc, par un produit à base de phosphore, moins impactant ; - Phase de test de 2017 à 2019 ; - 2019 : constat d'impact sur le milieu extérieur afin de statuer sur les effets de la réduction du zinc versus l'augmentation des phosphates.											
Maitre d'ouvrage ESSO RAFFINAGE - Fos													
PARTENAIRES TECHNIQUES : 													
TERRITOIRE: Site de ESSO RAFFINAGE - FOS													
SDAGE <u>n° masses d'eau:</u> FRDC04 Correspondance programme de mesures : OF5C_IND0301													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation		Expérimentation	X	Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X												
Gestion/Exploitation	X												
Travaux/prestation													
Expérimentation	X												
Animation													
Communication / sensibilisation													
INDICATEUR DE SUIVI Taux de réduction des émissions de Zinc et évolution des émissions de Phosphate													
COUT OPERATION HT 304 000 € Détail : Surcout du nouveau produit /an 100 000 € Etude sur le constat d'impact sur le milieu 4 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie							
			2015	2016	2017	2019	2020	2021					
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs							
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%							
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	304 000,00 €							

ACTION N°		FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES						
OPERATION n°		6_10		Valorisation des laitiers d'acierie pour limiter l'envol de poussières						
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3 Réduire les rejets polluants en mer		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le site d'ArcelorMittal Fos-sur-Mer est constitué d'un réseau routier dont certaines voies de circulation sont des pistes, impliquant une circulation des engins sur des sols sans enrobé. La circulation des engins sur ces pistes favorise ainsi l'envol de poussières. Ce site étant à proximité immédiat du golfe, et ces envois de poussières pouvant par ailleurs être importants, ils représentent un facteur de risque pour la qualité de la masse d'eau. L'objectif de cette action est d'une part, de limiter la dissémination des poussières pouvant être à l'origine de pollutions du milieu marin, et d'autre part, de réutiliser des sous-produits de l'activité, à savoir les laitiers d'acierie, intégrant le projet dans le développement de l'économie circulaire. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'objectif de l'action est l'amélioration de l'état des pistes du site par des techniques impliquant la réutilisation des laitiers d'acierie, associés ou non à un revêtement de type bicouche. Cette solution technique permettrait de limiter l'envol de poussières et donc de réduire leur impact sur l'état de la masse d'eau du golfe.								
Maitre d'ouvrage ArcelorMittal PARTENAIRES TECHNIQUES :										
TERRITOIRE: Site d'ArcelorMittal										
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures : OF5C_IND0301										
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation x Expérimentation Animation Communication / sensibilisation										
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation du mur										
COÛT OPERATION HT 60 000 € Détail : Coût des travaux 2018 20 000 € Coût des travaux 2019 20 000 € Coût des travaux 2020 20 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie				
				2015	2016	2017	2019	2020	2021	
		Planche d'essai (6 mois)		sem 2 2018						
		Réalisation des travaux								
		Réalisation des travaux								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs				
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%				
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €			

ACTION N°		FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES					
OPERATION n°		6_11		Modernisation de la station de neutralisation du canal d'acierie					
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-3 Réduire les rejets polluants en mer		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Les réseaux de collecte des effluents aqueux générés par le site d'ARCELORMITTAL à FOS SUR MER aboutissent en 3 points de rejets : - le rejet principal (RP), - le rejet lagune B (LB), - le rejet canal Acierie (CA). En amont du rejet canal Acierie, le système est équipé d'une station de neutralisation qui permet de garantir et respecter les niveaux de rejets définis dans l'arrêté préfectoral. Ce système implique notamment l'utilisation d'acide chlorhydrique. Suite à un changement des niveaux d'émission à respecter en 2017 avec la mise en application du nouvel arrêté préfectoral (passage de la VLE sur le pH de 9,5 à 8,5), une étude a conclu que la station de neutralisation actuelle était sous-dimensionnée. L'objectif de l'action est donc de moderniser la station de neutralisation afin de réduire l'impact des rejets sur le milieu marin. DESCRIPTION DE L'ACTION : Afin de garantir et respecter les niveaux d'émissions fixés dans l'arrêté préfectoral en vigueur, le site va procéder à une modernisation de la station de neutralisation en 2019. Cette modernisation pourra conduire à un changement du type d'agent de neutralisation ainsi qu'à un déplacement de la station par rapport à sa localisation actuelle.							
Maitre d'ouvrage ARCELORMITTAL PARTENAIRES TECHNIQUES : TERRITOIRE: ARCELORMITTAL FOS SUR MER SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures : OF5C_IND0301									
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Expérimentation Animation Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Planning des travaux									
COUT OPERATION HT 100 000 € Détail : Mise en œuvre de la solution retenue 100 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Etat de lieux station de ne				T2 2018			
		Sythèse des modes de neu				T3 2018			
		Appel d'offre & contractua				T4 2018	T1		
		Mise en œuvre de la soluti					T2		
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs			
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	

ACTION N°		FA 6		LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES													
OPERATION n°		6_12		Modernisation de l'autosurveillance des rejets aqueux sur le site d'ArcelorMittal													
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Les réseaux de collecte des effluents aqueux générés par le site d'ARCELORMITTAL à FOS SUR MER aboutissent en 3 points de rejets : - le rejet principal (RP), - le rejet lagune B (LB), - le rejet canal Acierie (CA). Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, et afin de réaliser l'autosurveillance du site, ces points de rejets sont équipés d'un point de prélèvement et d'un point de mesure permettant de mesurer en continu le débit, le pH et la température des rejets. L'autosurveillance a pour objectif de maintenir et de vérifier l'efficacité du fonctionnement du système d'assainissement, permettant ainsi une surveillance des rejets, ayant ainsi pour objectif la protection du milieu marin. Le réseau actuel étant obsolète (indisponibilité des pièces de rechange, câbles téléphoniques de transmission abimés), une mise à niveau des réseaux de transmission des données de l'auto- surveillance pour chaque point de rejet est aujourd'hui nécessaire. Cette modernisation permettrait de fiabiliser la remontée des informations et ainsi garantir une meilleure réactivité en cas de dépassements. DESCRIPTION DE L'ACTION : Il est proposé de modifier le mode de transmission des données de l'autosurveillance pour chaque point de rejet en passant sur des antennes wifi. En plus de rendre perenne le mode de mesure, cette rénovation et modernisation de l'appareillage permettrait d'éviter les pannes liées à la télétransmission, récupérer les données en automatique en cas de coupure WIFI les données étant stockées sur le préleveur ce qui n'est pas le cas actuellement.													
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																	
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3															
Réduire les rejets polluants en mer																	
Maitre d'ouvrage		ARCELORMITTAL															
PARTENAIRES TECHNIQUES :																	
TERRITOIRE:		Site d'ArcelorMittal Fos sur Mer															
SDAGE n° masses d'eau:		FRDC04															
Correspondance programme de mesures :		OF5C_IND0301															
TYPE D'OPERATION:																	
Etude																	
Gestion/Exploitation		x															
Travaux/prestation																	
Expérimentation																	
Animation																	
Communication / sensibilisation																	
INDICATEUR DE SUIVI		Planning des travaux de modernisation & de remise en état des cabines d'autosurveillance															
COUT OPERATION HT		30 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie										
Détail :				Planning		2015		2016		2017		2019		2020		2021	
Travaux rejet lagune B		10 000 €		ETUDE & DEVIS						T3 2018							
Travaux rejet canal acierie		10 000 €		Travaux rejet LB						T4 2018							
Travaux rejet principal		10 000 €		Travaux rejet CA								T1					
				Travaux rejet RP								T1					
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC		REGION SUD PACA	CD 13		COMMUNES		Autres financeurs								
0%	0%	0%		0%	0%		0%		100%								
0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €		30 000,00 €								

ACTION N°		FA 6	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES			
OPERATION n°		6_13	Etude de remise en état d'une lagune de traitement des eaux			
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Les eaux issues du département COKERIE du site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer sont collectées et envoyées vers une station de traitement biologique. Les eaux après traitement sont dirigées vers les lagunes naturelles A & B avant rejet dans le milieu naturel. Une étude de la qualité physico-chimique des eaux en différents points a montré que les lagunes naturelles et en particulier la lagune A ne jouaient plus leurs rôles voire avaient tendance à dégrader la qualité de l'eau rejetée (en particulier le paramètre DCO). Suite à ces constats, une réhabilitation de la lagune A suivie de la lagune B est à envisager sur la base d'un plan d'actions spécifiques à ce type de milieu. DESCRIPTION DE L'ACTION : La remise en état d'une lagune naturelle étant spécifique et afin de ne pas impacter les rejets dans le milieu naturel, il est prévu de confier à une entreprise spécialisée une étude pour la remise en état des lagunes naturelles A et B. Cette étude doit permettre de faire un état des lieux des lagunes et définir les actions à mettre en oeuvre pour que celle-ci fonctionne correctement.			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3				
Réduire les rejets polluants en mer						
Maitre d'ouvrage		ARCELORMITTAL				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
TERRITOIRE:		Site d'ArcelorMittal Fos sur Mer				
SDAGE n° masses d'eau:		FRDC04				
Correspondance programme de mesures :		OF5C_IND0201				
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI		LIVRABLE REMIS PAR LE BUREAU D'ETUDE				
COUT OPERATION HT		22 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail :			2015		2016	
Choix du bureau d'étude		0 €	2017		2019	
Réalisation de l'étude		22 000 €	2020		2021	
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €

ACTION N°		FA 7		COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL	
opérations associées n°		<p>7_01 : Etude pour améliorer la coordination des cellules baignades du littoral</p> <p>7_02 bis : Appui aux communes littorales du Parc national des Calanques pour l'élaboration de plans infra-polmar communaux et une coordination intercommunale</p> <p>7_04 : Accompagnement et coordination des acteurs industriels pour la réduction de rejets polluants dans le golfe de Fos</p>			
DEFI principal * :		1		COUT de l'ACTION HT (phase 2)	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				48 000 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
Agence de l'Eau		Préfectures départementales		Préfectures maritimes	
Communes de MAMP concernées		DDTM,		tous les gestionnaires de ports	
Conseil Régional, Conseil Départemental		PNC, PMCB, Marins pompiers		DDTM	
ENJEUX et objectifs de l'action					
Objectifs de l'action :					
<p>- A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.</p> <p>La mise en place d'un Contrat de Baie sur le territoire doit être l'opportunité de mettre en cohérence un certain nombre d'actions structurantes portées par les gestionnaires.</p> <p>Plusieurs cellules baignade communales coexistent sur le territoire : coordonner ces différentes cellules serait un progrès notable pour améliorer la qualité des eaux de baignade dans les différentes masses d'eau concernées.</p> <p>Il s'agit également d'entamer un important travail de coordination pour la mise en place d'un plan POLMAR cohérent à l'échelle du territoire du Contrat.</p> <p>Enfin, L'association Environnement-Industrie propose d'accompagner et de représenter les acteurs industriels, nouvellement associés à l'extension du Contrat de Baie, pour la phase 2. Cette action permettra une meilleure coordination et information de l'ensemble des acteurs industriels.</p>					

ACTION N° FA 7		COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL											
OPERATION n° 7_01		Etude pour améliorer la coordination des cellules baignade communales											
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) <u>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</u> A3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION CONTEXTE : En vue d'améliorer la gestion du littoral, il est proposé, sur le périmètre du Contrat, de développer un partenariat entre les communes compétentes en matière de gestion des plages et de zones de baignade. Ce partenariat a pour objectif d'identifier ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour mieux coordonner les cellules baignade communales existantes et étendre les bonnes pratiques. Cette opération permettra également d'envisager la sensibilisation et la responsabilisation des nombreux usagers des plages et du littoral pour qu'ils disposent d'un niveau d'information équivalent, afin de généraliser les pratiques respectueuses de l'environnement littoral et marin et d'améliorer la cohabitation entre eux. DESCRIPTION DE L'ACTION : > Mettre en place un groupe de travail associant les représentants des partenaires concernés avec pour objectifs : - Rencontrer les acteurs en charge des cellules baignade du littoral; - Etablir un état des lieux des pratiques et des moyens mis en œuvre; - Recueillir leurs avis et leur propositions pour une gestion plus intégrée de ces cellules; - Mettre en œuvre des outils de coordination, de plateformes collaboratives, de campagnes et de supports de sensibilisation communs et de dispositifs d'alerte; - Formuler des propositions planifiées et chiffrées (délais, moyens humains, techniques et financiers) pour une gestion plus intégrée de ces cellules baignade.											
Maitre d'ouvrage MAMP (secrétariat CDB)													
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'Eau RMC conseil régional SUD PACA Conseil Départemental 13 Communes - CASSIS, LA CIOTAT, ST CYR SUR MER DDTM Surfrider, ARS													
TERRITOIRE: Contrat de Baie													
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF4_GOU0202													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td>X</td> </tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation	X												
INDICATEUR DE SUIVI													
COÛT OPERATION HT 0 € Détail :		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs							
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%							
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							

ACTION N°		FA 7		COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL															
OPERATION n°		Appui aux communes littorales du Parc national des Calanques pour l'élaboration de plans infra-polmar communaux et une coordination intercommunale																	
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie Maitre d'ouvrage Parc National des Calanques PARTENAIRES TECHNIQUES : Préfecture de département, Préfecture maritime DDTM DIRM Communes littorales TERRITOIRE: Périmètre du Parc national des Calanques SDAGE n° masses d'eau: FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF4_GOU0202 TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table> INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation	X	Communication / sensibilisation	X	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS: A la fois continental, insulaire, marin et péri-urbain, le Parc national des Calanques se caractérise notamment par : - un linéaire de côtes important (85 km pour le cœur terrestre) essentiellement formé de côtes rocheuses abruptes et très dénichées; - un vaste espace marin (total cœur + aire maritime adjacente = 1415 km ²) et étendu au large (limite à 12 miles nautiques des côtes); - un espace marin qui est à la fois le réceptacle de pollutions issues des bassins-versants et de l'espace de transit ou de mouillage d'un intense trafic maritime, tant commercial que de plaisance. Outre les rejets chroniques, les sources de pollutions accidentelles sont donc nombreuses. Si les côtes du Parc national n'ont pas connu à ce jour d'accident de pollution de grande envergure (entraînant le déclenchement du plan POLMAR par le Préfet maritime), elles sont en revanche très exposées, et régulièrement touchées, par des pollutions de faible à moyenne ampleur. Arrivant par la mer (boulettes et/ou nappes d'hydrocarbures ou autres produits), celles-ci peuvent avoir des impacts écologiques, paysagers et sur les usages non négligeables. Le nettoyage des côtes et la gestion des produits récupérés incombent à la commune concernée qui, si elle ne s'est pas dotée au préalable d'une planification spécifique, se trouve souvent démunie, avec une perte de temps, d'efficacité et des coûts plus élevés. En réponse à cette problématique, le cadre légal et administratif de la sécurité civile offre aux communes ou leurs groupements la possibilité de se doter d'un plan infra-polmar, qui constitue alors le volet "Pollution accidentelle des eaux" du plan communal de sauvegarde pour l'organisation des secours à l'échelon local, réalisé en cohérence avec les plans départementaux. Malgré la récurrence des épisodes de petites pollutions, aucune des 3 communes littorales du Parc national (Marseille, Cassis et La Ciotat) n'a encore adopté cet outil. La Charte du Parc national comporte une mesure partenariale qui prévoit que l'établissement public apportera un appui technique à ces communes afin qu'elles se dotent de ce plan, en cohérence avec le plan départemental élaboré par l'Etat. DESCRIPTION DE L'ACTION : Sur la base d'un premier état des lieux réalisé en 2013 / 2014 par un groupe d'étudiants en Gestion des Risques (Master GERINAT / AMU), le Parc national appuiera les services techniques des 3 communes afin que celles-ci puissent adopter un plan infra-polmar (unique ou 3 plans coordonnés). Les équipes de terrain du Parc national seront incluses dans le dispositif d'alerte et de gestion de crise. Le Parc national animera enfin un plan d'action en lien avec les communes, incitant à l'équipement des communes en matériels de lutte et amenant à la mise en place de formations. Cette action pilote pourra être étendue par la Métropole à l'échelle du Contrat de Baie.					
Etude	X																		
Gestion/Exploitation																			
Travaux/prestation																			
Expérimentation																			
Animation	X																		
Communication / sensibilisation	X																		
COUT OPERATION HT 17 000 € Détail: Etude HT 17 000 € Elaborations des documents		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021										
		Etude de faisabilité																	
		Elaboration des documents																	
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques													
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%													
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €												

ACTION N° FA 7			COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL					
OPERATION n° 7_04			Accompagnement et coordination des acteurs industriels pour la réduction des rejets de polluants dans le golfe de Fos					
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation des usagers Maitre d'ouvrage Environnement Industrie PARTENAIRES TECHNIQUES : INDUSTRIELS DU TERRITOIRE DU GOLFE DE FOS			CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : L'association Environnement-Industrie accompagne et représente les acteurs industriels de la région sur les questions d'environnement et de risque industriel. A l'occasion de l'extension du Contrat de Baie de Marseille au golfe de Fos, et avec l'accord de ses adhérents, l'association a proposé de représenter et de faire le lien avec les acteurs industriels concernés par cette extension. Plusieurs actions ont ainsi pu être proposées par des industriels à la phase 2 du Contrat de Baie. Environnement-Industrie souhaite donc, au travers de cette fiche, valoriser les actions : - d'accompagnement des acteurs industriels concernés par cette extension, - et de représentation auprès des pilotes du contrat de golfe. DESCRIPTION DE L'ACTION : Environnement-Industrie propose de mener des actions : 1 - D'accompagnement des industriels impliqués dans le Contrat de Baie : > Aide à la rédaction des fiches action portées par des acteurs industriels, > Recherche de subvention et interface avec les financeurs potentiels, > Aide au montage des dossiers de subvention. 2 - De promotion du Contrat de Baie auprès des industriels du territoire: > Organiser une information lors de l'approbation de l'extension du Contrat, > Recherche de nouvelles actions industrielles à valoriser au contrat. 3 - Représentation des acteurs industriels au sein du Contrat > Participation aux réunions dédiées au contrat, > Relai d'informations aux industriels et reportings réguliers aux pilotes du Contrat. (*) Sous réserve de l'acceptation du dossier de demande de subvention					
TERRITOIRE: Masse d'eau du Golfe SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures : OF4 GOU0202								
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation X Communication / sensibilisation X								
INDICATEUR DE SUIVI Nombre de fiches action portées par des acteurs industriels Nombre de dossiers de subvention montés Nombre d'industriels suivis								
COUT OPERATION HT 31 000 € Détail : Moyens humains / Mise en œuvre du plan d'actions ci-dessus 30 000 € Frais déplacement associés 1 000 €			Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie			
			2015	2016	2017	2019	2020	2021
						5 ke	20 ke	5 ke
							1 ke	
MAMP (*)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs		
20%	0%	20%	0%	0%	0%	60%		
6 200,00 €	0,00 €	6 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 600,00 €		



FICHES ACTIONS

Défi 2

Préserver et restaurer la qualité écologique
des milieux littoraux et côtiers

ACTION N°		FA 8 RESTAURATION DE COURS D'EAU	
opérations associées n°		<p>8_01pro : Etude biodiversité, diagnostic qualité de l'eau et état des berges du ruisseau des Aygaldes</p> <p>8_01bis : Remise en nature du vallon des Aygaldes sur Euroméditerranée : création du "Parc Bougainville"</p> <p>8_01ter : Remise en nature du vallon des Aygaldes sur Euroméditerranée : création du "Parc des Aygaldes"</p> <p>8_05 : Création d'une trame verte et bleue entre le parc urbain du ruisseau des Aygaldes et le piémont de l'Etoile</p> <p>8_6 : GEMAPI</p>	
DEFI principal * :		1	COUT de l'ACTION HT (phase 2) 26 517 210 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
Agence de l'Eau	Préfectures départementales	Préfectures maritimes	
Communes de MAMP concernées	DDTM,	tous les gestionnaires de ports	
Région SUD et+B25 Département des Bouches du Rhones	PNC, PMCB, Marins pompiers	DDTM	
ENJEUX et objectifs de l'action			
<p>L'objectif de l'action :</p> <p>A2.4 : Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau.</p> <p>Le Contrat de Baie comporte plusieurs opérations visant à la reconquête naturelle de l'ensemble du cours d'eau des Aygaldes.</p> <p>Il s'agit d'une part de prolonger une étude pour la biodiversité visant à établir un diagnostic de la qualité de l'eau et des berges du ruisseau des Aygaldes. Ainsi, l'intégralité de l'étude (2016-2021) fournira les éléments nécessaires à l'évaluation de l'efficacité d'une trame verte et bleue reposant sur le cours d'eau des Aygaldes et dégageant les actions de gestion et/ou de restauration indispensables pour l'amélioration du fonctionnement écologique global du cours d'eau. Une réflexion complémentaire sera menée pour la définition d'une trame verte et bleue plus globale, sur l'ensemble du territoire nord de Marseille.</p> <p>D'autre part, dans le cadre de l'opération EUROMEDITERRANEE 2, il s'agira de procéder à la remise en nature du vallon des Aygaldes. Celle-ci permettra de mettre au cœur du projet global de réhabilitation ce cours d'eau qui en deviendra ainsi un élément constitutif majeur.</p> <p>Enfin, la prise de compétence GEMAPI par la Métropole permet d'un point de vue plus général d'envisager une gestion coordonnée des cours d'eau et du risque lié aux inondations sur l'ensemble de son périmètre et donc à l'échelle du bassin versant, enjeux pleinement partagés par le Contrat de Baie.</p>			

ACTION N°		FA 8		RESTAURATION DE COURS D'EAU																	
OPERATION n°		8_01bis		Remise en nature du vallon des Aygaldes sur Euroméditerranée : création du "Parc Bougainville"																	
DEFI principal * : * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-4 Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION <p>Dans le cadre de l'opération Euroméditerranée 2, il est prévu la création d'un parc de 14 hectares dans l'ancien vallon du ruisseau des Aygaldes, occupé actuellement par un faisceau ferroviaire, avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réintroduire la nature (développement de la biodiversité) au cœur de la ville; - La protection des zones habitées limitrophes et avalées vis à vis du risque inondation par débordement de cours d'eau. <p>Ce parc s'inscrit dans la logique des trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et dans le cas présent, participe fortement de la reconquête naturelle de l'ensemble du cours d'eau des Aygaldes. L'eau devient ainsi un élément constitutif du paysage, permettant la création de zones humides et la gestion des espaces naturels créés. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable : gestion des eaux pluviales et lutte contre le risque inondation, réduction de l'entretien, choix des matériaux utilisés, implication des habitants.</p> <p>Ce projet sera développé en 2 tranches et phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'une première tranche sur 4 hectares appelé "Parc Bougainville" au sud du boulevard de Lesseps. - L'acquisition des emprises ferroviaires du Canet, leur dépollution puis l'aménagement de la deuxième tranche sur 10 hectares appelé "Parc des Aygaldes". <p>Le projet semble s'inscrire dans le Défi 2 du contrat de Baie, pour la préservation de la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers et notamment la piste d'action concernant la restauration progressive de la continuité écologique des cours d'eau.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Réalisation de la première tranche dite "Parc Bougainville" Parc Bougainville :</p> <table border="0"> <tr> <td>- Aménagements transitoires</td> <td style="text-align: right;">500 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Concertation des riverains 2016-2018</td> <td style="text-align: right;">100 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Concours de maîtrise d'œuvre 2016</td> <td style="text-align: right;">250 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Etudes de MOE 2017-2018-2019</td> <td style="text-align: right;">1 300 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Dépollution 2019-2020</td> <td style="text-align: right;">2 000 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Travaux d'aménagement parc Bougainville</td> <td style="text-align: right;">10 500 000 € HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>dont travaux de renaturation 2020-2021</i></td> <td style="text-align: right;"><i>2 500 000 € HT</i></td> </tr> </table> <p><i>La participation financière de l'Agence de l'Eau est délivrée à titre indicatif et ne sera définitivement proposée qu'après la communication du programme détaillé de l'opération.</i></p>						- Aménagements transitoires	500 000 € HT	- Concertation des riverains 2016-2018	100 000 € HT	- Concours de maîtrise d'œuvre 2016	250 000 € HT	- Etudes de MOE 2017-2018-2019	1 300 000 € HT	- Dépollution 2019-2020	2 000 000 € HT	- Travaux d'aménagement parc Bougainville	10 500 000 € HT	<i>dont travaux de renaturation 2020-2021</i>	<i>2 500 000 € HT</i>
- Aménagements transitoires	500 000 € HT																				
- Concertation des riverains 2016-2018	100 000 € HT																				
- Concours de maîtrise d'œuvre 2016	250 000 € HT																				
- Etudes de MOE 2017-2018-2019	1 300 000 € HT																				
- Dépollution 2019-2020	2 000 000 € HT																				
- Travaux d'aménagement parc Bougainville	10 500 000 € HT																				
<i>dont travaux de renaturation 2020-2021</i>	<i>2 500 000 € HT</i>																				
Maitre d'ouvrage EPA Euroméditerranée PARTENAIRES TECHNIQUES : Métropole AMP Ville de Marseille Agence de l'Eau RMC DDTM 13																					
TERRITOIRE: Marseille - Bassin versant des Aygaldes																					
SDAGE n° masses d'eau: FRDR11034 Correspondance programme de mesures : OF6 MIA0202																					
TYPE D'OPERATION: <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Etude</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Experimentation</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </table>		Etude	x	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	x	Experimentation	x	Animation		Communication / sensibilisation	x								
Etude	x																				
Gestion/Exploitation																					
Travaux/prestation	x																				
Experimentation	x																				
Animation																					
Communication / sensibilisation	x																				
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																					
COUT OPERATION TTC 14 650 000,00 € Détail : Etude HT 1 650 000 € Travaux HT 13 000 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie														
				2016	2017	2018	2019	2020	2021												
		Concours MOE																			
		Etudes MOE & Concertation																			
		Aménagements transitoires																			
		Démolition/ Dépollution																			
		Aménagement Parc Bougainville																			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs : EPAEM															
0%	0%	11%	30%	0%	0%	89%															
0,00 €	0,00 €	1 611 500,00 €	4 395 000,00 €	0,00 €	0,00 €	13 038 500,00 €															

ACTION N°		FA 8	RESTAURATION DE COURS D'EAU															
OPERATION n°		8_01pro	Etude biodiversité, diagnostic qualité de l'eau et état des berges du ruisseau des Aygaldes															
DEFI principal * :		<p>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</p> <p>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI : 2 et 3</p>																
Maitre d'ouvrage		IMBE/EPAEM																
PARTENAIRES TECHNIQUES :																		
TERRITOIRE:		Bassin versant des Aygaldes																
SDAGE n° masses d'eau:		FRDR11034																
Correspondance programme de mesures :		OF6 MIA0202																
TYPE D'OPERATION:		<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Experimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td>x</td> </tr> </table>					Etude	x	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation	x
Etude	x																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Experimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation	x																	
INDICATEUR DE SUIVI		réalisation budgétaire																
COUT OPERATION TTC		187 210,80 €																
Détail :		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2016	2017	2018	2019	2020	2021									
Etude		187 210,80 €	cahier des charges															
Travaux		0 €	Etude															
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs : EPAEM												
0%	0%	50%	30%	0%	0%	20%												
0,00 €	0,00 €	93 605,40 €	56 163,24 €	0,00 €	0,00 €	37 442,16 €												

CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION

Cette action est connexe à l'action "remise en nature du vallon des Aygaldes sur Euroméditerranée"


CONTEXTE ET OBJECTIFS :
Le Parc des Aygaldes
 Dans le cadre de l'opération Euroméditerranée 2, il est prévu la création d'un parc de 14 hectares dans l'ancien vallon du ruisseau des Aygaldes, occupé actuellement, pour l'essentiel, par un faisceau ferroviaire. Ce parc s'inscrit dans la logique des trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et dans le cas présent, participe fortement à la reconquête naturelle de l'ensemble du cours d'eau des Aygaldes, avec pour objectifs :

- de réintroduire la nature en ville et le développement de la biodiversité dont il s'agit d'établir un inventaire / diagnostic des existants en vue du rétablissement de continuités,
- de protéger les zones habitées limitrophes et avalées vis à vis du risque inondation par débordement de cours d'eau,
- de sensibiliser les habitants à l'action de mise en valeur du site du vallon et à la réintroduction de la biodiversité en vue de favoriser l'appropriation des aménagements futurs,
- de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet global en appui d'initiatives déjà engagées (Cascade de la Cité des Arts de la Rue, GR 2013....)

DESCRIPTION DE L'ACTION :
 Dans une stratégie de prolongation et d'approfondissement de la première étude (2016-2019), le présent programme de travail s'échelonne sur 2 ans (2019-2021), dans l'objectif d'évaluer les potentialités écologiques du ruisseau, principalement en ce qui concerne le cours d'eau lui-même, son écoulement souterrain mais aussi en intégrant l'analyse des berges et de la ripisylve afin d'émettre des hypothèses sur les continuités écologiques, aussi bien terrestres qu'aquatiques. Ainsi, l'intégralité de l'étude (2016-2021) fournira les éléments nécessaires à l'évaluation de l'efficacité d'une trame verte et bleue reposant sur le cours d'eau des Aygaldes et dégageant les actions de gestion et/ou de restauration indispensables pour l'amélioration du fonctionnement écologique global du cours d'eau. L'étude se fera sur la totalité du linéaire du cours d'eau (17 km) découpé en trois tronçons :

- Un tronçon amont péri urbain,
- Un tronçon urbain en amont du site à aménager,
- Un tronçon aval qui correspond au site à aménager.

Le suivi des six stations mises en place dans la première phase d'étude (2016-2019) sera poursuivi et complétée par la mise en place d'une station supplémentaire en aval du cours d'eau. L'objectif est de dresser un bilan quadri-annuel et de continuer sur la nouvelle période (2019-2021) l'estimation des qualités physico- chimiques

ACTION N° FA 8		RESTAURATION DE COURS D'EAU																
OPERATION n° 8_01ter		Remise en nature du vallon des Aygaldes sur Euroméditerranée : création du "Parc des Aygaldes"																
DEFI principal * : * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-4 Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Dans le cadre de l'opération Euroméditerranée 2, il est prévu la création d'un parc de 14 hectares dans l'ancien vallon des Aygaldes actuellement occupé par le faisceau ferroviaire du Canet, avec pour objectifs : - de réintroduire la nature (développement de la biodiversité) au cœur de la ville; - de protéger les zones habitées limitrophes et aval du risque d'inondation par débordement de cours d'eau des Aygaldes. Ce parc s'inscrit dans la logique des trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et dans le cas présent, participe fortement de la reconquête d'une bonne partie du cours d'eau des Aygaldes. Le cours d'eau "renaturé" devient ainsi un élément constitutif du paysage s'inscrivant dans une démarche de développement durable : création de zones humides, gestion des eaux pluviales et lutte contre le risque d'inondation du cours d'eau, réduction de l'entretien et de la gestion des espaces renaturés, sensibilisation et implication des usagers et riverains. Ce projet sera développé en 2 tranches et en 2 phases successives : - Une première tranche de 4 hectares appelée "Parc Bougainville" au sud du boulevard de Lesseps (Travaux à partir de 2020). - L'acquisition des emprises ferroviaires du Canet, leur dépollution puis l'aménagement d'une deuxième tranche sur 10 hectares appelé "Parc des Aygaldes" (Travaux à partir de 2023). DESCRIPTION DE LA PRESENTE ACTION : Réalisation de la deuxième tranche dite du "Parc des Aygaldes" - Concours de maîtrise d'œuvre = 200 000 € HT - Etudes et Concertation = 6 400 000 € HT - Dépollution et Travaux d'aménagement = 99 700 000 € HT <i>Ne sont concernés dans le cadre de cette fiche action, que les montants liés aux études AVP.</i> <i>La participation aux travaux fera l'objet d'une nouvelle fiche action dans le cadre d'une éventuelle prolongation du Contrat de Baie.</i>																
Maitre d'ouvrage EPA Euroméditerranée PARTENAIRES TECHNIQUES : Métropole AMP Ville de Marseille Agence de l'Eau RMC DDTM 13		 <p>(*) montant indicatif, application des coûts plafonds à la surface desimperméabilisée</p>																
TERRITOIRE: Bassin versant des Aygaldes Marseille - Bassin versant des Aygaldes																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDR11034 Correspondance programme de mesures : OF6 MIA0202																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Experimentation	X	Animation		Communication / sensibilisation	X
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation	X																	
Experimentation	X																	
Animation																		
Communication / sensibilisation	X																	
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION TTC 6 600 000,00 € Détail : Etude HT 6 600 000 € Travaux HT (à titre indicatif) 99 700 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2016	2017	2018	2019	2020	2021									
		Concours MOE																
		Etudes MOE & Concertation																
		Dépollution					2023-2024											
		Aménagement/ Renaturation					2024-2025											
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs : EPEAM												
0%	0%	10%	30%	0%	0%	90%												
0,00 €	0,00 €	660 000,00 €	1 980 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 940 000,00 €												

ACTION N° FA 8		RESTAURATION DE COURS D'EAU																
OPERATION n° 8_05		Création d'une trame verte et bleue entre le parc urbain du ruisseau des Aygaldes et le piémont de l'Etoile																
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Dans le secteur Nord de Marseille, il existe des sites à caractère de nature encore préservés. L'objectif est de les relier pour maintenir, voire accroître la biodiversité sur ce secteur. C'est également l'opportunité de restaurer écologiquement la trame bleue constituée par le ruisseau des Aygaldes, dont la qualité de l'eau et des berges sont grandement à améliorer. Les objectifs sont : - Faire le pendant avec la future trame verte et bleue de l'Huveaune située au Sud de la commune; - Constituer un corridor écologique en créant la liaison entre des sites existants : Domaine municipal de l'Etoile, Conservatoire des Restanques (la Batarelle), Foresta (Grand Littoral), Parc Bregante, Parc de Seon, Parc ruisseau des Aygaldes; - Lutter contre la fragmentation des habitats et l'érosion de la biodiversité; - Rétablir des fonctionnalités écologiques; - Résorber les pollutions en amont et dans le territoire communal affectant le ruisseau; - Améliorer la qualité des eaux douces se jettant à la mer; - Rétablir d'autres fonctionnalités (mobilité douce, loisirs...), lien avec le GR2013. DESCRIPTION DE L'ACTION : - Réaliser une étude de faisabilité de cette trame intégrant : 1/ une approche foncière (identification des parcelles constitutives du corridor envisagé), 2/ une prise en compte dans les documents d'urbanisme, 3/ une approche juridique définissant les procédures foncières adaptées, 4/ une étude complémentaire avec préconisations de solutions pour les pollutions, 5/ une préfiguration avec préconisations de renaturation, 6/ une proposition de phasage, 7/ une évaluation du coût. (*) Validation en amont du cahier des charges des études																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-4 Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau																		
Maitre d'ouvrage Ville de Marseille (DECV)																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : EPAEM, DRIRE AMU (IMBE) Gestionnaires : Colinéo, Yes we camp, Parcs et Jardins Bureau des Guides du GR13																		
TERRITOIRE: Marseille																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDR11034 Correspondance programme de mesures : OF6 MIA0202																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION TTC 80 000 € Détail : Etude de faisabilité sur un parcours d' environ 25 km entre des sites existants 80 000 € moyens humains : suivi par un chef de projet Ville, réalisation par un bureau d'études privé		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		etude de faisabilité																
		etude de maîtrise d'oeuvre																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeur												
0%	20%	30%	0%	50%	0%	0%												
0,00 €	16 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N°		FA 8	RESTAURATION DE COURS D'EAU			
OPERATION n°		8_06	Gestion des milieux aquatiques de la GEMAPI			
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Enjeux et objectifs de l'action:</p> <p>La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), et l'attribue aux communes et à leurs groupements.</p> <p>Cette nouvelle compétence repose sur :</p> <p>1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique. 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau. 5° La défense contre les inondations et contre la mer. 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</p> <p>Avant le 1er janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombaient à tous les niveaux de collectivités du territoire. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités (notamment les syndicats de rivière) pouvaient s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en étaient spécifiquement responsable.</p> <p>A compter du 1er janvier 2018, la Métropole d'Aix Marseille Provence s'est donc substituée aux 92 communes la constituant pour l'exercice de la compétence GEMAPI, soit en direct sur les territoires orphelins et par dissolution de certains syndicats, soit en représentation-substitution au sein des syndicats conservés pendant une période transitoire 2018-2020.</p> <p>Le principe d'un budget annexe ayant été adopté, l'application d'une taxe GEMAPI se fera à partir du 1er janvier 2019 pour un montant de 5,44 M€ par an pour une période de 2 ans. Ce budget comprend le plan de charge actuel des Syndicats dissous, la contribution statutaire aux Syndicats maintenus définitivement ou en situation transitoire, ainsi que des opérations particulières identifiées "GEMAPI". La phase 2 de la démarche SOCLE (schéma d'organisation et de mutualisation des compétences locales de l'eau) permettra d'aboutir à l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement et le dimensionnement du budget annexe ainsi que du montant de la taxe GEMAPI pour la période 2021-2024.</p> <p>Au niveau du Contrat de Baie, cette prise de compétence métropolitaine permet d'envisager une gestion coordonnée des cours d'eau et du risque lié aux inondations sur l'ensemble de son périmètre et donc à l'échelle du bassin versant. Ainsi, là où la compétence GEMAPI était déjà exercée comme sur l'Huveaune dans le Cadre du Contrat de Rivière, elle pourra maintenant être exercée sur les cours d'eau qualifiés d'"orphelins" (exemple du ruisseau des Aygaldes) qui bénéficieront dans un futur proche d'un plan de gestion dont les objectifs tenteront de répondre aux grands enjeux gémapiens.</p> <p>Ces grands enjeux étant partagés par le Contrat de Baie, cette fiche est inscrite pour concilier urbanisme (meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement de son territoire et dans les documents d'urbanisme), prévention des inondations (gérer les ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (assurer l'écoulement des eaux et gérer les zones</p>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-4				
Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau						
Maitre d'ouvrage		MAMP (DMLPE)				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
TERRITOIRE:						
Métropole						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
OF4_GOU0202						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation		X				
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		5 000 000 €				
Détail :						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire

ACTION N°		FA 9 RESTAURATION DE SITES NATURELS	
opérations associées n°		<p>9_01 : Projet LIFE pour la gestion intégrée des Calanques 9_02 : Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques 9_03 : Suivi des zones de non prélèvement du Parc Marin de la Côte Bleue 9_04 : Définition d'une politique pour la valorisation et la restauration de la roselière de Boumandariel 9_07 : Projet STERE MAR: "Restauration écologique des petits fonds côtiers de Méditerranée et biodiversité" 9_08 : Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques - suivi corail 9_09 : Suivi des zones coralligènes du large et des peuplements de grandes gorgones devant Carry-le-Rouet 9_10 : Restauration de la dune de la Gracieuse 9_11 : Restauration de la lône à Port-Saint-Louis-du-Rhône 9_12 : Restauration des fonds marins : étude pour l'enlèvement de câbles abandonnés 9_13 : Restauration des fonds marins : travaux pour l'enlèvement de câbles abandonnés 9_14 : Schéma Directeur du Patrimoine Naturel du GPMM 9_15 : Enlèvement de navires abandonnés dans le golfe de Fos</p>	
DEFI principal * :		2	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		COUT de l'ACTION HT (phase 2)	5 552 213 €
<u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u>			
Agence de l'Eau / Région Sud		Communes de MAMP concernées	Sausset, Martigues,
MAMP / CD 13 / AFB / ARPE/ GPMM		AIX-MARSEILLE université	DREAL / DDTM
Parc National des Calanques / PMCB		Conservatoire du littoral/CEN PACA	
ENJEUX et objectifs de l'action			
<p>Objectifs de l'action : A1.7 : Etudier les conditions d'une restauration écologique des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et / ou historiques, A1.9 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes.</p> <p>Le territoire du Contrat de Baie comprend des sites naturels d'importance, comme le massif des calanques, le Parc Marin de la Côte Bleue, la zone humide de Boumandariel ou encore la dune de la Gracieuse au niveau du golfe de Fos.</p> <p>S'il s'agit d'abord de protéger ces espaces naturels existants, la restauration écologique peut-être envisagée lorsque la qualité des milieux a été altérée et l'ensemble des flux polluants impactant le milieu maîtrisés.</p> <p>Le territoire du Contrat de Baie a déjà fait l'objet de projets de restauration écologique, notamment avec les récifs artificiels de Marseille ou de la Ciotat, et le projet GIREL mené au sein du GPMM.</p> <p>Dans le but de disposer d'un document de planification identifiant les zones destinées à faire l'objet d'opérations de restauration écologique, un Schéma Territorial de Restauration Ecologique sera élaboré en seconde phase dans le but de disposer d'une vision claire et stratégique à moyen terme sur le territoire métropolitain.</p> <p>Dans l'attente des conclusions du STERE, un certain nombre de démarches et projets seront poursuivis ou initiés.</p> <p>Ainsi, le décret de création du parc national des Calanques a institué 7 Zones de Non Prélèvement (ZNP). En 2013, le parc national a lancé une étude "état 0" de ces zones. De nouveaux suivis permettront de mesurer l'efficacité de ces zones en terme d'effet réserve. D'autres suivis seront réalisés dans le Parc Marin de la Côte Bleue, qui dispose aussi de Zones de Non Prélèvement.</p> <p>Concernant les zones terrestres, un projet "LIFE" porté par le Parc national des Calanques devrait voir le jour en 2015-2016. Il a pour objectif la restauration des habitats terrestres littoraux d'intérêt communautaire (dans la zone Ouest du massif, à proximité des entrées urbaines de Marseille).</p> <p>Sur la Côte Bleue, la zone de Boumandariel fait l'objet d'une attention particulière puisqu'il s'agit de la seule zone humide comprise dans le périmètre du Contrat de Baie. Un groupe de travail sera donc organisé pour engager une réflexion sur la valorisation de cette roselière.</p> <p>Une opération de restauration des fonds marins sera menée sur le territoire du PMCB avec l'enlèvement de câbles sous marins.</p> <p>Des travaux de restauration de la dune de la Gracieuse à Port Saint Louis du Rhône sont programmés. Cette formation dunaire joue un rôle écologique majeur lié aux cortèges floristiques riches en espèces patrimoniales, avec ses sansouires d'arrière dune, ses prés salés, et ses vasières et herbiers à zostères offrant une halte aux oiseaux migrateurs.</p> <p>Le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel du GPMM aura pour rôle de mettre en cohérence sur le moyen et long terme les actions de gestion, de restauration et de préservation des espaces continentaux et marins qu'il s'agisse de mesures intégrées dans la séquence ERC des projets d'aménagement ou d'actions en faveur de la biodiversité.</p>			

ACTION N°		FA 9		RESTAURATION DE SITES NATURELS									
OPERATION n°		9_01 Mise en œuvre du projet LIFE "HABITATS CALANQUES" pour la gestion intégrée des Calanques											
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances des milieux littoraux afin d'appréhender la problématique de conservation de ces habitats au niveau global		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Accepté par la Commission Européenne en mai 2017, le programme européen LIFE Habitats Calanques coordonnée par l'ARPE PACA, en lien étroit avec le Parc national des Calanques, se déploie sur 5 ans à partir du 1 er juillet 2017. Ses objectifs sont de: 1 - Restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux fragmentés (mise en défens, plantations) pour limiter la dégradation du littoral (fragmentation, piétinement, érosion, stationnement sauvage) et retrouver une intégrité des habitats 2 - Restaurer des habitats littoraux perturbés par l'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes (arrachage, plantation d'espèces locales) 3 - Renforcer les populations d'espèces protégées, endémiques et vulnérables, accroître leur viabilité et reconnecter les populations entre elles (renforcement et ré-introduction) 4 - Informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral 5 - Partager les connaissances et les expériences à l'échelle européenne Le projet regroupe 24 actions réparties en 6 actions préparatoires, 6 actions de gestions, 6 actions de suivi et d'évaluation, 3 actions de communication et 3 actions administratives. Les actions concrètes sont : * Restauration des continuités écologiques des habitats littoraux : Identification et mise en défens des sentes de fragmentation (recolonisation naturelle), évaluation quantitative des reconnections et qualitative, aménagement d'un jardin conservatoire sur le Frioul) * Canalisation de la fréquentation : Balisage, boucles de promenade péri-urbaines, sentier littoral principal * Eradication des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) : Compléter l'inventaire des EVEE sur le littoral, état des lieux des communautés végétales avant arrachage sur les sites sensibles, suivi écologique après arrachage, Plantation d'espèces locales (stabilisation du sol, limitation d'espèces compétitrices), expérimentation de techniques d'arrachage en falaise littorale, campagne de communication menaces EVEE * Ré-introduction et renforcement des populations d'A. tragacantha, espèce très vulnérable : Identification des fragmentations, de la niche écologique fondamentale et des sites de connexions possibles entre populations, Renforcement et reconnexion des populations avec des plantules mycorhizées, évaluation quantitative de densification des populations et de la limitation du déclin * Communication sur les enjeux écologiques : Réalisation d'un état de l'art à l'échelle européenne, partage des expériences, connaissances et pratiques (pointe sud de la Corse, Archipel Toscan, Baléares, Parc National : Cap freous en Espagne et plus globalement tout le sud de l'Europe), aménagement d'un observatoire (Cap croisette), étude perceptions des usagers sur actions réalisées.											
Maitre d'ouvrage ARPE & Parc National des Calanques PARTENAIRES TECHNIQUES : CD 13, Ville de Marseille, Conservatoire du Littoral, Aix-Marseille Universités, Conservatoire botanique national méditerranéen, Naturoscope, Parc national des Calanques. Métropole AMP Région SUD PACA, DREAL PACA													
TERRITOIRE: Parc national des Calanques (Marseille, Cassis, la Ciotat, Frioul, Ile de Maire et Jarre)													
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b, FRDC06a, FRDC07a, FRDR121b, FRDR11418 <u>Correspondance programme de mesures :</u> OF6_MIA0701													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation	X	Experimentation	X	Animation	X	Communication / sensibilisation	X
Etude	X												
Gestion/Exploitation	X												
Travaux/prestation	X												
Experimentation	X												
Animation	X												
Communication / sensibilisation	X												
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire													
COUT OPERATION TTC 3 862 925 € <u>Détail :</u>		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie							
				2015	2016	2017	2019	2020	2021				
		Actions préparatoires											
		Mise en œuvre de la restauration des milieux naturels											
		Suivi et évaluation											
		Communication et coo											
		Gestion du projet											
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs DREAL PACA Commission européenne Autres bénéficiaires associés							
0%	4%	0%	3%	0%	0%	93%							
0,00 €	159 802,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 603 123,00 €							

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS																														
OPERATION n° 9_02 bis		Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques T + 6																															
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le décret de création du Parc national des Calanques du 18 avril 2012 a institué 7 zones de non prélèvements (ZNP) au sein du périmètre de cœur marin, où toute forme de pêche professionnelle et de loisir est interdite de façon permanente. L'objectif de cette réglementation spéciale est de favoriser le développement progressif d'un « effet réserve » au niveau de ces zones et des milieux environnants, au bénéfice de la biodiversité marine et de la ressource halieutique pour la pêche. Dans ce cadre, le Parc national a lancé en 2013, en partenariat technique avec l'AAMP (devenue AFB) et en y associant étroitement les instances représentatives de la pêche professionnelle, un "état zéro" des populations de certaines espèces de poissons et de mollusques. La réalisation de cet état zéro a constitué le premier point d'un suivi de long terme de l'évolution de ces populations, tant au niveau des ZNP que sur des sites de référence hors ZNP. En reproduisant ce suivi avec un pas de temps de 3 années, l'objectif est de pouvoir mesurer l'efficacité de ces zones en terme d'effet réserve et de caractériser l'impact positif des mesures de gestion déployées. Cette démarche, concertée avec la profession, vise ainsi à devenir un outil de suivi et d'évaluation partagé.																															
Maitre d'ouvrage Parc National des Calanques		DESCRIPTION DE L'ACTION : Afin de permettre la comparaison avec les résultats issus de l'état zéro, et de pouvoir mettre en exergue d'éventuelles tendances d'évolution spatio-temporelle, les protocoles à utiliser pour cette étude seront les mêmes que ceux adoptés dans l'état zéro. Le suivi des peuplements de poissons sera réalisé par trois types de comptages : 1. comptage sur transect, dit "de référence", réalisé en scaphandre autonome ; 2. comptage d'espèces cibles "au temps", réalisé en scaphandre autonome ; 3. comptage en plongée libre dans les petits fonds. Il sera complété en 2020 d'une nouvelle campagne de pêche scientifique standardisée, avec l'association et l'appui des pêcheurs professionnels du territoire. Phase 2 du Contrat de Baie (2018-2021) : 1ère phase – Phase de terrain (été-automne 2019) : acquisition des données de comptage. 2ème phase (2020) – Traitement, analyse des résultats des comptages Réalisation des pêches scientifiques standardisées. Rédaction du rapport final																															
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence française pour la biodiversité organisations socio-professionnelles de la pêche communauté scientifique		INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																															
TERRITOIRE: Cœur marin et aire maritime adjacente (pour zones de référence) du parc national des Calanques		INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																															
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b		TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>					Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																
Etude	X																																
Gestion/Exploitation																																	
Travaux/prestation																																	
Expérimentation																																	
Animation																																	
Communication / sensibilisation																																	
COÛT OPERATION 92 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suivis externalisés</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pêches scientifiques standardisées</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Suivis externalisés							Pêches scientifiques standardisées						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																													
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																											
Suivis externalisés																																	
Pêches scientifiques standardisées																																	
Détail : Suivis externalisés 54 000 € Pêches scientifiques standardisées 38 000 €																																	
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (GALPA FEAMP)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques																											
0%	0%	0%	40%	0%	0%	60%																											
0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 800,00 €	0,00 €	0,00 €	55 200,00 €																											

ACTION N°		FA 9		RESTAURATION DE SITES NATURELS				
OPERATION n°		9_03		Suivi des zones de non prélèvement du Parc Marin de la Côte Bleue				
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI : A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le Parc Marin de la Côte Bleue intervient sur un territoire de 10 000 hectares en mer et gère deux zones de non prélèvement, à Carry-le-Rouet (85 ha, créée en 1983) et au Cap-Couronne (210 ha, créée en 1996). Ces deux réserves intégrales sont aménagées avec des récifs artificiels de production et de protection anti-chalut et ont fait l'objet de différents programmes d'études et de suivi. Le suivi de l'efficacité biologique de ces 2 zones ("l'effet réserve" qui se traduit par l'augmentation du nombre d'espèces, des abondances, des tailles et le retour d'espèces rares) est une démarche qu'il est important de pérenniser. Les données recueillies sur ces zones créées dans les années 1980 et 1990 constituent l'une des très rares séries d'observations à long terme sur les effets de la protection du milieu marin, sur l'efficacité de la gestion mise en place, et sur les potentialités d'impacts écologique et halieutique de ce type de mesure. Ce suivi de référence est un des rares moyens de déceler des fluctuations à long terme du milieu, naturelles ou anthropiques. Il apparaît donc important de pérenniser ce dispositif qui répond pleinement aux attentes du défi 2 du Contrat de Baie. C'est dans ce cadre que l'agence de l'Eau RMC a identifié le territoire du Parc Marin de la Côte Bleue comme Site Atelier Poisson. La Côte Bleue a été choisie comme lieu pour développer différentes méthodes d'acquisition de connaissances en parallèle des suivis historiques. Ainsi un point du réseau CALME a été établi dans la réserve du Cap Couronne. En complément, il est aussi important d'avoir une vision à l'échelle du territoire de la Côte Bleue de la répartition de certaines espèces cibles. Le Parc Marin proposera également que soient testées d'autres méthodes telles que le sondeur à biomasse (DIVA).						
Maitre d'ouvrage : PMCB								
PARTENAIRES TECHNIQUES : Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de PACA DIRM Méditerranée								
TERRITOIRE: Côte Bleue								
SDAGE n° masses d'eau: FRDC05-FRDC04 Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire								
COÛT OPERATION 283 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail :				2015	2016	2017	2019	2020
Suivi Couronne TTC 110 000 €		Suivi Couronne						
Suivi Carry le Rouet TTC 110 000 €		Suivi Carry						
Suivi acoustique TTC 33 000 €		Suivi acoustique						
Indice poisson TTC 20 000 €		Indice poisson						
Test autres méthodes (sondeur DIVA) TTC 10 000 €		Autres méthodes						
Phase 1 : 163 000 € Phase 2 : 120 000 €								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs		PMCB
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%		
0,00 €	0,00 €	141 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141 500,00 €		


ACTION N°		FA 9		RESTAURATION DE SITES NATURELS					
OPERATION n°		9_04		Définition d'une politique pour la valorisation et la restauration de la roselière de Boumandariel					
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le grand Vallat draine un bassin versant assez important au niveau du territoire des communes de Martigues (plaine de Saint-Julien) et de Sausset les Pins. Il donne naissance à une zone humide qui débouche dans l'anse de Boumandariel. Il s'agit de la seule zone humide littorale du territoire du Contrat de Baie. Cette zone recevait jusqu'au début des années 2000 les effluents de la STEP de Sausset Ouest. Les capacités de traitement tertiaire assurées par la zone humide ont progressivement été dépassées par l'urbanisation du secteur. Les effluents sont actuellement traités par la STEP intercommunale de Carry-Sausset. L'objectif de protection et de valorisation de la roselière de Boumandariel est un objectif partagé par de nombreux acteurs (Collectivités, Etat, Conservatoire du littoral, Parc Marin de la Côte Bleue). L'inscription d'une action au Contrat de Baie pourrait permettre de mobiliser et réunir ces acteurs autour de la définition d'un projet commun de valorisation et de s'interroger également sur l'opportunité d'une maîtrise foncière par le Conservatoire du littoral. DESCRIPTION DE L'ACTION : <u>La première étape est la constitution d'un groupe de travail pour engager la réflexion sur la valorisation de la roselière.</u> En fonction des orientations prises par le groupe de travail : - Réalisation d'une étude préalable sur la qualité du milieu et identification d'un porteur: fonctionnement hydraulique, état physico-chimique de l'eau et des sédiments, valeur écologique, interactions avec la qualité des eaux de baignade de la plage de Boumandariel. - Mise en œuvre d'un programme d'actions pour l'accueil du public : requalification paysagère, gestion des espaces de stationnement - Réflexion sur l'opportunité d'une acquisition foncière par le Conservatoire du littoral - Des orientations de gestion (qui pourraient se limiter aux seuls aspects pédagogiques mis en place par la ville de Sausset et par une association de Martigues) pourraient à la suite de ce diagnostic être proposées aux gestionnaires et acteurs locaux.							
Maitre d'ouvrage CEN PACA									
PARTENAIRES TECHNIQUES : MAMP, communes de Martigues et de Sausset PMCB, Conservatoire du littoral, Pôle relais Lagune DDTM 13 DREAL PACA , AERMC									
TERRITOIRE: Roselière de Boumandariel									
SDAGE n° masses d'eau: FRDCOS Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Experimentation									
Animation		X							
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 27 500 € Détail : Animation du groupe de travail 0 € Rédaction convention 0 € Etude plan de gestion 27 500 € TVA 4 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		réunion d'un GT							
		Validation convention							
		étude plan de gest		début printemps 2018					
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs CEN PACA			
22%	0%	36%	0%	14%	7%	20%			
6 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	5 500,00 €			

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS															
OPERATION n°		9_07	Projet STERE MAR: "Restauration écologique des petits fonds côtiers de Méditerranée et biodiversité"															
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-6 Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Sous le pilotage du Pôle Mer Méditerranée, associé à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Direction interrégionale de la mer Méditerranée et les Régions Occitanie et Sud, un appel à projet STERE a été lancé en 2018. L'objectif est de réaliser un document de planification STERE (Schéma Territorial de Restauration Ecologique) relatif à la restauration des fonctions écologiques des petits fonds côtiers. Dans ce cadre, CDC Biodiversité et ses partenaires, sont amenés à porter des STERE pour la période 2018-2019 sur deux zones littorales. Une de ces zones s'étend sur le littoral compris entre Saint-Cyr-sur-Mer et Martigues, qui présente des enjeux biologiques de premier ordre, mais en même temps de fortes pressions anthropiques qu'elles soient touristiques, industrielles, portuaires et urbaines. Le Stere doit être un outil qui définit une trajectoire opérationnelle, cohérente et multisectorielle à moyen terme (5 à 10 ans) pour des actions de réduction des pressions sur le milieu, et de restauration des fonctions écologiques. Il s'agit d'en faire un "démonstrateur du possible" en zone de proximité urbaine soumise à de fortes pressions anthropiques. Le STERE est un document dont la vocation est la planification d'actions, en cours ou à engager, localisées sur un territoire suffisant et cohérent, dont l'objet est de limiter les dégradations des écosystèmes côtiers et de procéder à leur restauration le cas échéant, par des techniques de génie écologique qui ont montré leur efficacité. Le projet consiste à élaborer un STERE sur le périmètre du Contrat de Baie de Marseille (STERE MAR), dont l'objectif est d'aboutir à un document opérationnel de planification territoriale qui tienne compte à la fois des connaissances existantes du territoire, tant en termes biologiques que d'aménagement et de politiques publiques, traduites dans des documents préexistants ou à venir. L'objectif de STERE MAR est d'établir cette planification à un horizon de 10 ans après une démarche de concertation qui permette d'aboutir à une ambition partagée par les différentes parties prenantes. Elle s'établira sur la base des nombreuses connaissances déjà existantes du milieu mais aussi des ambitions d'aménagement pour ce territoire, en ciselant particulièrement la compatibilité entre les types d'usages, de façon à les rendre synergiques.																
Maitre d'ouvrage CDC Biodiversité PARTENAIRES TECHNIQUES : CEFREM Université de Perpignan Ecocean Egis / Seabost		DESCRIPTION DE L'ACTION : - M+2 : connaissances écologiques / état actuel et perspectives d'aménagement du littoral - M+3 : analyse croisée des enjeux - M+7 : concertation avec parties prenantes - M+11 : définitions des actions à engager et estimation financière / recherche d'un modèle économique opérant de financement de programme - M+12 : document de synthèse																
TERRITOIRE: Littoral Contrat de Baie SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :		TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>					Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 222 488 € Détail : CDC Biodiversité 175 888 € Egis SeaBoost 36 500 € Ecocéan 4 500 € CEFREM 5 600 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie														
				2015	2016	2017	2018	2019	2020									
		Connaissances écologiques																
		Analyse croisée des enjeux																
		Concertation avec parties prenantes																
		Définition des actions à engager																
		Document de synthèse																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs : DIRM, CDC et partenaires												
0%	0%	59,7%	20%	0%	0%	20%												
0,00 €	0,00 €	132 775,00 €	44 548 €	0,00 €	0,00 €	45 165 €												

ACTION N°		RESTAURATION DE SITES NATURELS																
OPERATION n°		Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques - suivi corail (quinquennal et annuel)																
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le décret de création du Parc national des Calanques a institué 7 zones de non-prélèvement (ZNP) au sein du périmètre de cœur marin. Toute pêche est interdite dans ces zones. Le corail rouge (<i>Corallium rubrum</i>) a été choisi comme espèce indicatrice caractérisant les communautés benthiques. Un "état zéro" du corail rouge a été réalisé en 2013. Cet état zéro représentait la première étape d'un suivi de long terme de l'évolution de ces populations. L'objectif de la présente action est de poursuivre ce suivi des colonies de corail rouge (5 ans après la mise en place des ZNP) de deux manières : -d'une part, à travers une surveillance approfondie, -d'autre part, via une veille à plus haute fréquence (veille annuelle). DESCRIPTION DE L'ACTION : Afin de permettre la comparaison avec les résultats issus de l'état zéro, et de pouvoir mettre en exergue d'éventuelles tendances d'évolution spatio-temporelle, les protocoles à utiliser pour cette étude seront les mêmes que ceux adoptés lors de la réalisation de l'état zéro. Deux types de suivi seront mis en place : 1. un suivi approfondi, à réaliser dans la mesure du possible tous les cinq ans, visant à évaluer, via des moyens photogrammétriques, la taille et l'état de conservation des peuplements et à suivre leur évolution dans le temps, sur 10 stations sélectionnées. Le suivi quinquennal permet une analyse à la fois quantitative et qualitative des populations. 2. une veille annuelle sur les stations sélectionnées (Suivi Annuel des Sites à Corail – SISCO). Cet effort de surveillance à haute fréquence, réalisé par des méthodes photogrammétriques permettra : -de disposer d'un système d'alerte permettant de signaler, à échéances rapprochées, les anomalies pouvant affecter l'état de conservation de l'espèce sur certains sites, -de réaliser un bilan qualitatif des populations à l'échelle du Parc national, -d'initier, si besoin, un suivi poussé pour caractériser de façon fiable et précise l'ampleur de la perturbation, -de mettre en place, lorsque c'est possible, des mesures particulières de gestion. Phase 2 du Contrat de baie (2018-2021) : - 1ère étape – Année 2018 Phase de terrain : acquisition des nouvelles données sur les colonies de corail rouge, formation des agents du Parc national des Calanques à la veille annuelle. - 2ème étape – Année 2019 Traitement, analyse des résultats, proposition d'éléments/pistes de gestion, poursuite de la formation des agents du Parc national à la veille annuelle. - 3ème étape - Année 2019 Bilan formation, atlas photographique, dossier informatique, bilan observation. Indicateurs de suivi : Suivi des indicateurs biologiques définis dans le cadre de l'étude.																
Maitre d'ouvrage Parc National des Calanques PARTENAIRES TECHNIQUES : communauté scientifique																		
TERRITOIRE: Cœur marin et aire maritime adjacente (pour zones de référence) du Parc national des Calanques																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b <u>Correspondance programme de mesures :</u>																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	X
Etude	X																	
Gestion/Exploitation	X																	
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation	X																	
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 70 000 € Détail : Suivis et formation externalisés 70 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie														
				2015	2016	2017	2018	2019	2020									
		études																
		travaux																
		suivis																
		formation																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques												
0%	0%	44%	0%	0%	0%	56%												
0,00 €	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €												

ACTION N°		FA 9		RESTAURATION DE SITES NATURELS				
OPERATION n°		9_09		Suivi des zones coralligènes du large et des peuplements de grandes gorgones devant Carry-le-Rouet				
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE ET OBJECTIFS : La Côte Bleue compte dans ses eaux entre -30 et -80 m de fond plusieurs sites riches en coralligènes. Ces sites sont connus notamment pour des rassemblements de daurades en période automnale qui attirent un grand nombre de plaisanciers utilisant des pratiques d'ancrage ayant un impact potentiel sur le coralligène. De plus des populations de gorgones pourpres géantes ont été découvertes sur un de ces sites inclus dans le site Natura 2000 « Côte Bleue marine » animé par le Parc Marin de la Côte Bleue. Ces gorgones se distinguent par leurs hauteurs exceptionnelles, leur densité et constituent localement de véritables « forêts » sous-marines. Ce gigantisme est inconnu jusqu'à présent, tant en France que dans le reste de la Méditerranée. Sur la base des valeurs de vitesse de croissance connues, il est très probable que l'âge atteint par ces colonies puisse dépasser 100 ans, voire même 200 ans. Compte tenu de leur caractère unique en Méditerranée, les populations de gorgones géantes représentent un patrimoine naturel exceptionnel. Elles constituent également un enjeu de gestion majeur pour le Parc Marin de la Côte Bleue. DESCRIPTION DE L'ACTION : Il est proposé de : Aquérir de la connaissance sur ces populations de gorgone et sur les sites coralligènes profond de la Côte Bleue en général notamment par photos paysagères et/ou photogramétrie ; Caractériser les pressions : utilisation des zones par les usagers avec un suivi de la fréquentation - focus à l'automne (période de rassemblement des daurades). Confronter les usagers aux données acquises (connaissance et fréquentation) Etre force de proposition , si besoin, sur des mesures de gestion et/ou d'accompagnement des usagers à une meilleur pratique. Valorisation de la démarche.						
Maitre d'ouvrage PMCB								
PARTENAIRES TECHNIQUES : Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de PACA DIRM Méditerranée, DDTM IFREMER, MOI, Andromède Océanologie Sociétés nautiques								
TERRITOIRE: Côte Bleue								
SDAGE n° masses d'eau: FRDC05 Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire								
COUT OPERATION TTC 65 000 € Détail :		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
				2015	2016	2017	2019	2020
Aquisition connaissance 20 000 €		Aquisition connaissance						
Suivi des pressions 38 000 €		Suivi des pressions						
Retours auprès des usagers 5 000 €		Retour auprès des usagers						
Valorisation 2 000 €		Valorisation						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	AFB	Autres financeurs		
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%		
0,00 €	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 500,00 €		

ACTION N°		FA 9		RESTAURATION DE SITES NATURELS									
OPERATION n°		9_10		Restauration de la dune de la Gracieuse									
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI Restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux littoraux		CONTEXTE ET OBJECTIFS : La flèche de la Gracieuse joue un rôle dans la protection physique du golfe de Fos et de ses activités économiques, notamment par le maintien de bonnes conditions nautiques, mais elle joue également un rôle écologique majeur. Cette formation dunaire aux cortèges floristiques riches en espèces patrimoniales, avec ses sansouires d'arrière dune, ses prés salés, et ses vasières et herbiers à zostères, offre une halte aux oiseaux migrateurs et des habitats favorables à la nidifications des laro-limicoles (sterne naine, huitrier-pie, gravelot à collier interrompu...). Or ce site, classé Natura 2000 (Rhône Aval et Camargue), a été fortement fragilisé par les intempéries lors de l'hiver 2017/2018. L'objectif de l'action est de réaliser des travaux de restauration de la dune et de poursuivre la mise en place des enclos permanents pour les laro-limicoles initiée par le GPMM, la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le Parc Naturel Régional de Camargue et l'association des Amis du Vigieirat. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action consiste en : - études préliminaires - dossiers d'instruction pour autorisation de travaux - mise en oeuvre des travaux de réhabilitation de la dune - mise en place de dispositifs de maintien de la dune type ganivelles - plantation d'espèces végétales pour le maintien de la structure dunaire - la mise en place d'enclos permanents pour les laro-limicoles (*) Aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat GPMM/Agence/Etat (**) Sous réserve d'éligibilité à Appel à Projet "Adaptation des plages au changement climatique"											
Maitre d'ouvrage GPMM													
PARTENAIRES TECHNIQUES : Amis du Marais du Vigieirat PNRC Conservatoire du littoral Port-Saint-Louis-du-Rhône													
TERRITOIRE: They de la Gracieuse													
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>		Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation	X	Communication / sensibilisation	X
Etude													
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation	X												
Expérimentation													
Animation	X												
Communication / sensibilisation	X												
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire													
COUT OPERATION HT 520 500 € Détail : Travaux hors taxe 450 000 € Etudes et Suivi des travaux 40 500 € Enclos permanents pour laro-limicoles 30 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie						
				2015	2016	2017	2018	2019	2020				
		Travaux											
		Etudes et Suivi des travaux											
		Enclos permanents pour laro-limicoles											
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA (**)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs							
0%	0%	21%	38%	0%	0%	41%							
0,00 €	0,00 €	110 000,00 €	197 790,00 €	0,00 €	0,00 €	212 710,00 €							

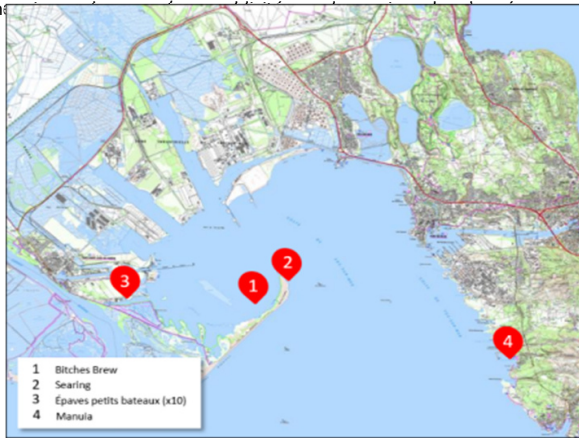
ACTION N°		FA 9		RESTAURATION DE SITES NATURELS																																																							
OPERATION n°		9_11		Restauration de la lône à Port-Saint-Louis-du-Rhône																																																							
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI Restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux littoraux		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : La lône du Petit Rhône (Figure ci-après en bleu foncé) est ensablée, le dernier curage datant de 15 à 20 ans.  <p>Une eutrophisation du milieu aquatique et un renfermement dû à la végétation qui empiète petit-à-petit sur les berges puis le cours d'eau est également à noter. Cette lône constitue dans un premier temps un corridor écologique qu'il est nécessaire de restaurer afin de permettre aux écosystèmes de fonctionner entre les réservoirs de biodiversité existants. De plus, cette "roubine" génère une alimentation importante et majeure des étangs du Napoléon et du site naturel protégé du Roustan, propriété du Conservatoire du Littoral. D'autre part, un canal a été creusé à partir de cette lône pour utiliser l'eau douce issue du Rhône à des fins d'alimentation hydraulique fluviale des mas conchylicoles. La restauration de cette lône visera à améliorer le flux d'eau douce nécessaire à la production locale.</p> <p>L'objectif est de restaurer la lône dans le but de rétablir le corridor écologique entre le petit Rhône et Port-Saint-Louis-du-Rhône.</p> DESCRIPTION DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des sédiments à curer (nomenclature DCE, analyses seuil S1), - Curer progressivement la lône (Plan d'action sur 5 ans) avec un curage de type "vieux fonds - vieux bords" peu profond, - Restaurer les berges, - Supprimer le baccharis et replanter d'autres espèces afin d'éviter une 																																																									
Maitre d'ouvrage Port-Saint-Louis-du-Rhône PARTENAIRES TECHNIQUES : PNR DDTM																																																											
TERRITOIRE: Lône du petit Rhône à Port-Saint-Louis-du-Rhône																																																											
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 <u>Correspondance programme de mesures :</u>																																																											
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																																															
Etude																																																											
Gestion/Exploitation																																																											
Travaux/prestation	X																																																										
Expérimentation																																																											
Animation																																																											
Communication / sensibilisation																																																											
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire																																																											
COUT OPERATION HT 25 000 € Détail : Travaux/prestation 20 000 €		Planning <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">2015</th> <th rowspan="2">2016</th> <th rowspan="2">2017</th> <th colspan="2">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="2">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		2015	2016	2017	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie		2019	2020	2021																																														
2015	2016	2017	Phase 1 du Contrat de Baie				Phase 2 du Contrat de Baie																																																				
			2019	2020	2021																																																						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																																					
0%	0%	50%	0%	30%	20%	0%																																																					
0,00 €	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	0,00 €																																																					

ACTION N°		RESTAURATION DE SITES NATURELS																
OPERATION n°		Restauration des fonds marins : étude pour l'enlèvement de câbles abandonnés																
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI Etudier les conditions d'une restauration écologique des milieux littoraux		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Le territoire du Parc Marin de la Côte Bleue est traversé par 4 câbles de télécommunications internationales sous-marines (Espagne, Algérie, Maroc et Tunisie) dont le point d'atterrissage est localisé sur le littoral de Martigues dans l'anse de la Couronne-Vieille. Ces câbles qui traversent la réserve du Cap-Couronne ont fait l'objet d'une attention particulière lors des aménagements de récifs artificiels en 1997. Ces câbles ont été progressivement désactivés dans les années 2000, et ne sont plus fonctionnels depuis plus de 10 ans. Ils n'ont fait l'objet, jusqu'à ce jour, d'aucune mesure de retrait par leur propriétaire, l'opérateur Orange. La dégradation progressive de ces câbles est constatée à la fois par le PMCB et par les nombreux usagers de l'anse de la Couronne-Vieille où ces câbles sont très visibles et impactent les fonds superficiels de cette zone. La Société Nautique demande depuis longtemps qu'une action soit entreprise et a transmis un dossier en ce sens au PMCB, à la municipalité de Martigues et à la DDTM13. Ces câbles génèrent plusieurs types d'impacts et de nuisances avérés : - dégradation des habitats marins dont l'herbier de Posidonie ; - risque relatif à la sécurité des personnes car les extrémités des câbles se trouvent libres, sur des fonds superficiels inclus dans les Zones Réservées Uniquement à la Baignade (ZRUB) de l'anse de Couronne-Vieille ; - risque relatif à la sécurité nautique car lors de fortes tempêtes, les câbles peuvent se déplacer et former des boucles vers la surface ; - pollution chimique du milieu du fait de la fragmentation du plastique en microparticules et de la lixiviation des métaux dans l'eau provenant de la gaine de protection entourant les câbles ; - pollution visuelle des paysages sous-marins de l'anse. DESCRIPTION DE L'ACTION : Le Parc Marin propose de caractériser et d'évaluer les impacts de l'enlèvement des câbles sur l'herbier : - faire un état des lieux sur l'emplacement et l'état des câbles ; - faire un état des lieux des peuplements sous-marins impactés ; - déterminer et quantifier les parties de câbles qui doivent être retirées ; - porter à connaissance cette situation auprès des services de l'Etat et de l'opérateur détenteur originel de l'AOT (France telecom devenu Orange) ; - contribuer à un cahier des charges des travaux à réaliser ; - faire un état des lieux des autorisations de travaux sur le DPM (DDTM, DREAL), et contribuer ou réaliser les documents nécessaires ; - suivre les travaux de retrait qui vont être engagés et veiller à leur conformité pour éviter des dégradations supplémentaires des fonds marins ; - faire un bilan complet sur la remise en état de l'anse de la Couronne-vieille, du point de vue sécurité des usages, restauration des habitats impactés et paysager. Le but sera de limiter au maximum les atteintes faites aux habitats et aux espèces marines. Ces actions vont permettre de caractériser les enjeux et les																
Maitre d'ouvrage PMCB PARTENAIRES TECHNIQUES : DDTM Orange																		
TERRITOIRE: Côte Bleue																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC05, FRDC04 Correspondance programme de mesures :																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																		
COÛT OPERATION HT 41 000 € Détail : Etudes 40 000 € Communication / sensibilisation 1 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		Etude enlèvement des câbles																
		Communication																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs PMCB												
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%												
0,00 €	0,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 500,00 €												

ACTION N° FA 9		RESTAURATION DE SITES NATURELS							
OPERATION n° 9_13		Restauration des fonds marins : travaux pour l'enlèvement de câbles abandonnés							
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Le territoire du Parc Marin de la Côte Bleue est traversé par 4 câbles de télécommunications internationales sous-marines (Barcelone, Algérie, Maroc et Tunisie) dont le point d'atterrage est localisé sur le littoral de Martigues dans l'anse de la Couronne-Vieille. Ces câbles qui traversent la réserve du Cap-Couronne ont fait l'objet d'une attention particulière lors des aménagements de récifs artificiels en 1997. Ces câbles ont été progressivement désactivés dans les années 2000, et ne sont plus fonctionnels depuis plus de 10 ans. Ils font l'objet d'une étude par le Parc Marin de la Côte Bleue en partenariat avec les services de la DDTM pour leur retrait par leur propriétaire, l'opérateur Orange. La dégradation progressive de ces câbles est constatée à la fois par le PMCB et par les nombreux usagers de l'anse de la Couronne-Vieille où ces câbles sont très visibles et impactent les fonds superficiels de cette zone. La Société Nautique demande depuis longtemps qu'une action soit entreprise et a transmis un dossier en ce sens au PMCB, à la municipalité de Martigues et à la DDTM13. Ces câbles génèrent plusieurs types d'impacts et de nuisances avérés : - dégradation des habitats marins dont l'herbier de Posidonie ; - risque relatif à la sécurité des personnes car les extrémités des câbles se trouvent libres, sur des fonds marins inclus dans les Zones Réservées Uniquement à la Baignade (ZRUB) de l'anse de Couronne-Vieille ; - risque relatif à la sécurité nautique car lors de fortes tempêtes, les câbles peuvent se déplacer et former des boucles vers la surface ; - pollution chimique du milieu du fait de la fragmentation du plastique en microparticules et de la lixiviation des métaux dans l'eau provenant de la gaine de protection entourant les câbles ; - pollution visuelle des paysages sous-marins de l'anse. DESCRIPTION DE L'ACTION : A la suite de l'étude portée par le PMCB (FA 9_13): - Enlèvement des câbles sous-marins par le détenteur originel de l'AOT (France Telecom devenu Orange).							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-7									
Etudier les conditions d'une restauration écologique des milieux littoraux									
Maitre d'ouvrage ORANGE									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
DDTM									
PMCB									
TERRITOIRE:									
Côte Bleue									
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDC05, FRDC04									
Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation X									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
réalisation budgétaire									
COUT OPERATION TTC 100 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		Planning		2015	2016	2017	2019	2020	2021
Travaux enlèvement des câbles 100 000 €		Travaux enlèvement							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Orange			
0%	0	0%	0%	0%	0%	100%			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €		

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS					
OPERATION n°		9_14	Schéma Directeur du Patrimoine Naturel du GPMM					
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2.1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Depuis le début des années 2000 et suite au travail réalisé par la Tour du Valat en 1999, le GPMM a intégré la réflexion sur les espaces naturels dans sa politique d'aménagement. Cette implication s'est concrétisée depuis 2007 par la mise en œuvre d'une politique de gestion, de préservation et de restauration de la biodiversité des espaces naturels situés dans la circonscription portuaire, au sein d'une "couronne agri-environnementale". Sur les espaces continentaux, cette démarche s'est concrétisée par la mise en place de plans de gestion des espaces naturels (PGEN) d'une durée de 5 ans. Le bilan du deuxième (2014-2018) est en cours de réalisation. En parallèle, le GPMM a engagé des actions de réhabilitation du littoral et du milieu marin en particulier via le programme de Gestion des Infrastructures pour la Réhabilitation Ecologique du Littoral (GIREL). Ce programme consiste à faire émerger des solutions opérationnelles de valorisation écologique de milieux portuaires méditerranéens dans un objectif de réhabilitation des écosystèmes marins attenants. Après une dizaine d'années de forte implication sur la gestion et la protection des milieux naturels, il est aujourd'hui important pour le GPMM d'avoir une vision globale du territoire sans se limiter aux espaces traités dans le PGEN. L'objectif est ainsi de trouver les grands équilibres écologiques au sein de la circonscription, qu'il s'agisse des espaces naturels à forte valeur écologique ou des espaces aménagés; une trame verte et bleue sera définie à l'échelle de l'ensemble de la ZIP de Fos, avec l'identification d'actions prioritaires portant notamment sur la défragmentation des milieux. Cette réflexion porte ainsi une vision prospective à plus long terme qui permettra d'alimenter le(s) projet(s) stratégique(s) à venir, d'orienter et d'ajuster la politique d'aménagement du GPMM. En outre, le SDPN aura pour rôle de mettre en cohérence sur le moyen, long terme les actions de gestion, de restauration et de préservation des espaces continentaux et marins qu'il s'agisse de mesures intégrées dans la séquence ERC des projets d'aménagement ou d'actions en faveur de la biodiversité.						
Maitre d'ouvrage GPMM								
PARTENAIRES TECHNIQUES : DREAL PACA CEREMA								
TERRITOIRE: Circonscription du GPMM								
SDAGE <u>n° masses d'eau:</u> FRDC04 Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation du document								
COUT OPERATION HT 72 000 € Détail : SDPN 72 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	GPMM		
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €		

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS						
OPERATION n°		9_15	Enlèvement de navires abandonnés dans le golfe de Fos						
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI Etudier les conditions d'une restauration écologique des milieux littoraux		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : De nombreuses épaves et navires abandonnés sont présents dans les fonds marins et les littoraux du golfe. Ceux-ci peuvent être à l'origine de pollutions des milieux, de destructions d'habitats et de rupture des continuités écologiques. La DDTM a la compétence de gestion de ces épaves sur les territoires en dehors de la circonscription du GPMM. Les principales étapes d'enlèvement d'un navire abandonné sont les suivantes : identification du propriétaire, mise en demeure, déchéance de propriété, enlèvement et évacuation de l'épave. Dans le cas de navires non identifiables, l'enlèvement peut être immédiat. Le GPMM constate de nombreux navires abandonnés qui peuvent être, au delà des aspects écologique, une entrave au bon fonctionnement du Port. La capitainerie du GPMM, dans le cadre du Plan de Gestion des déchets de navire de commerce, a depuis 2 ans mené des actions d'enlèvements totalisant le retrait de plus d'une quinzaine d'épaves. L'action consiste à entamer la démarche d'enlèvement de plusieurs navires abandonnés localisé dans le golfe de Fos. DESCRIPTION DE L'ACTION : Les sites et épaves concernés par cette opération d'enlèvement sont les suivants : Circonscription du GPMM : - Déplacement du BITCHES BREW, localisé dans l'anse de Carteau - Retrait des mats du SEARING, localisé à la pointe de la Gracieuse - Retrait et destruction d'une dizaine de bateaux adandonnés (non identifiables) Hors circonscription du GPMM : - Déconstruction du MANUIA, localisé à l'anse des Laurons et nécessitant un							
Maitre d'ouvrage : GPMM - Capitainerie / DDTM PARTENAIRES TECHNIQUES : DIRM PNRC Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône Commune de Martigues									
TERRITOIRE: Golfe de Fos									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Expérimentation Animation Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT : 200 000 € Détail : Opérations GPMM : 100 000 € Opérations hors GPMM : 100 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie					
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs			
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €		




ACTION N°		FA 10		GENIE ECOLOGIQUE	
operations associées n°		10_01bis : CASCIOMAR - Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial) 10_02 : Restauration des fonctions écologiques de la passe Nord du GPMM 10_03 : ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : développement de la biodiversité dans les ports 10_04 : Création d'une martelière sur le canalet de l'étang de l'Estomac 10_05 : Etude de faisabilité de la pose d'un géotube atténuateur de houle le long de la plage Napoléon 10_06 : Plan de gestion - restauration des conditions hydrologiques des marais			
DEFI principal * :		2		COUT de l'ACTION HT (phase 2)	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				4 852 235 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
CD13, Ville de La Ciotat, MAMP, GPMM		AERMC		SAFEGE / ECOMERS	
Agence de l'Eau, Pole Mer Méditerranée		EGIS Eau		CEFREM / GIS Posidonie	
Parc National des Calanques		Lyonnaise des Eaux		Andromède Océan	
ENJEUX et objectifs de l'action					
<p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A2.6 : Favoriser des démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine. <p>Le génie écologique est un ensemble de techniques et une façon de concevoir qui associent l'ingénierie traditionnelle et l'écologie scientifique. Cette association vise à coopérer au mieux avec les capacités de résilience écologique des écosystèmes, et certaines capacités du végétal et de la faune à façonner et stabiliser ou épurer certains éléments du paysage (sols, pentes, berges, lisières, écotones, zones humides, etc).</p> <p>Le génie écologique permet de réaliser des aménagements (urbains, hydrauliques, agricoles...) en s'appuyant sur et en jouant avec les processus naturels à l'œuvre dans les écosystèmes ; plutôt qu'en faisant appel aux techniques lourdes et parfois plus coûteuses du génie civil (béton, palplanche, imperméabilisation, terrassement, bassins des stockage étanches...) qui le plus souvent doivent lutter contre la dynamique des écosystèmes, les dégrader, voire les détruire.</p> <p>Ce faisant, le génie écologique contribue indirectement ou directement à préserver et développer la biodiversité, notamment par des actions de renaturation (restauration de milieux naturels dégradés). Il peut aussi contribuer à optimiser les services écosystémiques (effets bénéfiques de la nature), voire les recréer ou les intégrer dans un environnement bâti. On peut citer comme exemples les zones humides et jardins naturels reconstitués, ayant notamment comme vocation le lagunage naturel, mais aussi l'accueil d'une faune et flore sauvages dans un écoquartier, une ville, un parc urbain, etc.</p> <p>Le génie écologique cherche aussi à préserver et développer la biodiversité existante des espèces locales ou l'écopotentialité du site, par des actions et projets adaptés sur des écosystèmes ciblés.</p> <p>En la matière, deux types d'opérations sont reconduites en phase 2 dans cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la restauration des fonctions écologiques de la passe nord du GPMM, - le déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial). <p>Un plan de gestion sera mis en place sur la propriété d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer visant à restaurer les conditions hydrologiques favorables des zones humides présentes. En effet, des périodes d'assèchement précoces et prolongées pourraient favoriser la remontée de la nappe salée et perturber l'équilibre eau douce / eau salée dont dépend le marais.</p> <p>La pose de géotubes atténuateurs de houle sera étudiée au niveau de la plage Napoléon de Port-Saint-Louis-du-Rhône.</p> <p>Dans le cadre de la restructuration de l'Anse du Pharo, la SOLEAM prévoit l'implantation d'une digue de protection écoconçue, qui favorisera le développement de la biodiversité.</p>					

ACTION N°		FA 10	GENIE ECOLOGIQUE				
OPERATION n°		10_01 Bis	CASCIOMAR - Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial)				
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-6 Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Sous le pilotage du Pôle Mer et de l'Agence de l'Eau RM&C, un appel à projet a été lancé en 2010 ayant pour objet la restauration écologique en milieu marin méditerranéen. Dans ce cadre, Ecocean a pu mener sur Marseille une phase de prototypage du procédé Bioestore® (années 2012 et 2013) et la réalisation en « modèle 1 » de cette solution de repeuplement en rade de Marseille (projet GIREL_3R - Restauration, Repeuplement et Refuge). Par ailleurs Ecocean a également participé à d'autres expérimentations de repeuplement selon le procédé Bioestore® notamment à Agde en 2010/2011, dans la Lagune du brusq (projet LANDEAU, en cours), en Corse et au Barcarès (Programme LIFE+ Sublimo, en cours) et en Guadeloupe (en cours). Les résultats prometteurs obtenus dans ces différents projets, permettent aujourd'hui de proposer la mise en place d'une opération innovante et durable de repeuplement à l'échelle de la métropole marseillaise basée sur le procédé Bioestore©. Ce procédé clé en main de restauration d'écosystème marin est basé sur une technique de prélèvement de post-larves océanique. Cette phase du cycle de vie des espèces marines est une période clé dans le renouvellement et le maintien des populations marines. Afin de les soustraire à la forte prédation naturelle inhérente à leur cycle de vie, les post-larves sont pêchées avant cette phase de mortalité puis pré-grossies dans une nurserie à terre avant de relâcher les juvéniles sur des habitats d'émancipation® adaptés. Ce procédé permet donc d'accélérer et de stimuler durablement la résilience de l'écosystème des habitats repeuplés et de favoriser la présence d'espèces à fort intérêt halieutique et patrimonial. En ce sens il doit permettre - en complément notamment au développement des récifs artificiels - de contribuer au Défi 2 "Préserver la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers" en s'inscrivant dans une optique de "préservation de la richesse écologique de méditerranée", de "contribution à la lutte contre le phénomène mondial d'extinction des espèces", et "d'amélioration de la connaissance des milieux marins". DESCRIPTION DE L'ACTION : Sur la base des premiers résultats obtenus dans le cadre notamment du projet GIREL-3R, il s'agira de déployer la solution Bioestore® sur le territoire du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise. Le concept du projet consiste en trois phases, renouvelables annuellement en fonction des cycles biologiques des espèces : - Une phase de capture des post-larves (sur 3 sites : Marseille, Cassis, La Ciotat) avec des attracteurs lumineux spécifiques (CARE). Ces prélèvements sont effectués par des pêcheurs petits métiers locaux formés à la technique. - Suivi d'une phase de pré-grossissement des individus prélevés dans une ferme d'élevage spécifiquement conçue (installée dans la GPMM à la Vigie Sud). Cette phase s'appuie sur des procédures d'élevage particulières de non domestication. - Enfin d'une phase de repeuplement en mer sur des habitats d'émancipation© (micro-habitats) adaptés aux juvéniles relâchés et immergés temporairement sur le territoire du contrat de baie. Ces relâchés seront effectués à proximité des lieux de pêche. <i>* participation de l'Agence de l'Eau à cette opération : l'enveloppe est prévisionnelle. Le taux et l'assiette pour le calcul de l'aide seront déterminés sur la base du descriptif détaillé de l'action précisé dans le dossier de demande de subvention en application des modalités du 11^{ème} programme d'intervention.</i>					
Maitre d'ouvrage CDC Biodiversité							
PARTENAIRES TECHNIQUES : ECOCEAN Professionnels de la pêche (pêcheurs)							
TERRITOIRE : Communes littorales du Parc national des Calanques : Marseille, Cassis et La Ciotat							
SDAGE n° masses d'eau: FRDC07c, FRDC07b, FRDC06b, FRDC06a, Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION :							
Etude							
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation		X					
Expérimentation		X					
Animation							
Communication / sensibilisation		X					
INDICATEUR DE SUIVI Nombre de nuits de pêches, Nombre d'espèces et d'individus pêchés, nombres d'espèces et d'individus relâchés par site.							
COUT OPERATION HT (pour 5 ans) 1 926 960 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail pour 5 ans :				2015	2016	2017	2018
Mise en œuvre phase 1 770 725 €		Faisabilité (Girel 3 R) - réalisé					
Mise en œuvre phase 2 1 156 235 €		Mise en œuvre					
Montant 2019-2020 805 777 €							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES Gestionnaires		CDC BIODIVERSITE
0%	0%	59%	16%	0%	0%	0%	25%
0,00 €	0,00 €	682 178,65 €	182 199,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	291 856,84 €

ACTION N°		FA 10	GENIE ECOLOGIQUE								
OPERATION n°		10_02	Restauration des fonctions écologiques de la passe Nord du GPMM								
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION								
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</p> <p>L'élargissement de l'avant-port Nord est l'un des principaux investissements planifiés dans le projet stratégique du GPMM. La modification des digues du large, de Saumaty et de Mourepiane permet l'amélioration des conditions d'accès nautique pour les navires de commerce et de croisière dont les dimensions s'accroissent progressivement. Le programme GIREL ayant montré la pertinence et le caractère opérationnel de certains dispositifs d'amplification biologique des ouvrages maritimes, le projet inclut l'installation de ce type d'équipement au titre des mesures d'accompagnement.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>En l'état des retours d'expérience issus de GIREL, les équipements envisagés sont de deux types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des micro-habitats artificiels visant particulièrement les juvéniles, dont le recrutement est important dans les bassins portuaires, mais pour lesquels la morphologie des ouvrages offre peu d'abri. Les sites à équiper sont les nouveaux ouvrages construits ou modifiés, et présentant des caractéristiques propices : face Sud de la digue de Mourepiane (50 ml), face Sud de la digue de Saumaty (50 ml), face Est de la digue du large (60 ml); -- des supports permettant le développement de macro-algues clés de voûte et indicateur biologique (DCE), <i>cystoseira amentacea</i>. Cette espèce à faible capacité de dissémination a disparu de la rade Nord à l'occasion des aménagements portuaires dans le courant du XXème siècle. Les sites visés sont les ouvrages modifiés aux abords immédiats de la Passe Nord, digues du large et de Saumaty (60 ml) <p>L'action inclut une phase d'étude détaillée, les travaux d'installation, et un suivi écologique et technique sur 2 ans.</p> <p>(*) Opération Contrat GPMM/AERMC/ETAT - L'aide AERMC porte sur des mesures allant au-delà des objectifs réglementaires fixés par les prescriptions de l'Etat dans le cadre du dossier d'autorisation</p>								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-6									
Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine											
Maitre d'ouvrage		GPMM									
PARTENAIRES TECHNIQUES :											
AERMC											
DDTM13											
TERRITOIRE:											
Marseille											
SDAGE n° masses d'eau:											
FRDC07c											
Correspondance programme de mesures :											
TYPE D'OPERATION:											
Etude		X									
Gestion/Exploitation											
Travaux/prestation		X									
Experimentation											
Animation											
Communication / sensibilisation											
INDICATEUR DE SUIVI											
réalisation budgétaire et suivi des indicateurs biologiques											
COUT OPERATION HT		288 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie						
Détail :			Planning		2016	2017	2017	2018	2019	2020	2021
Etude TTC		36 000 €									
travaux TTC		306 000 €	cahier des charges								
suivi TTC		18 000 €	Etude								
TVA		72 000 €	Travaux								
			Suivi								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES		GPMM				
0%	0%	70%	0%	0%	0%	30%					
0,00 €	0,00 €	201 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86 400,00 €					

ACTION N°		FA 10		GENIE ECOLOGIQUE																																											
OPERATION n°		10_03 ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : développement de la biodiversité dans les ports																																													
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Dans le cadre d'une réglementation toujours plus exigeante, les gestionnaires des infrastructures portuaires souhaitent développer et préserver la biodiversité marine. Dans ce contexte, les acteurs du territoire souhaitent soutenir les gestionnaires qui participent à cet effort en proposant des projets en lien avec la restauration de la biodiversité marine. Ainsi il est prévu de mettre en place des projets de reconquête de la biodiversité et d'en assurer le suivi scientifique pour évaluer le gain écologique. L'objectif est de mettre en place des solutions concrètes pour participer au retour et au maintien du bon état écologique du milieu marin. DESCRIPTION DU PROJET: Le port de réparation navale de plaisance de l'Anse du Pharo est en phase de réhabilitation. En effet, la Métropole a confié à la SPL SOLEAM un contrat de concession de travaux pour la restructuration de ce site . Cette opération de restructuration consiste à implanter et organiser des services dédiés à l'entretien / réparation de bateaux, couvrant l'ensemble de la gamme des besoins des plaisanciers métropolitains, et disposant d'une palette compétitive de services et équipements nécessaires à leur exploitation. Dans ce cadre, la SOLEAM devra réaliser des ouvrages portuaires et notamment une digue visant à protéger l'Anse . L'estimation prévisionnelle de ces aménagements sera réalisée dans le cadre des études d'avant-projet (courant année 2019). <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>(*) Participation de la Métropole de 4 M d'€ sur l'ensemble du projet estimé à 11,2 M d'€ (environ 35%) (**) Participation estimatif de la Région SUD au titre du CRET : 1,6 M d'€ sur l'ensemble du projet (environ 13%).</p> </div>																																											
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-6																																													
Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine																																															
Maitre d'ouvrage		SOLEAM																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
Agence de l'EAU RMC																																															
Region PACA																																															
Métropole AMP																																															
TERRITOIRE:		Marseille																																													
SDAGE n° masses d'eau:		FRDC06a																																													
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude		x																																													
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation		x																																													
Expérimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI		réalisation budgétaire et suivi des indicateurs biologiques																																													
COUT OPERATION HT		2 700 000 €																																													
(étude et travaux pour				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Etude							Travaux																				
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																									
Etude																																															
Travaux																																															
Etude		200 000 €																																													
Travaux/prestation		2 500 000 €																																													
MAMP(*)		MARSEILLE		AGENCE DE L'EAU RMC		REGION SUD PACA(**)		CD 13		COMMUNES		Autres financeurs SOLEAM																																			
35%		0%		0%		13%		0%		0%		52%																																			
945 000,00 €		0,00 €		0,00 €		351 000,00 €		0,00 €		0,00 €		1 404 000,00 €																																			

ACTION N°		FA 10	GENIE ECOLOGIQUE																																												
OPERATION n°		10_04	Création d'une martelière sur le canalet de l'étang de l'Estomac																																												
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : <p>Les salins de Fos constituent un réservoir biologique important pour l'avifaune du golfe. Gérée par l'association EVE, ils intègrent également la gestion du canalet localisé à l'Ouest des salins, et reliant la partie nord de l'étang de l'Estomac au canal de Fos à Port-de-Bouc comme le montre la figure ci-dessous.</p> <p>La gestion hydraulique des salins et du canalet est un composant nécessaire au fonctionnement écologique du site et à la réhabilitation de cette zone humide.</p> <p>Le canalet est actuellement pourvu d'une martelière (en rouge si dessous) qui permet la gestion des rentrées d'eau de mer dans les salins. Celle-ci ne permet plus aujourd'hui de contenir suffisamment les flux et des débordements sont observés dans les lotissements attenants.</p>  <p>DESCRIPTION DE L'ACTION : Cette action consiste en la création d'une seconde martelière sur le canalet (en vert sur la carte ci-dessus), plus proche de la mer, et qui permettra ainsi de réduire les débordements environnants.</p> <p><i>(* pas d'aide de l'AE si la martelière est uniquement positionnée pour gérer un risque de débordement</i></p>																																												
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI																																															
Maitre d'ouvrage		Salin de Fos-Sur-Mer																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
TERRITOIRE:		Fos-sur-Mer																																													
SDAGE n° masses d'eau:		FRDC04																																													
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude																																															
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation		X																																													
Expérimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI		Réalisation de l'ouvrage																																													
COUT OPERATION HT		20 000 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	travaux																											
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																									
travaux																																															
Détail :																																															
Travaux		20 000 €																																													
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	VILLE DE FOS SUR MER	Autres financeurs																																									
0%	0%	50%	0%	30%	20%	0%																																									
0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €																																									

ACTION N° FA 10		GENIE ECOLOGIQUE																
OPERATION n° 10_05		Etude de faisabilité de la pose d'un géotube atténuateur de houle le long de la plage Napoléon																
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le mois de Mars 2018 a été ponctué de nombreuses tempêtes hivernales, localement appelées "coups de mer", en raison d'un fort vent de Sud/Sud-Est durant ces événements climatiques saisonniers. Ces tempêtes ont considérablement fragilisé le cordon dunaire constituant la plage Napoléon de Port-Saint-Louis-du-Rhône, plage naturelle alimentée par les sédiments rhodaniens. Cette plage constitue un rempart pour la protection des espaces naturels en arrière-dune, et du golf de Fos, et est reconnue d'enjeu stratégique et économique pour la viabilité des activités situées dans le golfe (GPMM, nautisme, conchyliculture, pêche...). Lors de la dernière tempête de mars, des vents forts ont fortement érodé le trait de côté, engendrant des percées ça et là dans le cordon dunaire, et créant un "à-pic" dans la mer aux abords de la plage, source d'érosion à court/moyen terme. Compte-tenu de la menace liée au réchauffement climatique, ces tempêtes saisonnières risquent de se faire plus fréquentes, et d'intensité similaire. Il est donc urgent d'intervenir quant à la sauvegarde de ce patrimoine naturel et de ses richesses environnementales par la pose d'un atténuateur de houle. DESCRIPTION DE L'ACTION : Au vu du contexte et surtout du caractère exceptionnel de cette dernière tempête, du temps de rechargement en sédiments de la plage qui se compte en centaines d'années, mais aussi de la fréquentation et des prérogatives environnementales sur le site, il est proposé de procéder à une étude de faisabilité quant à la pose de géotubes atténuateurs de houle. La longueur de l'ouvrage sera à évaluer en fonction des sites les plus menacés, ouvrage similaire au projet de protection du Lido de l'Agglopolé de l'étang de Thau, et permettant de casser la dynamique des vagues, et visant à favoriser l'accrétion de sable en pied de plage, renforçant ainsi la viabilité du trait de côte pour les prochaines tempêtes à venir. Le projet consistera à immerger dans les petits fonds à une profondeur d'environ +4/-4,5m NGF et à environ 350m du rivage des tubes géosynthétiques remplis de sables et juxtaposés : ces tubes seront installés sur un tapis anti-refoulement qui a vocation à protéger la fondation de l'érosion liée au déferlement des vagues sur l'ouvrage, et aux turbulences associées au milieu. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <i>* Financement de la Région à travers appel à projet 2019 "Lutte contre l'érosion littorale".</i> </div>																
Maitre d'ouvrage Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône PARTENAIRES TECHNIQUES : GPMM DDTM Métropole Région Sud PACA Département 13 Parc Naturel Régional de Camargue																		
TERRITOIRE: Port Saint Louis du Rhône SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Etude</td><td style="text-align: center;">X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation						
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI																		
COUT OPERATION HT 42 000 € <u>Détail :</u> Etude 42 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		Etude																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA*	CD 13	VILLE DE PORT SAINT LOUIS DU RHONE		Autres financeurs											
0%	0%	0%	50%	30%	20%		0%											
0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	12 600,00 €	8 400,00 €		0,00 €											

ACTION N° FA 10		GENIE ECOLOGIQUE																																																	
OPERATION n° 10_06		Plan de gestion - restauration des conditions hydrologiques des marais																																																	
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI : ? Restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux littoraux		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : La propriété d'ArcelorMittal sur le site de Fos-sur-Mer inclut 577 ha d'espaces naturels essentiellement couverts par un marais. L'intérêt écologique des Espaces Naturels d'ArcelorMittal est largement reconnu, notamment du fait de leur inscription à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : ZNIEFF I n°930020168 « Marais de l'Audience – Les Grands Paluds ». <p>Le principal enjeu sur ce marais concerne la préservation du patrimoine naturel et c'est dans ce cadre que ces milieux font aujourd'hui l'objet d'un plan de gestion. Ce plan de gestion est revu tous les ans pour prioriser et identifier les actions de l'année. Pour 2019, ces actions ont été axées sur le rétablissement du fonctionnement hydrologique de ces zones humides.</p> <p>En effet, des périodes d'assèchement précoces et prolongées pourraient favoriser la remontée de la nappe salée et perturber l'équilibre eau douce / eau salée dont dépend le marais. En outre, les assèchements prolongés favorisent la germination du Sénéçon en arbre et l'absence de longues périodes d'inondation importante favorise la survie de ces arbustes envahissants.</p> <p>L'objectif est donc de restaurer les conditions hydrologiques favorables au marais. Cette restauration des conditions hydrologiques doit s'appuyer sur un réseau d'ouvrages hydrauliques fonctionnels permettant de contrôler et de gérer les niveaux d'eau. Les ouvrages hydrauliques dans le marais sont dans l'ensemble relativement dégradés et ne peuvent donc jouer leur rôle dans la gestion des niveaux d'eau.</p> DESCRIPTION DE L'ACTION : La remise en état de ces ouvrages nécessite donc des actions spécifiques. Trois actions principales doivent être mises en œuvre pour restaurer le réseau d'ouvrages hydraulique du marais : <ul style="list-style-type: none"> - le curage des roubines ; - le remplacement des martelières non fonctionnelles et la pose de nouvelles martelières ; - la pose d'échelles limnimétriques. 																																																	
Maitre d'ouvrage ARCELORMITTAL PARTENAIRES TECHNIQUES :																																																			
TERRITOIRE: Site d'ArcelorMittal Fos sur Mer																																																			
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04A Correspondance programme de mesures :																																																			
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																																		
Etude																																																			
Gestion/Exploitation																																																			
Travaux/prestation	X																																																		
Expérimentation																																																			
Animation																																																			
Communication / sensibilisation																																																			
INDICATEUR DE SUIVI Avancement budgétaire																																																			
COUT OPERATION HT 20 000 € Détail : Curage des roubines Remplacement des martelières Mise en place de nouvelles martelières Pose d'échelles limnimétriques		Planning <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffrage</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>T1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>curage des roubines</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>T2</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Remplacement des martelières</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>T3</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place de nouvelles martelières</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>T3</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pose d'échelles limnimétriques</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>T3</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Chiffrage				T1			curage des roubines				T2			Remplacement des martelières				T3			Mise en place de nouvelles martelières				T3			Pose d'échelles limnimétriques				T3		
	Phase 1 du Contrat de Baie				Phase 2 du Contrat de Baie																																														
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																													
Chiffrage				T1																																															
curage des roubines				T2																																															
Remplacement des martelières				T3																																															
Mise en place de nouvelles martelières				T3																																															
Pose d'échelles limnimétriques				T3																																															
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																													
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%																																													
0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €																																													

ACTION N°		GENIE ECOLOGIQUE							
OPERATION n° 10_07 Chantiers navals de la Ciotat : Ecoconception des quais sur la plateforme de carénage de 4Ha									
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI : ? Restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux littoraux		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE La poursuite de la stratégie industrielle de revitalisation des chantiers navals de La Ciotat engagée en 1994 conduit à aménager sur le domaine public maritime une plateforme de carénage de 4ha dédiée à l'accueil de yachts de 2000t à 4000t (de 80m à 105m environ) en lieu et place de la zone dite "terreplein Nord", aujourd'hui largement en friche et dépourvue de tout système d'assainissement. Dans le cadre d'une démarche volontariste visant à minimiser l'impact de ces aménagements sur le milieu marin, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation, ce projet intègre divers éléments ayant vocation à améliorer durablement la qualité des eaux dans le port. L'opération envisagée inclura ainsi : Une dépollution importante du fond du bassin, et l'installation sur la totalité de la plateforme de carénage d'un système performant de collecte et d'assainissement des eaux plusivales et des effluents issus de l'activité industrielle avant rejet. (voir fiche action 3_08bis) Cette opération inclut également l'équipement des quais nouvellement créés (260m de linéaire environ), de dispositifs "biomimétiques" reproduisant les habitats naturels des juvéniles (écoconception), destinés à favoriser le développement des espèces marines. Les travaux démarreront en mars 2020 pour s'achever en juin 2022 (période de préparation à partir de novembre 2019). Le montant total de l'opération d'aménagement est estimé à 70 millions HT. DESCRIPTIF DES ACTIONS - Ecoconception des quais : 500 000 € - Suivis longitudinaux après chantier (eaux + biocénose) : 13 000€/an (*) - Suivis longitudinaux pendant le chantier (bruit, mammifère, MES) : 100 000 € (*) aide plafonnée à 40% pour un acteur économique							
Maitre d'ouvrage La Ciotat Shipyards PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'Eau RMC CD13 MAMP									
TERRITOIRE: La Ciotat									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC07c Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Expérimentation Animation Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Avancement budgétaire									
COUT OPERATION HT 626 000 € Détail : Ecoconception des quais 500 000 € Suivis 126 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		EcoConception							
		Suivis							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs			
0%	0%	40%	0%	0%	0%	60%			
0,00 €	0,00 €	250 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	375 600,00 €			

ACTION N° FA 11 STRATEGIE ET COORDINATION du BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL

opérations associées n°

11_01 : Réalisation d'un suivi des usages et de la fréquentation du Parc national des Calanques
 11_01bis : Réalisation d'une étude de fréquentation en mer dans le Parc national des Calanques et les aires marines voisines
 11_02 : Connaître l'évolution des usages et de la fréquentation sur la Côte Bleue
 11_03 : Organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral du Contrat de Baie
 11_04 : Elaboration du schéma global d'organisation des mouillages et du balisage des espaces marins du Parc national des Calanques
 11_05bis : Mise en œuvre du plan de mouillage et de balisage sur le secteur Côte Bleue
 11_08 : Réalisation des mesures et aménagements issus du schéma global de mouillage des espaces marins du Parc national des Calanques
 11_09 : Recueil des données de mouillage des grands navires de commerce et de plaisance sur la Côte Bleue

DEFI principal * : 2
 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)

COUT de l'ACTION HT (phase 2) 3 163 340 €

PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :

PNC	PMCB	Ville de Marseille	Bouche du Rhône Tourisme
ONF, Ville de Cassis, Ville de La Ciotat, AGAM	AE RMC, AFB	PNF	MAMP
DREAL PACA, St Cyr sur Mer, GPMM			Préfecture Maritime DDTM

ENJEUX et objectifs de l'action

Objectifs de l'action :

A2.2 : Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer.

Afin de maîtriser les pressions dues aux activités de plaisance, la gestion raisonnée des usages apparaît comme nécessaire sur le territoire du Contrat de Baie. Il s'agit d'une part de mieux connaître celle-ci, et d'autre part, de mettre en place les mesures de gestion adaptées. Cette gestion doit également profiter aux plaisanciers qui, souhaitent bénéficier d'équipements adaptés et d'une meilleure lisibilité des zones marines réglementées.

Des études de fréquentation seront lancées sur un périmètre allant de la Côte Bleue à Bandol en passant par le Parc national des Calanques afin de pouvoir quantifier et qualifier un éventuel "effet report" de la fréquentation due à la présence des équipements de mouillage.

D'autre part, l'organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral sera examinée sur la totalité du territoire du Contrat de Baie. Des schémas globaux seront mis en œuvre dans les calanques et sur la Côte Bleue, avec une attention particulière portée à la grande plaisance.

ACTION N°		FA 11 STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																
OPERATION n° 11_01 Réalisation d'un suivi des usages et de la fréquentation du parc national des Calanques																		
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Les études de fréquentation des parcs nationaux (dont les protocoles présentent un tronc commun) sont un outil d'aide à la décision en matière de protection des espaces concernés, d'aménagement des sites et des infrastructures, d'accueil du public et de communication. Le territoire du Parc national des Calanques est une zone de pratiques très diversifiées et intenses, qui ne se limitent pas à la seule période estivale, dans un contexte très contrasté d'espaces naturels de haute qualité, côtoyant des espaces à très haute densité urbaine et portuaire. Il apparaît donc essentiel de mettre en place des outils harmonisés entre les différentes unités littorales pour suivre l'évolution des usages et de la fréquentation. DESCRIPTION DE L'ACTION : Il est proposé : - de faire analyser les données recueillies sur le terrain par les équipes du parc national durant l'été 2014 (action 2015) ; - d'élaborer un protocole d'étude adapté aux enjeux du territoire et au cadre méthodologique des parcs nationaux (action 2015) - d'intégrer si possible au protocole certaines méthodologies innovantes de quantification des usages marins (action 2015) - d'acquérir et installer des dispositifs de comptage automatiques sur les routes et sur les sentiers et portes d'entrée du littoral (action 2015) - de réaliser l'étude de fréquentation sur les territoires terrestres et marins du parc (action 2016) - d'intégrer les données acquises au format de l'Observatoire du littoral du Contrat de Baie - de communiquer et restituer aux partenaires et aux usagers les résultats de l'étude (action 2017)																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer																		
Maitre d'ouvrage Parc national des Calanques																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : Bouches du Rhône Tourisme Office national des forêts, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Ville de Marseille, ville de Cassis, ville de la Ciotat, Agam MAMP, Agence de l'eau RMC AFB, PNF																		
TERRITOIRE: Parc National des Calanques																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c, Correspondance programme de mesures : OF6_MIA0701																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	X
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation	X																	
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation	X																	
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 94 000 € Détail : étude analyse données 2014 TTC 11 000 € étude protocole et réalisation TTC 117 000 € Communication / sensibilisation TTC 7 000 € Travaux/prestation TTC 100 000 € TVA 47 000 € 94 000 € Phase 1 et 94 000 € Phase 2		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2018	2019	2020									
		analyse des données																
		Etude																
		travaux																
		communication																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	PNF (7%) Parc National des Calanques (60%) et autres (15%)												
10%	0%	0%	0%	5%	3%	82%												
9 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 700,00 €	2 820,00 €	77 080,00 €												

ACTION N°		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																
OPERATION n°		Réalisation d'une étude de fréquentation en mer dans le Parc national des Calanques et les aires marines voisines																
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Afin de préparer la mise en oeuvre des mesures d'organisation et des aménagements issus du schéma global d'organisation des mouillages, l'opération consiste en une campagne de récolte de données de fréquentation centrée sur les pratiques de mouillage dans les principales zones à enjeux du Parc national des Calanques (cœur marin et aire maritime adjacente). Elle est menée sur une année complète en 2019/2020. Cette campagne porte également sur les aires marines voisines du Parc national : à l'ouest le Parc marin de la Côte Bleue et à l'est le littoral de Bandol et la Seyne sur mer. L'objectif est de : - disposer de données actualisées par forte, moyenne et faible fréquentation, en vue de dimensionner de manière optimale les équipements nécessaires à l'organisation des mouillages; - déterminer une saisonnalité précise de la mise en place de ces équipements d'accueil, en fonction de la fréquentation constatée; - disposer d'un état initial de la fréquentation avant l'installation des aménagements, et pouvoir reproduire des suivis à l'identique après l'installation (T+1, T+2...) - disposer d'un état initial de la fréquentation dans le Parc national et dans les aires marines voisines afin de disposer d'indicateurs sur les éventuels effets "reports" de fréquentation. DESCRIPTION DE L'ACTION : La méthode choisie est celle de l'observation par survol aérien pour couvrir rapidement de larges étendues géographiques. La prestation intégrera également le stockage et l'analyse des données. Pour collecter et analyser les données sur la fréquentation nautique du Parc national des Calanques, le prestataire retenu devra effectuer entre 45 et 50 vols : 1 survol par semaine en moyenne saison (mai, septembre, octobre) et 2 survols par semaine pendant la haute saison (juin, juillet et août). Le reste de l'année, l'avion effectuera entre 1 et 3 survols par mois en semaine ou en week-end. Le périmètre d'étude s'entendra d'une zone comprise entre la Côte bBeue et Bandol, afin de pouvoir quantifier et qualifier un éventuel "effet report" de la fréquentation due à la présence des équipements de mouillage.																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer																		
Maitre d'ouvrage Parc national des Calanques																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : Parc marin de la Côte Bleue Département des Bouches-du-Rhône, Région Sud Ville de Marseille, Ville de Cassis, Ville de la Ciotat MAMP, Agence de l'eau RMC AFB																		
TERRITOIRE: Parc National des Calanques, PMCB																		
SDAGE <u>n° masses d'eau:</u> FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c, Correspondance programme de mesures : OF6_MIA0701																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI Nombre de mesures et aménagements mis en place dans le cadre du schéma global de mouillage																		
COUT OPERATION HT 50 000 € Détail : étude 50 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		recueil des données																
		analyse																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs : Parc national des Calanques												
10%	0%	25%	10%	0%	0%	55%												
5 000,00 €	0,00 €	12 500,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	27 500,00 €												

ACTION N°		FA 11 STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL							
OPERATION n°		11_02 Connaître l'évolution des usages et de la fréquentation sur la Côte Bleue							
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : La connaissance de l'évolution des usages et de la fréquentation du territoire est un préalable à la mise en œuvre d'une stratégie et d'une coordination du balisage et des zones de mouillage à l'échelle du littoral du contrat de baie. L'évolution des usages en mer, et en particulier l'intensification des usages de loisirs, constituent une pression et un risque fort vis-à-vis du maintien du bon état des masses d'eaux. Le territoire du Contrat de Baie est une zone de pratiques très diversifiées et intenses, qui ne se limitent pas à la seule période estivale, dans un contexte très contrasté d'espaces naturels de haute qualité côtoyant des espaces à très haute densité urbaine et portuaires. Il apparaît donc essentiel de mettre en place des outils harmonisés entre les différentes unités littorales pour suivre l'évolution des usages et de la fréquentation. DESCRIPTION DE L'ACTION : Il est proposé: - De poursuivre les suivis de fréquentation opérés devant l'ensemble de la Côte Bleue par le PMCB de juin à septembre afin de constituer une base solide de référence sur les différentes pressions : plaisance, mouillages, pêche, plongée, VNM, paddle, kayaks,... Ces suivis représentent une vingtaine de journées d'observation des usages selon un zonage intégrant les enjeux relatifs aux habitat marins et aux sites les plus fréquentés ; - De reprendre si possible, selon le même protocole, des comptages harmonisés de la fréquentation avec le PN des Calanques au cours des pics de fréquentation de l'été ; - De coordonner si possible certains comptages avec l'outil MEDOBS (observatoire aérien des usages) ; - De caractériser les sites fortement fréquentés au cours d'un cycle d'observation sur la journée entière (un site chaque année) ; - D'intégrer les données acquises au format de l'Observatoire du littoral du Contrat de Baie. (*) Taux de participation identique en phase 1							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2									
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer									
Maitre d'ouvrage PMCB									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
Etat									
MAMP									
Ville de Marseille									
TERRITOIRE:									
Côte Bleue									
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDC05-FRDC04									
Correspondance programme de mesures :									
OF6_MIA0701									
TYPE D'OPERATION:									
Etude	X								
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
réalisation budgétaire									
COUT OPERATION PHASE 2 137 500 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
<u>Détail :</u>				2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etude TTC	137 500 €	Etude							
Phase 1	137 500 €								
Phase 2	137 500 €								
cout total de l'opération 275 000 € TTC									
MPM	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs : PMCB, et autre à trouver			
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%			
0,00 €	0,00 €	68 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 750,00 €			

ACTION N°		FA 11 STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																
OPERATION n°		11_03 Organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral du Contrat de Baie																
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Il existe une nécessité de préserver les fonds marins des sites les plus fragiles (fonds des Calanques, cœur du Parc National des Calanques, zone Natura 2000, spots de plongée) où les ancrages répétés créent des dommages irréversibles sur les espèces et les habitats fragiles (coralligène, herbiers de posidonie, etc.) En effet, en dehors des ZIM (Zone d'Interdiction de Mouillage), des ZIEM (Zone d'Interdiction d'Engin à Moteur) et des ZRUB (Zone Réservée Uniquement à la Baignade), les bateaux peuvent jeter leur ancre sans aucune contrainte. L'organisation des mouillages permettrait de : - mettre en place et organiser des mouillages sur ancrages écologiques sur les sites les plus fragiles, destinés aux plaisanciers et aux plongeurs. - interdire l'utilisation de l'ancre (sauf urgence) et ainsi préserver les fonds et les laisser se régénérer ; - limiter le nombre de bateaux présents simultanément sur un même site ; - contrôler et sensibiliser chaque bateau par une gestion innovante et la proposition de services (collecte de déchets, vidange des eaux grises et noires). DESCRIPTION DE L'ACTION : L'objectif de cette action est de : - établir un état des lieux des mouillages et balisages existants ; - proposer une harmonisation de tous les plans de mouillages et balisage existants, - coordonner l'ensemble des gestionnaires; - réaliser des bilans annuels. Montant année 1 : 10 000 € pour la réalisation de l'état des lieux et la rencontre de tous les acteurs du mouillage et balisage du territoire; Budget de fonctionnement par an pour réaliser le suivi et les bilans: 3000€/an 2018: 10000€ 2019: 3000€ 2020:3000€																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer																		
Maitre d'ouvrage MAMP (DMLPE)																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : CG13, Agence de l'Eau, ST CYR SUR MER et autres communes littorales Parc National des Calanques, MAMP, AFB GPMM, PMCB DDTM																		
TERRITOIRE: Littoral du contrat de baie (étendu)																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF6_MIA0701																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation	X																	
Travaux/prestation	X																	
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 16 000 € Détail : Etude 10 000 € Suivi annuel sur la durée du Contrat 6 000 €																		
		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie												
			2015	2016	2017	2019	2020	2021										
		Cahier des charges																
		Etude																
		Suivi et bilans																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs												
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%												
16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N°		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																
OPERATION n° 11_04		Elaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages et du balisage des espaces marins du Parc national des Calanques																
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS: Le périmètre marin du Parc national des Calanques constitue une zone particulièrement fréquentée, du fait de sa forte attractivité paysagère et de sa proximité avec la métropole marseillaise. Une importante pression de mouillage forain s'y exerce, liée à la pratique d'activités nautiques variées (plaisance, pêche, plongée...). Les impacts sur le milieu marin de ces mouillages intensifs sont croissants (abrasion des fonds, conflits d'usage, rejets de déchets, nuisances sonores). Se développent également de nouvelles pratiques comme le mouillage d'unités de grande plaisance ou de navires de croisière. La gestion et l'organisation du mouillage dans le périmètre du Parc national des Calanques ne peuvent être abordées de manière segmentée. Une démarche permettant une appréhension globale de la problématique sera donc développée. Les objectifs de ce projet sont pulriels : -préserver les petits fonds côtiers par une limitation des impacts du mouillage; -préserver les paysages en régulant les zones de concentration de la pratique; -préserver le caractère du Parc national en prévenant les conflits d'usages. L'élaboration du schéma global de mouillage prendra en considération plusieurs documents déjà existants, ou stratégies en cours à différentes échelles (départementale, de façade maritime). DESCRIPTION DE L'ACTION : Phase préparatoire : élaboration du diagnostic Ce travail initial permettra de constituer un état des lieux des pratiques de mouillage des différentes activités nautiques concernées. En confrontant cet état des lieux aux données actualisées sur les habitats marins et leur état écologique, ce travail visera à mettre en évidence un certain nombre de sites sensibles en termes d'enjeu de préservation des milieux, de fréquentation des sites et de conflits d'usage. Phase de concertation : Co-construction d'un schéma d'organisation spatiale des mouillages en concertation avec les partenaires et usagers Le but de cette phase de concertation est : - de partager et compléter l'état des lieux élaboré avec l'ensemble des acteurs ; - de recueillir l'ensemble des souhaits et besoins des acteurs en matière d'organisation de l'accueil des activités nautiques ; - de confronter les positions et favoriser leur rapprochement en vue de la définition de scénarii d'organisation concertés. A l'issue de la démarche de consolidation d'une cartographie commune des projets et des besoins de mouillages, il sera réalisé une scénarisation (conduite par un prestataire extérieur). A chaque étape un comité de pilotage sera consulté et proposera les orientations nécessaires à la bonne réalisation du projet. Le travail de co-construction, pour être pleinement participatif, sera accompagné d'un plan d'information et de communication pour en expliquer les enjeux et susciter la mobilisation des acteurs et des usagers. Phase 2 du Contrat de baie (2018-2021) : Réalisation d'un état des lieux consolidé et opérationnel (septembre -octobre 2018). Concertation territoriale (novembre 2018)																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer																		
Maitre d'ouvrage Parc National des Calanques																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : Préfecture Maritime Méditerranée, DIRM, DDTM communes littorales, AE RMC, AFB, DREAL PACA usagers professionnels et de loisir																		
TERRITOIRE: Parc national des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)																		
SDAGE <u>n° masses d'eau:</u> FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF6_MIA0701																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation	X	Communication / sensibilisation	X
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation	X																	
Communication / sensibilisation	X																	
INDICATEUR DE SUIVI																		
COUT OPERATION HT 100 240 € Détail : Concertation 100 240 € Communication		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2018	2019	2020									
		concertation élargie																
		Validation du schéma																
		Communication et mise en œuvre																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	Etat (contrat Natura 2000)		Parc National des Calanques											
0%	0%	50%	0%	0%	30%		20%											
0,00 €	0,00 €	50 120,00 €	0,00 €	0,00 €	30 072,00 €		20 048,00 €											

ACTION N°		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL											
OPERATION n°		Bilan d'efficacité et perspectives d'évolution du plan de mouillage et de balisage sur le secteur Côte Bleue											
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Dès les années 2000, le Parc Marin de la Côte Bleue a travaillé avec les communes et les services de l'Etat afin de limiter les atteintes faites aux herbiers de Posidonie par les balisages saisonniers de la bande des 300 mètres (dégradation de 5 à 10 m ² d'herbier par bouée et par an). Ainsi depuis 2003, les communes ont adopté des dispositifs éliminant la chaîne sur le fond pour les bouées des 300 mètres. Ce système de mouillage écologique a été étendu à l'ensemble des dispositifs dans la bande des 300 mètres entre 2014 et 2016. La Parc Marin a aussi expérimenté l'utilisation des balisages saisonniers pour réguler et orienter les usages en particulier dans les sites à forte fréquentation de mouillage. De plus, depuis juillet 2016 un arrêté de la Préfecture Maritime est venu concrétiser la demande du Parc Marin de mettre en place une mesure réglementaire visant à interdire le mouillage des navires de plus de 20 mètres devant la Côte Bleue jusqu'à la profondeur de 30 mètres, sauf sur 3 zones où les fonds ne sont pas vulnérables. Au vu de l'arrêté cadre de Juillet 2019 visant au renforcement de la protection des herbiers de Posidonies et en prévision des déclinaisons locales, il apparaît important de continuer de suivre les différentes mesures mises en place et de faire le bilan de leurs efficacités pour mener un réflexion sur les actions supplémentaires à mettre en place. Les enseignements ainsi acquis contribueront à un document stratégique sur l'organisation des mouillages sur le territoire de la Côte Bleue. DESCRIPTION DE L'ACTION : Pour le secteur de la Côte Bleue, le Parc Marin propose de faire le bilan d'efficacité des mesures mises en place et propositions de mesures complémentaires : - Suivi de l'efficacité de l'opération de gestion concernant la mise en place de balisage saisonnier "écologique" de l'ensemble de la Côte Bleue (installation et retrait) ; de la bande des 300 mètres inclus dans les réserves marines du Cap-Couronne et de Carry-le-Rouet; de la zone interdite au mouillage et aux engins à moteur (ZIM/ZIEM) de l'anse de Méjean à Ensues-la-Redonne ; - Etude anse par anse de l'opportunité de dispositifs analogues ou d'une adaptation du balisage en place ; - De continuer à communiquer et faire bénéficier de son retour d'expérience les autres collectivités et gestionnaires d'AMP en matière d'installation et de gestion de balisage écologique pour matérialiser la bande des 300 mètres. - D'intervenir directement en mer ou par l'intermédiaire du sémaphore du Cap-Couronne auprès des navires de plus de 20 m évoluant ou mouillant devant la Côte Bleue, concernés par l'arrêté préfectoral de 2016. - Contribution à un document stratégique d'organisation des mouillages sur la Côte Bleue.											
Maitre d'ouvrage PMCB													
PARTENAIRES TECHNIQUES : Communes de la Côte Bleue DDTM													
TERRITOIRE: Côte Bleue													
SDAGE <u>n° masses d'eau:</u> FRDC05-FRDC04 <u>Correspondance programme de mesures :</u> OF6_MIA0701													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation	X												
Expérimentation	X												
Animation													
Communication / sensibilisation	X												
INDICATEUR DE SUIVI Nombre de mesures et aménagements mis en place dans le cadre du schéma global de mouillage													
COUT OPERATION 66 000 € Détail : Etude plan de mouillage et évolution 60 000 € Stratégie mouillage 6 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie							
				2015	2016	2017	2019	2020	2021				
		Etude plan de balisage											
		Stratégie mouillage											
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	PMCB							
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%							
0,00 €	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €							

ACTION N°		FA 11		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL					
OPERATION n°		11_08		Réalisation des mesures et aménagements issus du schéma global de mouillage des espaces marins du Parc national des Calanques					
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer		La très forte fréquentation du Parc national des Calanques concerne autant les espaces marins que terrestres, en se concentrant sur des espaces naturels patrimoniaux, restreints, contraints mais fortement désirés. Les petits fonds côtiers des Calanques, lieux de mouillages répétés, se caractérisent par ailleurs par une grande biodiversité et une grande fragilité. Pour répondre à la fois à des enjeux de préservation des espaces marins, de gestion des zones de concentration de la fréquentation et de prévention des conflits d'usages dans un espace de ressourcement, le Parc national a initié une démarche d'élaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages. L'action décrite permettra de concrétiser et matérialiser les orientations définies par ce schéma.							
Maître d'ouvrage collectivités territoriales		DESCRIPTION DE L'ACTION : Début 2019, aura été élaboré, sous l'impulsion du Parc national des Calanques et sur la base d'une large concertation, une vision partagée de l'organisation du mouillage sur le territoire (zonage des vocations, propositions de règlementation et/ou services pour chaque zone...). Le schéma global de mouillage qui aura été construit aura vocation à se traduire de manière concrète par la mise en place de règles d'utilisation du plan d'eau, matérialisées sur le terrain, et par certains aménagements de gestion des mouillages.							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Préfecture Maritime Méditerranée, DIRM, DDTM communes littorales, Région, CD 13, MAMP AE RMC, AFB, DREAL PACA		Les actions d'organisation des mouillages définies dans le cadre du schéma seront mises en oeuvre sous différentes maîtrises d'ouvrage, portées par les partenaires du projet (installation et gestion de zones de mouillage organisées par exemple) pour une fréquentation apaisée des espaces maritimes du Parc national. La mise en place d'une surveillance efficace du dispositif et d'une évaluation seront également nécessaires.							
TERRITOIRE: Parc national des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)		La réalisation des études techniques préalables à la mise en place des aménagements (nature des sols et géotechnique) s'échelonne en fonction des sites et des porteurs de projets sur la période 2020-2022) Elle représente un montant d'environ 200 000€ pour une surface globale de 220 ha. A l'issue de ces études, la réalisation progressive des acquisitions et des travaux d'installation s'échelonne de 2020 à 2022 pour un montant global estimé à 2 500 000 €. Il s'agit d'une première estimation en attendant la finalisation du schéma de mouillage.							
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF6_MIA0701		En fonction des coûts d'investissement par catégorie de navires suivants : - par poste pour des bateaux jusqu'à 10 m sur herbier de Posidonie : 3 000 € - par poste pour des bateaux jusqu'à 20 m : 4 000 € - par poste pour des bateaux jusqu'à 80 m : 120 000 € et du nombre de postes pour l'ensemble du périmètre concerné : - 450 postes pour des bateaux jusqu'à 10 m - 150 postes pour des bateaux jusqu'à 20 m - 4 postes pour des bateaux jusqu'à 80 m							
TYPE D'OPERATION:		(*) qui correspond à une assiette de travaux éligibles de 500 000 €(**) Participation indicative dans l'attente des conclusions de la stratégie globale de mouillage du Parc (**) Participation indicative dans l'attente des conclusions de la stratégie de							
Etude Gestion/Exploitation X Travaux/prestation X Expérimentation Animation Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Nombre de mesures et aménagements mis en place dans le cadre du schéma global de mouillage									
COUT OPERATION HT 2 700 000 € Détail : Etudes techniques 200 000 € Travaux/prestation 2 500 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		études techniques							
		travaux							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA (**)	CD 13 (**)	COMMUNES (**)	Parc National des Calanques			
6%	0%	10%	6%	6%	10%	62%			
150 000,00 €	0,00 €	270 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	270 000,00 €	1 710 000,00 €			

ACTION N°		STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL							
OPERATION n°		Recueil des données de mouillages des grands navires de commerce et de plaisance sur la Côte Bleue							
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : En tant qu'Aire Marine Protégée relevant de la directive Habitats Natura 2000, et de la Convention de Barcelone dans le cadre du réseau des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM), le Parc Marin de la Côte Bleue est amené à se prononcer régulièrement sur les projets prévus dans ses périmètres ou en périphéries (ex : projets d'Energie Marine Renouvelable). En complément de la connaissance acquise sur la petite plaisance, il apparaît nécessaire d'augmenter la connaissance sur les pressions de mouillage liées aux grosses unités : navires de commerce et de plaisance mouillant dans les eaux du Parc Marin ou à sa périphérie. DESCRIPTION DE L'ACTION : Il est proposé: - De recueillir, via le dispositif des balises AIS embarquées obligatoirement sur les grands navires de plaisance et de commerce, le positionnement le plus précis possible, la durée de "stationnement" et le type de navire mouillant dans les eaux du Parc Marin ou en périphérie dans les zone de mouillage Est et Ouest du GPMM, incluses dans le site Natura 2000 Côte Bleue Marine ainsi que sur les habitats sensibles en continuité avec le site - De compiler et cartographier les données annuellement, et de comparer ces données à celles de la plateforme MEDTRIX.							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-2									
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer									
Maitre d'ouvrage PMCB									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
ETAT GPMM									
TERRITOIRE:									
Côte Bleue									
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDC05-FRDC04									
Correspondance programme de mesures :									
OF6_MIA0701									
TYPE D'OPERATION:									
Etude	X								
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI									
réalisation budgétaire									
COUT OPERATION 24 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
<u>Détail :</u>				2015	2016	2017	2019	2020	2021
Etude 24 000 €		Etude							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	PMCB			
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €			

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL					
OPERATION n°		11_10	Mise en œuvre du plan de mouillage sur la Baie de La Ciotat					
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION PLAN DE MOUILLAGE CONTEXTE ET OBJECTIFS : Une zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL) a pour but principal de limiter l'impact des mouillages sur les habitats, et notamment sur l'herbier de posidonie . Etant donné l'augmentation du nombre de bateaux au mouillage forain en particulier durant la saison estivale, la création d'une zone de mouillages organisés permettrait d'accroître les capacités d'accueil, tout en favorisant la préservation de l'herbier. La fréquentation importante de bateaux de plaisance a été identifiée dans le tome 1 du document d'objectif Natura 2000. DESCRIPTION DE L'ACTION : Implantation de zones de mouillages écologiques organisées et saisonnières pour la petite et moyenne plaisance à l'échelle de la baie en tenant compte des usages et des conditions météorologiques prédominantes sur le golfe. La zone de mouillage pourra accueillir 48 bateaux : - 27 bateaux de 12m - 21 bateaux de 16 m maximum Cette organisation de mouillage permettra par ailleurs de réglementer les ancrages sur les espaces riches en posidonie et de gérer les mouillages forains durant la saison hivernale. Une première phase test sera mise en place avec 24 mouillages en 2020 La deuxième phase sera mise en place en 2021. (**) sous réserve de validation de la stratégie d'organisation des mouillages et d'une cohérence d'actions avec le Parc National des Calanques (*) Sous réserve d'éligibilité au dispositif "Posidonie" de la Région					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2						
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer								
Maitre d'ouvrage		Ville de La Ciotat						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
CD 13, Agence de l'Eau RMC, Communes, MAMP, Parc National des Calanques, AFB								
TERRITOIRE:								
Baie de La Ciotat								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDCO7c								
Correspondance programme de mesures :								
OF6_MIA0701								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation		X						
Travaux/prestation		X						
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI								
réalisation budgétaire								
COUT OPERATION		390 000 €						
Détail :			Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Etude plan de mouillage - mise en œuvre			2015	2016	2017	2019	2020	2021
sites de plongées								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (*)	CD 13	Ville de La Ciotat	Autres financeurs		
0%	0%	20%	40%	20%	20%	0%		
0,00 €	0,00 €	78 000,00 €	156 000,00 €	78 000,00 €	78 000,00 €	0,00 €		

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL					
OPERATION n°		11_10	Mise en place d'un balisage écologique sur le littoral de la commune de La Ciotat					
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</p> <p>Supprimer l'ancrage du balisage sur corps mort dans les secteurs d'Herbier et des zones sableuses ,veiller à l'absence d'incidences sur les habitats du site Baie de la ciotat</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Le balisage de la bande des 300 mètres et des chenaux en mer est à la charge des communes littorales, dans le cadre de la compétence des Maires, il comporte 120 bouées à La Ciotat . Ce balisage est destiné à sécuriser les loisirs nautiques par la délimitation de différentes zones d'activités. Ces bouées, généralement fixées avec de la chaîne sur des corps morts en béton, ont un impact important sur les fonds marins (impact du corps mort et ragage de la chaîne) en particulier pour l'herbier de Posidonie: Chaque bouée peut endommager entre 5 et 10 m² d'herbiers, et ce chaque année. Ces derniers peuvent également causer la destruction d'espèces patrimoniales, telles que la grande nacre <i>Pinna nobilis</i>.</p> <p>En aout 2019 une première phase de 35 ancrages écologiques ont été posés, financé par l'agence Française pour la biodiversité.</p> <p>OBJECTIFS :</p> <p>Une deuxième phase est prévue en 2020 pour les 28 bouées situées en priorité dans l'herbier de posidonie.</p> <p>La troisième phase sera d'équiper les 57 bouées restantes dans les zones sableuses</p> <p>Cette action vise à définir, dimensionner et faire évoluer progressivement l'ensemble des systèmes d'ancrage des balisages réglementaires classiques vers du balisage écologiques. L'action cible uniquement le balisage réglementaire.</p>					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2						
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer								
Maitre d'ouvrage		Ville de La Ciotat						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
CD 13, Agence de l'Eau RMC, Communes, MAMP, Parc National des Calanques, AFB								
TERRITOIRE:								
Baie de La Ciotat								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDCO7c								
Correspondance programme de mesures :								
OF6_MIA0701								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation		X						
Travaux/prestation		X						
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI								
réalisation budgétaire								
COUT OPERATION		78 000 €	Planning					
Détail :			Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Plan de balisage-mise en œuvre			2015	2016	2017	2019	2020	2021
Plan de balisage-1ère phase								
Plan de balisage-2ème phase								
Plan de balisage-3em phase								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13	Ville de La Ciotat	Autres financeurs		
0%	0%	0%	40%	20%	40%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 200,00 €	15 600,00 €	31 200,00 €	0,00 €		

ACTION N°		ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS	
opérations associées n°		12_01bis : Appel à projets "RECIFS ARTIFICIELS DU PRADO" 12_02 : Mise en œuvre et suivi du plan de gestion des récifs artificiels sur Marseille 12_03 : Bilan des récifs artificiels sur la Côte Bleue 12_04 : Mise en œuvre et suivi du plan de gestion des récifs artificiels sur la baie de La Ciotat 12_05 : Mise en place de récifs artificiels sur Fos sur Mer	
DEFI principal * :		2	COUT de l'ACTION HT (phase 2) 1 559 000 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
Ville de Marseille,		Agence de l'Eau	
Ville de La Ciotat		Parc National des Calanques	
PMCB		M.I.O	
ENJEUX et objectifs de l'action			
<p>Objectif de l'action :</p> <p>A2.5 : Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels.</p> <p>Le territoire du Contrat de Baie possède trois zones de récifs artificiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les récifs de la baie du Prado à Marseille, - les récifs du Parc Marin de la Côte Bleue, - les récifs de la Baie de la Ciotat. <p>Les récifs marseillais ont une fonction de production et de restauration, tandis que les récifs du Parc Marin sont des récifs de production et de protection. Les récifs de la Ciotat sont également des récifs de production.</p> <p>Ces trois zones remplissent des fonctions différentes.</p> <p>Après 10 ans de gestion et de suivis des récifs artificiels du Prado, des questions subsistent encore sur le volet économique et social et le volet écologique, qui peuvent néanmoins se recouper. Pour obtenir des réponses à ces questions, la Ville de Marseille lance un appel à projets ouvert aux scientifiques et aux organismes publics et privés.</p> <p>En 2018, de nouveaux suivis scientifiques seront également menés afin de réaliser le bilan de l'immersion des récifs à T+10.</p> <p>A La Ciotat, les récifs ne sont plus balisés ni suivis. Cette action va permettre de réactiver la gestion sur cette zone, avec un programme de suivi et un plan de gestion.</p> <p>Enfin, un nouveau projet d'immersion de récifs artificiels est à l'étude sur la commune de Fos-sur-Mer, afin de protéger et restaurer l'écosystème du golfe de Fos et le diversifier.</p>			

ACTION N° FA 12		ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS					
OPERATION n° 12_01 bis		Appel à projets "RECIFS ARTIFICIELS DU PRADO"					
DEFI principal * : 2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<p>En 2008, la Ville de Marseille a immergé dans la baie du Prado, entre le Frioul et la corniche, 400 récifs artificiels créant une concession de 200 ha protégée, interdite à la pêche, au mouillage et à la plongée.</p> <p>Il continue aujourd'hui de vivre, tant par sa fonction première de production de biomasse, que de laboratoire scientifique sous-marin et d'innovation, de support pédagogique, de gestion, et d'icône de Marseille, rassemblant le grand public comme les professionnels.</p> <p>Après 10 ans de gestion et de suivis, des questions subsistent encore, identifiées ci-dessous en 2 volets distincts, un volet économique et social, et un volet écologique, qui peuvent néanmoins se recouper.</p> <p>Pour obtenir des réponses à ces questions, la ville de Marseille, gestionnaire du site, souhaite organiser un appel à projet ouvert aux scientifiques, et aux organismes publics ou privés.</p> <p>DESCRIPTION DE L'OPERATION :</p> <p>Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs sujets au sein de chacun des 2 volets ou si leur projet s'y prête aux 2 volets conjointement.</p> <p><u>1- Volet économique et social</u></p> <p>Le gestionnaire s'interroge sur les retombées sociales et économiques des récifs artificiels du Prado sur l'ensemble de la baie du Prado (échelle pertinente à définir).</p> <p>Il souhaite connaître leur valeur, leur rôle, et la perception qu'ils suscitent.</p> <p>Les sujets d'intérêt prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude des retombées économiques des récifs, - l'identification et la quantification des services écosystémiques rendus. <p>Les autres thèmes d'intérêt sont :</p> <p>l'étude de la perception, de la typologie, du niveau de connaissance et de l'appropriation des récifs du Prado pour chacune des cibles identifiées : usagers de la mer (hors pêcheurs), pêcheurs professionnels et récréatifs de la baie du Prado, citoyens.</p> <p>Pour exemple : les modes de représentation/perception, les services rendus, les usages/non usages/conflits.</p> <p><u>2- Volet écologique</u></p> <p>Des suivis réglementaires de routine sont réalisés de manière régulière. Néanmoins, il y a encore des domaines, en particulier sur le fonctionnement des récifs et la connectivité avec les habitats naturels qui restent à étudier.</p> <p>Les candidats pourront proposer une étude complète, ou une méthodologie.</p> <p>Les sujets d'intérêt prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparer les peuplements des récifs à ceux d'habitats naturels, - Étudier la connectivité avec les habitats des alentours. <p>Les autres thèmes d'intérêt sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'effet réserve de la concession, - Déterminer les fonctions écologiques de la concession, - Déterminer l'influence des villages, des liaisons et des modules et leurs interactions, - Étudier la variation jour/nuit des peuplements sur les récifs. 					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-5							
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels							
Maitre d'ouvrage Ville de Marseille							
PARTENAIRE TECHNIQUES :							
AERMC							
CDC Biodiversité							
Université Aix Marseille Provence							
TERRITOIRE:							
Marseille							
SDAGE n° masses d'eau:							
FRDCO6a, FRDCO6b							
Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION:							
Etude	X						
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
réalisation budgétaire							
COUT OPERATION HT 200 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :		Planning					
Rédaction AAP		2015	2016	2017	2019	2020	2021
lancement études							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Auto financement	
0%	40%	40%	0%	0%	0%	20%	
0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	

ACTION N°		FA 12 ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS																
OPERATION n°		12_02 Suivi scientifique des récifs artificiels du Prado - Marseille																
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : La Ville de Marseille a immergé entre 2007 et 2008 un champs de récifs artificiels de 30 000 mètres cubes. Ces récifs ont fait l'objet de suivis scientifiques qui ont permis d'acquérir une importante quantité de données. Par ailleurs, la zone est soumise à une réglementation spécifique et doit faire l'objet d'une surveillance renforcée. La création d'un plan de gestion est une des opérations proposées par la Ville de Marseille dans le cadre du Contrat de Baie. Bien que ce plan ne soit pas encore réalisé, un suivi scientifique d'ampleur est prévu en 2018. Il correspond au bilan T+10 après l'immersion. DESCRIPTION DE L'OPERATION : Les exigences du suivi scientifique pour l'année 2018 sont déjà connues. Il s'agit : - d'un suivi halieutique par pêches expérimentales; - d'un suivi halieutique par comptage des poissons en plongée; - d'un suivi de la colonisation des récifs en plongée; - d'un suivi de l'intégrité des modules en plongée; - d'un suivi de l'évolution sédimentaire autour des récifs; - d'un suivi de l'herbier de posidonie; - d'une cartographie de l'herbier de posidonie; - d'une enquête auprès des usagers. Ce programme de suivi sur une année fera l'objet d'un rapport aux services de l'Etat. Un tel programme, prévu dès l'immersion des récifs, permettra de s'assurer de leur bon fonctionnement et de la réussite de l'opération. Il apportera également un éclairage précieux pour la gestion des autres opérations de récifs artificiels.																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-5 Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels																		
Maitre d'ouvrage Ville de Marseille																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : Bureaux d'études prestataires ARPMC CRPMEM Parc national des Calanques																		
TERRITOIRE: Marseille																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDCO6a, FRDCO6b Correspondance programme de mesures :																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 144 000 € Détail :		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie											
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
pêches expérimentales TTC		80 000 €																
suivi halieutique en plongée TTC		30 000 €		Rédaction du CCTP														
suivi de la colonisation en plongée TTC		30 000 €		lancement marché														
suivi de l'intégrité des modules TTC		20 000 €		études														
suivi et cartographie de l'herbier TTC		20 000 €																
TVA		36 000 €																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Etat?	Parc National des Calanques											
0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%											
0,00 €	144 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €											

ACTION N°		FA 12 ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS																																						
OPERATION n°		12_03 Bilan et perspectives d'évolution des récifs artificiels sur la Côte Bleue																																						
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																																				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-5																																						
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels																																								
Maitre d'ouvrage		PMCB																																						
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																								
PRUD'HOMIE DE PECHE																																								
AGENCE DE L'EAU																																								
Etat																																								
TERRITOIRE:																																								
Côte bleue																																								
SDAGE n° masses d'eau:																																								
FRDC05, FRDC04																																								
Correspondance programme de mesures :																																								
TYPE D'OPERATION:																																								
Etude		X																																						
Gestion/Exploitation																																								
Travaux/prestation																																								
Expérimentation		X																																						
Animation																																								
Communication / sensibilisation																																								
INDICATEUR DE SUIVI																																								
réalisation budgétaire																																								
COUT OPERATION		100 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Analyse, inventaire et évaluation des sites</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Evaluation/ stratégie de façade et scénarios d'évolution</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Restitution auprès des publics</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Analyse, inventaire et évaluation des sites							Evaluation/ stratégie de façade et scénarios d'évolution							Restitution auprès des publics						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie							Phase 2 du Contrat de Baie																																
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																		
Analyse, inventaire et évaluation des sites																																								
Evaluation/ stratégie de façade et scénarios d'évolution																																								
Restitution auprès des publics																																								
Détail :																																								
Analyse, inventaire et évaluation des sites	80 000 €																																							
Evaluation/ stratégie de façade et scénarios d'évolution	15 000 €																																							
Restitution auprès des publics	5 000 €																																							
MAMP		MARSEILLE		AGENCE DE L'EAU RMC		REGION SUD PACA		CD 13		COMMUNES		PMCB																												
0%		0%		50%		0%		0%		0%		50%																												
0,00 €		0,00 €		50 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		50 000,00 €																												

ACTION N°		FA 12 ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS							
OPERATION n°		12_04 Mise en œuvre et suivi du plan de gestion des récifs artificiels sur la baie de La Ciotat							
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-5 Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Des récifs artificiels sont immergés depuis 1986 dans la baie de La Ciotat. Deux sites séparés de 150 m pour un volume de 1700m3 ont été mis en place par 33 m de fond. Aujourd'hui le récif n'est plus balisé, ni suivi. Ce projet avait reçu en son temps l'aval de tous les acteurs du nautisme et de la prudence de pêche, le suivi qui a été réalisé sur les 5 premières années semblait être prometteur. Le dynamisme actuel de certaines collectivités territoriales dans leur volonté d'utiliser les récifs artificiels comme support à la reconstitution, au développement est à l'exploitation mieux gérée et raisonnée des ressources littorales traduit bien cette volonté d'évolution : depuis 2002, de nombreux sites ont été aménagés en récifs, notamment en Languedoc-Roussillon. Il faut préciser que les pêcheurs professionnels sont souvent à l'origine de ces récifs. Le plus vaste récif en Méditerranée a été réalisé à Marseille, avec 32.000 m3 de matériaux pour un budget global de 6 millions d'euros. Cet aménagement vise la valorisation économique et écologique de la baie du Prado, avec une exploitation halieutique prévue et une réhabilitation écologique de fonds dégradés. L'objectif est donc de redonner de la visibilité à ces récifs (positionnement et suivi) et de les étendre. DESCRIPTION DE L'ACTION : Une étude de réalisation a déjà été menée par le Conseil Général en 2007. Cette étude a abouti au choix d'un dispositif cohérent en terme d'aménagement et de financement. Le scénario retenu regroupe 4 composantes : 1° la mise en place d'un statut d'aire marine protégée 2° La complexification des modules Bonna 50m3 3° la mise en oeuvre des récifs filiales en tant que structures nouvelles et légères. pour un volume de 450000 m3. 4° L'immersion de 160m3 d'enrochement réduirait la distance entre les deux récifs existants qui contribuerait largement aux échanges avec un dispositif de nurseries artificielles. L'opportunité d'intégrer des enrochements issus des carrières locales sera privilégiée. L'action vise donc à mettre en œuvre le dispositif choisi suite à l'étude d'une manière durable en collaboration avec la prudence de pêche, le Parc National des calanques et l'ensemble des acteurs liés à la mer. La technique des récifs ayant évolué, cette fiche s'inscrit dans la logique d'amélioration des procédés de restauration. La mise en place du STERE à l'échelle du Contrat de Baie permettra une mise en cohérence de ce projet à l'échelle du territoire. (*) Attente du STERE / Taux maxi d'aide de 50%							
Maitre d'ouvrage Ville de La Ciotat									
PARTENAIRES TECHNIQUES : PRUD'HOMIE DE PECHE, Etat Département 13 AGENCE DE L'EAU Parc National des Calanques Ville de La Ciotat / St Cyr									
TERRITOIRE: Baie de La Ciotat									
SDAGE n° masses d'eau: FRDCO7c Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude	X								
Gestion/Exploitation	X								
Travaux/prestation	X								
Expérimentation	X								
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 155 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
<u>Détail :</u> Travaux/prestation TTC 155 000 €				2015	2016	2017	2019	2020	2021
suivi des sites existants									
Travaux									
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (**)	Ville de La Ciotat	Autres financeurs			
0%	0%	50%	0%	30%	20%	0%			
0,00 €	0,00 €	77 500,00 €	0,00 €	46 500,00 €	31 000,00 €	0,00 €			

ACTION N° FA 12		ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS						
OPERATION n° 12_05		Mise en place de récifs artificiels sur Fos sur Mer						
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEF A2-5 Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION La ville de Fos-sur-Mer veut développer une politique en faveur du milieu marin dans une stratégie de gestion et maintien des ressources naturelles de la zone littorale en coordination avec les différents acteurs ou gestionnaires (GPMM, prud'homme de pêche...) Les objectifs sont de : - Valoriser et développer durablement les ressources halieutiques pour soutenir la pêche locale artisanale, - Valoriser écologiquement un site offrant un habitat peu diversifié, - Sensibiliser le public et les usagers à l'environnement marin côtier. Afin de répondre à ces objectifs, elle a le projet d'aménager en récifs artificiels deux zones : une située au droit du port Saint-Gervais dit Mattes de Saint Gervais, l'autre plus à l'Ouest proche des darses dans la zone interdite de navigation. Ces deux zones représentent une superficie de 94,6 ha pour une profondeur se situant aux alentours de 6 mètres. DESCRIPTION DE L'ACTION : Les travaux consistent à l'immersion de récifs artificiels afin de protéger et restaurer l'écosystème du golfe de Fos et le diversifier. Les formes, les dimensions des récifs artificiels seront variables, de divers types (enrochements naturels, récifs de production artificiels en béton, dispositifs de nurseries artificielles) et devront s'adapter aux contraintes liées aux sites d'immersion (faibles profondeurs) et aux objectifs du projet. Les fonctions majeures de ces récifs artificiels seront : - La production : favoriser la sédentarisation des espèces de passage et la croissance des poissons « adultes », par l'apport de nouveaux habitats diversifiés. - Le repeuplement : limiter la mortalité des très jeunes individus (larves, juvéniles) en apportant des habitats adaptés en termes d'architecture. Le dimensionnement de ces récifs artificiels et le type seront déterminés lors de l'étude qui sera confiée à un bureau d'étude spécialisé dans la valorisation des ressources halieutiques en environnement marin, par un marché de maîtrise d'œuvre, et aura aussi la charge d'établir les dossiers administratifs pour son autorisation (concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports et création d'une Zone Maritime Protégée). (*) Attente du STERE pour positionnement (**) Participation potentielle de la Région au titre du FEAMP (jusqu'à 75% des dépenses éligibles) (***) Elligible au dispositif "Littoral" (de 20 à 60% des dépenses) (****) FLEXEN pour le GPMM						
Maitre d'ouvrage Ville de Fos-sur-Mer PARTENAIRES TECHNIQUES : Maîtrise d'œuvre (non déterminée a ce jour) Travaux (non déterminé à ce jour)								
TERRITOIRE: Anse Saint Gervais (cf Carte ci contre)								
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Expérimentation Animation Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI Rédaction du plan de gestion								
COUT OPERATION HT 975 000 € <u>Détail :</u> Etudes 65 000 € Travaux 910 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Etudes						
		Travaux						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA (**)	CD 13 (***)	COMMUNES	Autres financeurs (****)		
0%	0%	0%	30%	30%	40%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	292 500,00 €	292 500,00 €	390 000,00 €	0,00 €		



ACTION N°	FA 13 ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES	
opérations associées n°	<p>13_02 : Etude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux 13_03 bis : Opération Littoral Sud : protection du littoral SUD Prado - Pointe Rouge contre l'érosion 13_04 : Réalisation d'un plan Paysage sous-marin du Parc National des Calanques 13_07 : Programme de surveillance des macrodéchets 13_08 bis : Restauration des fonds marins : enlèvement des engins perdus 13_09 : Synthèse des connaissances scientifiques en mer sur le territoire du Parc national des Calanques 13_10 : Réalisation d'une analyse historique de la qualité du milieu marin et d'outils de communication sur la zone sous influence des rejets de Cortiou 13_11 : Programme de prévention et de gestion des macrodéchets dans les Aygaldes 13_12 : Inventaire et enlèvement des macro-déchets dans l'anse de Carteau 13_13 : LIVRE BLEU</p>	
DEFI principal * :	2	COUT de l'ACTION HT (phase 2) 12 845 440 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		
<u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u>		
Ville de Marseille,	Agence de l'Eau	
Ville de La Ciotat	Parc National des Calanques	
PMCB	MAMP	
ENJEUX et objectifs de l'action		
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A2.1 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes;</p> <p>A2.2 : Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer;</p> <p>A2.3 : Limiter l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les petits fonds marins.</p> <p>Dans le cadre des actions du Contrat de baie, un certain nombre d'opérations concourent aux objectifs du Contrat de Baie sans correspondre aux fiches actions précédentes.</p> <p>Cette action "Etudes et actions spécifiques" présente donc les perspectives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer, notamment avec la mise en place des opérations liées à l'étude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux ou encore certaines actions du Livre Bleu métropolitain dont l'un des objectifs est d'aboutir à un tourisme bleu et vert. - la limitation de l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les petits fonds marins, notamment avec l'étude de définition pour l'utilisation de techniques douces pour stabiliser le trait de côte; - l'amélioration de l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, par la réalisation d'un plan Paysage sous-marin ou par le diagnostic et le retrait des filets et engins de pêche enragués dans les espaces marins du Parc national des Calanques, ou la récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue. - la création d'une base de données des déchets littoraux est aussi importante pour la connaissance des milieux, au même titre que la mise en place d'un réseau de surveillance des macrodéchets. 		

ACTION N° FA 13		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES											
OPERATION n° 13_02		Etude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux											
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI : A2-2 Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Sur le périmètre du Contrat de Baie tel que défini dans l'arrêté inter préfectoral du 17 décembre 2013 portant constitution du comité de baie, il existe d'ores et déjà des tronçons de chemins littoraux permettant un accès libre et sécurisé aux piétons. Cependant, l'ensemble du littoral côtier n'est pas intégralement relié. DESCRIPTION DE L'ACTION : Définition d'une étude permettant de rechercher la continuité des chemins littoraux en reliant tous les tronçons accessibles aux piétons, sur le périmètre du Contrat de Baie étendu, allant de Port Saint Louis du Rhone à St Cyr sur Mer.											
Maitre d'ouvrage : MAMP													
PARTENAIRES TECHNIQUES :													
TERRITOIRE : Littoral du contrat de baie (étendu)													
SDAGE n° masses d'eau : FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :													
TYPE D'OPERATION : <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire;													
COUT OPERATION HT 15 000 € Détail : Etude AGAM 15 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie						
				2015	2016	2017	2019	2020	2021				
Etude AGAM		Etude AGAM											
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Etat et autres partenaires à déterminer							
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%				
15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

ACTION N°		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES																																													
OPERATION n°		13_03 bis Opération Littoral Sud : protection du littoral SUD Prado - Pointe Rouge contre l'érosion																																													
DEFI principal * :		1																																													
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																															
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-3																																													
Limiter l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les petits fonds côtiers		<p>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</p> <p>DIAGNOSTIC : L'anse de la Pointe Rouge a été radicalement marquée par l'aménagement des deux équipements littoraux majeurs de la Ville de Marseille que sont le port de la Pointe Rouge et le Parc Balnéaire du Prado. Aujourd'hui, cet espace est soumis à des problématiques environnementales (érosion, qualité de l'eau, déchets) et urbaines (quasi absence de trottoirs en rez-de-voirie, débouché du Boulevard Urbain Sud) qui ne permettent pas sa valorisation.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION : Afin de soustraire cet espace à l'érosion marine, d'établir des connections piétonnes entre la plage de la Pointe Rouge et le Parc balnéaire du Prado et d'offrir plus d'espaces balnéaires, la Ville de Marseille souhaite réaliser un dispositif d'ouvrages en contre-bas de l'avenue de Montredon. Les études de conception sont actuellement en cours pour déterminer la nature, l'implantation et le dimensionnement de ce dispositif d'ouvrages.</p>																																													
Maitre d'ouvrage							Ville de Marseille																																								
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
CD 13																																															
MAMP																																															
Région PACA																																															
Agence de l'eau																																															
TERRITOIRE:							Littoral marseillais																																								
SDAGE n° masses d'eau:							FRDC06b																																								
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude de maîtrise d'œuvre		X																																													
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation		X																																													
Experimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI		Livraison travaux																																													
COUT OPERATION TTC		2 589 740 €																																													
Détail :																																															
Maîtrise d'œuvre		189 740 €																																													
Travaux/prestation		2 400 000 €																																													
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conception</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Conception							Réalisation																				
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																									
Conception																																															
Réalisation																																															
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																																									
0%	63%	0%	7%	30,0%	0,0%	0%																																									
0,00 €	1 631 536,20 €	0,00 €	181 281,80 €	776 922,00 €	0,00 €	0,00 €																																									

ACTION N°		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES							
OPERATION n° 13_04		Réalisation d'un plan Paysage sous-marin du Parc national des Calanques							
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : L'action du Parc national des Calanques s'inscrit dans une politique nationale de protection de l'environnement et de valorisation des paysages. Dans ce contexte, l'établissement a conduit entre 2014 et 2016 un processus d'élaboration concertée d'un plan de paysage. L'objectif de ce document était de placer la compréhension et le respect du paysage en clef de voûte des démarches d'aménagement menées sur le territoire du Parc, en cohérence avec les documents de planification existants. Ce premier plan de paysage a pris en compte les aspects d'interface terre-mer mais reste principalement continental et insulaire. <u>Le plan de paysage sous-marin, 2^{ème} étape de cette démarche, a pour objectifs de :</u> - rendre accessible ce qui se cache sous la surface des espaces marins du Parc national pour une meilleure appropriation et une meilleure compréhension des enjeux de préservation ; - mieux appréhender l'empreinte de l'homme sur l'environnement marin pour mieux la maîtriser ; - proposer une vision globale du fonctionnement des espaces marins du cœur du Parc national des Calanques ; - développer la prise en compte des paysages sous-marins dans la conduite des politiques publiques en mer ou sur le littoral et ayant des impacts sur le milieu marin. DESCRIPTION DE L'ACTION : Le plan de paysage sous-marin ne se limitera pas à une analyse géographique et géomorphologique des fonds marins, ni à une analyse biologique des habitats, mais proposera une lecture transdisciplinaire faisant appel à la fois aux sciences naturalistes, économiques, physiques et géographiques, ainsi qu'aux sciences de la perception. La première étape du plan de paysage sous-marin sera de réaliser un diagnostic partagé faisant un état de la connaissance des fonds marins du cœur du Parc national des Calanques et un état des lieux des usages et des pressions, proposant une définition d'unités paysagères, identifiant les dynamiques. Sur la base des enjeux relevés dans la phase d'analyse de l'état existant et des évolutions à l'œuvre sur le territoire, le plan de paysage définira une stratégie pour les paysages sous-marins. Cette deuxième étape du plan de paysage permettra de définir des objectifs de qualité paysagère suivant la méthodologie des plans de paysage du ministère de l'écologie. La définition de ces orientations permettra l'élaboration de mesures de gestion, de programmes de protection, de remise en état ou d'aménagement, en s'appuyant sur les actions déjà programmées dans le cadre du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) ou du Contrat de Baie de la métropole marseillaise. Ces orientations auront vocation à alimenter la réflexion du processus d'élaboration d'un volet maritime du SCOT .							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1									
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes									
Maitre d'ouvrage Parc National des Calanques									
PARTENAIRES TECHNIQUES :									
DREAL PACA, AGAM, MAMP, Agence de l'Eau, AFB									
TERRITOIRE:									
Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente)									
SDAGE n° masses d'eau:									
FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c									
Correspondance programme de mesures :									
OF6_MIA0701									
TYPE D'OPERATION:									
Etude X									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation X									
Communication / sensibilisation X									
INDICATEUR DE SUIVI									
Réalisation du plan paysage									
COUT OPERATION HT 120 000 €		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :		Planning		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude TTC 90 000 €		Cahier des charges							
Animation TTC 20 000 €		études							
Communication / sensibilisation TTC 10 000 €		animation							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	Etat (MTES)		Parc National des Calanques		
0%	0%	50%	5%	0%	25%		20%		
0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €		24 000,00 €		

ACTION N°		FA 13	ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES							
OPERATION n°		13_07	Programme de surveillance des macrodéchets							
DEFI principal * :		1	<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le littoral de la Métropole présente une pollution par échouages et abandons de macrodéchets. Il s'agit de proposer la mise en œuvre d'un programme de surveillance de cette pollution.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION : Dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), des mesures ont été définies par la France afin de voir une diminution des déchets qui aboutissent en mer. MerTerre a ainsi proposé de mettre en œuvre le dispositif "Adopt'1 Spot" qui a pour objet de fédérer des acteurs hétérogènes autour de la protection contre les déchets "sauvages". Ces acteurs sont invités à s'inscrire dans un nettoyage d'envergure en utilisant un système de caractérisation des déchets ramassés. Ils sont ensuite invités à s'engager à organiser des opérations de nettoyages et/ou de sensibilisation au moins 4 fois dans l'année ou au moins 10 fois, toujours en utilisant des protocoles homogènes de caractérisation des déchets. Un site Internet/une application sont créés afin de permettre aux structures de s'inscrire dans le dispositif, d'enregistrer leur événement, de télécharger les documents ressources. La base de données qui centralise les informations est développée par le MNHN dans le cadre du programme "65 millions d'observateurs".</p> <p>L'opération Calanques Propres, est le socle sur lequel s'appuie la mise en œuvre du programme Adopt' 1 Spot sur le territoire métropolitain. L'opération en devient ainsi l'événement annuel d'envergure de ce programme. Elle permet de fédérer les acteurs locaux autour d'un événement fort et de coordonner leurs interventions avec celles des pouvoirs publics sur le littoral marseillais (ONF, Parc National des Calanques, Ville de Marseille, Métropole marseillaise).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets "sauvages" en bordure littorale et en mer et préserver la biodiversité ; - Conscientiser/Eduquer les citoyens au problème de déchets abandonnés par terre et qui aboutissent en mer; - Accroître et coordonner les efforts de nettoyage des espaces qui en ont besoin; - Améliorer la réputation de la baie de Marseille; - Créer du lien social autour de l'appartenance à un territoire; - Avoir une approche globale et unifiée du problème pour trouver des solutions, en remontant aux origines et sources des déchets marins; - Identifier les types de déchets, les secteurs d'activités impliqués et les voies de transfert afin d'aider à la mise en œuvre d'actions de réduction préventives et curatives. <p>(*) Participation au titre de la préservation des espaces naturels. Montant</p>							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-9								
Améliorer l'état des connaissances sur les cours d'eau côtiers et le littoral en particulier les sources de pollution et de contamination										
Maitre d'ouvrage		Association Mer terre								
PARTENAIRES TECHNIQUES :										
Mer Terre										
MAMP										
Parc National des Calanques										
TERRITOIRE:										
Contrat de baie										
SDAGE n° masses d'eau:										
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c										
Correspondance programme de mesures :										
TYPE D'OPERATION:										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation		X								
Communication / sensibilisation		X								
INDICATEUR DE SUIVI										
réalisation budgétaire										
COUT OPERATION TTC		195 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie					
Détail :			Planning		2015	2016	2017	2019	2020	2021
Prestations externes	30 000 €									
Animation	150 000 €	Prestation								
Communication / sensibilisation	15 000 €	Animation								
		Communication / Sensibilisation								
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Association Mer Terre	UE			
10%	20%	0%	30%	15%	0%	25%				
19 500,00 €	39 000,00 €	0,00 €	58 500,00 €	29 250,00 €	0,00 €	48 750,00 €				

ACTION N°		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES						
OPERATION n° 13_08 bis		Restauration des fonds marins : enlèvement des engins perdus						
DEFI principal * : 2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Gestionnaire depuis 1983 sur le territoire de la Côte Bleue, le Parc Marin travaille en partenariat étroit avec les différents acteurs du territoire : pêcheurs professionnels, plongeurs, chasseurs, plaisanciers. Ces partenariats ont fait remonter au cours des années différentes observations telle que la présence de chaluts et filets abandonnés/perdus dans les eaux du Parc Marin de la Côte Bleue ayant des impacts sur les roches coralligènes et/ou des petits fonds. DESCRIPTION DE L'ACTION : Dans le cadre de la restauration des habitats marins impactés par des engins de pêche, le Parc Marin propose de réaliser un suivi des travaux engagés sur son territoire dans le cadre de l'enlèvement des filets (RecupMed/GhostMed) et de poursuivre ses interventions en coordination avec l'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM) de retrait de filets cassés ou bloqués signalés tout au long de l'année dans les petits fonds . Ces actions visent à limiter au maximum les atteintes faites aux habitats et aux espèces marines évoluant dans ces zones, et de permettre une restauration et un retour à l'état naturel des fonds sensibles.						
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)								
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1								
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes								
Maitre d'ouvrage PMCB								
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
DDTM								
Prud'homies								
MIO								
TERRITOIRE:								
Côte Bleue								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDC05, FRDC04								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation X								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
réalisation budgétaire								
COUT OPERATION 38 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :			2015	2016	2017	2019	2020	2021
Suivi restauration habitat 38 000 €		Suivi restauration habitat						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	AFB	Autres financeurs		
0%	0	0%	0%	0%	25%	75%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 500,00 €	28 500,00 €		

ACTION N° FA 13		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES											
OPERATION n° 13_09		Synthèse des connaissances scientifiques en mer sur le territoire du Parc national des Calanques											
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS: La première stratégie scientifique du Parc national des Calanques, validée par son conseil d'administration le 4 juillet 2017, pointe la nécessité de réaliser un bilan des connaissances scientifiques collectées sur le territoire. Cette démarche a été d'ores et déjà réalisée en 2015 pour le milieu terrestre. Cette dynamique doit être poursuivie pour le milieu marin, afin de disposer d'un état des lieux exhaustif pour l'ensemble des milieux. Le Parc national des Calanques est également en phase d'organisation des documents bibliographiques par la mise en place d'une base de données de catalogage (PMB), partagée avec le Parc national de Port Cros, et un projet de convention avec les bibliothèques d'Aix Marseille Université. Cette synthèse bibliographique facilitera, en lien avec la mise en oeuvre de la stratégie scientifique du Parc national des Calanques, l'identification des priorités de recherche scientifique menées ou soutenues par l'établissement. Elle permettra par ailleurs de rendre disponible au public une bibliographie exhaustive des études scientifiques et des publications réalisées concernant l'espace marin du Parc national des Calanques. La base de données qui en résultera sera accessible aux partenaires du Parc national et au public. DESCRIPTION DE L'ACTION : Cette synthèse bibliographique sera réalisée par le recrutement d'un agent en renfort temporaire de bon niveau (Master 2 minimum), réservé exclusivement à la réalisation de cette mission. La méthode utilisée pour la récolte des documents sera inspirée de celle ayant déjà été mise en place, au sein de l'établissement, pour la synthèse des connaissances scientifiques pour le milieu terrestre. Phase 2 du Contrat de baie (2019-2021) : Réalisation de l'étude au premier semestre 2019 (*) Opération aidée au 10ème Programme, pas de nouveau engagement financier phase 2 pour cette action											
Maître d'ouvrage Parc National des Calanques PARTENAIRES TECHNIQUES : AE RMC, AFB communauté scientifique													
TERRITOIRE: Périmètre marin du Parc (cœur et AMA)													
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :													
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire et missions d'enlèvement													
COUT OPERATION HT 20 700 € Détail : Etude 20 700 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie							
			2015	2016	2017	2019	2020	2021					
		Etude											
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Parc National des Calanques							
0%	0%	65%	0%	60%	0%	35%							
0,00 €	0,00 €	13 455,00 €	0,00 €	12 420,00 €	0,00 €	7 245,00 €							

ACTION N°		FA 13	ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES																																									
OPERATION n° 13_10 Réalisation d'une analyse historique de la qualité du milieu marin et d'outils de communication sur la zone sous influence des rejets de Cortiou																																												
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Le Parc national des Calanques a, parmi ses caractéristiques essentielles, celle d'être un parc péri-urbain, intégré dans le territoire de la 2ème plus grande métropole française. A ce titre, sa mission de préservation des patrimoines se trouve en permanence confrontée aux contraintes de cette proximité et aux impacts qu'elle engendre. Parmi les pressions identifiées, se situent les rejets des eaux résiduaires urbaines, notamment dans l'anse de Cortiou. L'anse de Cortiou fait partie des zones du coeur de Parc national focalisant une attention particulière sur la problématique du niveau de compatibilité entre impacts anthropiques et préservation des milieux. Elle justifie donc pleinement la construction d'un programme d'action spécifique à cette zone associant structuration des connaissances techniques et scientifiques disponibles sur cet espace, et construction d'une contextualisation et d'un discours à l'attention du public sur ce sujet. L'objectif de l'action proposé est donc double : Objectif - Réaliser une analyse historique des connaissances existantes sur la qualité du milieu marin (eau, sédiment, biote) dans la zone d'influence des rejets de Cortiou. Objectif 2 - Construire une stratégie et des outils de communication permettant une contextualisation de la problématique des rejets d'eaux résiduaires urbaines dans l'anse de Cortiou . DESCRIPTION DE L'ACTION <i>Objectif 1</i> Ce premier objectif consiste à réaliser une synthèse exhaustive des connaissances techniques et scientifiques autour de la cuvette de Cortiou. Cette synthèse prendra en compte les données les plus récentes, mais proposera également une analyse des données historiques collectées sur le site. <i>Objectif 2</i> Ce second objectif consiste en la construction d'une stratégie de communication vis à vis du grand public. Ce travail pédagogique devra permettre : - d'expliquer, de manière générale dans un premier temps, les enjeux du traitement des eaux résiduaires urbaines; - de faire connaître l'histoire de ce sujet sur Marseille et son évolution au cours du temps, en termes d'équipement et de qualité du rejet; - de présenter la nature des équipements et procédés en place, et en cours de mise en œuvre (bassins de rétention); - de valoriser l'action du contrat d'agglomération / Contrat de Baie et des collectivités sur le sujet; - d'introduire le sujet, dans ce contexte, de l'expérimentation de reconstitution des biocénoses marines portée par le projet REXCOR; - de mettre en avant l'ensemble des actions conduites autour de la cuvette de Cortiou pour préserver le milieu, en précisant la particularité du caractère péri-urbain du Parc national des Calanques. (*) Opération aidée au 10ème Programme, pas de nouveau engagement financier																																									
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes																																												
Maitre d'ouvrage Parc national des Calanques																																												
PARTENAIRES TECHNIQUES : MAMP communauté scientifique																																												
TERRITOIRE: Petits fonds de la cuvette de Cortiou																																												
SDAGE n° masses d'eau: FRDCO7a Correspondance programme de mesures :																																												
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>			Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	X																														
Etude	X																																											
Gestion/Exploitation																																												
Travaux/prestation																																												
Expérimentation																																												
Animation																																												
Communication / sensibilisation	X																																											
INDICATEUR DE SUIVI																																												
COUT OPERATION HT 65 000 € Détail : Etude 65 000 € Communication		Planning <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	Etude							Communication																				
	Phase 1 du Contrat de Baie				Phase 2 du Contrat de Baie																																							
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																						
Etude																																												
Communication																																												
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Parc National des Calanques																																						
0%	0%	50%	0%	60%	0%	50%																																						
0,00 €	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	32 500,00 €																																						

ACTION N° FA 13		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES											
OPERATION n° 13_11		Programme de prévention et de gestion des macrodéchets dans les Aygaldes											
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Dans le cadre du projet d'extension Euroméditerranée 2, l'Association MerTerre a été chargée par l'Établissement Public d'Aménagement de réaliser un diagnostic macrodéchets dans le ruisseau des Aygaldes. Cette étude a permis de mettre à jour une problématique environnementale complexe et d'envergure. Les volumes présents dans le ruisseau des Aygaldes sont très importants et nécessitent des mesures de prévention et de gestion. DESCRIPTION DE L'ACTION : Cette première démarche innovante a permis de rencontrer de nombreux acteurs impliqués dans le cours d'eau et concernés par sa qualité. Elle laisse entrevoir une opportunité de fédérer les parties prenantes dans une concertation autour de la réduction des déchets solides dans le ruisseau, voire de leur implication dans des actions futures de sensibilisation ou d'actions curatives. La plupart ont accueillis favorablement l'idée de co-construire un plan de prévention et de gestion des macrodéchets dans le ruisseau des Aygaldes. Il s'agira donc d'animer ce groupe d'acteurs et de co-construire et de mettre en oeuvre avec eux ce plan de prévention et de gestion des macrodéchets dans le ruisseau des Aygaldes qui contiendra une stratégie afin d'impliquer les riverains identifiés comme étant à l'origine des déchets. MerTerre mènera des actions de sensibilisation et d'implication des acteurs concernés, participera au comité de pilotage et réalisera des relevés et évaluation des déchets 1* par an dans le cours d'eau sur les mêmes sites pilotes que lors de l'étude diagnostic afin d'observer les tendances. Objectifs : - Réduire les déchets "sauvages" sur les berges et dans le lit du ruisseau des Aygaldes - Réduire les macrodéchets transportés par les eaux du ruisseau des Aygaldes lors des épisodes pluvieux - Conscientiser/Eduquer les riverains au problème de déchets abandonnés par terre et qui aboutissent en mer. - Accompagner/sensibiliser les entreprises riveraines dans la prévention et la gestion des déchets dans le ruisseau des Aygaldes - Créer du lien social autour de l'appartenance à un territoire - Avoir une approche globale et unifiée du problème pour trouver des solutions, en remontant aux origines et sources des déchets dans le cours d'eau - Identifier les types de déchets, les secteurs d'activités impliqués et les voies de transfert afin d'aider à la mise en oeuvre d'actions de réduction préventives et curatives.											
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A1-9 Améliorer l'état des connaissances sur les cours d'eau côtiers et le littoral en particulier les sources de pollution et de contamination													
Maitre d'ouvrage Association MerTerre													
PARTENAIRES TECHNIQUES : Euroméditerranée, Mer Terre, Gr13, SERAMM Associations d'entrepreneurs, associations de riverains, associations de protection de l'environnement, centres sociaux, collectivités locales													
Contrat de Baie													
TERRITOIRE: Littoral Métropolitain													
SDAGE n° masses d'eau: FRDR11034													
Correspondance programme de mesures : OF6_MIA0202													
TYPE D'OPERATION:													
<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td>X</td> </tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation	X												
Communication / sensibilisation	X												
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire													
COUT OPERATION HT 45 000 € Détail : Prestations externes Etudes 15 000 € Communication / sensibilisation 5 000 € Animation 25 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie							
				2015	2016	2017	2019	2020	2021				
		Prestation											
		Etudes											
		Communication / Sensibilisation											
		Animation											
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Association Mer Terre							
10%	10%	0%	20%	20%	0%	40%							
4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €							

ACTION N°		FA 13	ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES						
OPERATION n°		13_12	Inventaire et enlèvement des macro-déchets dans l'anse de Carteau						
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : En raison d'une activité de pêche professionnelle et de loisir intense sur le golfe, mais également de mouillages commerciaux et de plaisance, de nombreux macro-déchets sont constatés sur les fonds marins. Ces macro-déchets peuvent être classés en 2 grandes catégories : - <u>Les engins de pêche perdus</u> : Les engins utilisés par les pêcheurs professionnels sur l'anse de Carteau sont variés : filets trémail, filets droits, nasses, pots, lignes et hameçons, telliniers, sennes tournantes, dragues, etc. Il arrive que ces engins de pêche soient perdus accidentellement lors de tempêtes ou lors de la navigation. Lors des inventaires biologiques des habitats marins menés en 2008 des filets abandonnés ont notamment pu être observés, principalement sur les épaves et récifs artificiels. Ce matériel de pêche perdu accidentellement est susceptible de dégrader les habitats et les espèces du site, notamment par l'action de filets fantômes qui continuent de pêcher un temps avant de se déposer sur les fonds marins. - <u>Les corps morts abandonnés</u> : L'utilisation de corps morts en mer était une pratique très répandue ces dernières décennies. Plus utilisés aujourd'hui, ces corps morts laissés sur place (ainsi que les chaînes, drisses, bouées de rappel, etc. associées) contribuent à la dégradation des habitats d'intérêt communautaire sensibles tels que les herbiers ou habitats sableux. L'objectif de cette action est l'inventaire ainsi que l'enlèvement de ces macro-déchets présents dans l'Anse de Carteau. DESCRIPTION DE L'ACTION : Cette action se compose de différentes mesures visant à lutter contre les impacts de ces macro-déchets dans l'anse de Carteau : - Inventaire et cartographie des macro-déchets présents sur le site (engins de pêche perdus, corps morts abandonnés) ; - Expertise scientifique sur l'enlèvement de ces macro-déchets. Cette expertise devra notamment étudier les risques de dommages possibles sur les habitats et espèces générés par un enlèvement de ces macro-déchets qui seraient colonisés par des organismes et établir un protocole d'enlèvement avec des recommandations pour la mise en œuvre de l'action ; - Enlèvement des macro-déchets inventoriés suivant le protocole établi au préalable, transport et mise en déchetterie agréée/ou filière de recyclage si identifiée. (Notamment les déchets types filets de pêches qui sont envoyés							
Maitre d'ouvrage PNR de Camargue PARTENAIRES TECHNIQUES :									
TERRITOIRE: Masse d'eau du golfe de Fos SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire et missions d'enlèvement									
COUT OPERATION HT 25 000 € Détail : Inventaire macro-déchets 5 000 € Enlèvement d'une 40ene de petits corps morts 8 000 € Enlèvement 8 petits filets 12 000 € (*) Participation sur investissemnt seulement		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		Inventaire							
		Enlèvement							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs			
0%	0%	0%	0%	60%	0%	40%			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €			

ACTION N° FA 13		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES																
OPERATION n° 13_13		LIVRE BLEU de la Métropole Aix-Marseille-Provence																
DEFI principal * : 1 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-4 Améliorer la qualité des eaux de baignade		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Le livre Bleu de la Métropole Aix-Marseille-Provence se compose d'un diagnostic (Tome 1) et d'un programme d'actions (Tome 2). Il comprend une centaine de fiches actions opérationnelles, élaborées de manière partenariale. Elles traduisent concrètement la stratégie littorale et portuaire portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et témoignent de la volonté et de l'engagement des acteurs locaux dans la démarche. Les actions ont été regroupées au sein de trois grandes rubriques qui font écho aux enjeux identifiés dans le diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> • développer et aménager ; • protéger et sécuriser ; • gérer et entretenir. Le Contrat de Baie constitue le volet qualité des eaux et des milieux du Livre Bleu. Il convient ainsi d'intégrer certaines actions identifiées au Contrat de Baie pour sa deuxième phase opérationnelle, 2019-2021. Les actions annexées au présent Contrat de Baie sont les suivantes : 3-AMELIORER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX (0€) 3_2 Accompagnement des opérations de restructuration d'espaces littoraux à vocation économiques 3_4 Définition d'un projet de paysage à l'échelle d'AMP 5-DEVELOPPER LES FILIERES PROFESSIONNELLES DE LA MER (20 000 €) 5_9 Etude pour la valorisation des filières piscoles aquacoles et conchylicole 6-TOURISME BLEU ET VERT (80 000€, 8080 000€ pour mémoire) 6_5 Enquête sur les usages et loisirs des métropolitains sur le littoral 6_6 Schéma d'accueil des publics dans les espaces naturels littoraux 6_6bis Aménagement des portes d'entrée des massifs PNC (pour mémoire) 7-SECURISER (25 000 €) 7_2 Cessions de terrains au Conservatoire du littoral 7_6 Mutualiser les travaux de dragage des ports de plaisance situés sur le littoral métropolitain 7_11 Gestion des aires de carénage et d'avitaillement 8-RESTAURER (1 320 000€) 8_1 Benchmark des techniques alternatives douces pour stabiliser les plages 8_4 Aide au développement de micro-réserves_refuge pour les langoustes 8_5 Mise en œuvre du volet marin de la Stratégie Locale en Faveur de la Biodiversité Marseille 8_6 Poursuite des actions de renaturation d'espaces littoraux dégradés 12-DEVELOPPER LE RESEAU D'EXPERTS ET GOUVERNANCE (0 €) 12_1 Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement 12_4 Consolidation des relations internationales et de la coopération décentralisée 12_6 Partenariat avec la gouvernance du Plan Rhône TOTAL Actions 9 525 000€ (dont 8 080 000€ inscrits pour mémoire et financés intégralement par le PNC), soit 1 445 000 € ventilés financièrement comme indiqué ci-dessous																
Maitre d'ouvrage MAMP (DMLPE) PARTENAIRES TECHNIQUES : Communes littorales MAMP CD 13 Parc national des Calanques DDTM 13 Région																		
TERRITOIRE: Littoral Métropolitain																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation	X	Expérimentation	X	Animation	X	Communication / sensibilisation	X					
Etude	X																	
Gestion/Exploitation	X																	
Travaux/prestation	X																	
Expérimentation	X																	
Animation	X																	
Communication / sensibilisation	X																	
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire																		
COUT OPERATION HT 9 525 000 € hors "pour mémoire" 1 445 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		Prise de compétence																
MAMP	COMMUNES	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	Privés/GPMM/Europe/CCIMP		Autres financeurs : associations, PNC, PMCB, Etat											
18%	6%	0%	6,87%	7%	41%		21%											
256 500,00 €	89 750,00 €	0,00 €	99 250,00 €	94 750,00 €	597 500,00 €		303 250,00 €											



FICHES ACTIONS

Défi 3

Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral

ACTION N°		FA 14		MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES	
opérations associées n°		14_01 : Etude de définition pour la mise en place d'un observatoire 14_02 : Réseaux de surveillance du milieu marin par l'animation d'observatoires citoyens 14_04 bis : Travaux de réhabilitation et de création d'un lieu d'accueil à la "Villa Marine" 14_05 : Mise en place et développement de la plateforme POLARIS 14_06 : Mutualiser la connaissance en vue d'une centralisation future au sein d'une structure commune Département Métropole 14_07 : Mutualisation des études de suivi de milieu menées par les industriels rejetant en mer			
DEFI principal * :		3		COUT de l'ACTION HT (phase 2)	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				1 059 836 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
MAMP, Conseil régional, Département13		MOI, IMBE, ECOMERS, Université Méditerranée			
Communes La Ciotat, St Cyr, Martigues,		CNRS, AFB, MedPAN,			
PMCB, Parc National des Calanques, SIBVH,		Agence de l'Eau			
ENJEUX et objectifs de l'action					
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.</p> <p>Les acteurs de l'aire littorale du Contrat de Baie, qu'ils soient gestionnaires d'un espace public, usagers ou détenteur d'une autorité administrative particulière, génèrent un très grand nombre d'informations et autant de "données".</p> <p>Or, on constate que ces informations et ces données sont non seulement utiles à ceux qui les produisent mais pourraient l'être, plus largement, à la société civile et aux habitants du littoral et même de la Métropole. Elles permettraient, notamment, d'illustrer et de concrétiser les démarches pédagogiques et de sensibilisation des populations ou des usagers du littoral et de compléter les données statistiques liées à l'activité anthropique (données économiques, sociales, etc.) mais aussi aux domaines de l'environnement et de la protection de la nature (pollutions, impacts, qualité des milieux, inventaires de la biodiversité, etc.).</p> <p>Seulement, bien souvent, les informations et données produites sont partielles ou le sont sous une forme adaptée aux spécialistes mais inexploitable pour les autres. Elles ne profitent, au bout du compte, qu'à un nombre limité de bénéficiaires et sont perdues pour nombre d'acteurs qui ignorent jusqu'à leur existence.</p> <p>La création d'un Observatoire du littoral permettrait, en centralisant ces informations, de faire connaître les démarches existantes (et donc de valoriser les acteurs qui les réalisent), mais aussi, de compléter les données en quantité ou en fréquence (pour éviter les "trous" dans l'espace et dans le temps) et en qualité (en complétant les bases de données, en réalisant des mesures, en créant des indicateurs, etc.). Cet Observatoire pourrait aussi mettre à disposition des outils de partage, de visualisation ou d'exploitation de ces données (place forme collaborative internet, SIG, stockage de données en OPEN DATA ou accès limité, éditions d'ATLAS, etc.) et proposer de manière centralisée, régulière et surtout pérenne, l'analyse et la consolidation des données produites (sources, fiabilité, format, fréquence, nature, etc.) ainsi que l'évaluation de leur utilisation potentielle pour la société civile (enseignement, recherche, entreprises, monde associatif, etc.).</p> <p>Il pourrait aussi, dans le cadre de conventions spécifiques, réaliser des mesures complémentaires, effectuer des campagnes de communication et de sensibilisation pour le compte de ces mêmes acteurs, dont il deviendrait un partenaire.</p> <p>Si, vu la taille du territoire du Contrat de Baie, les enjeux et le nombre des acteurs concernés, les services que pourrait rendre un tel outil semblent à priori évidents dans les grandes lignes, il convient d'en préciser le périmètre d'intervention, la nature des missions et, pour la structure en tant que telle, son fonctionnement, son organisation, sa forme juridique et son financement.</p> <p>Pour ce faire, la rencontre des acteurs principaux du littoral est indispensable pour recueillir leurs avis et évaluer avec eux ce que pourrait leur apporter un tel outil. Dans le même temps un inventaire des pratiques, des outils et des structures qui pourraient collaborer au projet sera réalisé.</p>					

ACTION N° FA 14		MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES																
OPERATION n° 14_01		Etude de définition pour la mise en place d'un observatoire																
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : <u>Rencontre des acteurs et état des lieux:</u> La définition du périmètre d'intervention (missions, services) de l'Observatoire nécessite de rencontrer les principaux acteurs du littoral (publics et privés) et de recueillir leurs avis et leurs attentes vis à vis d'un tel outil. A cette occasion, il sera nécessaire d'évaluer les pratiques en cours et de faire l'état des lieux de l'observation du littoral actuellement pratiquée sur le périmètre du Contrat de Baie en complétant, si nécessaire, la liste des partenaires potentiels. <u>Benchmark:</u> A la suite de cette première démarche, il conviendra de vérifier comment fonctionnent les structures existantes qui ont des vocations proches de celle de l'Observatoire et ceci dans le but de proposer différents scénarios mettant en lumière les avantages et inconvénients de chacun. <u>Propositions de scénarios:</u> Des propositions seront formulées et évaluées pour répondre à la demande. Propositions de fond sur la nature des missions et des services attendus de l'Observatoire, propositions de forme sur la nature de la structure, son fonctionnement et ses moyens. DESCRIPTION DE L'OPERATION : Phase 1 : Elaboration du cahier des charges Phase 2 : Lancement de l'étude / Etat des lieux - Interviews, entretiens des acteurs, benchmark, etc. Phase 3 : Préconisations Phase 4 : Lancement de l'Observatoire: - adoption d'une méthodologie, - planning, - remise du rapport final.																
Maitre d'ouvrage MAMP PARTENAIRES TECHNIQUES : MOI, IMBE, ECOMERS, Université Méditerranée CNRS, CSIC, AFB, MedPAN, Département13 Parc National des Calanques, MAMP, SIBVH, PMCB, Villes de Marseille, La Ciotat, St-Cyr, Martigues AERMIC, CR PACA																		
TERRITOIRE: territoire du contrat de baie																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c <u>Correspondance programme de mesures :</u> OF4_GOU0202																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation	X	Animation	X	Communication / sensibilisation						
Etude																		
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Experimentation	X																	
Animation	X																	
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI Remise des rapports d'étude des différentes phases Nombre d'acteurs rencontrés																		
COUT OPERATION TTC 20 000 € Détail : Etude AGAM		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		Etudes préconisations / choix du scénario																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs												
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%												
20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N°		FA 14		MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES				
OPERATION n°		14_02		Réseaux de surveillance du milieu marin par l'animation d'observatoires citoyens				
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie		<p>Contexte :</p> <p>Les observatoires citoyens animés par le CPIE Côte Provençale ont pour but de répondre à divers objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les habitants, à travers leurs activités de loisirs (plongée, pêche, sport nautique) à leur territoire et à leur environnement ; - avoir un bruit de fond sur l'état écologique des eaux côtières ; - sensibiliser les pratiquants aux enjeux de préservation de leurs sites de pratiques tant sur les aspects écologiques que sur les pressions liés à la fréquentation des sites. <p>L'observatoire Méditerranéen des paysages sous-marins « Medobs-sub » a été créé en 2011 et se base sur une participation citoyenne volontaire des plongeurs de loisirs. Les observations sont saisies sur le site internet www.medobs-sub.org.</p> <p>L'observatoire « Pêcheurs sentinelles » créé en 2012 se base sur une participation citoyenne volontaire des pêcheurs de loisir ; qui peuvent transmettre leurs observations sur le site www.pecheurs-sentinelles.org.</p> <p>En 2014, un nouvel observatoire vient compléter ceux existants : l'observatoire « Sport Mer Territoire » qui a pour finalité d'impliquer les pratiquants des sports nautiques. Les observations sont saisies sur le site internet www.sportmerterritoire.org.</p> <p>Ces observatoires répondent aux enjeux la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).</p> <p>Objectifs :</p> <p>Assurer une veille du bon état écologique des eaux situées dans le périmètre du Contrat de Baie.</p> <p>Impliquer les habitants et les clubs nautiques de ce territoire.</p> <p>Tenir informés les acteurs du territoire concernés (scientifiques, associations, gestionnaires, entreprises).</p> <p>Description des actions :</p> <p>Les observatoires sont animés, sur le territoire de la Métropole, par le CPIE Côte provençale. Cela se fait autant à distance que sur le terrain.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des ateliers de sensibilisation dans les clubs du périmètre du contrat ; - être présent (stands d'informations) lors d'événements ponctuels mis en œuvre sur le territoire ; - développer des liens étroits avec les acteurs du territoire concernés. 						
Maitre d'ouvrage CPIE								
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence de l'Eau RMC DREAL PACA MAMP Région PACA Organismes sportifs, Naturoscope de Marseille, AIEJE								
TERRITOIRE: territoire du contrat de baie								
SDAGE n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF6_MIA0701								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Experimentation		X						
Animation		X						
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI Nombre de sentinelles, nombre de sites suivis, nombre de clubs partenaires, nombre de manifestations organisées.								
COUT OPERATION TTC 0 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail : Etude Travaux/prestation				2015	2016	2017	2018	2019
		Cahier des charges						
		Etudes						
		Observatoire						
		Plateforme d'échange						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs		
0%	0%	0%	0%	0%	0%	20%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES						
OPERATION n°		14_04bis	Travaux de réhabilitation et de création d'un lieu d'accueil à la "Villa Marine"						
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le Conservatoire du littoral est affectataire de la Villa Marine sur l'archipel du Frioul depuis octobre 2013. Cet édifice est construit en surplomb de la mer sur une côte rocheuse de l'île de Ratonneau et sur la voie d'accès à la plage et à l'Hôpital Caroline (lieu de quarantaine utilisés lors de l'arrivée des bateaux à Marseille). Ayant connu plusieurs usages (logement militaire puis maison de vacances), il est à présent inoccupé depuis de nombreuses années. Son état général est mauvais et des désordres importants apparaissent. La villa, située sur un parcours fréquenté d'accès à la plage, avait été identifiée pour faire l'objet d'une réhabilitation et d'un projet de mise en valeur (expositions, accueil du public), mais la question se posait en premier lieu de la faisabilité d'une restauration. Dans cette optique, une étude préalable a été réalisée en 2017-2018 comprenant un diagnostic architectural ainsi que les esquisses d'un pré-programme fonctionnel et des pistes pour la scénographie intérieur. L'objectif est de faire de ce lieu un point d'accueil (maison de la nature) pour le grand public et les scolaires qui serait co-géré par le Parc National des Calanques et la Ville de Marseille (les modalités restent à déterminer). Les thématiques abordées porteront sur les paysages, la biodiversité marine et insulaire (notamment de la baie de Marseille) en lien avec le programme des Petites Iles de Méditerranée porté par le Conservatoire du littoral (délégation Europe et International) et la Ville de Marseille. Cette étude a fait l'objet de plusieurs réunions du comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires concernés et a donné lieu à des échanges avec l'ABF afin de pré-valider les orientations architecturales possibles. L'étude s'est conclue par l'approbation d'un consensus sur le scénario à retenir lors du COPIL final en Juin 2018. DESCRIPTION DE L'ACTION : 1/ Il convient désormais de lancer une consultation pour le reste de la phase maîtrise d'œuvre. L'étude produite constituant la phase AVP. La maîtrise d'œuvre sera donc en charge de réaliser les phases PRO, ACT, VISA, DET, OPC et AOR. La consultation pour cette prestation sera lancée début 2019. La maîtrise d'œuvre organisera encore 1 ou 2 réunions de validation de points de détails du scénario retenu (matériaux, mode de chauffage...). Les grandes lignes ayant été validées au dernier COPIL. 2 / Réalisation des travaux selon le scénario retenu qui a fait consensus. L'enjeu de ce site n'étant pas de marquer son territoire mais de travailler avec un patrimoine bâti existant et donc de s'insérer dans le site par la déclinaison d'un vocabulaire architectural présent, sans caricaturer. Les travaux seront réalisés avec des objectifs environnementaux (récupération et recyclage des matériaux, bâtiment basse consommation, bilan carbone le plus bas possible...). L'action s'insèrera dans une démarche d'exemplarité avec en perspective une valorisation et un accueil possible dans le cadre des épreuves de voile des JO							
Maitre d'ouvrage Conservatoire du Littoral									
PARTENAIRES TECHNIQUES : Parc National des Calanques, Conseil régional PACA Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Agence de l'Eau Ville de Marseille, MAMP									
TERRITOIRE: Marseille									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
INDICATEUR DE SUIVI Respect des objectifs calendaires, réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 541 836 € Détail : Maîtrise d'œuvre et travaux HT 541 836 € TVA 96 485 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		consultation maîtrise d'œuvre							
		travaux							
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Conservatoire du littoral			
0%	0%	0%	0%	70%	0%	30%			
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	379 285,20 €	0,00 €	162 550,80 €			

ACTION N° FA 14		MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES																																													
OPERATION n° 14_05		Mise en place et développement de la plateforme POLARIS																																													
DEFI principal * : 3 3 : Gouvernance/sensibilisation OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A 3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION POLARIS est une plateforme de test et de développement de méthodes d'observation destinées à acquérir de la connaissance sur le milieu marin pour le gestionnaire par un public de plongeurs-citoyens multi-niveaux de compétences. Cette plateforme est un projet pilote de collaboration entre gestionnaires, scientifiques et citoyens en faveur de la connaissance et de la protection du milieu marin. Elle répond aux besoins des scientifiques et des gestionnaires d'élargir et de démultiplier l'acquisition de données de terrain sur un territoire géographique large en impliquant d'avantage les plongeurs-citoyens. Ainsi, à terme, elle a pour objectif de proposer des outils permettant : - de maintenir des suivis biologiques à long terme sur les écosystèmes littoraux, paysages et espèces patrimoniales, - d'impliquer et de fédérer les citoyens en proposant des outils et des formations permettant de contribuer à des actions de veille environnementale, - d'éditer des documents de vulgarisation scientifique et réaliser des actions de communication autour de la protection du milieu marin. A moyen termes, POLARIS sera proposée pour être la plateforme technique d'un observatoire du territoire porté par la Métropole dans le cadre du Contrat de Baie. DESCRIPTION DE L'ACTION : POLARIS (Plateforme d'Observation du Littoral Appliquée à la Recherche, à l'Information et à la Sensibilisation) est une plateforme opérationnelle de collaboration entre sciences citoyennes et recherche en écologie marine appliquée à de la gestion territoriale. Elle propose des activités pour apprendre à observer, contribuer à la collecte de données venant compléter des actions scientifiques, former les citoyens à pratiquer la plongée sous-marine avec un intérêt écologique, renseigner et soutenir les politiques locales en faveur de leur gestion environnementale. Actions 2018/2019 : - Sorties spécifiques en plongée sous-marine pour des formations à l'observation environnementale - élaboration de contenus de formation disponibles pour des plongeurs de loisir et professionnels ; - Animation d'un comité de pilotage et d'ateliers de travail pour une co-construction de la plateforme POLARIS ; - Développement d'une application mobile, outil numérique pour la collecte des données, leur bancarisation et la découverte du milieu marin ; - Promotion de POLARIS (élaboration d'un trailer, relais médias) ; - Co-rédaction d'une note méthodologique (1ère version) pour donner des clés quant à la mise en place d'un observatoire de territoire en s'appuyant sur l'implication citoyenne. Actions 2020 : - Transférabilité de la démarche POLARIS à d'autres aires marines protégées ; - Initiation d'un guide méthodologique co-rédigé ; - Initiation de l'observatoire avec l'aide opérationnelle de structures insitutionnelles. (*) Montant prévisionnel maximum dans la limite des crédits disponibles																																													
Maitre d'ouvrage Septentrion Environnement PARTENAIRES TECHNIQUES : Instituts de recherche : IMBE, ICM, GEM, MNHN Association Planète Mer Pôle Mer Méditerranée Fédération de plongée Fédération Sportive et Gymnique du Travail																																															
TERRITOIRE: Territoire du Contrat de Baie SDAGE n° masses d'eau: FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION: Etude X Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation X Animation X Communication / sensibilisation X																																															
INDICATEUR DE SUIVI Nombre de personnes accueillies dans le cadre des activités de l'association Nombre de visites sur les supports internet (site internet, vimeo, facebook) A termes : Rapports d'études et publications scientifiques																																															
COUT OPERATION HT (3ans) 300 000 € Détail: coût annuel Communication 4 800 € Déplacements 2 300 € Charges de personnel 78 000 € Achat / Location de matériel 5 500 € Frais de fonctionnement 2 900 € Rémunération extérieure 6 500 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AVP : création plateforme</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place opérationnelle</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Préfiguration de l'observatoire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Élargissement à d'autres territoires</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2019	2020	2021	AVP : création plateforme							Mise en place opérationnelle							Préfiguration de l'observatoire							Élargissement à d'autres territoires						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2019	2020	2021																																									
AVP : création plateforme																																															
Mise en place opérationnelle																																															
Préfiguration de l'observatoire																																															
Élargissement à d'autres territoires																																															
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	Parc national des Calanques	SEPTENTRION et autres financeurs privés (PURE OCEAN)																																									
15%	10%	0%	10%	10%	10%	45%																																									
45 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	135 000,00 €																																									

ACTION N° FA 14		MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES																
OPERATION n° 14_06		Mutualiser la connaissance en vue d'une centralisation future au sein d'une structure commune Département Métropole																
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A 3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : De nombreuses études, recherches et suivis sur le golfe ont été réalisés par divers acteurs, sur des thèmes différents et en se basant sur des protocoles différents. A ce jour, aucune synthèse n'est disponible. Il est donc nécessaire de regrouper ces données et de les consolider afin d'améliorer la vision d'ensemble de la qualité de l'eau du golfe de Fos. Sachant qu'il existe déjà de nombreux observatoires qui ont cette fonction centralisatrice, il convient en accord avec le Contrat de Baie métropolitain, de réaliser un prétravail de centralisation des données propres au golfe de Fos afin d'alimenter une future structure à l'échelle métropolitaine et départementale, existante ou à créer. Ainsi, l'objectif de cette action consiste en la collecte des études existantes ou à produire sur le golfe. Chaque acteur local du territoire pourrait être contributeur ou utilisateurs des données produites. Il s'agit de fournir à l'échelle du territoire un outil d'échange, d'accompagnement et d'information. Il renforcera la connaissance sur le territoire de manière à mieux identifier les sources de pollutions (pollutions historiques, agricoles, industrielles, eaux pluviales...) et ainsi de proposer des solutions adaptées. Il sera également en capacité de diligenter analyses et études (voir fiches annexes) L'objectif étant de centraliser les études afin d'éviter les redondances et mutualiser les connaissances. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action consiste en la mise en place d'une antenne de coordination et d'observation des données établies sur le territoire d'étude, qui sera à terme, relié à la future structure . Il s'agit de mener les actions suivantes : - Regroupement des données disponibles auprès des pourvoyeurs de données; - Synthèse des données (études d'impacts, courantologie, suivi des milieux ...) et des dispositifs réglementaires existants (arrêtés préfectoraux...); - Consolidation et homogénéisation des résultats : suite à la cartographie, il convient de mailler le territoire et d'identifier les points complémentaires à inventorier, intégrer dans le suivi global (ex : cours d'eau, roubines ...). Cette phase devra également définir les caractéristiques d'interventions (périodes, méthodologies...); - Diffusion des résultats en remettant un rapport de synthèse. Il permettra de prioriser les zones d'interventions et/ou de déterminer des actions correctives à engager pour parvenir aux objectifs fixés par le SDAGE. La synthèse devra être réalisée régulièrement (fréquence à définir) et surtout maintenue dans le temps. Le SPPPI qui possède déjà la structure de partage des données en ligne avec la plateforme EnviroFos sera associé à ce travail préliminaire. PROPOSITION : <i>il est proposé d'affecter à cette mission un ETP, pour l'animation de l'observatoire sur le territoire du golfe de Fos et le suivi des études. Il est présenté un budget récapitulatif de l'ensemble des sous actions de la fiche 3.14.1 , sachant que certaines actions seront conduites en interne par le chargé de mission.</i>																
Maitre d'ouvrage MAMP PARTENAIRES TECHNIQUES : SPPPI DDTM, ARS Industriels PMCB, PNR, GPM IEC TERRITOIRE: Golfe de Fos SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures : OFSC_GOU0101																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation		Expérimentation		Animation	X	Communication / sensibilisation						
Etude	X																	
Gestion/Exploitation	X																	
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation	X																	
Communication / sensibilisation																		
INDICATEUR DE SUIVI Collecte et bancarisation des données (%)																		
COUT OPERATION HT 188 000 € Détail : Moyens humains année 1 et 2 80 000 € Matériel année 1 8 000 € Etudes Année 1 et 2 100 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie												
				2015	2016	2017	2018	2019	2020									
								98 000	90 000									
MAMP (CT5 et CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs												
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%												
188 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES					
OPERATION n°		14_07	Mutualisation des études de suivi de milieu menées par les industriels rejetant en mer					
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Les industriels ayant des pompages et rejets en mer sont soumis à la réalisation de suivi de milieu permettant d'évaluer l'impact potentiel des rejets sur le milieu marin environnant. Ces suivis, dont la fréquence et les paramètres sont définis par la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM), sont réalisés selon des protocoles différents suivant les prestataires et les années. De ce fait, si de nombreuses données sont disponibles, elles ne sont pas facilement exploitables à l'échelle du golfe. La mutualisation des suivis présente non seulement un avantage en terme d'homogénéisation des protocoles de recueil de données, mais également un avantage en terme de coûts pour les industriels concernés. DESCRIPTION DE L'ACTION : Cette action s'articule de la façon suivante : - Elaborer un cahier des charges commun aux industriels concernés (paramètres, périodicité des prélèvements) - Présenter le cahier des charges à la DDTM et la DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement et Logement) pour validation des protocoles proposés; - Consultation et sélection des prestataires pour la réalisation des suivis.						
Maître d'ouvrage PIICTO PARTENAIRES TECHNIQUES : CombiGolfe Kem One Elengy Ascometal DDTM, DREAL								
TERRITOIRE: Masse d'eau du Golfe								
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation x Travaux/prestation Expérimentation Animation x Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI Rapports de suivi de milieu								
COUT OPERATION HT 10 000 € Détail : Moyens humains / Mise en œuvre du plan d'actions ci-dessus 10 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
			2015	2016	2017	2019	2020	2021
						5k€	5k€	
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs		
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%		
0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €		

ACTION N°		FA 15		PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE	
opérations associées n°		15_01 : Animation et secrétariat du comité de baie 15_02 : Réalisation et diffusion des bilans des actions du Contrat de Baie 15_03 : Définition et recueil des indicateurs, centralisation et exploitation des données cartographiques			
DEFI principal * :		3		COUT de l'ACTION HT (phase 2)	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				811 000 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
MAMP, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, Conseil Régional PACA					
ENJEUX et objectifs de l'action					
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.</p> <p>Le Contrat de Baie est un contrat de milieux poursuivant 3 objectifs déterminants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la qualité des eaux de la baie et des écosystèmes marins ; - la connaissance, le contrôle et la gestion des risques de pollutions liés aux eaux pluviales et aux inondations; - la construction d'une gestion collective et équilibrée de l'eau et du littoral. <p>Cette démarche du Contrat de Baie, chapeauté par l'Agence de l'eau mandatée par la Préfecture, permet de réunir les acteurs, publics et privés, qui jouent un rôle dans la qualité des eaux concernées. Elle débute par une phase diagnostic et se concrétise par un programme d'action chiffré, échelonné sur 5/7 ans.</p> <p>L'agrément du projet sera demandé au Comité National d'Agrément (comité de bassin) en application de la procédure définie par délibération 2006-12 du 30 Juin 2006 du Comité d'agrément, actualisée le 11 juin 2009 ; et notifié par le ministère chargé de l'environnement.</p> <p>La gouvernance est assurée par un Comité de Baie (arrêté inter préfectoral du 16 avril 2019) réunissant 60 membres et composé de 4 collèges constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des collectivités territoriales et EPCI concernées (20 membres) - d'associations et représentants d'usagers (14 membres) - de personnes qualifiées (7 membres) - de représentants de l'Etat (29 membres) <p>La présidence du Comité de Baie est assurée par la Métropole, trois vices présidences ont été proposées, l'une à un représentant de la ville de Marseille, une autre au Président du Comité de rivière du bassin versant de l'Huveaune et la dernière aux représentants des Conseils de Territoire Istres Ouest Provence et Pays de Martigues. Le « secrétariat » est co-assuré par la Métropole et la ville de Marseille et un « chef de projet » animera le comité de pilotage en charge du suivi technique et administratif du Contrat de Baie.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Afin de piloter et d'animer la démarche du Contrat de Baie, des moyens humains, techniques et financiers sont nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique globale de sensibilisation sur les enjeux de l'eau et des milieux .</p> <p>La Métropole et la Ville de Marseille mettront chacune à disposition un chargé de mission à temps plein sur la mission du Contrat de Baie.</p> <p>Le Contrat de Baie est par ailleurs un document de planification opérationnelle ayant été constitué par l'ensemble des partenaires membres du Comité de Baie, ainsi, il convient que les politiques menées dans le cadre de ce contrat soient évaluées. Non pas par le biais des indicateurs de suivi des actions/opérations, mais bien dans le cadre de la définition générale de moyens permettant d'apprécier l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.</p> <p><u>L'équipe du secrétariat du Contrat de Baie aura pour mission :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire le lien entre les différents intervenants du Contrat de Baie; - de lancer et de suivre les procédures de marchés publics des opérations pilotées par MAMP et la Ville de Marseille; - d'élaborer les dossiers de demande de subventions nécessaires; - d'organiser et d'animer les réunions spécifiques nécessaires au bon déroulement des différentes opérations (en particulier les groupes de travail "eaux de baignade" ; "plan de mouillage" ; "plan POLMAR" ; "gestion de la roselière de Boumandariel" ; "Club des gestionnaires du Littoral"...) - d'élaborer les outils de suivis des actions du Contrat de Baie; - de rédiger et de diffuser les rapports et bilans annuels, à mi-parcours et à échéance. - d'assurer la coordination avec l'ensemble des équipes de la Métropole (Direction des ports, DEAP, GEMAPI, Communication) 					

ACTION N° FA 15		PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE																
OPERATION n° 15_01		Animation et secrétariat du Comité de Baie																
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du contrat de baie		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Afin d'animer la démarche du Contrat de Baie, tant dans la phase d'élaboration que de suivi, un certain nombre de moyens humains, techniques et financiers sont nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique globale de sensibilisation sur les enjeux de l'eau et des milieux. DESCRIPTION DE L'ACTION : - Fonctionnement du secrétariat du Comité de Baie /pour rappel le secrétariat du comité est assuré pour moitié par la MAMP et la VDM : • Moyens humains : - un chargé de projet dédié dont le rôle est d'animer la démarche, de coordonner l'ensemble des actions à mettre en œuvre et la mise en place de la gestion concertée à MAMP et assure l'interface avec les services opérationnels concernés. - un chargé de mission technique missionné par la Ville de Marseille pour le suivi des opérations en qualité de co-pilote du Contrat de Baie - Une assistance – 1 ETP dont les tâches sont ainsi réparties : – Assistance administrative et juridique – 60% – Assistance sur la partie « communication » – 30% – Assistance Informatique – 10 % • Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur le territoire du Contrat de Baie), ... ; • Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, smartphones etc...) - Animation du Comité de Baie : • Défraiement des intervenants experts (y compris pour le conseil scientifique); • Moyens financiers pour prestations de bouche (frais de représentation ou traiteur); • Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur le territoire du contrat de baie), ... ; • Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, etc...); • Assistance extérieure pour élaborer et conduire un plan de formation et ou de sensibilisation des élus et autres acteurs directement concernés par les enjeux du Contrat de Baie (techniciens territoriaux, restaurateurs et plagistes, encadrants sports nautiques et permis bateaux etc...). Par ailleurs, il est précisé que le suivi du plan de communication tel qu'il sera acté par les instances du Comité de Baie fera partie des missions des chargés de mission du Contrat de Baie. En effet, une étude sera réalisée par un prestataire (voir FA spécifique) visant à élaborer une stratégie globale de communication et de sensibilisation à l'environnement littoral. Cette stratégie se déclinera en sous-actions. Cet ensemble de sous-actions devra permettre de répondre au besoin sur le territoire et d'apporter le cadre aux actions entreprises par MPM et l'ensemble des maîtres d'ouvrages. Les associations, entre autres, pourront trouver dans ce cadre qui constituera les bases de discussions, des axes de travail rigoureux auxquels ils pourront se porter candidats. Les chargés de missions suivront la mise en œuvre de ce plan de communication générale.																
Maitre d'ouvrage MAMP PARTENAIRES TECHNIQUES : MAMP Ville de Marseille Agence de l'Eau																		
TERRITOIRE: Territoire du Contrat de Baie																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : OF4_GOU0202																		
TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation	X	Communication / sensibilisation	X					
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation	X																	
Communication / sensibilisation	X																	
INDICATEUR DE SUIVI Respect des objectifs calendaires, réalisation budgétaire, réalisation des opérations inscrites au contrat de baie concourant aux objectifs définis																		
COUT OPERATION HT 1 502 000 € Détail : postes 2ETP chargés de mission 1 104 000 € Investissement 40 000 € défraiements intervenants 18 000 € divers fonctionnement 10 000 € 1 ETP secrétariat 330 000 € Phase 1 : 751 000 € Phase 2 : 751 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie Phase 2 du Contrat de Baie														
				2015	2016	2017	2019	2020	2021									
		Animation																
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres												
25%	25%	50%	0%	0%	0%	0%												
375 500,00 €	375 500,00 €	751 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €												

ACTION N° FA 15		PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE											
OPERATION n° 15_03		Définition et recueil des indicateurs, centralisation et exploitation des données cartographiques											
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-1 Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du contrat de baie		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION L'ensemble des acteurs travaillant actuellement sur le périmètre défini du Contrat de Baie utilisent des indicateurs de suivi des politiques indépendantes menées. Par ailleurs, un ensemble de données cartographiques existe aujourd'hui sur ce même périmètre. Il convient donc, dès la mise en œuvre du contrat de baie de pouvoir disposer des outils nécessaires à l'évaluation des politiques qui seront menées: que ce soit par le recensement des indicateurs existants (et leur complément éventuel par la définition de nouveaux indicateurs spécifiques); et la centralisation et l'exploitation des données cartographiques. Ces outils devront permettre notamment , d'évaluer l'efficience, l'efficacité et la pertinence des actions qui seront mises en place. DESCRIPTION DE L'ACTION: Il s'agit de : 1/ centraliser les indicateurs existants, 2/ compléter les indicateurs existants, 3/ centraliser les données cartographiques, 4/ exploiter ces données cartographiques. Le travail de recollement de ces données sera externalisé. La structure qui sera retenue devra être formée aux méthodes évaluatives s'appuyant sur celles existant en matière d'évaluation des politiques publiques et comportant une méthodologie d'analyse pluridimensionnelle, globale, utilisant différents supports. Le secrétariat du Comité de Baie assurera le suivi des indicateurs les plus adaptés et produira un rapport de suivi annuel, qui sera présenté en Comité de Baie.											
Maitre d'ouvrage MAMP													
PARTENAIRES TECHNIQUES : Ville de Marseille AERMC Parc national des Calanques AGAM Conseil Régional PACA													
TERRITOIRE: Territoire du Contrat de Baie													
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :													
TYPE D'OPERATION:													
<table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	X
Etude	X												
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation	X												
INDICATEUR DE SUIVI Création d'un réseau actif de sentiers sous-marins sur le littoral de MAMP													
COUT OPERATION HT 30 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie						
Détail :				2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Etude AMO	20 000 €	Cahier des Charges											
mobilisation ETP	10 000 €	Recensement sites											
TVA	6 000 €	Animation											
Phase 1 : 10 000€													
Phase 2 : 20 000 €													
MAMP	MARSEILLE	Agence de l'eau	Région	Département	COMMUNES	Autre							
30%	30%	15%	0%	0%	15%	10%							
9 000,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €							

ACTION N° FA 16		STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION	
opérations associées n°	16_01 bis : Mise en oeuvre de la stratégie globale d'information et de sensibilisation pour le Contrat de Baie 16_02 : Création de la maison de l'embouchure du Rhône 16_03 : Création de la maison de la mer (issue du Livre Bleu)		
DEFI principal * :	3	COUT de l'ACTION HT (phase 2)	751 000 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, Régional PACA, Département 13			
ENJEUX et objectifs de l'action			
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A3-2: Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers</p> <p>L'aire littorale du Contrat de Baie constitue, en nombre de poste à flot (et à terre), le premier pôle de plaisance d'Europe, elle est aussi reconnue dans le monde entier pour la qualité de ses sites de plongée, les voies d'escalades de ses Calanques et un Parc National vient d'y être créé.</p> <p>Cette aire littorale qui attirait déjà beaucoup de visiteurs va donc, très probablement, en attirer d'avantage dans les années à venir et une gestion adaptée de ces nouveaux flux de touristes et d'usagers doit être mise en œuvre pour protéger les milieux naturels vulnérables et encadrer ces nouvelles pressions anthropiques.</p> <p>Mais cet espace littoral n'est pas uniquement un espace naturel dévolu aux loisirs et au tourisme, c'est aussi un espace industriel et économique de premier plan et il constitue, en outre, la façade littorale de la 2ème ville de France qui y exerce le lot habituel des pollutions d'une ville de 800.000 habitants.</p> <p>L'enjeu consiste donc, sur un même espace, à traiter plusieurs types de pressions anthropiques, à priori contradictoires, tout en préservant un patrimoine naturel vulnérable de grande qualité.</p> <p>Pour y parvenir, l'information et la sensibilisation du public est un facteur primordial de réussite.</p> <p>Fort heureusement, cette activité humaine, a générée autant d'acteurs publics ou issus de la société civile (clubs nautiques et de plongé, associations, entreprises, etc.) susceptibles de participer à ce processus de sensibilisation ou de développer des actions pédagogiques ciblées.</p> <p>D'ores et déjà, de nombreuses actions sont en cours, plus ou moins bien coordonnées, et des soutiens financiers importants des collectivités locales et de l'Agence de l'Eau sont à l'œuvre. Il apparaît nécessaire aujourd'hui, sans réduire à priori le volume financier des soutiens, de les réorganiser autour d'un projet plus collectif afin d'en augmenter l'impact et la portée. Pour ce faire, l'état des lieux des forces et moyens mobilisables a été dressé sur le périmètre initial du Contrat de Baie. Sur cette base, il a été proposé la définition d'une stratégie de communication et de sensibilisation adaptée aux nouveaux défis, validé en Comité le 12 décembre 2017.</p> <p>Cette stratégie - ou plan d'action - devra faire l'objet d'une mise à jour afin de répondre ou être compatible avec les attentes des organismes gestionnaires du littoral et des collectivités locales nouvellement intégrés au Contrat de Baie suite à l'extension de son périmètre.</p> <p>Dans l'attente de l'actualisation de l'état des lieux qui a néanmoins permis de dresser les grandes priorités d'actions à mener sur le territoire en matière d'EEDD, il conviendra sans attendre, de déployer des actions de sensibilisation et de communication adaptées à ce public particulier des usagers du littoral.</p> <p>Plusieurs lieux emblématiques tels que les anciennes "Consignes Sanitaires" du Vieux Port pourraient se prêter à cet exercice et être requalifiés dans ce but et aboutir à la réalisation et exploitation d'une Maison de la Mer de la Métropole.</p>			

ACTION N°		STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION						
OPERATION n°		16_01 bis	Mise en oeuvre de la stratégie globale d'information et sensibilisation					
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</p> <p>La stratégie globale d'information et sensibilisation élaborée pour le Contrat de Baie s'appuie sur la déclinaison de 15 actions nécessitant un pilotage pour permettre leur mise en œuvre.</p> <p>Cette dimension est particulièrement importante au démarrage d'une nouvelle dynamique telle que celle définie dans le cadre de la stratégie.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Le secrétariat du Comité de Baie, en charge du suivi opérationnel de la stratégie, se fera assister d'une AMO sur l'ensemble de la seconde phase du Contrat afin de réaliser les objectifs suivants répondant à la FA 15 de la stratégie :</p> <p>Instauration de la gouvernance : Définir un cadre de gouvernance qui implique les partenaires institutionnels, dans un souci de cohérence et de déclinaison opérationnelle de l'action ; Identifier un élu référent ; S'appuyer sur la commission "information & éducation" mobilisée pour l'élaboration du Contrat de Baie : revisiter sa composition pour l'enrichir, définir les modalités de réunion (prévoir au minimum deux rencontres par an au démarrage de la dynamique), cadrer les objectifs de cette instance : validation des critères appliqués aux appels à projets et analyse des réponses pour des choix partagés ; Prévoir des espaces d'échange et de partage inter-acteurs (apport de connaissances sur le Contrat de Baie, partage d'expériences, production d'intelligence collective) ; Rédiger un cadre de fonctionnement intégrant les modalités de gouvernance, le rôle et fonctionnement de chaque instance et les procédures de mise en oeuvre dont l'évaluation ; Rédiger une charte d'engagement reprenant les principes de fonctionnement et co-signée par l'ensemble des acteurs partenaires de la stratégie (institutions, associations, partenaires techniques, etc.).</p> <p>Définir des procédures permettant de s'appuyer sur les ressources du territoire : Instauration d'un protocole garantissant l'efficacité du dispositif ; Construire des appels à projets permettant de solliciter les ressources du territoire (associations, gestionnaires de milieux naturels, etc.) et d'engager une dynamique multipartenariale créative ; construire des appels d'offre publics pour les opérations déjà structurées dans le cadre de la stratégie et nécessitant des compétences professionnelles définies ; Valider les modalités d'évaluation ; Engager une étude sur les perceptions des publics cibles afin de mener une évaluation à long terme et ajuster les actions (projet pouvant être engagé avec Aix-Marseille-Université).</p> <p>Mise à disposition de moyens humains pour coordonner les opérations d'information et de sensibilisation : Dans le cas des actions du Contrat de Baie, la mobilisation d'acteurs internes, agents des collectivités, délégués, nécessitera une forte investigation ; Le pilotage pourra être mené directement par le secrétariat du Contrat de Baie par l'affectation de ressources humaines internes ou en s'appuyant sur les gestionnaires des espaces naturels protégés du territoire : Parc</p>					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-2						
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers								
Maitre d'ouvrage		MAMP						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
MAMP								
Agence de l'Eau								
TERRITOIRE:								
Contrat de Baie étendu								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c								
Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation		X						
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI								
Réalisation budgétaire								
COUT OPERATION HT		140 000 €	Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail :								
Assistance à maîtrise d'ouvrage		140 000 €	2015	2016	2017	2019	2020	2021
Rédaction cc								
Lancement								
MAMP (CT5)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES (PSLDR)	Autres financeurs		
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%		
70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N°		FA 16	STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION						
OPERATION n°		16_02	Création de la maison de l'embouchure du Rhône						
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le territoire de l'embouchure du Rhône constitue un milieu particulier et riche qui participe au réseau des grands deltas Méditerranéens pour ses caractéristiques hydrauliques, hydrologiques et environnementales. Ce site bénéficie d'une réelle notoriété pouvant attirer un large public. L'objectif est de mettre en valeur une "maison de l'embouchure", en collaboration avec le Parc de Camargue, déjà existante et appartenant au "Conservatoire du littoral" qui permette de communiquer, informer et sensibiliser sur les enjeux du Rhône, du milieu marin et des espaces naturels terrestres. Sa notoriété serait également relayée par le festival de Camargue.							
Maitre d'ouvrage Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône		DESCRIPTION DE L'ACTION : Le plan d'actions se décline en trois axes majeurs :							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Associations Parc de Camargue Conservatoire du littoral Conseil de Territoire de la Métropole Istres Ouest Provence		1. Aménagement du stationnement avec portique (environ 20 places VL, un arrêt de bus + cyclos), permettant un point de départ des randonnées nature, d'accueil des pratiquants de la Via Rhona ou de la piste cyclable de façon occasionnelle, des autres touristes à itinérances douces ou encore des touristes fluviaux. Document d'incidence Natura2000 pour évaluer l'impact sur la biodiversité à intégrer. Création d'un panneau mural d'information reprenant l'intérêt du site, mais aussi sa réhabilitation future. 2. Aménagement extérieur pour valoriser le site par des clôtures, la stabilisation du sol, les abris d'observation faune/flore, l'observatoire sur la terrasse ou encore la pose de luminaires auto-alimentés. Inclus la dépose ou la réhabilitation des bâtis annexes. 3. Réhabilitation du bâti dans le but d'accueillir diverses manifestations en lien avec le développement durable, des réunions des écogardes ou des gestionnaires des espaces naturels, créer un point d'information et de sensibilisation interne du site de la Maison de l'Embouchure et de ses environs...							
TERRITOIRE: Port-Saint-Louis-du-Rhône, Istres Ouest Provence									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Expérimentation									
Animation		X							
Communication / sensibilisation		X							
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 511 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
Détail : Etude de faisabilité 20 000 € Assistance maîtrise d'ouvrage 26 000 € Travaux/prestation PHASE 1 65 000 € PHASES 2 & 3 400 000 €				2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Etude de faisabilité							
		AMO							
		Travaux - Phase 1							
		Travaux - Phase 2							
MAMP (CT5)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES (PSLDR)	Autres financeurs Conservatoire du Littoral			
42%	0%	0%	0%	30%	20%	8%			
212 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	153 300,00 €	102 200,00 €	43 000,00 €			

ACTION N°		FA 16		STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION				
OPERATION n°		16_03		Création de la maison de la mer (issue du Livre Bleu)				
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers		DIAGNOSTIC : Marseille, ville de 2 600 ans d'Histoire, est la capitale historique de la plongée. Elle est également le berceau mondial de l'archéologie sous-marine, expérimentée pour la première fois par Cousteau sur le site du Grand Congloué dans l'actuel Parc national des Calanques. La ville accueille d'ailleurs le siège national du Département de Recherche Archéologique Aquatique et Sous-Marine (DRASSM). En lien avec cette histoire et la tradition maritime et commerciale, le littoral métropolitain possède un patrimoine archéologique, historique, culturel, industriel... très riche de Port-Saint-Louis-du-Rhône à La Ciotat. En voici quelques exemples emblématiques : - La grotte Cosquer, équivalent de la grotte de Lascaux sous la mer, dont les peintures date de 28 000 ans (Sormiou), - Le patrimoine antique : présence de nombreuses amphores romaines dont certaines ont été réimmergées à proximité de l'archipel du Frioul, le "Fos englouti" (lié à un affaissement géologique)..., - de nombreuses épaves de la période antique à l'époque moderne, à l'image du Grand Saint-Antoine qui apporta la peste en 1720 à Marseille, du Chaouen et du Dalton à proximité de Planier..., - du patrimoine industriel et naval, dont certains constituent de véritables points de repères dans le paysage : grues et portiques des anciens chantiers navals de La Ciotat, cheminées de la centrale EDF de Ponteau (Martigues). - Le Saga, le plus grand sous-marin civil du monde construit par l'Ifremer et la Comex, aujourd'hui entreposé en cale sèche à l'Estaque, Ce patrimoine est ponctuellement mis à l'honneur, à l'occasion de manifestations grand public telles que "Septembre en mer". Il gagnerait à être davantage valorisé, par exemple au sein d'un parcours touristique thématique ou regroupé au sein d'une "Maison de la Mer".						
Maitre d'ouvrage MAMP (DMLMAPE)								
PARTENAIRES TECHNIQUES : Métropole AMP (Dir Mer, Dir Com) DRASSM								
TERRITOIRE: Contrat de Baie étendu								
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures :								
TYPE D'OPERATION:								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation		X						
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire								
COUT OPERATION HT 100 000 € Détail : Etude 100 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
				2015	2016	2017	2018	2019
Etude de faisabilité								
AMO								
Travaux - Phase 1								
Travaux - Phase 2								
MAMP (CT5)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES (PSLDR)	Autres financeurs		
60%	0%	0%	20%	20%	0%	0%		
60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €		

ACTION N° FA 17 ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE suite à l'adoption du Plan Général de Communication

- operations associées n°**
- 17_01 : Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de Baie
 - 17_02 : Campagne Inf'eau Mer à destination des usagers des plages et du grand public
 - 17_03 : Coordination des actions d'éducation à l'environnement sur le Parc national des Calanques
 - 17_03bis : Appel à idées "Educalanques" - Partenariat éducatif 2ème génération (2019-2021)
 - 17_06 : Stratégie de communication intégrée des zones Natura 2000
 - 17_07 : Valorisation du projet de restauration écologique expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou (REXCOR)
 - 17_08 : Réalisation d'une campagne de valorisation de la richesse écologique des canyons sous-marins: "Plongée au cœur des canyons"
 - 17_09 : Réalisation d'outils pédagogiques sur le fonctionnement des écosystèmes marins
 - 17_10 : Sensibilisation des scolaires du pourtour du golfe
 - 17_11 : Organisation d'un évènement regroupant l'ensemble des acteurs du pourtour du golfe
 - 17_12 : Recenser les actions de sensibilisation existantes au sein des industriels et proposer des pistes de sensibilisation à destination des salariés
 - 17_13 : Mise en place d'un parcours de découverte sur une zone humide du Relai

DEFI principal * :	3	COUT de l'ACTION HT	1 534 940 €
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			

PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :

MAMP, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, Conseil Régional PACA, Parc national des Calanques, PMCB, PNRC
Office de la Mer, Naturoscope, CPIE Côte Provençal, AIEJE, réseau Educalanques

ENJEUX et objectifs de l'action

Objectifs de l'action

A3-2: Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers.

A2-2: Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer.

Le volet de sensibilisation et d'éducation est un des aspects les plus importants du Contrat de Baie. Il doit permettre une prise de conscience environnementale et civique des publics visés et ainsi favoriser l'émergence de comportements vertueux. Il constitue un outil de promotion du Contrat de Baie et des politiques publiques qui s'y rapportent.

Cette action intègre deux catégories d'opérations :

De nombreuses associations sont actives sur le territoire du Contrat de Baie. Beaucoup ont formulé des propositions pour travailler avec le grand public, les scolaires ou encore les industriels dont la sensibilisation est un enjeu majeur notamment au niveau du golfe de Fos.

Ainsi, trois campagnes de communication seront menées à destination du grand public. Ces campagnes existent déjà sur le territoire depuis plusieurs années et il a semblé important de les perpétuer, en y ajoutant des éléments de communication et d'information sur le Contrat de Baie.

Les gestionnaires d'espaces protégés portent aussi des opérations de stratégie de communication intégrée sur les zones Natura 2000 et sur les usagers et visiteurs du Parc Marin de la Côte Bleue et du Parc national des Calanques.

Enfin, le Parc national des Calanques a porté une mission de coordination des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur son territoire qui sera poursuivie en phase 2 par l'accompagnement d'un appel à idées auprès des associations pour initier un partenariat éducatif dans les calanques.

La pérennisation des financements inscrits dans chaque opération ci-après, de l'ensemble des partenaires dans le cadre du Contrat de Baie, sera fonction des conclusions de l'étude mentionnée en FA 16-1 mise à jour pour intégrer les spécificités d'un territoire étendu.

ACTION N°		FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION			
OPERATION n°		17_02	Campagne InfEau Mer à destination des usagers des plages et du grand public			
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION <p>La campagne Inf'eau Mer est une campagne régionale de sensibilisation des usagers des plages sur la biodiversité marine, la gestion de la mer et du littoral d'une façon générale. Elle permet de toucher le grand public non captif sur l'ensemble de la région PACA depuis plus de 10 ans.</p> <p>Des objectifs simples...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le Contrat de Baie auprès du grand public et lui faire adopter des gestes éco citoyens pour limiter son impact sur le milieu ; - Lutter contre les dégradations liées aux pollutions marines (réduction des déchets, mégots...); - Faire du développement durable une idée accessible et partagée par tous ; - Mieux comprendre les attentes des usagers de la plage pour adapter les actions mises en œuvre par la collectivité ; - Accompagner les politiques publiques de gestion du littoral. <p>La Campagne Inf'Eau Mer est avec la Campagne Ecogestes Méditerranée la plus grande action de sensibilisation organisée sur le littoral méditerranéen : près de 120 000 personnes sensibilisées sur les plages par Inf'Eau Mer en 17 ans et 45 000 en mer par Ecogestes Méditerranée en 11 ans. Les actions mises en œuvre sur le territoire du Contrat de Baie bénéficieront des campagnes de communication à l'échelle régionale voire interrégionale avec la mise en œuvre de la DCSMM dans laquelle cette action est proposée.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>L'action est déployée sous forme de stand itinérant sur les plages pendant la saison balnéaire. Le stand est animé par 2 intervenants de l'association dûment formés afin de promouvoir le Contrat de Baie et les messages définis en comité de pilotage de la campagne.</p> <p>Les stands peuvent également être installés lors des manifestations nautiques pour informer et sensibiliser les publics.</p> <p>Cette action est étendue en phase 2 au territoire du golfe de Fos.</p> <p>Sur ce territoire, l'AIEJE inclu dans son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne sur les plages de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône avec animation, manifestations nautiques sur les ports et festivités. - Distribution de micro-fibres et poudre d'argile, cendriers, sacs en coton, flyers et information sur les déchets. - Campagne sur 20 journées juin/juillet/août comprenant 2 éco-ambassadeurs et un véhicule. <p>--> coût annuel : 11 600€</p> <p>L'ETAP inclut dans son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35 jours d'animation/an sur les plages de Martigues, - Sensibilisation assurée par 2 animateurs. <p>--> coût annuel 10 500€</p> <p>La Région SUD intervient sur l'animation/coordination du dispositif.</p> <p>Le coordonateur régional de l'action est l'association Méditerranée 2000.</p> <p>Montant annuel de l'action sur périmètre CT1 : 14 000€ (50 jours/an)</p> <p>Montant annuel de l'opération sur périmètre CT5 et CT 6 : 22 100€</p> <p><i>Les taux de participation indiqués ci-dessous par organisme sont susceptibles</i></p>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-2				
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers						
Maitre d'ouvrage		CPIE/Naturoscope/AIEJE/MED 2000/ECOUTE TA PLANETE				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
TERRITOIRE:						
Territoire du Contrat de Baie						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
OF6_MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		108 300 €				
Détail : cout annuel						
Réalisation CT1		14 000 €				
Réalisation CT5 et CT6		22 100 €				
(*) Participation jusqu'en 2019						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs PMCB/AIEJE/NATUR OSCOPE/CPIE CP/Ecoute ta planète/PNRC
7%	10%	50%	0%	8%	0%	25%
7 581,00 €	10 830,00 €	54 150,00 €	0,00 €	8 664,00 €	0,00 €	27 075,00 €

ACTION N°		FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION			
OPERATION n°		17_03 bis	Appel à idées "Educalanques" - Partenariat éducatif 2ème génération (2019-2021)			
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Rappel phase 1 : Sur la base de l'étude EEDD portée par MAMP pour garantir la cohérence et permettre l'évaluation des actions, le Parc national des Calanques a recruté, en phase 1 du Contrat de Baie, un chargé de mission EEDD ayant pour mission de : - Créer des programmes et des contenus à l'attention des publics cibles, les proposer aux collectivités, à l'Education nationale, aux associations et acteurs culturels (animations, malettes, expositions) ; - Apporter une assistance technique aux porteurs de projets et rechercher la cohérence entre ces derniers, faire du lien, former, créer des synergies ; - Réaliser des bilans et évaluations des actions accomplies ; - Rechercher des financements extérieurs ; - Réaliser une veille nationale et méditerranéenne sur les thématiques du Contrat de Baie ; faire l'interface vers des programmes à plus grande échelle. Phase 2 du Contrat de Baie (2019-2021) : L'action initiée en phase 1 est poursuivie par l'accompagnement d'un appel à idées, intitulé "Educalanques", pour la période 2019-2021. En 2015, le Parc national des Calanques a lancé un premier appel à idées auprès des associations locales pour initier un partenariat éducatif dans les Calanques. Le partenariat "Educalanques", conduit avec 5 associations sur 3 années, a permis de doter le Parc national de premiers outils pédagogiques et de mener des programmes d'animation à destination de différents publics (scolaires, grand public) pour transmettre la connaissance des patrimoines du territoire et de donner envie de les protéger. Le réseau Educalanques s'est étoffé progressivement et s'est ouvert à de nouveaux partenaires. Au terme des 3 années du partenariat, une 2ème génération du programme Educalanques est lancée. En septembre 2018, un second appel à idées a été initié pour consolider et élargir la dynamique Educalanques. Les objectifs de ce nouvel appel à idées sont : - Etoffer l'offre pédagogique et de découverte disponible ; - Mettre "l'expérience de nature" au cœur de l'offre pédagogique et de découverte ; - Encourager la découverte en autonomie ; - Toucher plus largement le grand public ; - Encourager l'expérimentation de nouvelles approches pédagogiques ; - Ouvrir le réseau à de nouveaux partenaires ; - Faire connaître le réseau Educalanques et diffuser ses outils et actions. 7 projets portés par des associations sont retenus dans le cadre de cet appel à projets, portés par des maîtres d'ouvrages aussi variés que le Naturoscope, le CPIE Côte Provençale, les Petits débrouillards PACA, les Jardins de l'Espérance, les Clés de la Cité, l'ADAM 13 et Planète mer. Ils permettent de développer l'action du réseau sur des thématiques variées. (*) Subventionnement des associations lauréates dans la limite des crédits disponibles (procédure de dépôt sur la plateforme du CD13.			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2				
mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer						
Maître d'ouvrage		Parc National des Calanques				
PARTENAIRE TECHNIQUES :						
MAMP						
AERMC						
CR PACA						
Les associations d'EEDD du territoire						
DREAL						
TERRITOIRE:						
Parc National des Calanques						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
OF6_MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		293 800 €				
Détail :						
7 projets année 2020		146 900 €				
7 projets année 2021		146 900 €				
recrutement						
action						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	DREAL	Autres financeurs Parc National des Calanques
9%	15%	0%	15%	15%	15%	31%
26 442,00 €	44 070,00 €	0,00 €	44 070,00 €	44 070,00 €	44 070,00 €	91 078,00 €

ACTION N°		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION																
OPERATION n°		Stratégie de communication intégrée des zones Natura 2000																
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3.2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation des usagers Maitre d'ouvrage MAMP (Dir Agr, Sites et Esp Nat) PARTENAIRES TECHNIQUES : DREAL Parc National des Calanques PMCB Agence de l'Eau Département13 TERRITOIRE: Territoire du Contrat de Baie étendu SDAGE n° masses d'eau: FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c Correspondance programme de mesures : TYPE D'OPERATION: <table border="1"> <tr><td>Etude</td><td>X</td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Experimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table> INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire		Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Experimentation		Animation		Communication / sensibilisation		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore. Les sites Natura 2000 ont notamment vocation à communiquer sur leurs actions et à promouvoir la préservation de l'environnement et contribuer à la gestion durable des activités et des usages. De fait, chaque site à ses propres outils et moyens de communication. Les sites Natura 2000 peuvent donc se positionner comme des relais de communication pour les enjeux communs avec le Contrat de Baie. L'objectif de cette action est de proposer aux gestionnaires des sites Natura 2000 des éléments de communication, en lien avec le Contrat de Baie, afin d'alimenter les outils de communication des sites Natura 2000. Les sites Natura 2000 concernés par cette action sont les suivants : - FR9301592/ FR9310019 - Camargue - FR9301999 - Côte Bleue Marine - FR9301590 - Rhône aval - FR9312015 - Etangs entre istres et Fos DESCRIPTION DE L'ACTION : Il s'agira de : - Echanger avec les gestionnaires des sites Natura 2000 pour établir sous quels formats de communication privilégiés ils ont l'habitude de sensibiliser le grand public ; - Rédiger des éléments de communication en lien avec le Contrat de Baie et les sites Natura 2000 concernés ; - Produire les éléments de communication ; - Distribuer ces produits aux gestionnaires des sites Natura 2000 pour diffusion.				
Etude	X																	
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Experimentation																		
Animation																		
Communication / sensibilisation																		
COUT OPERATION HT 15 000 € Détail : Moyens humains 5 000 € Impression des supports 10 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie												
			2015	2016	2017	2019	2020	2021										
		Réalisation																
MAMP (CT5 et CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques (30%) PMCB (30%)												
40%	0%	0%	0%	0%	0%	60%												
6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €												

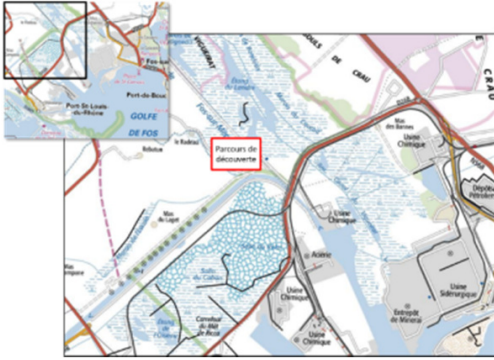
ACTION N° FA 17		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION							
OPERATION n° 17_07		Valorisation du projet de restauration écologique expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou (REXCOR)							
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers		<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</p> <p>Le Parc national des Calanques soutient une opération expérimentale de restauration écologique de la cuvette de Cortiou. Celle-ci vise à apprécier la capacité d'un milieu historiquement dégradé à rétablir, via l'immersion de récifs artificiels, une ou plusieurs parties des peuplements et des fonctionnalités écologiques du site.</p> <p>L'expérimentation REXCOR constitue un projet pilote d'ingénierie écologique, aussi le Parc national des Calanques souhaite-t-il valoriser ce projet par une communication spécifique répondant aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer le public et les usagers sur les objectifs de cette expérimentation et les enjeux liés à l'impact des pollutions telluriques sur les milieux marins (phase amont : pastille vidéo n°1) - Communiquer sur le chantier d'immersion proprement dit des récifs (phase de mise en place : pastille vidéo n°2) - Valoriser à terme les bénéfices écologiques produits par ces aménagements en mettant en avant les premiers constats terrains de reconquête de la biodiversité marine (phase post mise en place moyen/long terme : pastille vidéo n°3) <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Réalisation de 3 pastilles vidéos (prestation externalisée) qui seront diffusées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les supports numériques du Parc national des Calanques (site internet et réseaux sociaux) ; - Via les canaux médias presse. <p>Phase 2 du Contrat de baie (2018-2021) :</p> <p>Réalisation en 3 temps des pastilles vidéos au cours de l'année 2018 (2 au 2ème trimestre, la dernière au 3ème trimestre).</p> <p>(*) Opération aidée au 10ème Programme, pas de nouveau engagement financier phase 2 pour cette action</p>							
Maitre d'ouvrage Parc national des Calanques									
PARTENAIRES TECHNIQUES : AERMC Pôle Mer Méditerranée Etat Consortium privé maître d'ouvrage (CDC Biodiversité, Egis Eau, Architectuis)									
TERRITOIRE: Petits fonds de la cuvette de Cortiou sous l'influence des rejets d'eaux usées traitées et de l'Huveaune									
SDAGE n° masses d'eau: FRDC07a Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION:									
Etude									
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Experimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation x									
INDICATEUR DE SUIVI réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 20 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie		
Détail :				2015	2016	2017	2018	2019	2020
Communication / sensibilisation 20 000 €		communication							
0 €									
0 €									
0 €									
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Parc National des Calanques			
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%			
0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €			

ACTION N°		FA 17 ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION																																																																		
OPERATION n°		17_08 Réalisation d'une campagne de valorisation de la richesse écologique des canyons sous-marins: "Plongée au cœur des canyons"																																																																		
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE ET OBJECTIFS En 2008, l'Agence des Aires marines protégées (devenue Agence Française pour la Biodiversité) a lancé le programme "canyons de Méditerranée". Il s'agit de la plus grande campagne d'exploration des canyons sous-marins jamais réalisée à ce jour. Convaincu de devoir partager avec le grand public l'exceptionnalité de ces lieux si proches et si peu connus que sont les canyons profonds, le Parc national des Calanques, associé à de nombreux partenaires, a décidé de concevoir une exposition à grande visibilité. L'ambition de l'exposition « Plongée au cœur des canyons » est ainsi de montrer, grâce à des technologies modernes (comme la plongée virtuelle, des modules interactifs et ludiques), toute la richesse de ces milieux profonds, leur rôle majeur dans le fonctionnement de l'écosystème marin et leur fragilité. L'exposition valorisera l'aventure scientifique de la découverte de ces milieux, portée notamment par des entreprises marseillaises de pointe. Elle s'appuiera sur les données inédites, photos, vidéos et images 3D, issues des campagnes scientifiques MedSeaCan et ROV3D.																																																																		
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers		DESCRIPTION DE L'ACTION La campagne de valorisation de la richesse écologique des canyons sous-marins comporte deux expositions distinctes :																																																																		
Maitre d'ouvrage Parc national des Calanques		1. La conception d'une exposition grand public de 300 m² qui sera présentée à Marseille au premier trimestre 2020, en lien avec l'organisation la même année du Congrès mondial de la Nature (UICN). Après son inauguration à Marseille, l'exposition entamera, à partir de l'été 2020, un parcours itinérant sur la façade méditerranéenne.																																																																		
PARTENAIRES TECHNIQUES : Agence française pour la Biodiversité GIS Posidonie COMEX Station marine d'Endoume GIS 3M		2. La création d'une exposition photo extérieure destinée à être accueillie en 2020 dans les ports des communes du Parc national : Marseille, Cassis et la Ciotat pour toucher directement les différents usagers de la mer et les visiteurs.																																																																		
TERRITOIRE: Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente)		Objectifs des expositions : - Emmener les visiteurs sous la ligne des eaux à la découverte des canyons si proches de nos rivages ; - Présenter les écosystèmes des canyons et les espèces qui y vivent, et leur rôle pour la biodiversité méditerranéenne ; - Sensibilisation à la fragilité de ces milieux et à la nécessité de les protéger ; - Proposer un parcours immersif qui reconstitue une journée de campagne océanographique.																																																																		
SDAGE n° masses d'eau: FRDC07b Correspondance programme de mesures :		L'exposition principale sera organisée autour de cinq grands thèmes : - l'épopée scientifique de l'exploration des canyons, - la présentation des canyons sous-marins, - la biodiversité exceptionnelle et surprenante des canyons, - les menaces pesant sur ces fragiles écosystèmes, - les perspectives scientifiques et les initiatives en faveur de l'écologie.																																																																		
TYPE D'OPERATION:		Phase 2 du Contrat de Baie (2018-2021) : - Travaux préparatoires en 2018 ; - Conception scénographique et réalisation en 2019 ; - Programmation sur Marseille: 1° semestre 2020 ; - Itinérance de l'exposition + exposition dans les ports: 2ème semestre 2020.																																																																		
Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation X Experimentation Animation Communication / sensibilisation x		(*) Opération aidée au 10ème Programme, pas de nouveau engagement financier phase																																																																		
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire																																																																				
COUT OPERATION TTC 430 440 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Détail :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénierie de projet 51 250 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Scénographie 257 440 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Audiovisuels et multimédias 30 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Programmation sur Marseille 79 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Locaux et sécurité Villeneuve Bargemon 60 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exposition Photo dans les ports 25 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Détail :							Ingénierie de projet 51 250 €							Scénographie 257 440 €							Audiovisuels et multimédias 30 000 €							Programmation sur Marseille 79 000 €							Locaux et sécurité Villeneuve Bargemon 60 000 €							Exposition Photo dans les ports 25 000 €						
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																																																
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																																														
Détail :																																																																				
Ingénierie de projet 51 250 €																																																																				
Scénographie 257 440 €																																																																				
Audiovisuels et multimédias 30 000 €																																																																				
Programmation sur Marseille 79 000 €																																																																				
Locaux et sécurité Villeneuve Bargemon 60 000 €																																																																				
Exposition Photo dans les ports 25 000 €																																																																				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	AFB (24 %) Région Occitanie (2,3%) Etat (DIRM) (2,3%)																																																														
7%	14%	8%	5%	7%	0%	59%																																																														
30 000,00 €	60 000,00 €	38 598,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	251 842,00 €																																																														

ACTION N°		FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION			
OPERATION n°		17_09	Réalisation d'outils pédagogiques sur le fonctionnement des écosystèmes marins			
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Dans le contexte urbain du territoire du Parc national des Calanques, la relation aux visiteurs est essentielle pour la protection des sites, habitats et espèces clés. Afin d'assurer le maintien ou la restauration de la biodiversité marine, il est indispensable d'accompagner les usagers à dépasser une posture de consommation d'un terrain d'aventure vers une découverte de la nature dont il est partie prenante. L'intégration de ce changement de posture passe par l'appréhension des relations complexes du vivant. Parmi les moyens pédagogiques permettant la compréhension de ces processus complexes, le jeu se révèle un outil particulièrement pertinent. La question de l'interdépendance des nombreuses espèces marines au cours de leur cycle d'évolution, ainsi que leur lien avec leurs habitats n'est que très marginalement abordée par les outils éducatifs visant la compréhension du milieu marin. Cette approche permet pourtant d'intégrer l'idée que la conservation de la biodiversité marine dépend de problématiques aussi diverses que la qualité des eaux et des paramètres telluriques qui influent sur celle-ci, la fréquentation des plages, la qualité des ports, l'état des petits fonds d'herbiers et, plus généralement, la conservation de chaque biocénose. L'objectif de ce projet est de développer des outils pédagogiques à destination des habitants de l'ensemble de la Métropole (visiteurs, enfants, professionnels) permettant de présenter et d'expliquer la complexité de l'interdépendance du vivant dans les différents types de milieux marins, de façon claire, simple et ludique et scientifiquement juste. Cet objectif ambitieux se déclinera au travers de plusieurs supports ludiques. DESCRIPTION DE L'ACTION : Les outils développés, pour qu'ils soient de qualité et utiles dans leurs différents usages possibles, doivent être conçus dans le cadre d'un groupe projet partenarial. Un comité de suivi sera constitué avec : - Le réseau d'éducateurs à l'environnement « Educalanques » mis en place par le Parc national depuis plusieurs années ; - Des enseignants-chercheurs impliqués des laboratoires locaux (MIO, IMBE) ; - Des gestionnaires d'aires marines protégées proches (Parc marin de la Côte bleue, Parc national de Port-Cros...) Ce groupe construira les éléments de contenu qui seront développés au travers des différents supports ludiques et validera notre modèle explicatif. Un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre sur le volet scientifique sera par ailleurs passé. Le modèle explicatif réalisé sera le cœur du cahier des charges pour désigner les maîtrises d'œuvre. La forme des maîtrises d'œuvre (marché, appel à idée...) dépendra de la phase de construction et des types d'outils à finaliser. Les livrables attendus sont : - Un modèle pédagogique (document présentant le concept écologique sur lequel les jeux devront se baser) ; - Un outil de stand à l'attention du grand public (également utilisable en milieu scolaire) ; - Un jeu de plateau ou un jeu de cartes ; - Un jeu en format numérique pour l'application « info parc ». Phase 2 du Contrat de baie (2018-2021) : Préparation et conception en 2018, réalisation en 2019. (* Opération aidée au 10ème Programme, pas de nouveau engagement financier phase 2 pour cette action			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-2				
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'informations des usagers						
Maitre d'ouvrage		Parc national des Calanques				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Ville de Marseille (Mission d'information et sensibilisation)						
Réseau Educalanques						
Aix-Marseille Université (MIO)						
TERRITOIRE:						
Parc national des Calanques						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		47 000 €				
Détail :						
Conception des outils		47 000 €				
Réalisation des outils						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques
0%	0%	30%	0%	0%	0%	70%
0,00 €	0,00 €	14 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 900,00 €

ACTION N° FA 17		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION					
OPERATION n° 17_11		Organisation d'un évènement regroupant l'ensemble des acteurs du golfe de Fos					
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le Contrat de Baie est un outil de protection de la qualité du milieu marin mais également un outil fédérateur des acteurs du territoire. Afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'eau fixés, la sensibilisation se pose comme un enjeu essentiel à long terme. L'objectif de cette action est ainsi d'utiliser l'impact de l'évènementiel et de la culture pour sensibiliser et fédérer le public aux enjeux de l'extension du Contrat de Baie au golfe de Fos et plus particulièrement aux enjeux liés au milieu marin. L'entrée festive et la démarche participative et intergénérationnelle permet une large sensibilisation du public, tout en le rendant acteur du Contrat de Baie. Un journée de sensibilisation annuelle dédiée à sensibiliser autour des enjeux du Contrat pourrait être un fort ancrage et un relais d'informations et d'éducation aux problématiques du territoire et aux actions menées par l'ensemble des acteurs. DESCRIPTION DE L'ACTION : Organisation d'une journée dédiée à la sensibilisation sur les enjeux du Contrat de Baie, à l'échelle du golfe de Fos. Participation de l'ensemble des acteurs et gestionnaires du milieu marin, publics ou privés, à destination du grand public, avec des opérations de sensibilisation, information. Il s'agira également d'identifier les actions existantes réalisées à différentes échelles sur le territoire et les identifier comme action entrant dans le cadre du Contrat de Baie.					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI: A3-2							
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers							
Maitre d'ouvrage: MAMP							
PARTENAIRES TECHNIQUES :							
Industriels							
PNRC							
PMCB							
Communes							
EPCI							
TERRITOIRE:							
Golfe de Fos							
SDAGE n° masses d'eau:							
FRDC04							
Correspondance programme de mesures :							
OF6_MIA0701							
TYPE D'OPERATION:							
Etude							
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
Réalisation de l'évènement annuel							
COUT OPERATION HT 20 000 €		Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie	
Détail :			2015	2016	2017	2018	2019
Budget année 1 10 000 €							
Budget année 2 10 000 €							
MAMP (CT5 et CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs	
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	
10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N° FA 17		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION							
OPERATION n° 17_12		Recenser les actions de sensibilisations existantes au sein des industriels et proposer des pistes de sensibilisation à destination des salariés							
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI : A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers Maitre d'ouvrage : GMIF PARTENAIRES TECHNIQUES : Industriels TERRITOIRE : Golfe de Fos SDAGE n° masses d'eau : FRDC04 Correspondance programme de mesures : TYPE D'OPERATION : Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation X Communication / sensibilisation X INDICATEUR DE SUIVI : Compte-rendu des groupes de travail		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION CONTEXTE ET OBJECTIFS : Des actions de sensibilisation existent déjà dans le golfe, sous plusieurs formes et à destination de profils cibles variés. Or les salariés des industriels présents sur le golfe, qui sont pour la plupart des habitants du territoire, ne sont pas forcément au fait des actions menées par leur propre entreprise ou leurs collectivités. Le GMIF, Groupement Maritime et industriel de Fos, est une organisation interprofessionnelle qui rassemble les entreprises du golfe. Il représente, fédère, anime, informe et accompagne les industriels du territoire. Le GMIF organise régulièrement des groupes de travail avec les responsables communication des entreprises qu'il regroupe. De ce fait, ce groupement se positionne comme un relais de communication préférentiel vis à vis des industriels. Il s'agira ici de bénéficier du contact privilégié que le GMIF a avec les acteurs de la communication des industriels du Golfe pour avoir une vision des actions en place pour sensibiliser les salariés et établir les besoins futurs permettant de potentiellement développer les aspects en lien avec les enjeux de la masse d'eau du golfe. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'action a plusieurs objectifs : - Lister les actions de sensibilisation existantes au sein des industriels ; - Evaluer le besoin de ceux-ci pour améliorer ces actions de sensibilisation ; - Proposer des pistes de développement des actions de sensibilisation des salariés vis à vis des enjeux environnementaux du golfe.							
COUT OPERATION HT 10 000 € Détail : Moyens humains 10 000 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs (GMIF)			
0%	0%	50%	0%	0%	0%	50%			
0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €			

ACTION N° FA 17		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION																																													
OPERATION n° 17_13 Mise en place d'un parcours de découverte sur une zone humide du Relai																																															
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																																													
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Cette action concerne une zone humide au niveau des salins du Relai (illustration ci-après), à proximité du carrefour du Vigueirat. La zone est un ancien marais salant située au sein des espaces naturels du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) où l'histoire socio-économique permet d'interroger le rapport homme-nature dans ce territoire.																																													
Maitre d'ouvrage GPMM																																															
PARTENAIRES TECHNIQUES : Association Mise à Jour PNRC Amis des Marais du Vigueirat																																															
TERRITOIRE: Golfe de Fos																																															
SDAGE n° masses d'eau: FRDC04 Correspondance programme de mesures : OF6_MIA0701																																															
TYPE D'OPERATION:		L'objectif de l'action est de sensibiliser et de faire connaître les richesses naturelles du golfe de Fos, notamment ses zones humides à travers un parcours découverte. Celui-ci vise à traiter des sujets écologiques comme l'importance et la gestion des zones humides, mais également sociologiques, d'histoire et de territoire (comment faire cohabiter une zone économique d'importance majeure avec les milieux naturels).																																													
<table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td>X</td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td></td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td>X</td></tr> </table>		Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	X	DESCRIPTION DE L'ACTION : Cette action est double. Il s'agit d'une part de la réalisation des travaux du parcours du découverte, et d'autre part de la réalisation de la communication et la sensibilisation. Les principales actions concernent : - La démolition de bâtiments désaffectés, et la construction de palissades, clôtures, accès et zone d'accueil pour les visiteurs ; - La production de contenus sonores et illustrations permettant de rendre ludique le parcours.																																	
Etude																																															
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation	X																																														
Expérimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation	X																																														
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire		(*° Contrat AERMC/GPMM)																																													
COUT OPERATION HT 150 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Phase 1 du Contrat de Baie</th> <th colspan="3">Phase 2 du Contrat de Baie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de faisabilité</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Etude de faisabilité							Travaux																				
Planning	Phase 1 du Contrat de Baie			Phase 2 du Contrat de Baie																																											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020																																									
Etude de faisabilité																																															
Travaux																																															
Détail : Etude de faisabilité (financée hors contrat de baie) Estimation des travaux en cours 150 000 €																																															
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs (GPMM)																																									
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%																																									
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €																																									

ACTION N° FA 17		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION							
OPERATION n° 17_14		Animation du collectif Gamarres et sensibilisation autour des Aygaldes							
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Cette action s'inscrit dans un projet de renaturation animé par la Cité des arts de la rue à partir de la cascade des Aygaldes. Second fleuve de la baie de Marseille, ce cours d'eau fut longtemps orphelin et a souffert diverses pollutions. Les aménagements réalisés par un chantier d'insertion ont permis la révélation de ce site exceptionnel et lancé une dynamique collective autour de cet espace naturel, aussi bien avec les populations, les acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et entreprises locales. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'ensemble des activités proposées ci-dessous seront accompagnées par un(e) chargé de projet (mission de service civique, puis salarié en année 2 et3), dont la mission sera suivie et encadrée conjointement par l'ApCAR et le Bureau des guides : D1/ Communication-sensibilisation aux enjeux du contrat de baie > Visites et ateliers pédagogiques en direction des scolaires et centres de loisirs sur les impacts de la pollution du fleuve côtier sur le milieu marin. 1 à 2 par mois. > Sensibilisation du grand public : 2 ouvertures publiques / an (RV aux jardins et JEP) > Information en direction du grand public : conférence dans le cadre d'un Dimanche aux Aygaldes - 1/mois > Edition et diffusion d'un ouvrage reconstituant un récit commun du fleuve des Aygaldes. Auteur Christine Breton (2020) D2/ Animation du collectif Gamarres* pour favoriser un meilleur partage des connaissances, relier les initiatives et les territoires traversés par les Aygaldes, proposer des actions communes en faveur de la renaturation du cours d'eau : * (Bureau des guides-GR2013 et l'ApCAR, il réunit les CIQ riverains, Hôtel du Nord, les AAA (Association des Amis des Aygaldes), l'association AESE (Action Environnement Septèmes et Environs), les artistes-voisins, Sud Side, le Collectif SAFI). > opération de dépollution terrestre : mobilisation des habitants pour le retrait des macro-déchets dans le cadre de la journée Calanques propres > veille/qualité des eaux : relevés et alerte auprès de la Seramm > étude pour l'implantation de flore ayant un impact positif sur la pollution terrestre et aquatique du fleuve Moyens mobilisés : Rémunération du (de la) chargé(e) de projet - 50% D1/50% D2 Rémunération des intervenants (ateliers, conférence...) - D1 Edition - D1 Coût lâchers d'eau - D1 Coordination, médiation et communication Salle de réunion et espaces de travail Public touché Grand public, CIQ et associations de quartier, scolaires et public des centres sociaux (*Aide exceptionnelle bonus "valorisation des milieux aquatiques" (**) Montant prévisionnel maximum dans la limite des crédits disponibles							
Maître d'ouvrage La Cité des arts de la rue PARTENAIRES TECHNIQUES : Ville de Marseille (DECV) MAMP DDTM, IMBE Bureau des guides-GR2013 Seramm - Ste des Eaux de Marseille									
TERRITOIRE: Ruisseau des Aygaldes (Caravelle)									
SDAGE n° masses d'eau: FRDR11034 Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation X Animation X Communication / sensibilisation X									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire									
COÛT OPERATION HT 185 107 € Détail : D1 Communication/Sensibilisation 122 382 € D2 Animation du collectif Gamarres 62 725 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		D1					39524	41429	41429
		D2					16305	23210	23210
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (**)	COMMUNES	Autres financeurs (Cité des Arts de la Rue)			
10%	10%	30%	20%	10%	0%	20%			
18 510,70 €	18 510,70 €	55 532,10 €	37 021,40 €	18 510,70 €	0,00 €	37 021,40 €			



FICHES ACTIONS

Tableau général des actions et opérations

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT Phase 2	dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 2 2019-2021
					MONTANT HT HORS CONTRATS et actions mentionnées pour mémoire			109 099 817 €	21 799 104 €	3 707 824 €	14 858 339 €	5 869 742 €	16 291 498 €	6 168 370 €	40 404 940 €	109 099 817,40 €
					TOTAL HT TOUS CONTRATS			171 221 895 €	26 844 104 €	3 829 631 €	35 263 626 €	7 289 888 €	16 321 498 €	6 168 370 €	75 504 779 €	
FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES							35 027 600 €	12 540 000 €	47 040 €	7 749 775 €	3 250 000 €	7 030 560 €	2 000 000 €	2 410 225 €	35 027 600,00 €
Phase 1		1_10	Réalisation d'un réseau et d'un bassin de rétention d'eaux unitaires -ARENOC	EUROMED	FRDC06a, FRDR11034, FRDC07a	1	A1-2	4 210 000 €	0 €	0 €	1 799 775 €	0 €	0 €	0 €	2 410 225 €	4 210 000,00 €
Phase 2		1_12	Création d'un nouveau poste de relevage et extension du réseau d'assainissement sur Couronne-Vieille	MAMP (CT6)	FRDC04, FRDC05	1	A1-3	200 000 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	200 000,00 €
Phase 2		1_13	Création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues	MAMP (CT6)	FRDC04, FRDC05	1	A1-3	1 200 000 €	240 000 €	0 €	600 000 €	0 €	360 000 €	0 €	0 €	1 200 000,00 €
Phase 2		1_14	Restructuration du réseau d'assainissement du centre ville de Port de Bouc	MAMP (CT6)	FRDC04	1	A1-3	1 400 000 €	280 000 €	0 €	700 000 €	0 €	420 000 €	0 €	0 €	1 400 000,00 €
Phase 2		1_15	Recalibrage des réseaux Ouest en amont du poste de relevage Sud	MAMP (CT6)	FRDC04	1	A1-3	900 000 €	180 000 €	0 €	450 000 €	0 €	270 000 €	0 €	0 €	900 000,00 €
Phase 2		1_16	Etude générale relative à la qualité des eaux de baignade du littoral Marseillais	Ville de Marseille	FRDC06a, FRDC06b	1	A1-8	117 600 €	0 €	47 040 €	0 €	0 €	70 560 €	0 €	0 €	117 600,00 €
Phase 2		1_17	Optimisation des ouvrages d'assainissements littoraux du territoire Marseille Provence	MAMP (DEAP)	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-3	13 000 000 €	2 600 000 €	0 €	3 500 000 €	3 250 000 €	3 650 000 €	0 €	0 €	13 000 000,00 €
Phase 2		1_18	Mise au place de nouveaux équipements au sein de la nouvelle STEP de Fos visant à réduire l'impact des rejets	MAMP (CT5)	FRDC04	1	A1-3	14 000 000 €	9 100 000 €	0 €	700 000 €	0 €	2 200 000 €	2 000 000 €	0 €	14 000 000,00 €
FA 2	CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE							38 600 000 €	0 €	0 €	13 490 000 €	0 €	0 €	0 €	25 110 000 €	
Phase 2			Phase 2 du Contrat de Rivière (x opérations annexées)	SIBVH	FRDR121b, FRDR11418	1		38 600 000 €	0 €	0 €	13 490 000 €	0 €	0 €	0 €	25 110 000 €	pour mémoire
FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES							23 635 000 €	984 850 €	200 000 €	6 673 700 €	1 736 650 €	3 365 200 €	0 €	10 674 600 €	11 635 000,00 €
Phase 2		3_01 bis	Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains	MAMP (DMILMAPE)	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b	1 €	A1-5	1 116 000 €	593 100 €	0 €	522 900 €	0	0	0	0	1 116 000,00 €
Phase 1		3_02	Démarche de certification "Ports Propres" et "Port Propre Actif en Biodiversité"	MAMP (DMILMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-5	400 000 €	320 000 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	400 000,00 €
Phase 1		3_03bis	Lutte contre les pollutions portuaires des ports en gestion départementale	CD13	FRDC05, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-5	744 000 €	0 €	0 €	148 800 €	0 €	595 200 €	0 €	0 €	744 000,00 €
Phase 2		3_05	Amélioration qualité des eaux de la base nautique du Roucas Blanc (JO 2024)	Ville de Marseille	FRDC06b	1	A1-5	1 000 000 €	0 €	200 000 €	400 000 €	100 000 €	300 000 €	0 €	0 €	1 000 000,00 €
Phase 2		3_06	ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : réalisation d'une aire de carénage	SOLEAM	FRDC06a	1	A1-5	205 000 €	71 750 €	0 €	82 000 €	26 650 €	0 €	0 €	24 600 €	205 000,00 €
Phase 2		3_07	Maîtrise d'œuvre et travaux pour l'installation de systèmes de traitement des eaux de carénage dans les formes de radoub de la RN	GPMI	FRDC06a	1	A1-5	12 000 000 €	0 €	0 €	4 800 000 €	1 150 000 €	0 €	0 €	6 050 000 €	pour mémoire
Phase 2		3_08	Collecte et traitement des eaux du Village yachting de la Clotat	La Clotat Shipyards	FRDC07c	1	A1-5	570 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	570 000 €	570 000,00 €
Phase 2		3_08 bis	Amélioration de la qualité des eaux dans les chantiers navals de La Clotat - Création d'une plateforme de carénage de 4Ha	La Clotat Shipyards	FRDC07c	1	A1-5	7 600 000 €	0 €	0 €	720 000 €	380 000 €	2 470 000 €	0 €	4 030 000 €	7 600 000,00 €
FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE							772 329 €	127 482 €	111 715 €	198 925 €	12 000 €	29 964 €	0 €	292 242 €	749 301,00 €
Phase 1		4_02	Suivi du milieu marin au droit du rejet des STEP de MPM	MAMP (DEAP)	FRDC06b	2	A2-1	225 000 €	112 500 €	0 €	112 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	225 000,00 €
Phase 1		4_03	Participer au dispositif de surveillance/alerte eaux de baignade sur Ostroëpsis ovata	Surfrider Foundation	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	1	A1-8	40 000 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	0 €	0 €	28 000 €	40 000,00 €
Phase 2		4_05	Outils de surveillance de la toxicité émergente en mer (OSTEM)	Ville de Marseille	FRDC06a, FRDC06b	1	A1-8	334 479 €	0 €	111 715 €	0 €	0 €	0 €	0 €	222 764 €	334 479,00 €
Phase 2		4_06	Etude des paramètres physico-chimiques de l'eau du golfe	Institut Ecocitoyen	FRDC04	2	A2-1	23 625 €	2 363 €	0 €	11 813 €	0 €	4 725 €	0 €	4 725 €	23 625,00 €

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT Phase 2	dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 2 2019-2021
Phase 2		4_07	Etude sur les pollutions aquatiques des plans d'eau du They de Roustan	Parc Naturel Régional de Camargue	FRDC04	2	A2-1	23 028 €	0 €	0 €	11 514 €	0 €	0 €	0 €	11 514 €	pour mémoire
Phase 2		4_08	Etude des peuplements de poissons marins dans le golfe	Institut Ecocitoyen	FRDC04	2	A2-1	26 197 €	2 620 €	0 €	13 099 €	0 €	5 239 €	0 €	5 239 €	26 197,00 €
Phase 2		4_09	Etude et caractérisation des contaminants chimiques du milieu marin dans le golfe	Institut Ecocitoyen	FRDC04	2	A2-1	100 000 €	10 000 €	0 €	50 000 €	0 €	20 000 €	0 €	20 000 €	100 000,00 €
FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES															
Phase 1		5_02	Etude pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales dans l'enceinte du GPM	GPM	FRDC06a	1	A1-1	200 000 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	pour mémoire
Phase 1		5_03	Amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et des déjections équinées du centre équestre de Pastré	Ville de Marseille	FRDC06a	1	A1-4	250 000 €	0 €	100 000 €	75 000 €	0 €	75 000 €	0 €	0 €	250 000,00 €
Phase 2		5_05	ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : amélioration de la gestion du ruissellement pluvial	SOLEAM	FRDC06a	1	A1-4	648 000 €	226 800 €	0 €	97 200 €	84 240 €	0 €	0 €	239 760 €	648 000,00 €
Phase 2		5_06	Réduction des macro-déchets : bassins versants littoraux marseillais	MAMP (DEAP)	FRDC06a, FRDC06b	1	A1-3	6 000 000 €	4 200 000 €	0 €	0 €	0 €	1 800 000 €	0 €	0 €	6 000 000,00 €
Phase 2		5_07	Gestion intégrée des eaux pluviales au niveau de la promenade René Cassin	Ville de Port-de-Bouc	FRDC04	1	A1-3	440 000 €	0 €	0 €	124 200 €	75 600 €	0 €	86 200 €	154 000 €	440 000,00 €
Phase 2		5_08	Récupération des eaux en amont du canal des Comités	Ville de Port-de-Bouc	FRDC04	1	A1-3	80 000 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	80 000,00 €
Phase 2		5_09	Récupération et stockage des eaux pluviales au niveau de l'école Victor Hugo	Ville de Port-de-Bouc	FRDC04	1	A1-3	60 000 €	0 €	0 €	24 000 €	0 €	0 €	15 000 €	21 000 €	60 000,00 €
Phase 2		5_10	Projet Se@nergies: Réseau d'arrosage en Eau Brute	Ville de Port-de-Bouc	FRDC04	1	A1-3	3 385 800 €	374 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 011 800 €	0 €	3 385 800,00 €
FA 6	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES															
Phase 1		6_01	Travaux de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille	ADEME	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	1	A1-7	4 700 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	1 700 000 €	0 €	1 000 000 €	4 700 000,00 €
Phase 1		6_02	Etude de définition pour la dépollution du site de la Lave sur la rade nord de Marseille	Ville de Marseille / GPM	FRDC05, FRDC06a	1	A1-7	30 000 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	30 000,00 €
Phase 1		6_03	Opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles	MAMP (DEAP)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-3	3 000 000 €	15 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	1 485 000 €	pour mémoire
Phase 2		6_04	Diagnostic de l'impact des activités agricoles sur la masse d'eau du golfe	Chambre d'agriculture 13	FRDC04	1	A1-3	20 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	20 000,00 €
Phase 2		6_07	Amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel vis-à-vis du chlore	Eleny	FRDC04	1	A1-3	1 310 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 310 000 €	1 310 000,00 €
Phase 2		6_08	Etude de faisabilité du remplacement du chlore par un biopolymère comme anti-fouling	Eleny	FRDC04	1	A1-3	210 000 €	0 €	0 €	105 000 €	0 €	0 €	0 €	105 000 €	210 000,00 €
Phase 2		6_09	Substitution des produits de traitement des effluents des TAR contenant du Zinc	ESSO	FRDC04	1	A1-3	304 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	304 000 €	304 000,00 €
Phase 2		6_10	Valorisation des laitiers d'acierie pour limiter l'envoi de poussières	ArcelorMittal	FRDC04	1	A1-3	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	60 000,00 €
Phase 2		6_11	Modernisation de la station de neutralisation du canal d'acierie	ArcelorMittal	FRDC04	1	A1-3	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	100 000,00 €
Phase 2		6_12	Modernisation de l'auto-surveillance des rejets aqueux sur le site d'ArcelorMittal	ArcelorMittal	FRDC04	1	A1-3	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000,00 €
Phase 2		6_13	Etude de remise en état d'une lagune de traitement des eaux	ArcelorMittal	FRDC04	1	A1-3	22 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 000 €	22 000,00 €
FA 7	COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL															
Phase 1		7_01	Etude pour améliorer la coordination des cellules baignades communales	MAMP (DMILMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Phase 1		7_02bis	Appui aux communes littorales du Parc National des Calanques pour l'élaboration de plans infra-polmar communaux et une coordination intercommunale	Parc National des Calanques	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	17 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 000 €	17 000,00 €
Phase 2		7_04	Accompagnement et coordination des acteurs industriels pour la réduction des rejets de polluants dans le golfe de Fos	Environnement industrie	FRDC04	3	A3-1	31 000 €	6 200 €	0 €	6 200 €	0 €	0 €	0 €	18 600 €	31 000,00 €

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT Phase 2	dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 2 2019-2021	
FA8	RESTAURATION DE COURS D'EAU																
Phase2		8_01pro	Etude biodiversité, diagnostic qualité de l'eau et état des berges du ruisseau des Ayalades	IMBE/EUROMED	FRDR11034	2	A2-4	187 210 €	0 €	0 €	93 605 €	56 163 €	0 €	0 €	37 442 €	187 210,00 €	
Phase1		8_01bis	Remise en nature du vallon des Ayalades sur Euroméditerranée : création du "Parc Bougainville"	EUROMED	FRDR11034	2	A2-4	10 255 000 €	0 €	0 €	1 128 050 €	0 €	0 €	0 €	9 126 950 €	10 255 000,00 €	
Phase2		8_01ter	Remise en nature du vallon des Ayalades sur Euroméditerranée : création du "Parc des Ayalades"	EUROMED	FRDR11034	2	A2-4	6 600 000 €	0 €	0 €	660 000 €	0 €	0 €	0 €	5 940 000 €	6 600 000,00 €	
Phase 2		8_05	Création d'une trame verte et bleue entre le parc urbain du ruisseau des Ayalades et le piémont de l'Etoile	Ville de Marseille	FRDR11034	2	A2-4	80 000 €	0 €	24 000 €	8 000 €	0 €	48 000 €	0 €	0 €	80 000,00 €	
Phase 2		8_06	Gestion des milieux aquatiques de la GEMAPI	MAMP (DIMLMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-4	5 000 000 €	5 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	pour mémoire	
FA9	RESTAURATION DE SITES NATURELS																
Phase 1		9_01	Etude et mise en œuvre du projet LIFE "HABITATS CALANQUES" pour la gestion intégrée des Calanques	ARPE & Parc National des Calanques	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDR1211b, FRDR11418	2	A2-1	1 545 170 €	0 €	61 807 €	0 €	46 355 €	0 €	0 €	1 437 008 €	pour mémoire	
Phase 1		9_02bis	Suivi biologique des zones de non prélèvements en cœur marin du Parc national des Calanques T+6	Parc National des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	2	A2-1	92 000 €	0 €	0 €	0 €	46 000 €	0 €	0 €	46 000 €	92 000,00 €	
Phase 1		9_03	Suivi des zones de non prélèvements du Parc Marin de la Côte Bleue	PMCB	FRDC05	2	A2-1	141 500 €	0 €	0 €	70 750 €	0 €	0 €	0 €	70 750 €	141 500,00 €	
Phase 1		9_04	Définition d'une politique pour la valorisation et la restauration de la roselière de Boumandariel	CEN PACA	FRDC05	2	A2-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €	
Phase 2		9_07	Projet STERE : "Restauration écologique des petits fonds côtiers de Méditerranée et biodiversité"	CDC Biodiversité	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-6	222 488 €	0 €	0 €	132 775 €	44 548 €	0 €	0 €	45 165 €	222 488,00 €	
Phase 2		9_08	Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques - suivi corail (quinquennial et annuel)	Parc National des Calanques	FRDC07a, FRDC07b	2	A2-1	70 000 €	0 €	0 €	31 000 €	0 €	0 €	0 €	39 000 €	pour mémoire	
Phase 2		9_09	Suivi des zones coralliennes du large et des peuplements de grandes gorgones devant Carry-le-Rouet	PMCB	FRDC05	2	A2-1	65 000 €	0 €	0 €	32 500 €	0 €	0 €	0 €	32 500 €	65 000,00 €	
Phase 2		9_10	Restauration de la dune de la Gracieuse	GPMM	FRDC04	2	A2-1	520 500 €	0 €	0 €	110 000 €	197 790 €	0 €	0 €	212 710 €	pour mémoire	
Phase 2		9_11	Restauration de la Lône à Port-Saint-Louis-du-Rhône	Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône	FRDC04	2	A2-1	25 000 €	0 €	0 €	12 500 €	0 €	7 500 €	5 000 €	0 €	25 000,00 €	
Phase 2		9_12	Restauration des fonds marins : étude pour l'enlèvement de câbles abandonnés	Parc Marin de la Côte Bleue	FRDC04	2	A2-1	41 000 €	0 €	0 €	20 500 €	0 €	0 €	0 €	20 500 €	41 000,00 €	
Phase 2		9_13	Restauration des fonds marins : travaux pour l'enlèvement de câbles abandonnés	ORANGE	FRDC04	2	A2-1	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	100 000,00 €	
Phase 2		9_14	Schéma Directeur du Patrimoine Naturel	GPMM	FRDC04	2	A2-1	72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	72 000 €	pour mémoire	
Phase 2		9_15	Enlèvement de navires abandonnés dans le golfe de Fos	GPMM / DDTM	FRDC04	2	A2-1	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	200 000,00 €	
FA10	GENIE ECOLOGIQUE																
Phase 1		10_01bis	Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyologique (halieutique et patrimoniale) : Biostore Marseille	CDC Biodiversité	FRDC07c, FRDC07b, FRDC06b, FRDC06a	2	A2-6	1 156 235 €	0 €	0 €	693 741 €	210 000 €	0 €	0 €	252 494 €	1 156 235,40 €	
Phase 1		10_02	Restauration des Fonds écologiques de la passe Nord du GPMM	GPMM	FRDC07c	2	A2-6	288 000 €	0 €	0 €	144 000 €	0 €	0 €	0 €	144 000 €	pour mémoire	
Phase 2		10_03	ANSE DU PHARO - Projet de reconstruction : développement de la biodiversité dans les ports	SOLEAM	FRDC06a	2	A2-6	2 700 000 €	945 000 €	0 €	0 €	351 000 €	0 €	0 €	1 404 000 €	2 700 000,00 €	
Phase 2		10_04	Création d'une nouvelle martelière sur le canal de l'étang de l'Estomac	Ville de Fos-sur-Mer	FRDC04	2	A2-6	20 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	6 000 €	4 000 €	0 €	20 000,00 €	
Phase 2		10_05	Etude de faisabilité de la pose d'un géotube atténuateur de houle le long de la plage Napoléon	Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône	FRDC04	2	A2-6	42 000 €	0 €	0 €	0 €	21 000 €	12 600 €	8 400 €	0 €	42 000,00 €	
Phase 2		10_06	Plan de gestion - restauration des conditions hydrologiques des marais	ArceleorMittal	FRDC04	1	A1-7	20 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	20 000,00 €	
Phase 2		10_07	Chantiers navals de la Clotat : Ecoconception des quais sur la plateforme de carénage de 4Ha	La Clotat Shipyards	FRDC07c	2	A2-6	626 000 €	0 €	0 €	250 400 €	0 €	0 €	0 €	375 600 €	626 000,00 €	

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT Phase 2	dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 2 2019-2021
FA11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BAUSAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL															
Phase 1		11_01	Réalisation d'un suivi des usages et de la fréquentation du parc national des Calanques	Parc national des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	94 000 €	9 400 €	0 €	0 €	0 €	4 700 €	2 820 €	77 080 €	94 000,00 €
Phase 2		11_01bis	Réalisation d'une étude de fréquentation en mer dans le Parc national des Calanques et les aires marines voisines	Parc national des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	50 000 €	5 000 €	0 €	12 500 €	5 000 €	0 €	0 €	27 500 €	50 000,00 €
Phase 1		11_02	Connaître l'évolution des usages et de la fréquentation sur la Côte Bleue	PMCB	FRDC05	2	A2-2	137 500 €	0 €	0 €	68 750 €	0 €	0 €	0 €	68 750 €	137 500,00 €
Phase 1		11_03	Organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral du contrat de baie	MAMP (DMILMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	16 000 €	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 000,00 €
Phase 1		11_04	Elaboration du schéma global d'organisation des mouillages et du balisage des espaces marins du Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	100 240 €	0 €	0 €	50 120 €	0 €	0 €	0 €	50 120 €	pour mémoire
Phase 1		11_05bis	Bilan d'efficacité et perspectives d'évolution du plan de mouillage et de balisage sur le secteur Côte Bleue	PMCB	FRDC05	2	A2-2	66 000 €	0 €	0 €	33 000 €	0 €	0 €	0 €	33 000 €	66 000,00 €
Phase 2		11_08	Réalisation des mesures et aménagements issus du schéma global de mouillage des espaces marins du Parc national des Calanques	Collectivités/Parc national des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	2 700 000 €	150 000 €	0 €	270 000 €	150 000 €	150 000 €	270 000 €	1 710 000 €	2 700 000,00 €
Phase 2		11_09	Recueil des données de mouillages des grands navires de commerce et de plaisance sur la Côte Bleue	PMCB	FRDC04, FRDC05	2	A2-2	24 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €	24 000,00 €
Phase 2		11_10	Mise en œuvre du plan de mouillage sur la Baie de La Ciotat	Ville de La Ciotat	FRDC07c	2	A2-2	390 000 €	0 €	0 €	78 000 €	156 000 €	78 000 €	78 000 €	0 €	390 000,00 €
Phase 2		11_11	Mise en place d'un balisage écologique sur le littoral de la commune de La Ciotat	Ville de La Ciotat	FRDC07c	2	A2-2	78 000 €	0 €	0 €	0 €	31 200 €	15 600 €	15 600 €	31 200 €	78 000,00 €
FA12	ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS															
Phase 2		12_01bis	Appel à projets "RECIFS ARTIFICIELS DU PRADO"	Ville de Marseille	FRDC06a, FRDC06b	2	A2-5	200 000 €	0	80 000	80 000	0	0	0	40 000	200 000,00 €
Phase 1		12_02	Suivi scientifique 2018 des récifs artificiels du Prado - Marseille	Ville de Marseille	FRDC06a, FRDC06b	2	A2-5	144 000 €	0 €	144 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	144 000,00 €
Phase 1		12_03	Bilan et perspectives d'évolution des récifs artificiels sur la Côte Bleue	PMCB	FRDC04, FRDC05	2	A2-5	100 000 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	100 000,00 €
Phase 1		12_04	Mise en œuvre et suivi du plan de gestion des récifs artificiels sur la baie de La Ciotat	Ville de La Ciotat	FRDC07c	2	A2-5	155 000 €	0 €	0 €	77 500 €	0 €	46 500 €	31 000 €	0 €	155 000,00 €
Phase 2		12_05	Mise en place de deux sites de récifs artificiels sur Fos sur Mer	Ville de Fos-sur-Mer	FRDC04	2	A2-1	975 000 €	0 €	0 €	0 €	292 500 €	292 500 €	390 000 €	0 €	975 000,00 €
FA13	ETUDES et ACTIONS SPECIFIQUES															
Phase 1		13_02	Etude de définition pour réaliser la continuité des chemins littoraux	MAMP (DMILMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 000,00 €
Phase 2		13_03bis	Opération Littoral Sud : protection du littoral SUD Prado - Pointe Rouge contre l'érosion	Ville de Marseille	FRDC06b	2	A2-3	2 589 740 €	0 €	1 612 818 €	0 €	200 000 €	776 922 €	0 €	0 €	2 589 740,00 €
Phase 1		13_04	Réalisation d'un plan Paysage sous-marin du Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-1	120 000 €	0 €	0 €	60 000 €	6 000 €	0 €	0 €	54 000 €	pour mémoire
Phase 1		13_07	Programme de surveillance des macrodéchets	Association Mer terre	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	1	A1-9	195 000 €	19 500 €	29 250 €	0 €	58 500 €	39 000 €	0 €	48 750 €	195 000,00 €
Phase 1		13_08bis	Récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue	PMCB	FRDC04, FRDC05	2	A2-1	38 000	0	0	0	0	0	0	38 000	38 000,00 €
Phase 2		13_09	Synthèse des connaissances scientifiques en mer sur le territoire du Parc national des Calanques	Parc National des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-1	20 700 €	0 €	0 €	13 455 €	0 €	0 €	0 €	7 245 €	pour mémoire
Phase 2		13_10	Réalisation d'une analyse historique de la qualité du milieu marin et d'outils de communication sur la zone sous influence des rejets de Cortiou	Parc National des Calanques	FRDC07a	2	A2-1	65 000 €	0 €	0 €	32 500 €	0 €	0 €	0 €	32 500 €	pour mémoire
Phase 2		13_11	Programme de prévention et de gestion des macrodéchets sur les Aigalades	Association Mer Terre	FRDR1034	1	A1-9	45 000 €	4 500 €	4 500 €	0 €	9 000 €	9 000 €	0 €	18 000 €	45 000,00 €
Phase 2		13_12	Inventaire et enlèvement des déchets de pêche / macro-déchets accrochés sur le coralligène dans l'anse de Carteau	Parc Naturel Régional de Camargue	FRDC04	2	A2-1	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €	0 €	10 000 €	25 000,00 €
Phase 2		13_13	LIVRE BLEU	MAMP (DMILMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	9 525 000 €	260 500 €	0 €	0 €	99 250 €	94 750 €	89 750 €	8 980 750 €	9 525 000,00 €

N°	ACTION	N°OP	OPERATIONS	Porteur	Masses d'eau SDAGE	Défi principal	Objectif principal	Coût Prévisionnel HT Phase 2	dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES	dont autres financeurs	PHASE 2 2019-2021
FA14	MISE EN PLACE D' OBSERVATOIRES							1 059 836 €	253 000 €	30 000 €	5 000 €	30 000 €	409 285 €	0 €	332 551 €	1 059 836,00 €
Phase 1		14_01	Etude de définition pour la mise en place d'un observatoire	MAMP (DIMLMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000,00 €
Phase 1		14_02	Réseaux de surveillance du milieu marin par l'animation d'observatoires citoyens	CPIE	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	pour mémoire
Phase 2		14_04bis	Travaux de réhabilitation et de création d'un lieu d'accueil à la "Villa Marine"	Conservatoire du littoral	FRDC06b	3	A3-2	541 836 €	0 €	0 €	0 €	0 €	379 285 €	0 €	162 551 €	541 836,00 €
Phase 2		14_05	Mise en place et développement de la plateforme POLARIS	Séptentrion Environnement	FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	300 000 €	45 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	30 000 €	0 €	165 000 €	300 000,00 €
Phase 2		14_06	Mutualiser la connaissance en vue d'une centralisation future au sein d'une structure commune Département Métropole	MAMP	FRDC04	3	A3-1	188 000 €	188 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	188 000,00 €
Phase 2		14_07	Mutualisation des études de suivi de milieu menées par les industriels rejetant en mer	PIICTO	FRDC04	3	A3-1	10 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	10 000,00 €
FA15	PILOTAGE ET EVALUATION CONTRAT DE BAIE							811 000 €	203 750 €	203 750 €	398 500 €	0 €	0 €	3 000 €	2 000 €	811 000,00 €
Phase 1		15_01	Animation et secrétariat du comité de baie	MAMP	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	751 000 €	187 750 €	187 750 €	375 500 €	0	0	0	0	751 000,00 €
Phase 1		15_02	Réalisation et diffusion des bilans des actions du contrat de baie	MAMP	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	40 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000,00 €
Phase 1		15_03	Définition et recueil des indicateurs, centralisation et exploitation des données cartographiques	MAMP	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-1	20 000 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	2 000 €	20 000,00 €
FA16	STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION							751 000 €	342 500 €	0 €	70 000 €	20 000 €	173 300 €	102 200 €	43 000 €	751 000,00 €
Phase 2		16_01bis	Mise en oeuvre de la stratégie globale information et sensibilisation du Contrat de Baie	MAMP (DIMLMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-2	140 000 €	70 000 €	0 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 000,00 €
Phase 2		16_02	Création de la maison de l'embouchure du Rhône	Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône	FRDC04	3	A3-2	511 000 €	212 500 €	0 €	0 €	0 €	153 300 €	102 200 €	43 000 €	511 000,00 €
Phase 2		16_03	Création de la maison de la mer (Issue du Livre Bleu)	MAMP (DIMLMAPE)	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-2	100 000 €	60 000 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	100 000,00 €
FA17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE suite à l'adoption du Plan Général de Communication							1 730 047 €	145 622 €	165 751 €	364 480 €	101 091 €	127 117 €	0 €	825 986 €	1 232 607,00 €
Phase 1		17_01	Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de baie de la métropole	PMCB/AIEJE/NAT URSOCPE/CPIE CP/PNRC/Ecoute	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-2	323 400 €	22 638 €	32 340 €	161 700 €	0 €	25 872 €	0 €	80 850 €	323 400,00 €
Phase 1		17_02	Campagne InFéau Mer à destination des usagers des plages et du grand public	CPIE/Naturoscope /AIEJE	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-2	108 300 €	7 581 €	10 830 €	54 150 €	0 €	8 664 €	0 €	27 075 €	108 300,00 €
Phase 1		17_03	Coordination des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur le Parc national des Calanques	Parc National des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	105 000 €	17 850 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	87 150 €	105 000,00 €
Phase 2		17_03bis	Appel à idées "Educalanques" - Partenariat éducatif 2ème génération (2019-2021)	Parc National des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	293 800 €	26 442 €	44 070 €	0 €	44 070 €	44 070 €	0 €	135 148 €	293 800,00 €
Phase 1		17_06	Stratégie de communication intégrée des zones Natura 2000	MAMP	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2	A2-2	15 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €	15 000,00 €
Phase 2		17_07	Valorisation du projet de restauration écologique expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortou (REXCOR)	Parc National des Calanques	FRDC07a	3	A3-2	20 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	pour mémoire
Phase 2		17_08	Réalisation d'une campagne de valorisation de la richesse écologique des canyons sous-marins: "Plongée au cœur des canyons"	Parc National des Calanques	FRDC07b	3	A3-2	430 440 €	30 000 €	60 000 €	38 598 €	20 000 €	30 000 €	0 €	251 842 €	pour mémoire
Phase 2		17_09	Réalisation d'outils pédagogiques sur le fonctionnement des écosystèmes marins	Parc National des Calanques	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	3	A3-2	47 000 €	0 €	0 €	14 100 €	0 €	0 €	0 €	32 900 €	pour mémoire
Phase 2		17_10	Sensibilisation des scolaires du pourtour du golfe	MAMP	FRDC04	3	A2-2	22 000 €	6 600 €	0 €	15 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 000,00 €
Phase 2		17_11	Organisation d'un nouvel événement regroupant l'ensemble des acteurs du golfe de Fos	MAMP (CTS / CT6)	FRDC04	3	A3-2	20 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000,00 €
Phase 2		17_12	Recenser les actions de sensibilisation existantes au sein des industriels et proposer des pistes de sensibilisation à destination des salariés	GMIF	FRDC04	3	A3-2	10 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	10 000,00 €
Phase 2		17_13	Mise en place d'un parcours de découverte sur une zone humide du Relai	GPMM	FRDC04	3	A3-2	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	
Phase 2		17_14	Animation du collectif Gamarres et sensibilisation autour des Aylalades	Cité des arts de la rue	FRDR1.034	3	A3-2	185 107 €	18 511 €	18 511 €	55 532 €	37 021 €	18 511 €	0 €	37 021 €	185 107,00 €



CONTRAT
DE BAIE

